

60^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Course d'Orientation
Fédération Française

25 MARS 2023



SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	3
DÉCOMPTE DES VOIX DES REPRÉSENTANTS	4
LISTE DES REPRÉSENTANTS ÉLUS EN AG DE LIGUE	5
PARTIE 1 – DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.....	6
PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 59 ^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 26 MARS 2022	7
RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	19
RAPPORT SUR LA GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR	21
RAPPORT D’ACTIVITÉS DES COMMISSIONS	23
COMMISSION MÉDICALE	23
COMMISSION JUGES ET ARBITRES	26
COMMISSION FORMATION	27
CONSEIL NATIONAL DE L’ÉTHIQUE	29
COMMISSION PRATIQUES SPORTIVES.....	31
SOUS-COMMISSION CO A PIED.....	31
SOUS-COMMISSION CO A SKI	32
SOUS-COMMISSION CO A VTT.....	33
SOUS-COMMISSION RAID ORIENTATION	34
SOUS-COMMISSION CALENDRIER	36
SOUS-COMMISSION CLASSEMENT	37
COMMISSION COMMUNICATION	39
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE	40
COMMISSION DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	43
COMMISSION ÉQUIPEMENTS ET CARTOGRAPHIE	44
COMMISSION FINANCES.....	46
COMMISSION HAUT NIVEAU	48
COMMISSION JEUNES.....	49
COMMISSION NUMÉRIQUE	57
CLUB FRANCE	58
COMMISSION MIXTE NATIONALE FFSU-FFCO.....	59
REPRÉSENTATION A L’INTERNATIONAL.....	59
RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	60
BILAN ANNUEL DU MEDECIN COORDONNATEUR DE LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE (SMR)	61
PARTIE 2 – DOCUMENTS FINANCIERS.....	65
RAPPORT DE GESTION	66
ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION	73
COMPTE DE RÉSULTAT	76
BUDGET RÉACTUALISÉ 2023 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2024	80
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	83
RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES.....	147
PARTIE 3 – RÉOLUTIONS A VOTER	108
RÉSOLUTION FINANCIÈRE.....	109
PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS.....	110
DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTERIEUR	110
DU RÈGLEMENT FINANCIER.....	128
ANNEXES.....	130
STATISTIQUES	130
RÉSULTATS NATIONAUX & INTERNATIONAUX	139
COUPES DE FRANCE	140
CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITÉRIUM	141
RÉSULTATS DES ÉQUIPES DE FRANCE DE CO A PIED	164
RÉSULTATS DES ÉQUIPES DE FRANCE DE CO A VTT.....	176



ORDRE DU JOUR

Samedi 25 mars 2023

[Hôtel CIS Paris Ravel](#) - 6 avenue Maurice Ravel 75012 PARIS

- 10h00 Accueil des participants
Contrôle des pouvoirs, vérification du quorum
- 10h15 Ouverture de la 60^{ème} Assemblée Générale
Désignation des secrétaires de séance
Désignation de 2 scrutateurs
- 10h20 Approbation du PV de l'AG du 26 mars 2022
- 10h40 Rapport moral du Président
- 11h00 Rapport de gestion 2022 de la Trésorière
Rapport de l'Expert-comptable
Rapport du Commissaire aux comptes
Rapport des vérificateurs aux comptes
- 11h40 Votes et résultat des votes du rapport de gestion et de l'affectation du résultat
Election des vérificateurs aux comptes
- 12h00 Déjeuner
- 13h30 Rapport sur la gestion du Comité directeur présenté par la Secrétaire générale
Votes du rapport moral et du rapport de gestion du Comité directeur
- 14h00 Points financiers
1. Budgets prévisionnels 2023 et 2024
2. Résolutions financières
Vote des points financiers
- 14h30 Propositions de modification des textes réglementaires
- Statuts
 - Règlement intérieur
 - Règlement financier
- Vote
- 16h00 Election complémentaire au Comité directeur (ne s'applique pas faute de candidature)
- 16h00 Questions des ligues
- 17h00 Clôture de l'Assemblée Générale



DÉCOMPTÉ DES VOIX DES REPRÉSENTANTS

Conforme aux statuts et proportionnel aux licences 2022

Seuls les représentants des ligues à jour (affiliation, documents d'AG, finances, etc.) vis-à-vis de la FFCO seront autorisés à prendre part aux votes lors de cette AG

LIGUES	LICENCES ANNUELLES 2022	NOMBRE DE VOIX ¹	NOMBRE DE REPRESENTANTS ²
AUVERGNE-RHONE-ALPES	2134	43	6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	796	16	2
BRETAGNE	430	9	2
CALEDONIENNE	159	4	1
CENTRE-VAL DE LOIRE	238	5	1
GRAND EST	906	19	3
HAUTS-DE-FRANCE	632	13	2
ILE-DE-FRANCE	1030	21	3
NORMANDIE	327	7	1
NOUVELLE-AQUITAINE	1385	28	4
OCCITANIE	797	16	2
PAYS DE LA LOIRE	168	4	1
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	697	14	2
MEMBRES ASSOCIES		1	1
TOTAUX	9699	200	31

¹ 1 voix par tranche ouverte de 50 licences annuelles, Un représentant est désigné par tranche ouverte de huit voix. Il ne peut porter plus de huit voix. Aucun report n'est possible d'un représentant sur un autre.

² 1 à 8 voix = 1, 9 à 16 = 2, 17 à 24 = 3, 25 à 32 = 4, 33 à 40 = 5, 41 à 48 = 6, 49 à 56 = 7



LISTE DES REPRÉSENTANTS ÉLUS EN AG DE LIGUE

LIGUES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	Nombre de voix	Nombre total de voix
AUVERGNE-RHONE-ALPES	TOULIER ANCIAN Lucas RAUCOULES Christine BOUCHET Jean-Michel PERRIN Eric PERRIN Odile GINTZBURGER François	OCTOBRE Valérie RAGACHE Jean-Claude	8 7 7 7 7 7	43
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	POURRE Valérie POURRE Marion	- -	8 8	16
BRETAGNE	BRUGNON Maëlle -	- -	8 1	9
CALEDONIENNE	Pas de représentant élu	-	4	4
CENTRE-VAL DE LOIRE	FLAMENT Régis		5	5
GRAND EST	POGU Philippe BLUM Virginie CHAPELOT Lucas	- - -	7 6 6	19
HAUTS-DE-FRANCE	PATURET Bertrand HAUTREUX Rémi	- -	7 6	13
ILE-DE-FRANCE	VERMEERSCH Thierry DRUZETIC Stéphane HUET Michel	EUDIER Céline JANSSON Jeanette LAINE Laurent	7 7 7	21
NORMANDIE	COMPERE Laurent	-	7	7
NOUVELLE-AQUITAINE	BARRIERE Marie TORRES Jean-Marie HERVE Cyril BERTHELOT Stéphane	- - - -	7 7 7 7	28
OCCITANIE	BLEIN Jean-Louis CAPBERN Patrick	- -	8 8	16
PAYS DE LA LOIRE	RICHARD Yann		4	4
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	HEYRIES Richard BERRIEN Isabelle	MONCLARD Jerome LOPEZ Bernard	7 7	14
MEMBRES ASSOCIES	MAREIGNER Yann	-	1	1

31 représentants possibles, 29 représentants élus 200 200



PARTIE 1



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA 59^{ème} ASSEMBLEE GENERALE du 26 mars 2022 (sur exercice 2021)

Validé par le Bureau directeur du 12.10.2022
A adopter lors de l'assemblée générale du 25.03.2023

Au siège du CNOSF, 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 PARIS

Le 26 mars 2022, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Jean-Philippe STEFANINI, assisté de Mme Dominique BRET, Secrétaire générale et de Mme Valérie BERGER-CAPBERN, Trésorière.

Comité directeur

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Dominique BRET (Secrétaire générale), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Rémi BAUDOT, Bernard DAHY, Pierre DELENNE, Nelly DEVILLE, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Joël LE COZ, Joël POULAIN.

Absents excusés : Pierrick MERINO (Secrétaire-adjoint), Yves BOEHM, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Céline DODIN, Fabrice LAPERGUE, Sylvie MARCHESIN, Daniel POEDRAS.

Direction technique nationale : Marie-Violaine PALCAU (DTN), André HERMET (CTS, par visioconférence).

Personnel fédéral : Nathalie MATTON ; Laureen VOLTINE, Valérie SCHVARTZ et Audrey DUQUENNE (absentes excusées).

Commissaire aux comptes : Aymeric JANET (cabinet AUREALYS).

Expert-comptable : David GEOFFROY (Cabinet SOPRECA).

Vérificateurs aux comptes : Sandrine TAISSON (par visioconférence) ; Mathieu LEMERCIER (absent excusé).

Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales : Evelyne CAMARROQUE (Présidente),

Commission Médicale : Catherine CHALOPIN (par visioconférence).

Membres d'honneur : Sandrine TAISSON (par visioconférence) ; Michel CHARIAU, Marie-France CHARLES, Michel EDIAR, Alain MATTON, Jean-Paul TERS (absents excusés),

Ligues :

Auvergne-Rhône-Alpes : (5 représentants, détenant 39 voix) Odile PERRIN, Céline PERRIN, Lucas TOULIER ANCIAN, Colas GINTZBURGER, Gautier PELOUX PRAYER.

Bourgogne-Franche-Comté : (2 représentants, détenant 16 voix) Valentin PALCAU, Valérie POURRE détenant 8 voix, absente excusée

Bretagne : (1 représentant, détenant 8 voix) Gaëlle LE NAOUR.

Calédonienne : (1 représentant, détenant 0 voix – ligue non réaffiliée) Alexandra DERVILLEZ (par visioconférence). Elle ne s'est pas connectée.

Centre-Val de Loire : (1 représentant, détenant 5 voix) Régis FLAMENT Absent excusé

Grand-Est : (3 représentants, détenant 18 voix) Philippe POGU, Victoire LEMERCIER, Lucas CHAPELOT.

Hauts-de-France : (1 représentant élu sur 2, détenant 8 voix sur 12) Bertrand PATURET.

Ile-de-France : (2 représentants, détenant 13 voix) Michel HUET, Thierry VERMEERSCH.

Normandie : (1 représentant, détenant 7 voix) Jean-Pierre CALANDOT.

Nouvelle-Aquitaine : (4 représentants, détenant 27 voix) Stéphanie BERTHELOT, André LORTOLARY, Sylvie MARTIN, Fulgencio MARTIN.

Occitanie : (2 représentants, détenant 15 voix) Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN.

Pays-de-la-Loire : (1 représentant, détenant 4 voix) Yann RICHARD.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur : (1 représentant élu sur 2, détenant 8 voix sur 14) Olivier BENEVELLO

Collège des membres associés : (pas de représentant désigné, détenant 1 voix).

9h30 à 10h : Accueil des participants, contrôle des pouvoirs et vérification du quorum.

Samedi 26 mars 2022 à 10h10 : Ouverture de la 59^{ème} Assemblée Générale

Au 31 décembre 2021, la FFCO comptait 9068 licenciés autorisant statutairement 28 représentants détenant 188 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

11 ligues sur 13 sont représentées, le Collège des membres associés n'est pas représenté, soit 22 représentants détenant 155 voix. Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

1. Introduction

Le Président, Jean-Philippe STEFANINI, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à cette Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2021 en présentiel. En raison des capacités limitées de la salle, les membres d'honneur et les présidents des fédérations avec lesquelles la FFCO a des conventions n'ont pu être invités. Il mentionne l'invitation faite à Brigitte HENRIQUES, la présidente du CNOSF, qui nous accueille dans ses locaux.

Le Président présente l'ordre du jour. Il propose que les modalités de vote soient à main levée sous le contrôle de la présidente de la commission des opérations électorales et des scrutateurs.

Désignation des secrétaires de séance : Dominique BRET, Joël POULAIN et Patrick CAPBERN.

Désignation des scrutateurs : Evelyne CAMARROQUE, Joël LE COZ et Yann RICHARD.

2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2021 (vote n°1) et de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2021 (vote n°2)

VOTE n° 1 : 155 adoptions : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20/03/2021 est **adopté à l'unanimité**

VOTE n° 2 : 155 adoptions : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28/11/2021 est **adopté à l'unanimité**

3. Rapport moral du Président, Jean-Philippe STEFANINI

Le Président présente à l'assemblée son rapport moral (cf. dossier AG).

Après lecture de celui-ci, une question est formulée :

- Odile PERRIN (AURA) demande si la problématique des CQP non renouvelés est propre à la FFCO.
- La Directrice Technique Nationale indique que c'est un problème qui touche toutes les fédérations : sur 1500 CQP, 500 ont été retoqués. L'ensemble des diplômés, dont les diplômés de la branche professionnelle "sport" de même que ceux du Ministère chargé des Sports ont les mêmes problèmes. Ils doivent répondre aux mêmes critères fixés par France Compétences. L'organisme certificateur pour le sport (OC Sport) en lien direct avec France compétences est alerté et tente de faire comprendre les problématiques à France compétences (faibles cohortes en formation, pour une partie des fédérations). Les DTN ont fait remonter les problèmes au Ministère chargé des sports mais sans effet jusqu'à présent.

4. Rapport de gestion de la Trésorière, Valérie BERGER-CAPBERN

Avant son rapport de gestion, la Trésorière tient à présenter ses remerciements à toutes les personnes qui l'ont accompagnée dans sa mission de Trésorière : à M. JANET (Commissaire aux Comptes) pour ses conseils, à M. GEOFFROY (Expert-Comptable) pour ses propositions d'orientation, à Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier adjoint) pour toute l'aide apportée et le travail effectué en commun, aux trois salariées de la FFCO pour leur dévouement, notamment Valérie SCHVARTZ (Comptable).

La Trésorière présente ensuite à l'assemblée les comptes de l'exercice clos (cf. dossier AG) et précise que celui-ci a un résultat excédentaire de 1340,73 euros, en raison de l'effet Covid - provision pour aides exceptionnelles, actions du projet fédéral n'ayant pu être menées à leur terme, aide ANS plan de relance 3700 euros -, de la clôture du litige SEVANOVA, de la hausse du partenariat, de la subvention de 6000 euros pour la communication.

Après avoir expliqué la répartition des principales recettes et dépenses de l'exercice 2021, la Trésorière conclut en soulignant la bonne santé à ce jour des finances de la FFCO, avec un budget quasi-équilibré, les divers effets de la crise sanitaire se compensant.

5. Rapport de l'Expert-comptable M. David GEOFFROY (SOPRECA)

M. GEOFFROY souligne que la situation financière de la fédération est saine malgré l'année atypique. Il précise que la trésorerie comprend des fonds dédiés de subventions non consommées, à engager sur 2022 et 2023. Il relève le travail réalisé ayant conduit au ré-encaissement des fonds SEVANOVA. Il remercie Valérie SCHVARTZ, notre comptable en télétravail.

6. Rapport du Commissaire aux comptes M. Aymeric JANET (AUREALYS)

M. JANET précise qu'il a effectué un contrôle dans la semaine du 7 février qui a conduit à quelques ajustements. Il atteste que les comptes annuels de la FFCO, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice. Il les certifie sans réserve. Il précise qu'il n'y a pas eu de nouvelle convention réglementée entre la FFCO et ses membres. Il adresse ses remerciements à Valérie SCHVARTZ, la cheville ouvrière de cette gestion.

7. Rapport des vérificateurs aux comptes Mme Sandrine TAISSON et M. Mathieu LEMERCIER

Mme Sandrine TAISSON signale qu'avec M. Mathieu LEMERCIER, ils ont procédé à la vérification des opérations comptables, en référence au règlement financier de la fédération. Elle précise qu'ils ont eu accès aux différents documents comptables (grand-livre, bilan). Elle indique qu'ils ont transmis leur rapport.

Au vu des éléments regardés, Mme Sandrine TAISSON et M. Mathieu LEMERCIER, vérificateurs aux comptes, affirment la justesse, la bonne foi et la rigueur de la tenue des comptes et proposent à l'Assemblée Générale de donner quitus à la Trésorière pour l'exercice comptable de l'activité 2021.

Après lecture de ces rapports concernant les finances, une question est formulée :

- Yann RICHARD (PL) demande la possibilité, lors du renouvellement du site, de paiement en ligne.
- Le Président indique que la commission Numérique travaille sur la rédaction du cahier des charges pour le nouveau site et inclura ce point.

8. Votes

VOTE n° 3 - Rapport des comptes de l'exercice clos 2021 : 155 adoptions : adopté à l'unanimité.

VOTE n° 4 - Affectation du résultat : 155 adoptions : adopté à l'unanimité.

Après prise en compte de l'excédent de 1 340,73 € pour l'exercice clos le 31/12/2021 (dont 83 315,41 € de dépenses liées au projet associatif « mesures d'aides financières / conséquence crise sanitaire » conformément au vote n° 18 de l'Assemblée Générale du 21/11/2020 (résolution n° 15 relative au budget prévisionnel 2021) et d'un report à nouveau créditeur de 194 480,99 € ; formant un total affectable de 195 821,72 €, Il est proposé :

1°) d'affecter 83 315,41 € en diminution du poste projet associatif « mesures d'aides financières / conséquence crise sanitaire » lequel passera de 93 000,00 € à 9 684,59 € créditeur ;

2°) de transférer le reliquat du projet associatif précédent soit 9 684,59 € au projet associatif « renouvellement site internet » lequel passera de 120 000,00 € à 129 684,59 € ;

3°) d'affecter 315,41 € au projet associatif « renouvellement site internet » lequel passera de 129 684,59 € à 130 000,00 € ;

4°) d'affecter le reliquat au report à nouveau créditeur soit 278 821,72 €.

VOTE n° 5 - Election des vérificateurs aux comptes 2022

Candidats : Sandrine TAISSON et Mathieu LEMERCIER.

155 voix pour : **candidats élus à l'unanimité.**

9. Rapport sur la gestion du Comité Directeur de la Secrétaire générale, Dominique BRET

La Secrétaire générale présente à l'assemblée son rapport de gestion du Comité directeur (cf. dossier AG).

Après lecture du rapport, quelques remarques sont formulées :

- Patrick CAPBERN (OC) indique que la question du développement durable n'est pas incluse dans le Projet Sportif Fédéral et qu'il serait pertinent de l'introduire dans le plan pluriannuel.
- Le Président indique que c'est un sujet important pour le Ministère et que la fédération a signé les 15 engagements pour le Développement Durable. Il est conscient qu'il reste encore beaucoup à faire.
- Patrick CAPBERN (OC) fait remarquer que l'objectif strict de 50% de féminines n'est pas assez nuancé, qu'une plage plus réaliste pourrait permettre d'éviter des actions contreproductives d'autant qu'au niveau de la fédération, nous en sommes à 42% de licenciées sauf en ce qui concerne les diplômés.
- Le Président répond qu'il y a plusieurs sujets sur lesquels les visions du mouvement sportif et du Ministère sont différentes. Il indique que lui-même, lors du déjeuner qu'il a pu avoir avec la Ministre, a mesuré l'absence d'ouverture et le peu d'écoute, avec parfois des positions plutôt dogmatiques – la loi sur le sport en est un exemple.

10. Votes

VOTE n° 6 - Rapport moral 2021 du Président : 155 adoptions : adopté à l'unanimité.

VOTE n° 7 - Rapport sur la gestion du Comité Directeur 2021 : 155 adoptions : adopté à l'unanimité.

11. Modification du Règlement Intérieur

Le Président présente les articles proposés à modification :

• Article 19 - Obligations des licenciés

Texte actuel :

Tout licencié est tenu :

- d'être à jour de sa cotisation au 1^{er} janvier de la saison sportive,
- de se conformer ...

Proposition de modification :

Tout licencié est tenu :

- d'être à jour de sa cotisation annuelle
- de se conformer ...

- Yann RICHARD (PL) interroge sur la conséquence de cette mesure pour les entraînements en début d'année.
- Le Président répond que la personne n'est pas assurée et qu'il faut lui délivrer un titre de participation. Un rappel dans la Lettre aux Licenciés sera fait.

VOTE n° 8 - Modification de l'article 19 : 155 adoptions : adopté à l'unanimité

• Article 20 et 20.4

Proposition de renommer la licence "dirigeant" en licence "bénévole"

Suite à une remarque de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, le terme administratif, initialement proposé, est supprimé en précisant dans l'article 20.4 ce qu'elle ne permet pas.

- Jean-Pierre CALANDOT (NM) expose un cas ayant conduit à un courrier au Ministère des Sports en jouant sur le document fédéral "fiche de poste", document qu'il serait pertinent de modifier.
- Le Président indique que la fiche de poste ne donne que des aspects administratifs, que les interdictions de cette licence ont déjà été mentionnées dans le compte-rendu d'un comité directeur. Ces deux textes n'étant pas des documents réglementaires, il est important de l'inscrire dans l'article 20.4.
- Stéphane BERTHELOT (NA) demande pourquoi ne pas avoir conservé le terme « dirigeant ».
- Le Président répond que le statut de dirigeant implique le contrôle de l'honorabilité via le fichier FIGES, que la licence "dirigeant", non sportive, ne correspond pas toujours à des fonctions de dirigeant. Ces points ont été rappelés dans une LOC il y a un an et demi ; ils le seront de nouveau.

- Yann RICHARD (PL) demande de préciser ce qui sera écrit dans le règlement intérieur.
- Marie-Violaine PALCAU indique que la fiche de poste "directeur de course" sera revue.
- Jean-Pierre CALANDOT (NM) demande quelle est la responsabilité d'un directeur de course par rapport au président du club.
- Le Président répond que le directeur de course agit par délégation pour l'organisation d'un évènement en particulier. Il importe donc que cette délégation soit écrite et précise bien les responsabilités transmises
- Stéphane BERTHELOT (NA) indique que le coût correspond à 1 taux de base et qu'il ne voit pas l'intérêt de cette licence vu que tout bénévole est couvert par l'assurance MAIF si la course est déclarée.
- Le Président signale que cette licence a été mise en place sur demande des clubs, pour permettre à une personne de se sentir intégrée à un club, sans faire de la CO, et qu'il est regrettable que certaines personnes la détournent.
- Yann RICHARD (PL) s'interroge sur la définition à donner de la personne bénévole sur une organisation et les conséquences en cas de sinistre.
- Nathalie MATTON indique que, comme le mentionne le contrat, les bénévoles non-licenciés impliqués dans l'organisation sont assurés ; il suffit que le responsable du club le mentionne lors de la déclaration de sinistre : soit il justifie la licence ou le titre de participation, soit il indique que la personne est bénévole non licencié de l'organisation.
- Odile PERRIN (AURA) signale que la licence "bénévole" serait adéquate pour les parents accompagnant l'école de CO, et se demande s'ils doivent avoir une licence ou non.
Le Président rappelle que la MAIF couvre de la même manière un licencié et un non licencié. La couverture d'un licencié est la même quelle que soit la licence et qu'une licence "bénévole" est à moins de 7€.
- Pierre DELENNE indique que cette licence est régulièrement proposée aux parents, geste rencontrant leur satisfaction. Il propose de préciser dans l'article 20.4 "responsable d'atelier dans le comité d'organisation". Cette formulation pose problème : la buvette, la GEC sont des ateliers.
- Lucas CHAPELOT (GE) propose "tout poste hors départ et arrivée"
Cette expression n'est pas retenue car le directeur de course est membre des ateliers pose, départ, arrivée.

En conclusion, la formulation suivante est proposée :

« - Elle ne donne pas accès à la pratique sportive.

- Elle ne permet pas d'assumer les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, directeur de course, responsable des ateliers pose/départ et arrivée des compétitions, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation), ni de participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus »

VOTE n° 9 - Modification de l'article 20 et 20.4 : 148 adoptions, 7 abstentions : adopté.

Cette modification est applicable immédiatement.

• **Article 21**

La question des titres de participation est un sujet complexe, les informations ne sont pas toujours faciles à donner... d'où, dans la volonté de simplification, la proposition de modification : alignement des titres de participation sur la dénomination et les droits des licences, suppression du pass' famille.

Aujourd'hui, la situation est la suivante :

Article 21.1 - Le Pass'Découverte et Pass'Découverte Famille

- Délivré sur toutes les manifestations
- Chronométrage possible avec un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès limité au circuit de couleur jaune
- Valable le jour de la manifestation

Article 21.2 - Le Pass'Compet

- Délivré sur toutes les manifestations pour une pratique compétitive
- Obligation de présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès à tous les circuits de couleur
- Valable le jour de la manifestation

Article 21.3 - Le Pass'Event

- Délivré uniquement sur les courses à étapes du groupe national pour une pratique compétitive
- Obligation de présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès à tous les niveaux techniques
- Valable pour la durée de l'évènement

Et les tarifs sont les suivants :

Pass'Découverte : 0,2 TB (part fédérale uniquement) ; Pass'Compet et Pass'Event : 0,5 TB (part fédérale uniquement) ; Pass'Famille : 0,56 TB (part fédérale uniquement)

La situation actuelle n'est pas facile à gérer sur le plan administratif (identification difficile des personnes sur le même pass famille d'un côté, deux situations différentes pour le pass découverte : chronométré ou non).

Nous proposons donc la modification suivante :

Article 21.1 - Le Pass'Loisir Santé

- Délivré sur toutes les manifestations
- pas de chronométrage (aucun certificat médical à présenter) ni de classement
- Accès limité au circuit de couleur jaune
- Valable le jour de la manifestation

Article 21.2 - Le Pass'Découverte Compétition

- Délivré sur toutes les manifestations
- Obligation de présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès limité au circuit de couleur jaune
- Valable le jour de la manifestation

Article 21.3 - Le Pass'Compet

- Délivré sur toutes les manifestations pour une pratique compétitive
- Obligation de présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès à tous les circuits de couleur
- Valable le jour de la manifestation

Article 21.4 - Le Pass'Event

- Délivré uniquement sur les courses à étapes pour une pratique compétitive
- Obligation de présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès à tous les niveaux techniques
- Valable pour la durée de l'évènement

Et dans l'annexe COUT DES TITRES DE PARTICIPATION : modification en ajoutant « maximum » partout sauf pour la part FFCO :

Pass'Loisir santé 0,45 TB max (légère baisse par rapport à l'actuel pass'découverte) ; Part FFCO 0,15 TB (Part Ligue 0,10 TB max ; Part Organisateur 0,20 TB max)

Pass'Découverte Compétition 0,70 TB max (légère hausse par rapport à l'actuel pass'découverte) ; Part FFCO 0,25 TB (Part Ligue 0,15 TB max ; Part Organisateur 0,30 TB max)

Pass'Compet et Pass'Event 2 TB max (inchangé) ; Part FFCO 0,5 TB (Part Ligue 0,5TB max ; Part Organisateur 1 TB max)

La ligue NA a soulevé le problème des mineurs au regard du document médical à fournir. La Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France attribue aux commissions médicales des fédérations de définir les critères médicaux pour la délivrance, le renouvellement des licences et titres de participation. Les décrets d'application n'étant pas parus, la commission médicale ne peut, à ce jour, faire des propositions. En l'occurrence, il sera indiqué l'obligation de présenter un document conforme à l'article L231-2-1 du code du sport.

- Odile PERRIN (AURA) demande le montant du taux de base.

- La Trésorière répond qu'il est de 6,8€ en 2022, 7,2€ en 2023. Il s'agit de la base de calcul de toutes les redevances pour la fédération.

- Yann RICHARD (PL) relève la différence médicale entre "découverte compétition" et "compétition". En s'inscrivant en loisir sur internet, certains non licenciés ne paient que la somme qui correspond au titre.

- Nathalie MATTON répond que l'organisateur doit préciser à l'inscription de sa course que pour les non licenciés il y a différents titres de participation possibles selon le type de pratique et qu'il faut en préciser les montants.

- André LORTOLARY (NA) précise la différence entre "pass'loisir santé" et licence "loisir santé". Il fait remarquer qu'il ne s'agit pas de la même démarche, que la licence permet la participation au club et aux manifestations sans chronométrage, ni classement.

- Stéphane BERTHELOT (NA) indique le droit pour un niveau jaune de prendre un pass'compet alors qu'un "pass'découverte compétition" serait suffisant.

- Il est rappelé l'alignement du pass'event sur le pass'compétition.

- Pierre DELENNE dit qu'il faut distinguer tarif des pass et tarif d'inscription. Sur les courses PACA, les tarifs non licenciés sont en fonction des circuits, avec ou sans chronométrage, et ne font pas référence aux pass.

- Odile PERRIN (AURA) en réponse à Stéphane BERTHELOT, signale la délivrance d'un "pass'compétition" dans le cas d'un coureur participant à une MD niveau orange l'après-midi et une course de niveau jaune la nuit.

- Odile PERRIN (AURA) indique que, pour les inscriptions de loisirs non licenciés sur le site fédéral, il faut cocher la case pass' et mettre le montant sinon il y a le risque de paiement que de la part fédérale.

- Valentin PALCAU (BFC) conseille d'utiliser Sportorama pour la prestation de paiement des inscriptions.

- Odile PERRIN (AURA) répond que c'est un peu long s'il y a beaucoup de personnes à inscrire.

VOTE n° 10 - Modification de l'article 21 : 155 adoptions : adopté à l'unanimité

La possibilité d'application immédiate de cette modification pose question à certains représentants, d'autant qu'en cette année de transition, il y a nécessité d'être prudent.

- Thierry VERMEERSCH (IF) demande qu'on fixe une date.

- La date du 1^{er} juin est proposée.

- Stéphane BERTHELOT (NA) indique avoir pris en compte ces mesures dans les révisions d'annonces de courses pour juin.

VOTE n° 11 - Date d'application au 1^{er} juin : 155 adoptions : adopté à l'unanimité

Interruption de l'AG de 12h10 à 13h55 : pause déjeuner

12. Points financiers : budgets prévisionnels 2022 et 2023

La Trésorière présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2022 révisé et le budget prévisionnel 2023 (cf. dossier AG).

A la suite de cette présentation, quelques remarques ou questions sont formulées :

- Odile PERRIN (AURA) questionne sur le partenariat MAIF.
- La Trésorière précise que ce partenariat est piloté par Bernard DAHY, qu'un cahier des charges pour l'organisation existe, qu'un rapport est à faire à la MAIF pour toucher la subvention, avec reversement d'une partie à l'organisateur. Elle précise certains points : en prévision du départ à la retraite en 2023 d'André HERMET, prévision d'un équivalent ½ temps, pas de candidature pour O'France 2023 dont la redevance minimale est d'environ 20000€ d'où prise de risque de l'organisation par le comité directeur de la FFCO avec le club CCIO autour de Font-Romeu (cartes identifiées ou existantes). Valérie BERGER-CAPBERN en sera la cheffe de projet avec recours à bénévoles et/ou prestataires.
- Jean-Louis BLEIN (OC) demande d'où viendront les bénévoles.
- Le Président indique qu'un appel à bénévoles sera fait rapidement pour mettre en place les ateliers et les experts.
- Pierre DELENNE demande qui est le prestataire pour O'Camp.
- La Trésorière répond qu'un seul prestataire a donné suite, qu'il s'agit du Centre Montagne de Valmeinier en Savoie. Les informations, la communication seront transmises par la FFCO dès que les dates et lieu précis seront définis.
- Valentin PALCAU (BFC) précise que O'France est un projet ambitieux, plaisant. Il félicite la fédération de le prendre en charge en 2023.

VOTE n° 12 - Budget prévisionnel 2023 : 155 adoptions : adopté à l'unanimité.

13. Résolutions financières

La Trésorière signale que chaque année est voté le taux de base pour l'année N+2. Elle propose de reporter le vote du taux de base 2024 en 2023 au regard de la situation actuelle toujours problématique, des incertitudes liées aux modifications du système de redevances (qui représente 10% du budget), de l'absence de visibilité sur l'évolution dans le temps de l'inflation, de l'absence de dossier pour O'France 2023 à ce jour. Elle rappelle que le vote 2 ans à l'avance était une décision d'AG suite aux demandes d'organisateur pour pouvoir définir le budget de leur organisation avant de déposer le dossier.

VOTE n° 13 – Report du vote du taux de base 2024 en 2023 : 155 adoptions : adopté à l'unanimité.

14. Questions des Ligues

Le Président informe l'assemblée que la fédération a reçu dans les délais statutaires (10 jours) de l'AG des questions de la Ligue Île de France et de la Ligue Occitanie.

Une réponse, élaborée par le Comité directeur, va être apportée à ces questions.

• Ligue Île de France

Les arbitres / délégués mandatés par la FFCO pour différentes manifestations nationales ont droit au remboursement de leurs déplacements et de l'hébergement. Est-il possible de prévoir une forme d'indemnité compensatrice pour ceux qui utilisent leur camping-car ou équivalent, étant donné que la FFCO n'aura pas à rembourser un hébergement ? Le véhicule reste un investissement, compensant des locations immobilières, il pourrait être envisagé un équivalent.

FFCO : Cela impliquerait une modification du règlement financier qui aujourd'hui, dans son article 7.8.1 relatif aux notes de frais, impose la présentation de justificatifs. Une réflexion sera menée pour une proposition lors de l'AG 2023.

Afin d'être un championnat plus représentatif des clubs français, de permettre à davantage de clubs de participer, pourrait-il être réfléchi à un assouplissement des règles, à d'autres modalités de sélection des équipes pour le championnat de France de Relais-Sprint ?

FFCO : La réflexion est en cours au sein de la commission Pratiques Sportives dans l'objectif d'en faire une fête pour tous.

Pour le diplôme d'animateur, ne nécessitant pas un haut niveau, pourquoi un licencié loisir santé n'ayant pas la possibilité d'obtenir un CM en compétition, ne peut-il s'inscrire à la formation fédérale d'animateur ?

FFCO : Le Comité Directeur y est favorable. La commission Formation va travailler aux modalités de mise en œuvre et modifications à apporter au règlement intérieur.

La définition d'un horaire de fermeture des circuits, plus qu'un temps maximum pour un circuit, conduit à une inéquité en fonction de l'heure de départ de la personne, avec le risque éventuel de ne pas être classé : exemple = fermeture des circuits à 14h ; départ 9h45-arrivée 13h20 / départ 12h05-arrivée 14h20. Cela ne pourrait-il être modifié ?

FFCO : La commission Juges Arbitres a soulevé le problème et va s'accorder avec la commission Pratiques Sportives pour une adaptation du RC réalisable pour l'organisateur.

- Jean-Louis BLEIN (OC) indique que, dans certains pays le classement se fait par rapport à un pourcentage du temps du circuit.

- André LORTOLARY (NA) signale qu'en tant qu'arbitre, il demande, pendant le débalisage, de laisser la GEC fonctionner.

• Ligue Nouvelle Aquitaine

Le premier point (articles 20 et 20.4) concerne la proposition de renommer la « licence dirigeant » en « licence bénévole administratif ». Pourquoi être aussi restrictif en matière de dénomination ? Un bénévole licencié peut intervenir sur plusieurs domaines (technique, logistique, alimentaire, médical...). Ce qui permet de faire vivre nos clubs, c'est encore ce type de bénévole. J'entends bien que ce bénévole licencié ne peut pas s'occuper de l'entraînement des jeunes...mais il peut comme stipuler au-dessus prendre à sa charge un poste de secours si en possession d'un PSC1, s'occuper de l'accueil, prendre une part physique dans les actions logistiques d'une manifestation etc... Notre sentiment est que si l'on est trop restrictif, nous allons perdre toute une population de nos licenciés « du 3e âge » qui donne un coup de main. Je suis relativement provocateur. Cette limite de quelque chose, ici « administratif », fait prendre encore plus d'âge à notre bénévole. Pourquoi ne pas mettre uniquement « licence bénévole ». Pouvez-vous nous expliquer ce qui motive la FFCO à vouloir modifier la licence dirigeant en licence bénévole administratif ? Logique d'alignement vis-à-vis des assurances, des autres fédérations ?

Le second point d'interrogation tourne autour de l'article 21 (titres de participation ou licence). Pour nous, tous les jeunes de moins de 18 ans n'ont pas besoin de certificat médical mais simplement d'une autorisation du tuteur. Pouvez-vous clarifier cela en développant ce cas de figure du mineur ?

FFCO : Les deux points ont été traités au cours de l'Assemblée Générale.

• Ligue Occitanie

1. Inscriptions stages en ligne sur site FFCO : L'inscription aux stages jeunes via le site FFCO a fait l'objet d'une question de notre Ligue à l'AG FFCO de 2020, mais n'avait pas été considérée possible par la FFCO, du fait de l'hétérogénéité potentielle des informations demandées. Notre Ligue a donc réfléchi à la possibilité d'homogénéiser les informations demandées. Notre proposition serait de partir de la 1ère ligne de la fiche d'inscription FFCO pour les RDE :

Nom	Prénom	N° licence	Date de naissance	Catégorie	Niveau couleur	CN	SI	Détection groupe ligue performance (O/N)
-----	--------	------------	-------------------	-----------	----------------	----	----	--

- Les infos en noir sont disponibles dans la base fédérale licenciés.

- Celle en vert dans la base CN.

- Seules les infos en rouge doivent être renseignées en plus, et pourraient faire l'objet de champs conditionnels à paramétrer au gré de l'organisateur.

- Toutes les autres infos peuvent être renseignées dans une colonne supplémentaire « Commentaires » (cas particulier, présence partielle, allergies...).

Aujourd'hui, rien de plus n'est demandé pour les inscriptions aux stages Groupe Ligue ou Perfectionnement de la Ligue Occitanie.

Pour les stages jeunes, nous proposons donc que le site d'inscription en ligne FFCO évolue comme suit :

- Ajout des champs « Niveau de couleur » (réponses paramétrables par l'organisateur) et « Détection groupe ligue performance » dans le formulaire d'inscription.

- Possibilité à l'organisateur de rajouter de nouveaux champs paramétrables, ou à défaut ajout du champ « Commentaires » ;

- Modification du fichier csv d'inscription pour récupérer : toutes les infos surlignées ci-dessus (dont le CN)

plus les éventuelles réponses aux champs ajoutés par l'organisateur.

FFCO : Le site actuellement ne fait l'objet que de maintenance. La demande sera soumise à la commission Numérique. En fonction de la réponse, l'inclusion sera priorisée ou non.

2. Format des championnats de Ligue : Le RC FFCO actuel demande que pour les Championnats de Ligue, les horaires de départ soient prédéfinis par tirage au sort, et regroupés par catégories. Nous comprenons que ce principe vise à optimiser l'équité, mais néanmoins, il peut présenter l'inconvénient de limiter les possibilités de covoiturage au sein des clubs, alors qu'il s'agit d'un enjeu à la fois de développement durable et économique. Nous demandons donc que les horaires de départ des championnats de ligue MD et LD puissent être choisis sur place par les participants. Par ailleurs nous demandons que pour les Championnats de Ligue de Sprint, la grille des circuits puisse être adaptée (par ex : 6 circuits compétition), comme c'est déjà le cas pour les championnats de Ligue LD et MD (cf annexe 1 du RC).

FFCO : Ces réflexions sont à soumettre au travail de la sous-commission Pratiques Sportives pédestres dans le cadre des travaux relatifs au RC 2023. La ligue PACA permet un choix des horaires à l'avance validé et modifiable par l'arbitre.

- Odile PERRIN (AURA) pense que c'est un désavantage pour les gros clubs (beaucoup de coureurs à inscrire près de la clôture des inscriptions alors qu'il reste peu de choix), placer les personnes sur des horaires restreints rendant l'organisation du déplacement difficile.

- Jean-Louis BLEIN (OC) signale que, par tirage au sort, il est difficile de faire du co-voiturage.

- Jean-Philippe STEFANINI indique que c'est une possibilité, pas une obligation.

3. Séparation des CN « forêt » et « sprint » : Cette évolution avait déjà fait l'objet d'une question de notre Ligue à l'AG FFCO de mars 2021, avec une réponse FFCO mentionnant le besoin d'une étude approfondie sur sa faisabilité, mais sans objectif calendaire. Par ailleurs, il nous semble que ce besoin fait l'objet d'un certain consensus entre FFCO, DTN, et Ligues. Nous comprenons que l'année 2021 ait dû être consacrée à d'autres priorités, y compris pour le CN, et le nombre réduit de courses en 2021 n'était pas favorable à cette évolution. Mais avec une année de compétitions 2022 qui pourrait redevenir normale, nous demandons si la faisabilité d'un CN sprint peut être étudiée au 2ème semestre 2022 (avec des modalités éventuellement adaptées au nombre de courses plus limité), pour application éventuelle début 2023.

FFCO : Ceci est prévu parmi les sujets sur lesquels la commission Classement doit travailler en 2022.

- Yann RICHARD (PL) demande s'il s'agit d'un CN sprint ou urbain.

- Le Président répond que cela fait partie de la réflexion.

- **Ligue Grand-Est** - arrivées hors délai

1 Inscription en ligne sur site fédéral : A ce jour il est possible d'inscrire sur le site de FFCO les licenciés compétition et des non-licenciés. Par contre il n'est pas possible d'inscrire des personnes ayant une licence loisir santé (donc non chronométré). Pour les inscrire il faut envoyer à l'organisateur un fichier Excel ou un mail. L'organisateur va néanmoins les intégrer dans la GEC et ces concurrents ne seront pas classés. Il en serait de même pour le Pass découverte. Est-il prévu une correction sur ce point ?

FFCO : A l'heure actuelle, les évolutions du site fédéral se limitent à de la maintenance. La possibilité de l'inclure dans la maintenance sera soumise à la commission Numérique. Si cela n'est pas possible facilement elle sera incluse dans le travail de rédaction du cahier des charges prévu en 2022.

2 Quota ligue : Premier point : quota coureur : serait-il possible de passer à 3 le maximum par catégorie sans augmenter le total actuel de 18. Deuxième point : peut-on réviser le quota administratif ? le quota de 5 est trop faible pour permettre de prévoir les experts (CCR et DAR), les organisateurs et d'éventuelles demandes de coureurs (blessés ou sont empêchés pour des raisons professionnelles par exemple). Si on réserve 2 places pour les experts, il ne reste plus que 3 quotas pour les organisateurs et les coureurs. Un quota d'au moins 8 serait le bienvenu.

FFCO : Il est proposé que les experts (DAR, CCR et leurs stagiaires) soient sortis de ces quotas et adressent directement leur demande à la fédération via la ligue. Cette décision est pour application immédiate sur toutes les qualifications 2022. La sous-commission Pratiques Sportives pédestres va retravailler sur les quotas pour le RC 2023.

3 Ukraine : La FFCO ne pourrait-elle pas prendre la main pour proposer un accueil « gratuit » pour des jeunes réfugiés. Si les pères sont à la guerre et les mères préoccupées par la gestion de la vie courante, les gamins vont aller à l'école et faire du sport. Les clubs pourront s'impliquer plus facilement et ce serait une impulsion venue d'en haut si la FFCO

accorde la gratuité de la licence ou avec 1 euro symbolique. Cela ne concernera peut-être pas beaucoup de monde mais ce serait dommage de ne rien faire, au niveau de la CO hors actions ponctuelles destinées à récolter des fonds. FFCO : Le Bureau directeur a décidé d'accorder une première licence gratuite pour les réfugiés Ukrainiens pour 2022 ayant le statut de réfugié temporaire conformément au droit européen. Par ailleurs, il a décidé d'une aide de 1700€ à la fédération de CO ukrainienne, montant correspondant à un trentième du budget Compétitions Haut-niveau pédestre.

4 Point ambigu du règlement : Les qualifications aux championnats de France via les championnats de ligue. Deux points issus du RC fédéral page 34 du RC FFCO 2022 (éd. février 22) dans les règles spécifiques à la CO Pédestre : « les 3 premiers issus du championnat du format considéré de leur ligue non encore qualifiés aux trois titres précédents ». On dit page 19 dans le RC FFCO chapitre X-6 (partie règlement administratif) que « Un coureur de nationalité étrangère, titulaire d'une licence compétition FFCO admis à participer à une épreuve individuelle de Championnat de France, Interrégional ou de ligue ne pourra pas obtenir le titre de « Champion » ni, selon son classement, prétendre à une autre marche du podium. » Ce n'est pas clair pour évoquer la situation des étrangers licenciés FFCO dans la ligue dont c'est le championnat. Si on considère les 3 premiers du championnat ce sont des Français, mais il est dit que les étrangers licenciés FFCO dans la ligue peuvent se qualifier sur cette course. On qualifie donc sur les résultats de la course dont certains participants ne peuvent prétendre au podium championnats. Une modification du texte page 34 comme suit : « les 3 premiers issus du championnat du format considéré de leur ligue non encore qualifiés aux trois titres précédents y compris les licenciés FFCO de nationalité étrangère. »

FFCO : Le règlement n'est pas ambigu. Il mentionne les 3 premiers sans évoquer s'ils sont sur le podium ou pas. Donc il s'agit bien des 3 premiers issus du championnat du format considéré de leur ligue non encore qualifiés aux trois titres précédents quelle que soit leur nationalité.

15. Date à retenir : l'Assemblée Générale ordinaire et élective complémentaire sur l'exercice 2022 est prévue le 25 mars 2023.

Lors de celle-ci, en plus de l'élection au poste de féminine non pourvu au CD FFCO, faute de candidate, il faudra modifier les statuts en vue de l'AG élective de fin 2024, au plus tard en mars de la même année pour appliquer les articles de la loi du 2 mars 2022 à savoir :

- Article 29 : application de la parité dans les instances dirigeantes 50% de femmes - 50% d'hommes en 2024 pour la FFCO ; au 01/01/2028 pour les structures déconcentrées ;
- Article 31 : indemnité du président ;
- Article 33 : composition de l'AG élective avec 1 personne par membre de la fédération, représentant minimum 50% du collège électoral et 50% des voix (ce qui conduit à passer de 28 représentants à 230 environ, à envisager des votes par correspondance) ;
- Article 33 : obligation de
 - a) créer une commission des sportifs de HN (en activité) avec 2 représentants (1 homme, 1 femme) au CD avec voix délibérative ;
 - b) avoir des représentants des « entraîneurs » et arbitres élus au CD avec voix délibérative ;
 - c) leur laisser au maximum 25% des sièges (soit 5/20 pour la FFCO) ;
- Article 38 : 3 mandats maximum pour les présidents (Fédération, ligues).

16. Points divers

- Le Président remercie Marie-Violaine PALCAU pour l'énorme travail fourni afin de constituer le dossier de renouvellement de la délégation FFCO – CO à pied, CO à VTT, CO à ski – déposé au Ministère des Sports il y a une quinzaine de jours, après signature du Contrat d'Engagement Républicain, le décret devant sortir le 31 mars.
- En réponse à la question de Yann RICHARD sur la reconnaissance des cartes comme équipements sportifs, le DTN indique qu'il n'y a aucune ressource au Ministère sur ce point qui reste à traiter au niveau local.
- Thierry VERMEERSCH, co-responsable de la Commission Développement Territorial, indique que les clubs ont reçu un courrier personnalisé pour tenter de résoudre le problème de la perte de licenciés potentiels vu leur éloignement par rapport aux clubs existants. Il demande aux représentants des ligues de sensibiliser leurs clubs à ce problème.
- Valérie BERGER-CAPBERN demande de prévoir une réunion FFCO-Ligues sur la gestion des Pass' - remontée à la FFCO - afin de simplifier le travail au niveau fédéral et local.
- Le Président remercie Audrey DUQUENNE et Chantal BURBAUD pour le numéro trimestriel de COmag qui vient de paraître.
- En raison des conditions climatiques (fort enneigement sur la Croix de Bauzon), la LD de la Nationale Sud-Est est remplacée par une MD (La Chavade). Le Président remercie les organisateurs et les experts pour leur mobilisation, leur gestion de la situation face à une date imposée par le conseil départemental. Il informe que, lors de celle-ci, le système OutdoorVision sera expérimenté. En ce sens, une lettre a été adressée à tous les inscrits. Il s'agit de télécharger sa trace GPS anonymisée pour permettre de visualiser les zones de passage, d'avoir un document objectif sur celles-ci pour échanger avec les gestionnaires des sites et avoir un dialogue constructif autour du respect de l'environnement par notre sport. Ce dispositif est à utiliser, à terme, pour tous les événements et les entraînements.
- Des affiches Suricate ont été distribuées à toutes les ligues. Suricate est un dispositif permettant de signaler tous les problèmes rencontrés lors de la pratique. Ces affiches sont à diffuser lors des organisations. Il est également possible de mettre le logo sur les cartes. Chaque ligue est invitée à désigner un représentant Suricate.
- La Campagne PSF 2022 est lancée. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 27 avril.
- Nathalie MATTON rappelle que le club désigné par chaque ligue pour le Championnat de France de Relais-Sprint est à désigner avant le 31 mars 2022.
- Patrick CAPBERN rappelle la réflexion engagée lors de la Conférence des Présidents de Ligues, année scolaire versus année civile. Il indique qu'en ligue Occitanie, les avis sont partagés : 60% pour l'année civile ; 40% pour l'année scolaire. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion des Présidents en novembre 2022. Il est également rappelé la mise en place d'un espace collaboratif entre ligues pour le partage des calendriers...
- Stéphane BERTHELOT demande s'il est possible de disposer du calendrier 2023 le plus tôt possible. Le calendrier prévisionnel 2023 est accessible sur le site de la FFCO.

Aucune autre intervention n'étant demandée, le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée Générale à 15h50.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

Les secrétaires de séance
Patrick CAPBERN, Joël POULAIN

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Jean-Philippe STEFANINI

Bonjour à toutes et à tous.


Merci beaucoup de votre présence à cette soixantième assemblée générale de la FFCO. Merci aussi à ceux qui nous suivent à distance.

Comme toutes les assemblées générales celle-ci a pour vocation de faire le point ensemble sur l'année écoulée et de nous projeter un peu sur les années à venir. En me préparant à cet exercice, il m'a semblé que nous avons à la fois beaucoup de points pour nous réjouir de l'année 2022 mais aussi beaucoup de nuages à l'horizon des années à venir.

Parmi les réussites de 2022 j'ai retenu

- Un nombre de licenciés record (9 699) en hausse de près de 7 % en 2022, en hausse de 2,5% par rapport à notre point haut précédent datant de fin 2018, tout comme un nombre de membres associés en hausse (20) ;
- Une saison complète de championnats de France dans toutes les disciplines. Merci à tous les clubs ou structures déconcentrées qui les ont organisées ;
- De très bons résultats pour les Equipes de France lors des différentes compétitions internationales. Ne pouvant pas citer ici tous les podiums, je me contenterai de mettre en avant la sixième place en relais mixte pour l'équipe de France composée d'Isia BASSET, Adrien DELENNE, Lucas BASSET et Cécile CALANDRY lors du championnat du monde, la cinquième place de Loïc CAPBERN sur le KO Sprint lors de ces mêmes championnats du monde et le titre de champion du Monde Universitaire pour l'équipe féminine composée de Maelle BEAUVIR, Florence HANAUER et Cécile CALANDRY. Les résultats obtenus par nos jeunes tant en course d'orientation pédestre qu'en course d'orientation à VTT témoignent également de la qualité de notre relève. Bravo à nos athlètes et merci à la Direction technique Nationale pour tout le travail effectué pour arriver à ces résultats ;
- Une communication interne et externe de qualité grâce au travail d'Audrey DUQUENNE avec nous depuis mi-octobre 2021 comme chargé de communication et à notre partenariat avec Outdoor Sports Médias/8Mont Blanc pour les retransmissions télévisuelles de certains de nos championnats et de certaines épreuves internationales ;
- Un séminaire annuel des délégués et arbitres nationaux certes pénalisé par une grève SNCF de dernière minute mais dont le contenu avait été préparé avec soin par la commission présidée par Denis GENEVES et a été apprécié de tous les participants.
- Une simplification des conditions médicales d'accès à la licence pour les personnes majeures. Merci à la commission médicale d'avoir travaillé rapidement pour nous permettre de faire évoluer notre réglementation dès cette année, bien plus vite que d'autres fédérations sportives ;
- Le principe de renouvellement de notre partenariat avec la MAIF autour du sport durable. Merci à la commission Développement Durable pour s'être investi à la fois dans le bilan du partenariat précédent et dans l'élaboration d'une feuille de route ambitieuse pour l'année à venir ;
- Un bilan très positif de notre présence au salon des maires pour y présenter avec le soutien fort de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes le concept des Espaces Loisirs Orientation. Le déploiement dans les territoires de ce concept a été formalisé avec la signature d'une petite dizaine de convention avec des structures déconcentrées ou des membres associés ;
- La prise en charge par la Fédération sous la houlette de Valérie BERGER-CAPBERN de l'organisation en Cerdagne Capcir d'O'France 2023





A titre plus personnel, j'ai aussi vécu avec beaucoup de plaisir les épreuves de course d'orientation de la GYMNASIADE 2022, sorte de jeux olympiques du sport scolaire, pour laquelle je salue le travail d'organisation des équipes de la Ligue de Normandie et les brillants résultats des jeunes du Lycée Honoré d'Urfé de Saint Etienne qui représentaient la France.

Derrière ces résultats, il y a énormément de travail

- De nos bénévoles dans nos clubs, structures déconcentrées, au sein des commissions, du Comité directeur et du Bureau directeur ;
- De nos salariés qui nous accompagnent avec attention et souplesse et nous font profiter de leur expérience dans notre volonté de faire bouger les lignes ;
- de notre Direction technique Nationale, qui, avec les moyens du bord, continue à conduire notre politique de Haut Niveau, nous fournit les outils de notre politique de formation et nous accompagne dans le déploiement de notre projet sportif fédéral.

Merci à chacun d'entre eux pour leur engagement indispensable à notre développement.

Bien sûr, même si nous cochons chaque année un peu plus des objectifs que nous nous étions fixés dans le projet fédéral, il reste des chantiers sur lesquels nous avons pris du retard : la simplification administrative pour laquelle le déploiement d'un nouveau site internet reste un incontournable, la formation sur laquelle nous devrions déployer sous peu une architecture plus modulaire, le déploiement d'un circuit national de courses urbaines qui reste au point mort ... Nous n'avons nullement renoncé mais clairement nous manquons de ressources humaines pour mener à bien tous ces chantiers.

Au-delà du retard pris sur ces différents chantiers, j'identifie également des points d'inquiétude pour l'avenir :

- Notre développement territorial est très hétérogène. Certaines ligues, certains clubs sont en forte progression alors que dans le même temps d'autres sont en recul ;
- Nous avons de plus en plus de mal à construire un calendrier national complet dans toutes les disciplines ;
- Pour de multiples raisons (financières, environnementales), la participation à nos grands événements se réduit impactant de fait nos finances et celles des clubs organisateurs ;
- La question de l'accès à la forêt devient de plus en plus difficile. Les aspects environnementaux nous sont de plus en plus opposés pour nous interdire l'organisation de nos manifestations sportives. Depuis des mois en lien avec l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature d'un côté et de la commission Sport de Nature du CNOSF nous essayons de remettre en place un conventionnement avec l'Office National des Forêts sans beaucoup de résultats pour le moment.
- Enfin la disparition des deux Certificats de qualification professionnelle que nous avons mis en place et l'absence de toute formation diplômante dans le domaine de l'entraînement fait peser des risques importants sur le devenir de notre sport. A la demande de la Direction technique Nationale, j'ai alerté par écrit Madame la Ministre des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques de notre inquiétude à ce sujet. A ce jour aucune réaction ne nous est parvenue.

Soyez assuré de l'attention que je porterai au cours de l'année à venir sur tous ces points.

Lors de la prochaine assemblée générale, j'espère que nous aurons de nouvelles victoires à célébrer tant sur le plan sportif que dans l'accomplissement de notre projet fédéral. D'ici là j'espère avoir le plaisir de vous retrouver sur le terrain une carte en main pour pratiquer notre sport.



RAPPORT SUR LA GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR

Dominique BRET, Secrétaire générale

Mesdames, Messieurs les représentants des ligues,
Chers amis orienteurs,

2022 a été une année de reprise. Même si la pandémie n'est pas encore un lointain souvenir, nous avons pu pratiquer sans trop de contraintes, nous confronter sur tous les championnats... Ainsi, l'équipe fédérale, que vous avez élue en 2021, a pu déployer son projet.

Tous ses membres, chacun en fonction de leurs autres contraintes, notamment professionnelles, ont œuvré, parfois sans compter pour répondre aux sollicitations, régler tel ou tel problème... en deux mots faire avancer et rendre visible notre activité. Remercions-les et plus particulièrement le président et la DTN en charge des dossiers les plus épineux.

Comme précisé dans l'article 8 de nos statuts, le Comité directeur est chargé de diriger et d'administrer la Fédération. Ses 20 membres (1 poste femme reste à pourvoir) se sont réunis, en présentiel ou par visioconférence ou en format hybride, 5 fois en 2022, les 10 février, 10 mars, 15 juin, 27 août et 27 novembre.

Le Bureau directeur (composé de 7 membres actuellement) assure lui la gestion courante de la Fédération. Il s'est réuni 12 fois les 11 janvier, 9 février, 25 mars, 13 avril, 18 mai, 14 juin, 13 juillet, 25 août, 7 septembre, 12 octobre, 25 novembre et 13 décembre.


Nous essayons de rendre public au plus vite les comptes rendus de ces réunions, fidèles à l'un des principes qui nous anime : la transparence sur tous les sujets abordés et les décisions prises. Merci à Pierrick MERINO, notre secrétaire général adjoint, et à Joël POULAIN pour l'aide apportée dans la prise de notes lors des bureaux et comités directeurs. Ce travail, dans l'ombre, de prise de notes, de première version de nos comptes rendus est indispensable pour que chaque membre de ces instances puisse valider rapidement afin que les délais de diffusion envers les structures déconcentrées soient les plus courts possibles.

Mais la vie quotidienne de notre fédération repose sur deux piliers sans lesquels nous ne pourrions agir et avancer. D'une part, notre équipe de salariés qu'elle soit présente au siège de la Fédération ou à distance. Au niveau du secrétariat administratif, Laureen VOLTINE et Nathalie MATTON assurent leurs missions, notamment le suivi des différents dossiers, avec une grande expertise. A leurs côtés, mais à distance, n'oublions pas Valérie SCHVARTZ, notre comptable, ainsi qu'Audrey DUQUENNE pour la communication. Un grand merci à elles !

D'autre part, la Direction technique nationale, équipe constituée actuellement de 6 cadres techniques, placés prioritairement au service du haut niveau, nécessiterait d'être renforcée pour pouvoir être déchargée des tâches chronophages qui entourent le fonctionnement et la gestion du haut niveau et pour leur permettre de nous accompagner de plus près sur le plan du développement.

Nous touchons là un point clé de notre fonctionnement : le manque de professionnalisation. Malgré l'engagement des bénévoles, au sein des différentes commissions, nous ne pouvons pas toujours aller au fond des dossiers, développer pleinement certains points qui nous tiennent à cœur pour le développement de notre sport. Mais ils œuvrent, chacun à leur niveau en fonction de leurs disponibilités, régulièrement pour faire remonter au comité directeur les difficultés rencontrées, les visions des différents territoires et des propositions d'évolution de nos pratiques. Remercions-les pour leurs apports, leurs conseils, leurs idées... qui sont débattues, en toute démocratie, lors des comités directeurs. Espérons qu'ils soient rejoints par d'autres bénévoles, que vous nous aurez aidé à trouver, prêts soit à animer soit à participer au travail de ces commissions afin de rendre plus opérantes nos activités.





Nous avons pu, cette année, renouer avec les échanges en présentiel que ce soit lors de notre assemblée générale, le 26 mars 2022 que lors de la conférence des Présidents de ligue le 26 novembre dernier. Ce dialogue nous est nécessaire pour rester ancré dans les réalités du terrain, d'enrichir notre vision et d'améliorer notre plan d'actions. Vous avez pu mesurer le travail accompli, les chantiers en cours... Le rapport d'activité de chaque commission vous montrera les actions menées, celles engagées mais aussi tout ce qui reste à faire. Sans en faire un bilan, rappelons que toutes les actions s'inscrivent dans le cadre du projet fédéral 2021-2024, un projet construit avec vous, autour de 3 directions - simplification, communication et professionnalisation -, structuré autour d'axes stratégiques – diversification de l'offre, haut niveau, structuration territoriale – et transversaux – formation, communication et numérisations, développement durable – dans le triple objectif de fidéliser les licenciés, attirer de nouveaux publics, rayonner au plan international.

Avant de terminer, je ne voudrai pas omettre de signaler nos relations auprès des instances nationales, que ce soit le Ministère des Sports, le CNOSF... et notre investissement dans certaines commissions afin de mieux faire connaître et reconnaître notre activité. C'est aussi, pour cela, que nous avons choisi de nous associer à l'Alliance des Loisirs et Sports de Nature.

Pour conclure, je tiens à remercier tout le comité directeur pour le travail accompli, la qualité des échanges, discussions, débats et décisions prises en toute démocratie ainsi que pour leur implication dans la vie fédérale. Je voudrais aussi vous remercier, vous représentants des différents territoires, pour votre engagement au quotidien au plus près des publics licenciés ou néophytes, pour votre support pour mener à bien le projet fédéral. Je sais pouvoir compter sur votre appui pour le poursuivre en 2023.

Un très grand merci à vous tous.



RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS STATUTAIRES ET FÉDÉRALES

COMMISSION MÉDICALE

Docteur Catherine CHALOPIN, Présidente

Médecin Fédéral National et Médecin coordonnateur de la SMR des SHN

1°) Développement des activités médicales au sein de la FFCO

- 16/05/22 Réunion en webinaire – Commission juridique et commission médicale du CNOSF : La réforme législative du certificat médical et ses conséquences -article 23
- **Nouvelle réglementation pour l'obtention ou renouvellement de la licence pour les personnes majeures.**
 - Pour le licencié majeur, la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a introduit de nouvelles dispositions relatives au contrôle médical préalable à la pratique sportive (articles 23 et 24). **L'obtention ou le renouvellement d'une licence pour une personne majeure n'est plus subordonnée à la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique, sauf si la fédération l'exige, après consultation d'un « avis simple » de sa commission médicale.** (Pas de modification pour le sportif mineur)
 - Juin- août 2022 : la commission médicale s'est concertée pour pouvoir émettre un « **avis simple** » consensuel qui a pu être remis à la fédération le 22/08/22.
 - Conformément aux décisions prise par la FFCO (CD du 26/08/2022) : [Mise à jour du règlement médical : Chapitre III- Règlement médical fédéral-articles 6 à 10](#) pour une application dès le 1° septembre 2022.
- Allègement progressif des protocoles sanitaires pour permettre la pratique sportive des licenciés et des sportifs de haut-niveau en fonction de l'évolution de la pandémie Covid 19 et des textes législatifs en vigueur.
- 15 décembre 2022 : AG UNMF (Union Nationale des Médecins Fédéraux) en visioconférence
- **Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes dans les activités physiques et sportives 2020-2024 :**
 - 2022-2024 :
 - Objectifs de la politique fédérale
 - Construction des actions
 - Financement des actions
 - Rappel : 2 Référents fédéraux dopage FFCO : Dr Catherine Chalopin et Dr Joël Poulain en tant que membre élu au CD.
 - AFLD Education et prévention : les sessions de formation des éducateurs antidopage fédéraux se sont poursuivies en 2022
 - Formation des délégués fédéraux
 - Formation des sportifs de haut-niveau : plusieurs réunions d'informations (sportifs juniors, seniors et CO à VTT) et incitation de formation en e-learning via la plateforme Adel de l'AMA.
 - 1^{er} mars 2022 : Réunion d'information concernant les « stratégies antidopage des fédérations » (Ministère chargé des Sports, AFLD, CNOSF) :
 - Animation du « réseau des référents »
 - Plan fédéral de prévention et éducation antidopage
 - Collaboration avec l'AFLD (contrôles, sanctions et enquêtes)
 - Évaluation de la mise en œuvre des obligations antidopage



- 7 octobre 2022 : 1^{ère} formation des référents fédéraux dopage par l'**AFLD**
- Octobre 2022 : Questionnaire par l'**AFLD** « **Evaluation des obligations des fédérations sportives agréées** » concernant les moyens mis en œuvre par la FFCO pour assurer le respect de ses obligations en matière de lutte contre le dopage.
A partir des réponses obtenues ou des informations recueillies, le collège de l'Agence pourra décider de diligenter un audit en 2023.

2°) L'encadrement sanitaire des équipes de France

- Encadrement médical et paramédical a été réalisé par :
 - 2 médecins du sport :
Dr Agnès Louvel-Eudier, 5 j
Dr Isabelle Vaysse, 11 j
 - 2 masseur-kinésithérapeutes :
Jean-Frédéric Gervais, 33 j
Guillaume Ribault, 41 j
- Ils ont réalisé 90 journées d'encadrement médical et paramédical :
 - 16 journées médecin : Groupe -18
 - 74 j journées kinés :
Senior: 40 j
Junior: 34 j (2 JWOC en 2022, report du JWOC forêt en octobre pour risque incendie en juillet)

3°) Le suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau

(Voir le rapport 2022 du médecin coordonnateur en annexe)

La Surveillance Médicale Règlementaire (SMR) est réalisée conformément à l'*arrêté du 13 juin 2016 relatif à la surveillance médicale des sportifs de haut-niveau, Espoirs et collectifs nationaux et à la réglementation médicale FFCO.*

- 2 groupes de sportifs ayant un financement sur contrat de performance :
 - Le programme d'excellence sportive, les SHN (Elite, senior, relève) dont la SMR est fixée par l'arrêté,
 - Le programme d'accession au haut-niveau, les Espoirs et les SCN sportifs des collectifs nationaux, dont la SMR est fixée par la fédération.
 - Les sportifs des Groupes France, non en liste ministérielle, du groupe France -18 et le groupe France CO à VTT. La SMR est fixée par la fédération, contenu et périodicité des examens avec une prise en charge financière uniquement fédérale.
- Bilan quantitatif : Ont ainsi été concernés 77 orienteurs de haut-niveau :
- 49 en liste ministérielle :
23 SHN : 4 Senior, 19 Relève
4 Sportifs « collectif nationaux »
22 Sportifs Espoirs
 - 28 sportifs en Groupe France hors liste ministérielle
11 du Groupe -18,
17 du Groupe CO à VTT A



➤ Bilan qualitatif :

- 3 sportifs en liste ministérielle ou espoir n'ont pas réalisé l'ensemble de leur surveillance médicale réglementaire ayant arrêté leur carrière sportive de haut-niveau en cours d'année 2022 pour raisons professionnelles ou d'études incompatibles avec la poursuite du haut-niveau.
- 1 sportif en Groupe CO à VTT n'a pas donné suite à sa SMR et s'est mis en retrait du haut-niveau pour la saison 2022.
- Aucun certificat médical de contre-indication temporaire aux sports n'a été délivré suite à cette surveillance médicale réglementaire.
- La surveillance médicale réglementaire a cependant montré que les effets de la pandémie à la Covid19 sont encore bien présents et ont impactés la pratique sportive de certains SHN en 2022 malgré un strict respect de toutes les règles d'hygiène préconisées.

Composition de la commission

Dr Joël POULAIN, Médecin élu au Comité directeur ; Dr Caroline FER et Dr Marion DELESPIERRE, Médecins du Pôle France Loire ; Dr Thibault STIERNON, Médecin du Pôle France Jeune de Clermont-Ferrand ; Dr Tanguy MALGOYRE, Médecin du Pôle Espoir de Fontainebleau ; Médecins des équipes de France : Dr Fabrice DESCOMBES, Dr Agnès EUDIER, Dr Julien PETIT, Dr Isabelle VAYSSE
Membres associés : Jean-Frédéric GERVAIS et Guillaume RIBAUT Masseur-Kinésithérapeutes des équipes de France



COMMISSION JUGES ET ARBITRES

Denis GENEVES, Président

Bonjour à toutes et à tous

Avant toute chose la commission félicite les experts régionaux et nationaux qui ont officié sur les compétitions tout au long de cette année, enfin une année pleine !! si ce n'est l'annulation, conséquence des conditions météorologiques, des courses nationales Sud-Est.

Leur travail d'expertise est essentiel pour assurer la qualité de nos compétitions, c'est une tâche délicate, bien souvent réalisée dans l'ombre mais au demeurant essentielle et surtout jamais simple.

Au cours de l'année 2022 les membres de la commission Juges et Arbitres ont participé à :

- Deux réunions au siège de la FFCO : le 9 novembre et la veille du séminaire des DN/AN le 2 décembre ;
- Préparation et animation du séminaire des experts DN/AN des 3 et 4 décembre au CIS Ravel à Paris, séminaire malheureusement impacté par des difficultés à se déplacer ;
- Actualisation du tableau des RK ;
- Participation aux séminaires des experts régionaux quand nous avons connaissance de leur organisation.

Les réunions sont essentiellement des moments de synthèse, la grande majorité du travail étant faite durant les périodes inter réunions ceci n'excluant pas bien-sûr de nombreux échanges par mail ou téléphone. D'autre part les membres de la commission ont continué à assurer leurs missions d'expertise.

Comme programmé, le principal travail de l'année 2022 a été la finalisation du nouveau mémento du corps arbitral.

Au fil de l'année la commission a traité des problèmes rencontrés par des experts mais aussi a apporté des conseils ou avis et ceci y compris sur les lieux de courses.

Il apparaît utile de rappeler aux experts l'importance du respect des échéances pour les retours des différents comptes rendus.

Pour rappel : les CR des experts régionaux doivent être adressés à l'organisateur et à la ligue uniquement. Il incombe à cette dernière d'en dresser une synthèse et de la transmettre à la commission juges et arbitres au plus tard le 31 octobre de l'année en cours, malheureusement nous constatons que c'est loin d'être le cas.

Ces retours pouvant notamment servir de support pour les différents séminaires régionaux et nationaux.

L'analyse des résultats des études de ces comptes-rendus doit permettre de tendre vers des pratiques communes d'arbitrage.

Concernant les Ligues nous rappelons que celles-ci doivent se doter d'un règlement des compétitions servant de base aux experts pour assurer leur mission. Ce règlement doit à minima reprendre les éléments techniques essentiels au bon déroulement des compétitions (regroupement des catégories, échelles de cartes...) tout en tenant compte des obligations fixées par le RC national.

En toute logique, en l'absence de règlement régional ou de point abordé dans ledit règlement c'est le RC national qui s'applique. La commission n'est pas du tout opposée à des aménagements compte tenu du contexte des compétitions régionales mais il faut que ce soit écrit sinon comment un expert peut-il remplir correctement sa mission en cas, par exemple, de réclamation ?

Pour terminer nous tenons à remercier le secrétariat qui assure le suivi du retour des comptes-rendus en ayant parfois recours à plusieurs rappels.

- Au programme de l'année 2023**
- Travail sur un mémento régional du corps arbitral ;
 - Participation aux séminaires de zones ;
 - Suivi et analyse des comptes-rendus d'expertises

Composition de la commission

Nelly DEVILLE, Bertrand PATURET, Philippe POGU et Patrick SAINT-UPÉRY



COMMISSION FORMATION

Dominique BRET, Présidente

Les dossiers n'ont pas avancé aussi vite que souhaité. Chaque membre de la commission est investi par ailleurs et ne prend pas toujours le temps de mettre la formation comme priorité. En conséquence, la commission s'est réunie deux fois, une en formation plénière (15 novembre) et une en formation restreinte - présidente de la commission, DTN et CTS en charge du dossier - (8 novembre) sans compter les échanges informels autour de tel ou tel point lié à la formation et le suivi au quotidien des dossiers (validation de diplôme, VAE...). Toutefois, les actions de formation ont repris conduisant à un nombre de formés plus important.

Les points marquants de l'année :

- Mise en place de formations nationales :
 - . Entraîneur (12 stagiaires) avec mise en place de nouvelles modalités de validation ;
 - . Traceur national les 22 et 23 janvier 2022 ;
 - . 3 formations de Moniteurs : une en Grand-Est et deux en Nouvelle Aquitaine ;
 - . Lutte contre les violences sexuelles le 16 mai en visio ;
 - . CO à ski (formation et séminaire) les 17 et 18 décembre en vue des championnats de France 2023 ;
 - . CO à VTT ;
 - . Séminaire DN et AN en relation avec la commission Juges-Arbitres.
- Préparation du calendrier des formations pour 2023 :
 - . Formation de formateurs à la demande des ligues Occitanie et Nouvelle Aquitaine les 21 et 22 janvier (TR, DAR, CCR, Animateur), une demi-journée allongée pour chaque diplôme ;
 - . Moniteurs à la demande de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur ;
 - . Traceur national les 28 et 29 janvier ;
 - . Séminaire Entraîneur ;
 - . Séminaire TN/CCN en lien avec la commission Juges-Arbitres ;
 - . Formation spécifique pour les athlètes Haut Niveau avec 2 jours en présentiel, les 8 janvier et 5 février, plus temps en distanciel
 - . Formation TR en Nouvelle Calédonie
- Lancement d'une opération de recensement des diplômés se déclarant actifs et demande de transformation sur le site afin de ne faire ressortir que les diplômés actifs ;
- Simplification de la remontée de l'activité des diplômés en cours d'année ;
- Questionnement sur les points manquants/insuffisamment traités dans les formations régionales (par exemple, aspects sécuritaires en sprint ; rappel sur le rôle du délégué dans le choix du terrain, le respect des échéances...) ;
- Gestion des problèmes de formation : relances pour des TN n'ayant pas renvoyé leurs tracés théoriques ; difficulté pour valider les formés quand les courses se déroulent essentiellement dans le Sud de la France... ;
- Traitement des dossiers de VAE ;
- Finalisation du questionnaire sondage en direction des ligues et formateurs pour rendre plus opérationnelles les formations, les compléter, couvrir les champs manquants (organisateur/directeur de course, sport santé) ;



Quelques statistiques :

- 201 diplômes attribués =
 - 45 animateurs ; 14 moniteurs ; 1 entraîneur
 - 38 TR ; 13 TR CO à VTT ; 8 TN ; 4 TN CO à VTT ; 5 T CO à ski
 - 15 CCR ; 11 CCR CO à VTT ; 5 CCN ; 2 CCN CO à VTT ; 1 CC CO à ski
 - 24 DAR ; 3 AN
 - 11 formateurs de cartographie de proximité ; 1 de moniteursdont plusieurs obtenus par le même licencié (162 personnes)

- Des formations dans toutes les ligues =
 - 48 en Nouvelle Aquitaine dont un tiers Animateur
 - 35 en Auvergne Rhône-Alpes dont un tiers Animateur et près d'un quart TR
 - 26 en Grand-Est répartis de manière équivalente dans tous les domaines
 - 22 en Normandie dont un quart Animateur et un quart TR
 - 18 en Hauts de France dont un tiers DAR et 4 formateurs Cartographie de proximité
 - 16 en Provence Alpes Côte d'Azur avec beaucoup de diplômes pour une même personne
 - 14 en Bretagne dont un tiers TR et un peu plus d'un quart CCR
 - 5 en Bourgogne Franche-Comté, en Centre, en Occitanie, 4 en Pays de la Loire et 3 en Île de France.

Les chantiers ne manquent pas pour la commission ; des renforts opérationnels seraient bienvenus. Le chantier principal reste, en 2023, la révision de l'architecture de formation, en y incluant les nouvelles formations envisagées, les problématiques actuelles (développement durable...) ainsi que la question des diplômes nécessaires et des ressources associées pour répondre au besoin de professionnalisation.

Composition de la commission

Sylvine BROUTÉ, Bernard DAHY, Pierrick MERINO, Daniel POËDRAS, Michel HUET, Rémi GARDIN (CTS)



CONSEIL NATIONAL DE L'ÉTHIQUE

Jean-Paul TERS, Président

RAPPORT ANNUEL 2022

Rappel

Rappelons rapidement que la loi du 1^{er} mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, impose à chaque fédération délégataire d'établir une charte d'éthique et de déontologie qui lui est propre et de mettre en place en son sein un comité doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

Le Comité directeur de la Fédération a adopté sa charte d'éthique et de déontologie le 30 septembre 2017 et a installé son Conseil national de l'Ethique le 8 décembre 2018. Ont été nommés Marie-France Charles, Michel Chariou, Pierre Durieux et Jean-Paul Ters, ce dernier étant désigné comme président.

La charte d'origine a ensuite été amendée par le Conseil national de l'Ethique le 31 mai 2019 et ces modifications ont été adoptées par le Comité directeur en sa réunion du 15 juin 2019.

Elle est en ligne sur le site fédéral à l'adresse : <https://www.ffcorientation.fr/ethique-et-integrite/chartes/>

Le Conseil a été renouvelé fin décembre 2021 pour la nouvelle olympiade. Les quatre membres sortants ont été reconduits dans leur fonction. A ceux-ci se sont ajoutés deux nouveaux membres nommés au même moment, à savoir Michel Ediar et Sandrine Taisson. Jean-Paul Ters a été reconduit comme président.

Ce Conseil sera normalement renouvelé fin 2024.

Activités 2022

Le Président a participé le 20 janvier 2022 à une visioconférence sur le rôle des Conseils d'éthique au sein des fédérations sportives.

Mme la Ministre des Sports, Roxana Maracineanu, a présidé la totalité de la conférence. Elle était assistée par M. Bernard Stirn, président du Comité de déontologie du CNOSF. Cinquante-cinq présidents de Comité y ont participé. Il a principalement été question, d'une part de la future loi sur le sport qui visera à démocratiser le sport, notamment en facilitant le sport-santé et l'accès des associations aux équipements sportifs scolaires. Elle prévoira aussi le renouvellement des instances dirigeantes, avec la parité femmes/hommes dans les fédérations sportives et la limitation du nombre de mandat du président. Elle tendra par ailleurs à protéger le modèle économique du sport.

D'autre part de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport.

A ce sujet, tous les membres du Conseil national de l'Ethique de la fédération ont suivi en mai 2022 une cession d'information sur la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, organisée par la Direction technique nationale, animée par Rémi Gardin.

Il est rappelé qu'une boîte aux lettres électronique a été créée à l'adresse : « signalement@ffcorientation.fr » pour signaler tout fait contraire aux bonnes mœurs et que la Fédération a aussi établi un formulaire de signalement, publié sur le site ([formulaire de signalement](#)).

Statutairement le Conseil national de l'Ethique se réunit au moins une fois par an en présentiel au siège de la fédération, en principe la veille de l'assemblée générale. En mars 2022, il a été jugé que la situation sanitaire liée à la crise de la COVID ne permettait pas de se réunir dans de bonnes conditions. Aussi cette réunion a été annulée purement et simplement, d'autant plus facilement qu'il n'y avait aucun dossier à traiter.

En 2022, comme en 2021, il n'a pas eu besoin de saisir une des commissions disciplinaires,
il n'a pas eu à traiter de problème de fond,
il n'a pas été saisi par une instance sportive, ni par un(e) licencié(e), pour un problème relevant de sa compétence propre.



La situation générale de la FFCO est donc positive pour le moment. Pour autant le Conseil de l'Ethique est bien conscient « qu'un accident » peut toujours arriver.

Une saisine en 2022

Le CNE a été saisi le 30 novembre 2022 par M. Patrick Robin, Président du Club « Charente-Maritime Orientation » (1705NA), demandant une dérogation pour la montée de l'équipe 2 dudit club en 2^{ème} division nationale.

En résumé, il a été répondu que cette question ne pouvait concerner le CNE, mais qu'elle était du ressort des commissions « Pratiques sportives » (cf. règlement des compétitions) et « Formation ».



COMMISSION PRATIQUES SPORTIVES

Nelly DEVILLE, Présidente

Que ce soit au niveau calendrier et experts, CO pédestre, CO à VTT, CO à ski ou CO en Raid, l'activité a été intense et parfois difficile.

Le souci constant a été de rendre plus clair le règlement des compétitions, en essayant de supprimer les possibilités d'interprétations, mais il reste du travail à faire.

Le manque d'experts actifs et disponibles, la réception hors délais des dossiers de candidatures aux courses nationales, la frilosité de potentiels organisateurs, les autorisations (ou interdictions) tardives perturbent le développement de l'activité.

Espérons que ces freins se desserreront pour 2023.

❖ SOUS-COMMISSION CO A PIED

Pierrick MERINO, responsable

La sous-commission de Course d'Orientation à pied a vocation à proposer aux dirigeants fédéraux des idées sur le développement de la discipline en particulier en proposant des évolutions dans les domaines de l'organisation et du règlement des compétitions.

La commission s'est réunie à de plusieurs reprises en visio-conférence, parfois avec la commission classement et la commission calendrier ainsi qu'avec un groupe de travail avec des licenciés volontaires, traitant des axes de favorisation de la « pratique sportive féminine ».

Bien que toutes les propositions faites n'aient pas été retenues dans leur mouture initiale, plusieurs modifications notables ont été mises en place. Certaines sont une première étape vers une évolution possible en 2024 suite au retour d'expérience.

On remarquera notamment la modification du relais féminin du CNE avec un premier relais de nuit.

Un certain nombre de points du RC ont par ailleurs été repris et sont à retrouver dans le document « Quoi de neuf dans ce RC 2023 », tels que par exemple, l'harmonisation des niveaux de couleurs et durées pour une même catégorie d'âge entre les femmes et les hommes, ou encore la séparation de la catégorie D/H40-55 en D/H40-45 et D/H50-55 au niveau du sprint.

Les modalités de sélection du Championnat de France de Relais-Sprint ont été revues également pour permettre la participation à davantage de clubs différents.

D'autres points de réflexion sont également au programme de l'année à venir. N'hésitez pas à faire remonter officiellement vos remarques sur le RC au secrétariat fédéral qui le retransmet à la commission pour alimenter nos réflexions.

Composition de la sous-commission

Nelly DEVILLE - Alain ANTOINE, Yannick BEAUVIR, Benjamin CLEMENT-AGONI, Pierre DELENNE, Fabrice LAPERGUE, Sylvie MARCHESIN, Patrick ROBIN et Simon LEROY (CTS)



❖ SOUS-COMMISSION CO A SKI

Michel DENAIX, responsable

➤ Bilan de la spécialité de la dernière saison Hiver 2022

Deux dossiers de Championnats de France

- Par Bol d'Air 3812 sur Abondance et Avoriaz (Haute Savoie) ; le Relais Mixte et la Mass-Start
- Par CROCO 2604 sur Herbouilly et Font d'Urle (Drôme) ; Relais, LD et Sprint.

Quelques initiatives locales.

➤ Organisation des championnats

Deux beaux WE de CO à Ski bien organisés, la neige fut au rendez-vous. Une centaine de concurrents sur chaque course. Satisfaisants ou pas ? Avec 2 ans sans organisations pour les raisons sanitaires la mobilisation semble difficile pour le développement de la spécialité.

➤ Animations de proximité

En Isère pour la 2^{ème} année, 4 journées avec des parcours temporaire d'orientation ont été mis en place. Animations gratuites réalisées à l'initiative du club Orient'Alp avec pas loin de 80/100 participants à chaque fois.

➤ Mise en place d'une Formation FFCO Traceur et Contrôleur des Circuits National

Afin de pallier au manque de personnes qualifiés pour valider l'organisation des manifestations niveau national, une formation s'est tenue en décembre 2021 sur Autrans (38) ; 4 pour le Traceur National et un pour le CCN ont suivi ce stage, ont pu officier sur les compétitions 2023 et valider ainsi leur formation.

La même formation s'est tenue en décembre 2022 pour permettre les organisations 2023. 5 TN et 2 CCN

➤ Règlement des compétitions

De nombreuses modifications demandées pour la spécialité, principalement

- Ajout des catégories Dame et Homme 60
- Harmonisation avec les autres spécialités des catégories titrable sur le Sprint
- Echelles des différents formats de course (Règlement IOF)
- ...

Autre domaine :

Une incompréhension sur la suppression de la Coupe de France des Clubs. Il avait été difficile par le passé de la mettre en place pour reconnaître les autres spécialités - Ski et VTT ; de les aider dans leur développement. Elle était aussi très appréciée par de nombreux clubs qui pourraient se comparer entre eux ; challenge, et aussi dans les demandes de subvention, classement qui permet de voir l'évolution et la santé des clubs.

Evolution du CN ? Nous avons bien pris en compte l'évolution sur la revalorisation chaque année des points ; ce qui est déjà une avancée. Qu'est-il envisagé pour le CN à Ski, qui en l'état n'a toujours aucune valeur sportive ; le peu d'épreuves courues et le peu de mélange des catégories sont des contraintes fortes, mais on peut sans doute faire mieux.

➤ Avenir

Tris dossiers d'organisation pour la saison 2023, un Championnats en Savoie avec le COCS, un championnat dans le Jura (report de 2021) par O'Jura et une dans le Vercors (courses Nationales par le CROCO ; renouvellement des animations par le club d'Orient'Alp. Des pistes pour 2024 ???...

Mise en place d'une formation de traceur en décembre 2022 afin de préparer dans de bonnes conditions les épreuves de 2023.

Inauguration février 2022 d'un ELO à Ski à Champagny en Vanoise (CDCO73).



Des parcours temporaires d'orientation à ski se mettent en place dans les stations, souvent en liaison avec les ESF ou les écoles locales (Ancelle, Autrans, Chapelle d'Abondance, etc.)

Aide de la cellule communication de la FFCO pour la diffusion des actions et annonces.

Rappel des demandes qui sont toujours d'actualités (voir CR réunion mars 2019) : Peut-il y avoir des évolutions sur les trois demandes principales, à savoir une aide d'un cadre technique (nous sommes bien conscients de la difficulté de ce point avec leur diminution au sein de la fédération et les tâches affectées à chacun d'eux), une présence française aux championnats du monde et une ligne budgétaire de fonctionnement et/ou compétition.

Nous ajoutons dans nos annonces de courses, suite à la demande de la DTN, et pour faire face à une éventuelle participation à des épreuves internationales que les compétitions nationales organisées en France puissent servir de sélection, dans les catégories H/D sénior. Nous avons l'espoir que notre fédération en envoie une délégation.

Composition de la sous-commission

Nelly DEVILLE - Laurent ASTRADE, Charlotte BOUCHET, Michel DENAIX, Christina FRITZ, Rudy GOUY, Aurore IVALDI, François JANOD, Thomas PARDOEN et Joël POULAIN

❖ SOUS-COMMISSION CO A VTT

Dominique ETIENNE, responsable

La sous-commission s'est réunie le 24 septembre à BOUVANTE (26), lors du Championnat de France des Clubs.

Etaient présents tous les membres : Nelly DEVILLE, André HERMET, Michel DENAIX, Alain POURRE, Nicolas PINSARD et Dominique ETIENNE.

A cette occasion, il a été demandé les modifications suivantes aux règles spécifiques du Règlement des compétitions 2023 :

- supprimer la vérification de la conformité des VAE (les organisateurs n'ont pas les moyens de la contrôler sur les lieux de course),
- s'aligner sur les règles de l'IOF pour les échelles de cartes :
 - Sprint : 1/5000 - 1/7500
 - Moyenne distance et Relais : 1/7500 → 1/15000
 - Longue distance : 1/12500 - 1/15000
- d'ajouter des couleurs correspondant aux niveaux techniques et de pilotage sur le tableau des relais,
- d'ajouter pour la composition des équipes en CFC que les compétiteurs doivent être licenciés dans le même club et qu'une équipe composée de coureurs d'un même comité départemental ou d'une même ligue est classée, mais ne peut pas prétendre à un titre.

Les compétitions

Le nombre de course est stable (une cinquantaine), tous les Championnats se sont déroulés ainsi que 3 week-ends de Nationales.

Les courses étaient géographiquement bien réparties dans les 4 zones.

Cette année encore, les jeunes et juniors ont impressionnés par les résultats obtenus aux Championnats d'Europe en Lituanie avec 9 podiums (3 médailles d'or, 4 médailles d'argent et 2 médailles de bronze).



Le séminaire

Il s'est déroulé les 15 et 16 janvier à Fontainebleau en présence des traceurs et contrôleurs des compétitions nationales des saisons 2021 et 2022, les retours d'expérience ont permis d'évoquer des problèmes récurrents sur la cartographie :

- l'importance de la clarté, de la lisibilité du dessin sans fausser l'image mentale du coureur et l'harmonisation sur l'ensemble de la carte,
- les jonctions, les entrées, la sinuosité des chemins et les zones de cyclabilité (forêt et ouvert),
- les 2 niveaux de représentation des chemins doivent privilégier la largeur à la cyclabilité.

Sur l'accompagnement des Traceurs Nationaux et Contrôleurs des Circuits Nationaux stagiaires : l'important reste l'échange entre les deux parties et le rôle du contrôleur devrait être davantage celui de conseiller.

Les freins au développement

- L'absence d'un correspondant au niveau des Ligues en lien avec la sous-commission.
- Le peu de pratique dans les écoles de CO, moins de 10 % proposent la discipline.
- Le manque d'organisateur.

Les perspectives 2023

- Proposer le même nombre de course qu'en 2022, mais il manquera 1 week-end de Championnats de France (CFC et relais) et les Nationales.
- Faire connaître la discipline à l'extérieur de la FFCO par le rapprochement avec les clubs de la Fédération française de cyclisme et communiquer sur nos courses.
- Inciter les organisateurs à déposer leurs candidatures dans les délais fixés par le règlement des compétitions.
- Se réunir en présentiel au moins 1 fois dans la saison 2023.
- Organiser 1 séminaire fin 2023 ou début 2024.

Composition de la sous-commission

Nelly DEVILLE - Michel DENAIX, François LORANG, Nicolas PINSARD, Alain POURRE et André HERMET (CTS)

❖ SOUS-COMMISSION RAID ORIENTATION

Mireille SAVORNIN, responsable

Deux raids organisés dans le cadre de la coupe de France.

Mathieu Landrieu, pour le club Convergence (9801NC) organise un raid dans la baie de Cassy en Nouvelle-Calédonie ; pour ce raid le règlement de la FFCO est appliqué, on reste en contact

Une annonce à toutes les ligues a été faite pour 2024 afin de rejoindre et étoffer notre groupe.

Le détail de présentation du raid O'bivwak souligne toute la difficulté et contrainte aux vues des évolutions du partage des territoires (zones protégées, agricoles, etc....)

Raid O'Bivwak

Le choix du Département de la Savoie était acté depuis quelques temps du fait que la pentecôte 2022 tombait tard dans l'année (début juin), mais aussi du fait que le directeur de l'office de tourisme des Saisies à l'époque nous avait sollicité pour organiser O'bivwak sur son territoire. Il n'y avait pas de carte sur la zone envisagée. La station des Saisies a participé financièrement en partie à la cartographie. Une zone de réserve biologique régionale en plein centre de la carte n'a pas été cartographiée et a été évitée totalement par la course. Les zones de pâturage et de fauche étaient très nombreuses (zone AOP du Beaufort) et notre venue inquiète le secteur agricole.



Des pré-tracés ont été faits par Laurent Astrade, puis une réunion de concertation, mise sur pied avec la SEA (société d'économie alpestre), avec les agriculteurs concernés, a été faite pour ajuster nos parcours et définir les zones à éviter ou contourner.

Cela a engendré de forte contrainte pour le traceur amenant certains parcours à repasser sur une même zone ou à faire passer tous les flux au même endroit, mais ces efforts d'adaptation ont été grandement appréciés par les personnes rencontrées et les acteurs locaux. Les participants semblent tout de même avoir appréciés les parcours et les paysages proposés.

Le choix du Mont Lachat a été grandement apprécié par les participants et semblait plus évident pour les tracés.

La SAEM des Saisies par le biais de Nicolas Bernardi a participé très largement (moyens matériels et financiers) à la réussite de la manifestation et nous les remercions très sincèrement.

La participation financière de la Région AURA, du Département de la Savoie et d'Arlyère ont aussi contribué à la réussite du festival O'bivwak.

Merci à tous les partenaires pour leur aide précieuse et sans qui l'événement ne pourrait plus vivre.
Bilan positif pour cette grosse organisation.

Raid Bombis

Pas d'organisation.

Raid de la Blanche

La 26^{ème} édition se tenait sous un grand soleil, et dans une bonne ambiance entre Seyne, Montclar et Pompiery.

Une coupe de France disputée dans d'excellentes conditions.

A l'issue de deux raids (O'Bivwak et La Blanche) avec le même binôme et dans le circuit imposé par le règlement des raids d'orientation, une équipe sur le circuit A et deux sur le circuit C sont récompensées .

Comme depuis 10 ans maintenant, le raid de la Vallée de la Blanche a accueilli des élèves de l'école de polytechnique (6 équipes).

Toutes les équipes sont rentrées dans les temps prévus et en bonne forme. Il n'y a pas d'équipes déclassées pour postes manquants et toutes sont présentes dans les temps impartis au postes de secours /contrôle .

La cartographie réalisée lors de nos raids a permis la réalisation de deux ESO sur notre territoire.

Composition de la sous-commission

Nelly DEVILLE - Laure CARRA, André COLLOMB, Bernard DAHY, Bruno HABERKORN, Bernard LOYAU, Valérie POURRE et Bernard MORTELLIER (invité)



❖ SOUS-COMMISSION CALENDRIER

Sylvie MARCHESIN et Benjamin CLEMENT-AGONI, responsables

Au sein de la Commission Pratiques Sportives, la sous-commission Calendrier pilote l'élaboration du calendrier national. Elle est chargée de fixer les dates du calendrier, de lancer les appels à candidatures, d'assurer le suivi administratif des dossiers de candidatures pour les compétitions nationales (groupes B1 et C1) et de désigner les experts nationaux (en lien avec la Commission Juges Arbitres) et les experts stagiaires (en lien avec la Commission Formation).

Points notables de l'année 2022

- Après les saisons 2020 et 2021 fortement impactées par la crise sanitaire, l'année 2022 a été la véritable saison de reprise des compétitions nationales. Toutes les compétitions nationales prévues au calendrier 2022 ont pu être organisées, à l'exception des Nationales Sud-Est des 2 et 3 avril en Ardèche qui ont dû être annulées en raison des conditions climatiques (chutes importantes de neige).
- La sous-commission s'est réunie par visio-conférence le 5 mai 2022 pour préparer les calendriers 2023 (CO à VTT, CO à ski et raids) et 2024 (CO à pied), premiers calendriers tenant compte des évolutions décidées en 2021 :
 - suppression de la rotation géographique des Nationales et des dates imposées afin de laisser plus de libertés aux organisateurs. Seule contrainte : intervalle minimum de 2 semaines entre un week-end de Nationales et un week-end de Championnats de France. Les Nationales peuvent donc être réparties sur toute l'année ;
 - O'France est désormais la seule course à étapes nationale relevant de la responsabilité de la FFCO (groupe C1). Les autres courses à étapes deviennent des courses à étapes régionales relevant de la responsabilité des Ligues (groupe C2 ou D2) ;
 - insertion dans le calendrier d'un week-end exclusivement réservé à l'organisation d'événements pour les jeunes fin juin (même week-end dans toutes les Ligues).
- Malgré plusieurs relances suite aux appels à candidatures, la sous-commission regrette l'absence de dossier pour de nombreuses compétitions nationales en 2023 et 2024 :
 - en 2023, seuls 2 week-ends de compétitions de CO à VTT seront organisés (2 dossiers sont arrivés hors délai),
 - aucun dossier déposé pour les Nationales de CO à pied 2024 (1 dossier est arrivé hors délai).La sous-commission rappelle l'importance du respect des délais fixés pour le dépôt des dossiers de candidature, l'objectif étant que le calendrier national N+1 soit figé avant fin juin N, pour que les Ligues puissent élaborer leur calendrier régional le plus tôt possible.
- Le Comité directeur a été consulté par vote électronique 5 fois au cours de l'année 2022 pour des modifications impactant le calendrier national (changements de dates notamment). Ces décisions s'ajoutent à celles prises en réunions plénières (validation des dossiers de candidatures).

Comme tous les ans, nous tenons à remercier Nathalie MATTON pour son suivi rigoureux des dossiers.



❖ SOUS-COMMISSION CLASSEMENT

Fabrice LAPERGUE, responsable

La sous-commission Classement de la FFCO en 2022 était composée de plusieurs membres expérimentés et compétents, chacun apportant une expertise unique et une passion pour la Course d'Orientation. Les membres clés de cette année incluaient Valérie BERGER-CAPBERN, Nelly DEVILLE, Pierre DELENNE, Gaël UTARD, Pierrick MERINO, Jean-Philippe STEFANINI, Xavier BREGNAC jusqu'en juin, Patrick ROBIN. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur aide en particulier au début de l'année pour la mise en place de la nouvelle formule de calcul.


La nouvelle formule de classement mise en place par la 2022 a permis de corriger des résultats aberrants sur certaines courses, garantissant ainsi une plus grande justesse dans l'attribution des points de classement. Ce travail a également permis de remédier à la dérive haussière de la formule, qui tendait à donner des résultats toujours de plus en plus élevés. Le coefficient "k" a été introduit pour contrôler la dérive haussière de la formule, mais après analyse, il est apparu que cela n'a permis que de stabiliser le classement et non de la corriger complètement.

Pour donner suite à des questionnements sur l'échelle du classement en CO à VTT et CO à Ski, et comme l'introduction du coefficient "k" n'a pas suffi à résoudre complètement la dérive haussière de la formule, la Commission Classement de la FFCO a proposé un ajustement à 10000 points. Cet ajustement a permis de corriger les distorsions dans les classements et de mieux refléter les performances réelles des coureurs en CO à VTT et en CO à Ski par rapport à la CO pédestre. Il a également permis de maintenir la justesse et l'équité du système de classement, en garantissant que les points attribués soient cohérents avec les performances réelles des coureurs sur les différentes courses. Cet ajustement a été introduit dans le RC 2023 et est appliqué chaque année au 1^{er} janvier.

Au niveau de la gestion du courant, la Commission Classement a en effet reçu moins de messages en 2022 concernant les blocages lors de l'importation de résultats. Cela est dû à la transformation de ces blocages en alertes à l'arbitre, qui est maintenant plus autonome dans sa décision d'aller au bout de l'importation des résultats. Cette approche a permis de réduire les charges de travail pour la Commission, tout en garantissant que les résultats des courses soient correctement enregistrés et pris en compte dans les classements. De plus, en donnant plus de responsabilité et d'autonomie à l'arbitre, cela a également contribué à renforcer la qualité et l'intégrité du système de classement.

Par rapport à la gestion de la stabilité du système, la Commission Classement de la FFCO a en effet souhaité avoir une période d'analyse après les changements apportés à la formule, il y a un an. Cette période d'analyse a permis à la Commission de surveiller la stabilité du système de classement et d'évaluer les impacts des changements apportés à la formule sur les résultats des coureurs. Cela a également permis de déterminer si des ajustements supplémentaires étaient nécessaires pour maintenir la justesse et l'équité du système de classement. Suite aux retours reçus et analyse des résultats de courses sur l'année écoulée, la commission pense que des évolutions sont nécessaires dans la formule de classement et autour de celle-ci pour garantir la stabilité et la qualité du système de classement. Le but de la Commission Classement est donc d'étudier ces évolutions en 2023, en examinant les différents facteurs qui influencent les résultats et en mettant en place de nouveaux mécanismes pour garantir la justesse et l'équité du système de classement. L'étude des évolutions est un aspect crucial pour maintenir la qualité du système de classement et renforcer la confiance des coureurs dans les résultats. La Commission Classement travaillera donc à garantir que les classements soient justes et équitables, en continuant à étudier les tendances et les comportements des résultats pour mieux comprendre comment ces facteurs influencent les résultats. Une des pistes pour faire évoluer la formule de classement est effectivement d'utiliser la formule des moindres carrés. La formule des moindres carrés est une méthode statistique qui permet de déterminer la meilleure courbe qui ajuste les données en minimisant la somme des carrés des écarts entre les données observées (courses passées) et les données prédites (course présente). Cette méthode peut être utilisée pour ajuster les formules de classement en prenant en compte de nombreux facteurs différents.





En parallèle de l'étude des évolutions nécessaires dans la formule de classement, la Commission Classement de la FFCO a également été missionnée pour étudier la création d'un Classement National Sprint (CN Sprint) pour marquer la différence qui existe entre la Course d'Orientation en Sprint et la Course d'Orientation en Forêt. La Course d'Orientation en Sprint est un format de course qui se déroule généralement en ville ou sur des terrains urbanisés, alors que la Course d'Orientation en Forêt se déroule généralement dans les bois ou sur des terrains naturels. Le but de la création d'un CN Sprint est de refléter les différences de niveau de difficulté et de compétence requises pour réussir dans ces deux formats de course différents.

Je tiens à souligner que si des licenciés souhaitent aider la Commission Classement dans l'étude de la formule de classement ou dans la création du CN Sprint, ils peuvent rejoindre la commission. La commission est une excellente occasion pour les licenciés passionnés de Course d'Orientation de contribuer à l'amélioration du système de classement et d'aider à garantir la justesse et l'équité des résultats. C'est également une occasion unique de développer de nouvelles compétences et de travailler avec d'autres coureurs passionnés pour l'amélioration de notre sport.



COMMISSION COMMUNICATION

Vincent FREY, Président

L'activité de la communication fédérale a continué sur la dynamique de 2021 grâce notamment au travail de la chargée de communication : Audrey DUQUENNE.

La stratégie de communication menée en 2022 par la fédération a permis :

- de diffuser en direct sur TV 8 Mont Blanc les championnats de France de Relais Sprint à Argentat-sur-Dordogne et de Relais à Risoul,
- de diffuser en direct sur TV 8 Mont Blanc les Championnats du Monde au Danemark, les Championnats d'Europe en Estonie et la finale de la Coupe du Monde en Suisse,
- d'améliorer la visibilité de la FFCO sur les réseaux sociaux à travers ses comptes Facebook, Instagram, Twitter, Youtube et LinkedIn :
 - o mise en place de la campagne « C'est trop bon de faire du sport en club »
 - o suivi des équipes de France (stages, présentation des équipes, compétitions internationales, interviews, ...)
 - o promotion des compétitions nationales
- de mettre en avant la course d'orientation lors du Salon des Maires,
- d'éditer 4 numéros du magazine fédéral « COMag » - Coordination : Chantal BURBAUD,
- d'éditer 9 « Lettre O Clubs »,
- d'éditer 1 « Lettre O Licenciés » - nouvelle lettre d'information à destination des licenciés,
- d'éditer le n° 11 du « Bulletin de Liaison des Experts ».

Composition de la commission

Sylvine BROUTÉ, Chantal BURBAUD, Bernard DAHY, Céline DODIN, Daniel POËDRAS, Jean-Philippe STEFANINI, Jean-Claude RAGACHE



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dominique ETIENNE, Président

1) Bilan 2022

La commission se réunit exclusivement par visio-conférence, environ 5 fois/an. Entre ces réunions, les échanges ont lieu par courriels.

Contexte

Le Développement durable est un enjeu majeur, et qui va devenir de plus en plus important, pour la société en général, et pour notre Fédération à son échelle.

Un point majeur pour notre sport est évidemment lié au transport ; la pratique sur des terrains variés est inhérente à la CO, mais nous nous devons de revoir nos pratiques pour en minimiser les effets sur les émissions de gaz à effet de serre. Un autre point vital pour la CO est de préserver l'accès à ses terrains de pratique, tout en respectant les contraintes croissantes liées à la préservation de la biodiversité.

La Commission Développement Durable FFCO, a ainsi pour objectifs généraux :

- assurer la contribution de la FFCO aux enjeux de préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- assurer une prise en compte pertinente des contraintes environnementales sur la course d'orientation, en particulier éviter toute contrainte injustifiée pour les organisateurs, et pour l'accès aux terrains de pratique.

La FFCO a décidé de s'engager en mettant en place un ensemble de « bonnes pratiques », contractualisées en particulier :

- par la signature, en Déc.2021, de la Charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs » (voir encart) ;
- par la participation au cadre « Sport-Planète » (Partenariat MAIF).

Résultats et faits marquants Développement Durable 2022

- La « Veille Développement Durable », au titre de laquelle la commission a pu participer aux forums suivants en 2022, la majorité en visio-conférence :
 - conférence "Sport for Change" (19 Mai 2022, Visio, P.Capbern)
 - club Développement durable des fédérations sportives et ligues sportives professionnelles (2 Nov.2022, Paris, D.Etienne)
 - conférence AFRAPS EPS et éducation à l'environnement (29 Nov. 2022, Visio, P.Capbern & B.Dahy)
- Les documents de référence : la commission a travaillé d'une part sur le document "Agenda en faveur du développement durable" (ex-Agenda 21 FFCO), disponible sur le site FFCO, et a proposé au Comité directeur un chapitre développement durable à intégrer au Projet Sportif Fédéral FFCO.
- La commission assure également la contribution FFCO aux différentes enquêtes et documents préparés par la commission développement durable IOF.
- En 2022, la commission a planché sur des sujets particuliers :
 - les transports écodurables, par l'élaboration d'un document de recommandations sur le sujet, présenté aux ligues lors de la conférence des Présidents de ligues de novembre 2022. Des recommandations ont aussi été présentées sur l'élaboration de calendriers ligues visant à réduire les déplacements induits ;
 - les jeunes: proposition à la commission Jeunes de lancer un concours sur la CO et le développement durable, à l'intention des écoles de CO (voir COMag n°150 & 151) ;
 - accès aux forêts : recensement de quelques cas critiques pour alimenter les discussions entre FFCO, CNOSF, ONF,...



- Enfin, un travail important de la commission a consisté dans l'accompagnement :
 - o du déploiement de la Charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs », pour les événements 2022 sélectionnés, y compris la rédaction de bilans ;
 - o et du partenariat MAIF : suivi du déploiement des mesures, élaboration d'un quiz destiné au WOD 2022 (2), rédaction des bilans, participation aux workshops Sport-Planète, pour échanges avec la MAIF et les autres partenaires de l'opération, préparation du Partenariat 2023.

Les événements suivants avaient été sélectionnés en 22, une partie dans le cadre Sport-Planète MAIF, une partie dans le cadre de la Charte :

- Les 3 Jours d'Alsace 2022
- Semaine du Championnat de France des Clubs (CFC) 2022
- CFLD/CFRC 2022
- Semaine CNE 2022

avec des mesures écoresponsables renforcées, par exemple :

- o choix de bouteilles consignées par les fournisseurs, ou pas de bouteilles d'eau distribuées à l'arrivée, avec utilisation de gourdes personnelles réutilisables à partir de containers d'eau
- o sur l'arena, l'eau à disposition était utilisée comme boisson seulement
- o utilisation d'eco cups, de couverts personnels et de vaisselle recyclable
- o tri sélectif des déchets avec panneaux explicatifs, nettoyage des sites de course
- o récompenses « utiles » et durables, ou achetées auprès de producteurs locaux et d'entreprises locales (circuit court)
- o documentation touristique en libre-service
- o alimentation : produits de saison en circuit court et bio
- o toilettes sèches pour limiter l'usage de l'eau
- o pas de musique tout au long des journées
- o horloge de départ alimentée par des panneaux photovoltaïques
- o box MAIF pour récupération et recyclage d'équipements ou vêtements usagés
- o covoiturage encouragé, covoiturage des organisateurs lorsque possible, navette de bus entre gare et site de course.
- o toilettes sèches ; le compost donné aux agriculteurs locaux (CFC)
- o don des denrées restantes à une association caritative, et don des denrées « passées » aux agriculteurs pour leurs animaux (CFC)
- o consignes d'économie de l'électricité dans le gîte des organisateurs (CFC)
- o convention avec ONF sur le respect des sites (CFC)

2) Perspectives et Objectifs Développement Durable 2023

Les objectifs 2023 s'appuieront principalement sur le Partenariat FFCO-MAIF, qui s'articulera autour de 3 axes :

Organisation éco-durable d'événements ponctuels

- 1) Week-end des Championnats de France de relais Sprint, des clubs et de Moyenne distance (18-21 mai, dans l'Ain à Oyonnax et aux Plans d'Hotonnes).
- 2) Le raid O'Bivwak dans la Loire (27-28 mai).
- 3) O'France, semaine estivale internationale de course d'orientation en Cerdagne Capcir (P.O., 29 juillet au 4 Août).



Fil rouge : Sensibilisation des jeunes au développement durable

- Module Développement Durable dans la formation de nos animateurs.
- Questionnaire Développement durable lors du passage des balises de couleurs.
- Thématique Développement Durable lors de la journée mondiale de la Course d'Orientation (WOD) : inclusion de jeux ou exercices combinant course d'orientation, et sensibilisation au développement durable.
- Concours sur la thématique Développement Durable pour les écoles de course d'orientation.
- Epreuve dédiée Développement Durable lors des challenges régionaux et national des Ecoles de Course d'Orientation.
- Volet Développement Durable dans le bilan annuel des Ecoles de Course d'Orientation.

Challenge interconnecté : nombre de km de voiture économisés par covoiturage

Objectif : minimiser les impacts par licencié des transports liés à la CO, en particulier la quantité de CO2 émis.

Chaque foyer de licencié(s) pourra tout au long de l'année enregistrer sur une plateforme sa propre contribution au nombre de km de voiture économisés par covoiturage.

La somme de ces économies représentera l'économie au niveau fédéral, qui pourra être traduite en tonnes de CO2 économisées.

Remarque : malgré l'importance reconnue du sujet Développement Durable, la commission, pour accomplir sa mission, a besoin de se renforcer.

Composition de la commission

Patrick CAPBERN (coordonnateur), Valérie BERGER-CAPBERN, Bernard DAHY, Céline DODIN, Christophe GOUTAUDIER
Merci à eux pour leur implication et leur action tout au long de l'année !



COMMISSION DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Daniel POËDRAS, Président

Premier quadrimestre 2022

Actions lancées au premier trimestre

- Un courrier ciblé vers les clubs dynamiques ou avec un grand nombre de licenciés
- Un courrier vers les ligues pour identifier un référent développement territorial
 - Réponses fournies par une partie des ligues.
- Rédaction d'un article sur le développement territorial dans COMag
 - COMag 148 janvier mars 2022 : Commission développement territorial : pourquoi faire ? dossier par Thierry Vermeersch
- Faire un bilan de la progression des clubs sur 3 ans (initialement 2019-2021)
 - Bilan reporté sur le cycle 2020-2022

Réunion de la commission le 19 avril 2022

Plusieurs nouvelles actions identifiées :

- Réalisation d'une synthèse des réponses des clubs au questionnaire
- Maintien d'un flux d'échanges réguliers sur le développement territorial via des articles ou tribunes dans COMag, la lettre aux clubs
- Recensement régulier de licenciés désireux de s'investir dans le DT afin d'élargir la concertation
- Recensement via les ligues des zones à potentiel cartographique et bassin de population significatif pour développer une pratique régulière
- Identification de zones prioritaires sur lesquelles un effort de DT est souhaitable. Etablir une première base de données par ligue.

D'autre part, des pistes de développement ont été évoquées :

- création d'une section course d'orientation dans un club Omnisport
- structures de fédérations qui pourraient être intéressées pour créer un club ou une section de CO.
 - Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO), Fédération Française du Sport en entreprise (FFSE), Association Nationale des Elus en charge du sport (Andes).
 - Prévoir un courrier sur les cibles intéressantes identifiées.

Deuxième et troisième quadrimestre 2022

La commission ne s'est pas réunie et n'a donc pas poursuivi le travail identifié.

Seul Thierry Vermeersch a maintenu un flux d'information via des articles dans le COMag :

- COMag 150 août/octobre 2022 : créer une antenne de Club : et pourquoi pas ? dossier par Thierry Vermeersch avec l'aide de Céline Lemercier (Azimut Fameck) et Joël Le Coz (Quimper orientation),
- COMag 151 novembre/décembre 2022 : s'appuyer sur un club omnisport pour créer une section CO : interview de Sylvine Brouté (US Cenon) par Thierry Vermeersch.

Composition de la commission

Thierry Vermeersch (co-animateur), Bernard DAHY



COMMISSION ÉQUIPEMENTS ET CARTOGRAPHIE

Pierre DELENNE, Président

En 2022 la commission s'est réunie (en visio) 1 fois.

Activités

- **Participation aux procédures et au choix des cartographes pour les projets cartographiques financés ou co-financés par la fédération (budget Haut Niveau, O France 2023)**
- **Présence au Salon des Maires (JP. Stefanini) du 22 au 24 Novembre (Paris - Porte de Versailles)**
 - mailing à 54 contacts transmis par quelques clubs ou ligues
 - élaboration d'un flyer sur les Espaces Loisir Orientation (ELO) en collaboration avec la ligue AURA
 - présentation du concept ELO
 - 70 contacts sur le salon (coordonnées mail et téléphone)
 - transmission des coordonnées aux membres associés et structures déconcentrées signataires d'une convention avec la FFCO visant à garantir le respect du concept et la qualité de réalisation.



[La plaquette ELO](#) est disponible en ligne sur le site fédéral dans la partie :

- » Espace collectivité
- » Espace Loisirs Orientation



- **Site internet fédéral (portail cartographique)**

Nous attendons le nouveau site internet fédéral pour permettre la mise en œuvre des propositions faites en 2021 pour améliorer des données saisies et disponibles à l'export.



Statistiques 2022 sur les données extraites du site cartotheque fédérale

	Nb de cartes saisies		Nb départements	Surface km2	Remarques
2021	603	dont 60 PPO	71	1020	70 sans infos de surface
2022	658	dont 69 PPO	76	1086	27 sans infos de surface

Type de carte	N	Surface
Nouvelle carte	476	665,2
Reprise	164	410,5
Extrait	10	10,7
absence info	7	

Discipline	N	Surface
CO à pied	532	649,6
CO à ski	4	6,1
CO à VTT	38	325,2
CO Raid et Rand'O	6	54,8
CO Sprint	66	47,3
Sans infos	11	

Comme en 2021, il apparaît que la surface totale cartographiée est sans doute exagérée (certaines surfaces étant comptées plusieurs fois (extraits, cartes VTT ou Rando sur la même zone, ...))

A noter : une progression d'environ 6 % (Nombre de cartes, surface)

Composition de la commission

Bernard DAHY, Fabrice LAPERGUE, Daniel POËDRAS, Jean Claude RAGACHE, Jean-Philippe STEFANINI
Marie-Violaine PALCAU, DTN, a participé aux échanges de la commission

COMMISSION FINANCES

Valérie BERGER-CAPBERN, Présidente

L'activité principale de la commission finances, outre la gestion financière courante de la Fédération, est de suivre l'exécution du budget de l'exercice en cours, de préparer le bilan financier et le budget prévisionnel.

Le fait marquant de l'année 2022 a été la mise en place de la nouvelle règle de calcul des redevances adoptée en Assemblée Générale extraordinaire le 28 novembre 2021. La simplification des Pass' adoptée en Assemblée Générale le 26 mars 2022 et appliquée à partir de début juin 2022 a été aussi prise en compte (alignement sur les licences, suppression du Pass'découverte famille).

Côté mode opératoire, le fonctionnement, à cheval entre la solution optimisée qui est d'avoir tous les participants (licenciés et Pass') dans un même fichier, et un fonctionnement hybride avec un fichier pour recenser le nombre de participants et un fichier pour la déclaration des Pass' n'a pas été facile à gérer. Les fonctionnements différents d'une ligue à l'autre quant à leur implication (prise en charge de certains Pass', part ligue associée aux Pass'...) n'a pas simplifié les choses.

Une réunion en visio sur le sujet a été organisée avec les ligues pour prendre en compte tous les problèmes le 4 mai. Une présentation a été faite lors de la réunion des présidents de ligue le 26 novembre. Une évolution du site fédéral mise en place début 2023 devrait permettre un fonctionnement beaucoup plus fluide. Les Pass' seront dorénavant tous déclarés directement par les organisateurs, facturé aux organisateurs (sauf pour les quelques ligues qui préfèrent régler tous les Pass' à la FFCO et refacturer ou pas aux clubs).

La commission a par ailleurs travaillé sur

- le règlement financier : évolution du tarif du barème kilométrique (alignement sur le barème kilométrique en vigueur pour les dons ouvrant droit à réduction d'impôt)
- le memento administratif : gestion des déclarations participation aux courses et Pass'
- la gestion de la subvention CNOSE à l'international et du partenariat MAIF
- le remplacement de l'outil de comptabilité (de SAGE à FULL) qui est moins cher et a plus de fonctionnalités. Une journée de formation de notre comptable a été organisée en interne le 27 juin
- clôture d'un litige avec la société de maintenance de l'imprimante (facturation des recharges)

À noter l'activité importante de la commission PSF qui, avec l'aide de Rémi GARDIN :

- prépare la campagne de subvention (retour d'expérience de l'année précédente, validation des révisions de la note de cadrage)
- après vérification administrative par le secrétariat, traite par binôme les demandes de subventions sur une ou plusieurs ligues. A noter le changement de mode de fonctionnement en 2022 : Traitement par les binômes indépendamment d'une somme totale fixée à l'avance en fonction du nombre de licenciés de la ligue (suite au retour d'expérience de l'année passée où certains dossiers équivalents dans des ligues différentes n'obtenant pas la même subvention). Le nouveau mode de fonctionnement a été très satisfaisant
- participe à la finalisation pour coller au budget total.

La commission est constituée de Daniel POËDRAS, Joël LE COZ, Dominique BRET, Nelly DEVILLE, Jean-Pierre CALANDOT, Bernard DAHY, Rémi GARDIN (représentant de la DTN), Yves BOEHM, Georges DELI, Rémi BAUDOT, Vincent FREY, Jean-Paul TERS (président du Conseil National de l'éthique), Benjamin CLEMENT-AGONI, Valérie BERGER-CAPBERN (responsable de la commission PSF).



Les objectifs de la commission pour 2023 sont :

- stabilisation du modèle opératoire optimisé pour le calcul des redevances des courses et la gestion des Pass'
- de tester et éventuellement adopter un outil de « certification conforme » des justificatifs de l'équipe DTN
- de travailler sur des modèles de documents financiers (compte de résultat, bilan) à mettre à disposition de tous les clubs, Comité Départementaux, Ligues
- d'automatiser les facturations

Nous remercions Nathalie MATTON, Laureen VOLTINE et surtout Valérie SCHVARTZ, notre comptable, qui ont apporté leur support pour la mise en place de nouvelles méthodes.

ANNEXE : Liste des contrats d'un montant supérieur à 6 000 € passés en 2022

Ces contrats sont présentés pour information à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 13 des statuts et à l'article 7.9.1 du règlement financier.

Jeunes

Centre Montagne Armera, séjour O'camp 11-13 ans : 10 857,00 €

Centre Montagne Armera, séjour O'camp 14-16 ans : 6 721,00 €

Communication

Outdoor Diffusion, Championnat de France de Relais du 27/08 : 8 300,00 €

TV8 MontBlanc captation + diffusion, Championnat de France de Relais-Sprint du 27/05 : 6 000,00 €

TV8 MontBlanc captation + diffusion, Championnat de France de Relais du 27/08 : 6 000,00 €

Outdoor Sports Medias réalisation, Championnat de France de Relais-Sprint du 27/05 : 8 300,00 €

KISIS : contrat de maintenance du site web FFCO : 6 000,00 €

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes déploiement plateforme Outdoorvision : 21 500,00 €

Haut-niveau

Chalet du Ticou (hébergement stage) : 6 674,40 €

CREPS PZ (hébergement stage) : 6 101,00 €

NONAME (tenues HN) : 33 314,56€

Divers

OGMA médailles des championnats de France : 6 946,88 €

O'France 2023

CM Cotirta, cartographie « Les aires/La calme » : 20 999,00 € (dont 6 000,00 € à la charge du club CCIO)

Carte & O SAPIE Falcone, acompte cartographie « Les angles » : 13 059,00 €

Chalet du Ticou, hébergement « bénévoles » : 17 670,00 €

LAB'VENTURE, maillots : 16 680,00 €

Composition de la commission

Benjamin CLEMENT-AGONI (trésorier adjoint), Rémi BAUDOT



COMMISSION HAUT NIVEAU

Céline DODIN, Présidente

Même s'il y a un élu du comité directeur responsable du Haut-Niveau, il n'existe pas vraiment de commission au sens classique : la politique HN est pilotée par la Directrice Technique Nationale (DTN) que le ministère place à nos côtés et les grands axes – financiers entre autres – relèvent de décisions du comité directeur.

La mission de la commission sur les sélections est de garantir l'équité, l'impartialité, les valeurs éthiques, mais il est également important de porter une attention particulière aux équipes féminines.

Cette année a été la première année pleine depuis le début de la crise sanitaire. Les compétitions prévues ont toutes pu avoir lieu, offrant un beau calendrier de compétitions pour notre haut-niveau pédestre et VTT.

En pédestre, en plus des week-ends Haut-Niveau :

- le Groupe France moins de 18 ans (GF-18) a pu effectuer 3 stages et une compétition internationale, le Championnat d'Europe des Jeunes (EYOC), avec de beaux résultats d'ensemble dont un podium en Sprint,
- les Juniors ont pu s'entraîner ensemble sur 2 stages pour préparer les 3 compétitions internationales, Championnat du Monde Juniors (JWOC), Coupe d'Europe Juniors (JEC), puis à nouveau JWOC forêt, les courses prévues en juillet au Portugal en forêt ayant dû être reportées en raison du risque incendie. Encore une fois nous avons eu de beaux résultats d'ensemble, avec un podium en Sprint,
- avec cette 1^{ère} année de « spécialisation » et de séparation des formats Sprint et forêt pour les grands Championnats, les séniors ont pu profiter de 3 stages pour préparer les grandes échéances, et ont pu être présents sur 2 Coupes du Monde, le Championnat du Monde format Sprint, le Championnat d'Europe format forêt, et les Championnats du Monde Universitaires. Pas de médailles cette année, pour les compétitions de référence IOF, mais de très bons résultats avec 4 top 6 bien mérités.

Pas de participation aux World Games des équipes de France

En VTT, en plus des week-ends Haut-Niveau et stages, les VTTistes ont participé :

- aux Championnats d'Europe Jeunes, Juniors et Séniors en mai en Lituanie avec d'excellents résultats chez les jeunes : 3 podiums en M20 et une 3^{ème} place en relais, 5 podiums en M17 et une victoire en relais, un podium en W17 et une 2^{ème} place en relais,
- aux Championnats du Monde Jeunes et Séniors, avec 1 top 6 individuel et deux tops 6 en relais,
- à une Coupe du Monde en Bulgarie pour les Séniors, avec 1 top 6 en individuel et une 5^{ème} place en relais.

La commission a travaillé comme chaque année en transverse avec la commission jeune.

Mise en œuvre du nouveau contrat équipement avec une évolution des designs des maillots élaborés par les athlètes.

Composition de la commission

Marie-Violaine PALCAU (DTN), Catherine CHALOPIN (Médecin fédéral), Valérie BERGER-CAPBERN, Rémi BAUDOT, Joël POULAIN



COMMISSION JEUNES

Yves BOEHM, Président

1 - RAPPORT D'ACTIVITE

1.1 - Rappel objectif et cadre du projet fédéral 2021-2024

Développement auprès des Jeunes

Les jeunes sont l'avenir de la Fédération. Les clubs, comités départementaux et ligues sont très disparates en nombre de jeunes, en capacité à les encadrer, en niveau atteint... Les remontées du terrain font ressortir un turnover d'environ 50% (qui reste cependant inférieur à la moyenne des fédérations), la pratique forte en milieu scolaire sans effet dans les clubs... d'où :

- le souhait de promouvoir, mettre en œuvre différents événements et formes de pratiques exclusivement réservés aux jeunes pour en attirer davantage et les fidéliser
- un accompagnement nécessaire des territoires pour coordonner la détection, renforcer la formation à la compétition et préparer à l'accession au Haut Niveau.

Action à mener (**DJ1**). Elargir l'offre de pratique pour les jeunes sur tous les territoires

Responsable du suivi : Commission Jeunes

Attirer et fidéliser des jeunes implique de répondre à leurs motivations, motivations changeantes selon les âges, axées sur la compétition et l'accès au haut niveau ou tournées vers le loisir et le plaisir de se retrouver. Répondre aux besoins tant des structures que des jeunes, c'est apporter l'activité au plus près de cette population, accompagner les initiatives existantes, permettre de s'y initier dès le plus jeune âge...

Pour cela, cinq points sont à travailler :

- **DJ1 A** : Aider la création de nouvelles écoles de CO
- **DJ1 B** : Créer un événement national réservé aux jeunes
- **DJ1 C** : Promouvoir et soutenir les manifestations ciblées sur les jeunes (journée mondiale de l'orientation, passage des balises de couleur - questionnaire national... O'camp) de tout âge...
- **DJ1 D** : Contribuer à un apprentissage de qualité par mutualisation des moyens (livret de suivi personnel, alimentation d'une base de simulation cartographique, flyer CO à VTT)
- **DJ1 E** : Pérenniser la labellisation écoles de CO et favoriser celles qui participent activement aux compétitions nationales (« école de CO ++ »)

Indicateurs d'évaluation

	2021	2022	2023	2024
% d'augmentation de licenciés jeunes	2,5%	5%	5%	5%
% de turnover à 2 ans des licenciés jeunes	47,5%	45%	42,5%	40%
% d'augmentation de jeunes classés au niveau national	2%	2%	2%	2%
nombre de stages ligue de perfectionnement ayant profité du support FFCO (DTN ou prestataire) national	3	5	6	7
nombre de jeunes concernés	60	100	120	140
nombre de week-ends RDE sur la France	6	8	12	12
nombre de ligues	5	8	10	12
nombre de jeunes en moyenne par week-end	40	45	50	50

- Nombre d'écoles de CO par rapport au nombre de clubs
- Nombre de premières licences en provenance du monde scolaire
- Nombre de jours de stages/nombre de jeunes de pré-access à la compétition par ligue

1.2 - Les écoles de CO

1.2.1 - Labellisation des écoles de CO

Pendant la période COVID 2020 - 2021 le nombre d'écoles de CO a diminué. En 2022, le nombre d'écoles a augmenté pour revenir au niveau de la période d'avant COVID. En 2022 trois nouvelles écoles de CO ont été créés.

Le fonctionnement des écoles de CO est redevenu normal. Sur 94 écoles 45 ont le label « école labellisée » 19 ont le label « école homologuée » et 30 ont le label « école déclarée ».

En 2022 8 écoles ont vu leur labellisation dégradée et 4 écoles ont vu leur labellisation améliorée.

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb écoles de CO	43	65	80	86	83	83	86	90	94	94	95	90

Années	2021	2022										
Nb écoles de CO	90	94										

Les participations aux compétitions régionales et nationales en individuel ou en relais, aux RDE, aux passages de balises, aux challenges des écoles, aux stages sont à privilégier pour motiver nos jeunes et permettre aux écoles d'améliorer leur label.

Nous avons un objectif sur la visibilité de notre action commune vis-à-vis des scolaires. Cela se traduit par une convention. Sur 2019, le nombre de conventions déclarées dans les dossiers de déclaration d'écoles de CO est de 65. Sur 2020 elle est de 54 (baisse du sans doute au COVID). Sur 2021 le nombre de conventions déclarées de 65 est revenu au niveau de 2019. Sur 2022 le nombre de conventions déclarées est de 103 en forte augmentation

Pour aider les encadrants, nous avons mis à disposition sur le site un nouvel outil d'évaluation des compétences fin 2019 : le suivi personnel.

1.2.2 - Bilan enquête école de CO à VTT

Conformément au plan d'actions, Dominique ETIENNE et Yves BOEHM ont élaboré un questionnaire qui a été transmis à tous les clubs ayant une école de CO par le secrétariat de la FFCO en date du 16 avril 2022.

Lors de la réunion du 05/09 Dominique ETIENNE a restitué le bilan de l'enquête.

- 17 clubs ont répondu, la moitié propose de la COVTT dans leurs écoles
- pour celles qui ne le proposent pas, c'est le manque de cadres (pas nécessairement spécialistes) et de cartes spécifiques qui font défaut
- c'est pour varier les activités que la COVTT se pratique dans les écoles
- 50 % des clubs qui ont répondu souhaitent que la COVTT soit intégrée dans les manifestations « jeunes ».

A ce stade pas d'actions complémentaires à engager. Éventuellement des actions sur la cartographie.

Lors de l'analyse des dossiers des écoles de CO pour les labellisations il s'avère que 39 clubs pratiquent la CO--VTT dans les écoles ou font des entrainements CO-VTT en y intégrant des jeunes de moins de 18 ans.

1.2.3 - Création écoles de CO

La création de nouvelles écoles de CO fait partie du projet de développement fédéral de la FFCO pour la période 2021-2024 et a fait l'objet d'un plan d'actions dont la gestion et le suivi sont assurés par la commission jeunes.

Nous avons listé les clubs n'ayant pas d'écoles de CO et ayant 10 jeunes et plus. 14 clubs répondaient à ces critères. Nous avons contacté ces clubs. En finalité trois clubs ont créé une école de CO (0109AR O'BUGEY - 3108OC ABSOLU RAID - 8104OC TOUS AZIMUTS CASTRES)

1.2.4 - Bilan compétitions nationales (participation – classement national)

Pour déterminer les écoles de CO les plus performantes (« école de CO ++ ») la commission a décidé des compétitions nationales à prendre en compte :

- Pédestre : Championnats de France Longue distance, Moyenne distance, Sprint
- VTT : Championnats de France Longue distance, Moyenne distance, Sprint

Rappel concerne les jeunes de 12 à 18 ans - pas de prise en compte des nationales car la participation est très liée à la localisation de la compétition

Bilan de l'analyse CO pédestre

Championnat de France MD du 28 mai à AURIAC (WE CFC) Nb participants : **590**

Championnat de France LD du 28 août à RISOUL Nb participants : **320**

Championnat de France Sprint du 29 octobre à ORLEANS (WE CNE) Nb participants : **443**

Moyenne de participation : **451**

Les 10 meilleurs clubs concernant la participation aux évènements nationaux

Clubs		Participants CF	Moyenne
LA BOUSSOLE AUDOMAROISE	6208HF	48	16
GUYANCOURT ORIENTATION 78	7807IF	39	13
NATURE ORIENTATION SAINT ETIENNE	4201AR	35	12
UNION SPORTIVE CENON	3323NA	32	11
NOYON COURSE D'ORIENTATION	6008HF	32	11
TOUT AZIMUT FAMECK	5703GE	31	10
VILLENEUVE D'ASCQ LILLE METROPOLE ORIENTATION	5906HF	31	10
CLUB D'ORIENTATION DE MULHOUSE	6803GE	31	10
CHARENTE-MARITIME ORIENTATION	1705NA	30	10
ORIENT'ALP	3810AR	29	10

Bilan de l'analyse CO à VTT

Championnat de France Mass Start du 02 avril à CHOISY AU BAC Nb participants : **86**

Championnat de France LD du 8 mai à ORSCHWIHR Nb participants : **42**

Championnat de France MD du 24 septembre à BOUVANTE Nb participants : **53**

Moyenne de participation : **60**

Les 7 meilleurs clubs

Clubs		Participants CF	Moyenne
NOYON COURSE D'ORIENTATION	6008HF	19	6
LOISIR ORIENTATION SANCHEY	8807GE	14	5
RAIDLINK'S 07	0705AR	13	4
ASSOCIATION SPORTIVE SAMOISIENNE	7715IF	12	4
ORIENT'ALP	3810AR	11	4
BOL D'AIR	3812AR	11	4
CLUB D'ORIENTATION DE COLMAR	6804GE	11	4

1.2.5 - Indicateur nombre de jeunes

- Au CN avec CN non nul

Année	Dames	Hommes	Total	%
2019	558	744	1302	
2020	485	604	1089	
2021	441	564	1005	-7,7 %
2022	495	596	1091	8,6 %

Nota : rétrofit 2020 et 2021 sans tenir compte des H10/D10

- Licenciés

Année	Dames	Hommes	Total	%
2019	1458	1874	3332	
2020	1345	1705	3050	
2021	1424	1784	3208	5,2 %
2022	1499	1850	3349	4,4 %

1.2.6 - Turn over à 2 ans

Un des objectifs de la fédération est conserver les jeunes licenciés dans la durée et de les accompagner vers le haut niveau. L'indicateur de turn over à 2 ans permet de connaître la situation et son évolution par rapport aux objectifs fixés.

Sur la période 2019 à 2021 le nombre de licenciés jeunes était de 3332 au 31/12/2019. Au 31/12/2021 il restait 1587 jeunes soit un turn over de **52,4 %**. Pendant la période du COVID 2020-2021 au vu de l'incertitude de la situation et le manque de compétitions, les jeunes ont hésité à reprendre leur licence.

Sur la période 2020 à 2022 le nombre de licenciés jeunes était de 3050 au 31/12/2020. Au 31/12/2021 il restait 1666 jeunes soit un turn over de **45,4 %**. Il est conforme à l'objectif fixé.

1.3 - Balises de couleurs

L'action de la commission dans ce domaine est de fournir le questionnaire et de faire un soutien technique si nécessaire auprès des présidents de ligues et des moniteurs référents pour la partie administrative du passage de balise. La commission gère aussi les demandes de balises orange et violette dont l'obtention se fait sur la réalisation de 3 courses au CN.

Nous avons eu sur l'année 2021 15 passages de balises de couleur et 13 passages de balises de couleur en 2022. Nous avons également attribué un nombre conséquent de balises orange et violette. Nous sommes prêts pour 2023, avec de beaux questionnaires réalisés bénévolement par Jean-Louis Blein (Occitanie) et Monique Thiebault (Nouvelle-Aquitaine).

Le fichier excel est à reprendre et à améliorer. Lors de la réunion du 5 septembre Mickael s'est proposé pour réaliser cette action.

Problème soulevé lors de la réunion du 5 septembre : cas aide des parents pour le passage des balises. Dans cas l'obtention de la balise par le jeune ne reflète pas son véritable niveau. Un rappel a été fait et le règlement a été modifié (l'enfant ne doit pas être accompagné – âge requis 8 ans).

Tableau de progression

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb balise passées	73	160	137	330	379	454	616	467	570	494	925	145	326	394
Nb balises totales											1150	944	953	1019

(*) : Chiffres de 925 important car il prend en compte un rattrapage en base de balises obtenues en 2018.

1.4 - O'camp

O'camp 2022 a eu lieu au Centre Montagne l'Armera 73450 VALMEINIER (Savoie) du 24 au 31 juillet (groupe 14-16 ans) et du 31 juillet au 7 août pour le groupe 11-13 ans

Reprise lente après la COVID- Peu d'inscrits –21 jeunes dans le groupe 11-13 ans - 13 jeunes dans le groupe 14-16 ans. Les jeunes étaient satisfaits du stage. Les retours ont été collectés par le secrétariat FFCO. Pour information l'aide FFCO est de 50€ par jeune.

O'camp 2023 aura lieu au Centre Les Nivéoles 73340 Aillon-le-Jeune en Savoie, du 6 au 13 août pour les 11-13 ans et du 13 au 20 août pour les 14-16 ans.

1.5 - Stages jeunes/RDE

Dans le cadre du projet fédéral 2021-2024, un nouveau dispositif est mis en œuvre en 2022 pour répondre aux objectifs définis par la Direction technique nationale. La plus grosse évolution est la détection et le suivi personnalisé des meilleurs jeunes de 13 à 18 ans au sein de chaque ligue. Ce groupe de jeunes formera le groupe ligue « performance » (qui sera différent du groupe ligue). Le suivi de ces jeunes sera utilisé par la Direction Technique Nationale.

En ce qui concerne les dispositions financières : la FFCO assure la prise en charge financière du prestataire DTN mobilisé. Les autres modalités financières sont définies par la structure organisatrice. Une demande de subvention PSF pourra être réalisée en ce sens. Remarque pour les prestations DTN sur stage groupe ligue et RDE : on a lancé assez tard le dispositif en 2022, donc les premiers stages ou RDE n'ont pas été soutenus par ce biais (pour rappel sur les RDE on a laissé l'aide des 10€/jeunes jusqu'à fin mars).

Rémi GARDIN m'a transmis les informations ci-dessous afin de compléter les indicateurs.

- Nombre de stages ligue de perfectionnement ayant profité du support FFCO (DTN ou prestataire) national = 4
- Nombre de jeunes concernés = 75
- Nombre de regroupements RDE ayant profité du support FFCO (DTN ou prestataire) national : 3 RDE
- Nombre de week-ends RDE sur la France = 9
- Nombre de ligues = 9
- Nombre de jeunes en moyenne par week-end : 45/50

Ligue	Nb jrs de stage	Nb jeunes	Observations
AR	14	20	
BF	2 jrs RDE		Pas de jeunes identifiés performance
BR	5	2	
CE	pas de jeunes et pas de stages		
HF	9	19	
IF	9	18	
GE	19	16	
NA	17	20	
NM	6	5	
OC	8	12	
PL	pas de jeunes et pas de stages		
PZ	8	9	

1.6 - Le challenge des écoles de CO

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de challenges	3	3	2	3	3	2	0	2	2
Nb de jeunes	234	245	149	219	188	100	0	132	148

Challenge national des écoles de CO

Organisation ACA en date du 25 août à VARS. Peu d'inscrits 68 jeunes – reprise en douceur après la COVID pour les jeunes – 16 clubs pour 34 équipes. 3 clubs pour le trophée

Organisation très satisfaisante de l'ACA avec de nombreux bénévoles du club et des bénévoles de la FFCO.

Challenge régional des écoles de CO

Organisation TOAC en date du 24 et 25 septembre 2022 - Participation : 80

En 2023 le challenge national des écoles aura lieu dans le Lot en même temps que les championnats de France LD.

Pour rappel le week-end bloqué en 2023 pour les jeunes est le 1^{er} et 2 juillet.

1.7 - Communication

1.7.1- Réunions commission jeunes

Sur l'année 2022 la commission jeunes s'est réunie 3 fois en visioconférence le 26 janvier, le 28 avril et le 5 septembre.

Composition de la commission en 2023

Pour 2023 Nicolas HAYER et Pierrick MERINO ont décidé pour des raisons de disponibilité de ne plus faire partie de la commission.

1.7.2 - WOD (World Orienteering Day)

Suivi du nombre de participants depuis la première édition en 2016 :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb participants France	1765	3362	7384	5369	Annulé	1504	4642
Nb participants Monde	250000	288675	358735	398712		135971	85406
% France/monde	0,7%	1,2%	2,1%	1,3%		1,1%	5,4%

A la réunion du 5 septembre Chantal BURBAUD a présenté le bilan. En 2022 le nombre de participants est en forte progression.

A partir du bilan la commission a retenu les six lauréats suivants :

Comité départemental 42 (516 participants)

5909HF CAPONORD (185 participants)

6806GE COBF (185 participants)

9104IF COPS (124 participants)

5906HF VALMO (122 participants)

8404PZ OPA (192 participants)

L'opération WOD est soutenue par la FFCO avec subvention et attribution de 6 récompenses sous forme de bon d'achats matériel à Orient Sport. Pour la promotion de cette manifestation des articles sont édités régulièrement dans le COMAG.

1.8 - Conventions

La convention avec l'UNSS a été signée pour l'olympiade 2021-2024 en date du 29 octobre 2021.

La convention avec l'UGSEL a été revalidée pour la période 2019 à 2024 en date du 4 mars 2020. L'avenant à la convention pour la part gratuite pour la part fédérale n'a pas été signé en 2022 ni pour 2023.

La convention avec FFSU : renouvelable par tacite reconduction. L'avenant relatif au championnat du monde universitaire a été signé en 2022.

La convention avec l'USEP : renouvelable par tacite reconduction. La convention date de 2014. Aucun avenant annuel précisant les priorités opérationnelles et les moyens mis en œuvre ne s'applique. Depuis le début de l'olympiade, l'USEP n'a pas répondu aux sollicitations de la FFCO pour une réunion de travail.

1.9 - Promotion de la formation des jeunes

La FFCO a décidé en 2018 de récompenser les jeunes diplômés « animateur » ou « traceur ».

L'opération a été renouvelée en 2019 (12 jeunes concernés sur 9 clubs différents), et en 2020 (sur la promo 2019 : 9 jeunes sur 7 clubs). En raison de la covid il n'y a pas eu de récompenses en 2021 sur la promo 2020. En 2022 l'opération de récompenses a été réactivée. Elle concerne 13 jeunes sur 7 clubs.

Nota : les jeunes ne peuvent faire valoir leur diplôme qu'à partir de 16 ans révolus.

1.10 - Basculement licences gratuites UNSS en licences payantes

Statistiques du nombre de licences UNSS qui ont basculées licences « normales » après la première année :

- 58 % en 2019 (37 sur 64)
- 45 % en 2020 (58/129) à noter que si on enlève 1 club (32 sur 83) on est à 57 %
- 52 % en 2021 (43/83)
- 53 % en 2022 (39/73). Le taux de basculement est stable.

1.11 - Résultats des indicateurs du projet fédéral sportif au 31 décembre 2022

Liste des indicateurs	Nb au 31/12/20	Nb au 31/12/21	Nb au 31/12/22	2022	
				Objectif	Réel
% d'augmentation de licenciés jeunes	3050	3208	3349	5 %	3,4 %
% de turnover à 2 ans des licenciés jeunes				45 %	45,4 %
% d'augmentation de jeunes classés au niveau national	1361	1268	1398	2 %	10,2 %
nb de stages ligue de perfectionnement ayant profité du support FFCO (DTN ou prestataire) national				5	4
nombre de jeunes concernés				100	75
nombre de week-ends RDE sur la France				8	9
nombre de ligues				8	9
nombre de jeunes en moyenne par week-end				45	45

- Nombre d'écoles de CO par rapport au nombre de clubs en 2022 : 94/212 soit 44 %
- Nombre de premières licences en provenance du monde scolaire en 2022 : 39 licences
- Nombre de jours de stages/nombre de jeunes de pré-accès à la compétition par ligue en 2022 (voir détails sur le tableau au paragraphe 1.5)

2 - PROJETS POUR 2023

2.1 - Développement auprès des Jeunes

Le projet 2023 concernant la commission jeunes est intégré dans le projet de développement fédéral 2021-2024 (axe stratégique 1).

2.2 - Suivi du projet

A partir des objectifs définis dans la partie « développement auprès des jeunes » du projet développement fédéral 2021 à 2025, la commission jeunes a défini une méthodologie de suivi du projet fédéral lors de la réunion du 26 janvier 2022.



Cette méthodologie est reconduite pour 2023.

- En face de chaque objectif élaboration de la liste des actions
- Pour chaque action désignation d'un responsable et d'un délai de réalisation
- A chaque réunion, suivi des actions et mise en place d'actions complémentaires
- Bilan de fin d'année et suivi des indicateurs

Indicateurs d'évaluation

	2021	2022	2023	2024
% d'augmentation de licenciés jeunes	2,5%	5%	5%	5%
% de turnover à 2 ans des licenciés jeunes	47,5%	45%	42,5%	40%
% d'augmentation de jeunes classés au niveau national	2%	2%	2%	2%
nombre de stages ligue de perfectionnement ayant profité du support FFCO (DTN ou prestataire) national	3	5	6	7
nombre de jeunes concernés	60	100	120	140
nombre de week-ends RDE sur la France	6	8	12	12
nombre de ligues	5	8	10	12
nombre de jeunes en moyenne par week-end	40	45	50	50

- Nombre d'écoles de CO par rapport au nombre de clubs
- Nombre de premières licences en provenance du monde scolaire
- Nombre de jours de stages/nombre de jeunes de pré-accès à la compétition par ligue

Composition de la commission

Valérie BERGER-CAPBERN, Sylvine BROUTÉ, Chantal BURBAUD, Dominique ETIENNE, Joël LE COZ, Pierrick MERINO, Eléa BLANC-TRANCHANT (O'camp), Nicolas HAYER, Céline LEMERCIER, Mickaël PARZYCH, Rémi GARDIN (CTS)



COMMISSION NUMÉRIQUE

Fabrice LAPERGUE, Président

La Commission Numérique a pour but de développer l'utilisation des technologies numériques dans notre sport et de répondre aux besoins des licenciés, des organisateurs et de la fédération à travers la transformation numérique. En 2022, la commission numérique de la FFCO était composée de Valérie BERGER-CAPBERN, Rémi BAUDOT, Vincent FREY, Daniel POËDRAS, Yann RICHARD et Jean-Philippe STEFANINI. Je tiens à les remercier pour leur travail au sein de la commission.

En 2022, la commission numérique a travaillé pour assurer le maintien en conditions opérationnelles et l'évolution de l'ancien site web de la Fédération. Les membres de la commission ont travaillé en collaboration avec les autres commissions pour en améliorer l'utilisation et offrir une plateforme plus fonctionnelle.

L'ancien site web de la FFCO a été amélioré pour permettre de concrétiser la licence numérique en permettant aux licenciés de recevoir leur licence en format PDF. Des améliorations ont été apportées aux données exportées depuis la cartothèque pour une meilleure prise en charge de tous les territoires, y compris la Nouvelle-Calédonie. Le système de déclaration des participations aux courses pour le calcul des redevances a été amélioré, tout comme le calcul du CN pour tenir compte des changements dans la formule et les règles associées. Le calcul CN a été modifié pour l'ajustement à 10 000 le 1er janvier de chaque année. La gestion des inscriptions a été mise à jour pour prendre en compte les différents types de licences et de Pass', et un nouvel export au format IOF a été créé. Les entraînements, les stages et les formations ont été intégrés à l'agenda fédéral avec les courses, et les changements pour les certificats médicaux ont été pris en compte lors de la délivrance de licences. Les licenciés peuvent désormais se déclarer inactifs sur un diplôme, et des corrections diverses ont été apportées. Tous ces travaux ont été réalisés par la société Kisis représentée par Gaël UTARD que nous remercions.

Malgré nos efforts pour tester et sécuriser les évolutions apportées au système, il a été rapporté quelques problèmes. Cela est tout à fait normal dans les projets informatiques et la commission tient à s'excuser pour toute gêne occasionnée. Néanmoins, nous tenons à remercier les utilisateurs pour leurs retours sur ces problèmes. Grâce à leur collaboration, nous avons pu résoudre ces problèmes de manière plus rapide.

A propos du nouveau moyen pour exporter les inscriptions des coureurs, il a été conçu de manière à pouvoir être utilisé de manière automatique par un des logiciels de GEC, ce qui permet un traitement plus fiable des données. Pour garantir la conformité avec les règles RGPD, un système de jeton a été mis en place pour permettre le téléchargement automatique des inscriptions aux courses par les logiciels clients. Cela permet un traitement rapide, tout en garantissant la sécurité et la confidentialité des informations. Pour garantir une compatibilité maximale, le nouveau système utilise le format d'inscriptions de l'IOF, qui est en XML. Ce format est plus structuré que le format CSV utilisé précédemment. De plus, le format XML est largement utilisé dans les applications informatiques, ce qui facilite la compatibilité avec les différents logiciels de GEC utilisés en CO.

En 2023, la commission numérique continuera à travailler sur l'amélioration du système pour ajouter la possibilité d'exporter les courses en équipe. Cela permettra aux organisateurs de compétitions de gérer plus facilement les courses en relais. En plus de cet ajout, nous travaillerons également sur l'évolution du système d'importation des résultats vers le format IOF.

En 2022, la commission numérique a aussi travaillé au montage du dossier « Aide à la transformation numérique des fédérations sportives ». Il s'agit d'un effort visant à aider les fédérations sportives à adopter les technologies numériques pour améliorer leur fonctionnement et offrir une expérience de sport plus efficace et moderne à leurs membres et aux parties prenantes. Cela peut inclure l'utilisation de plateformes en ligne pour la gestion des licences, l'inscription aux compétitions, la communication avec les membres, etc. Les fédérations sportives peuvent bénéficier de ces améliorations en termes de productivité, de transparence et d'engagement des membres. Le dossier a été préparé avec



le soutien des membres de la fédération et envoyé aux instances décisionnelles compétentes. Cette demande a abouti à l'obtention d'une aide financière de 15 000 euros pour la réalisation d'un nouveau site web pour la FFCO. Cette aide va contribuer à la modernisation de notre sport à travers son site internet.

L'objectif de la commission numérique en 2023 est une refonte du site internet fédéral en suivant les étapes clés tels que définir les objectifs, évaluer le site actuel, planifier le nouveau site, développer le site, tester le site et le lancer. Il est important de consacrer du temps et des efforts pour planifier et développer le nouveau site de manière à répondre aux besoins des licenciés présents et futurs, des organisateurs et de la fédération et à atteindre nos objectifs de transformation numérique. La commission numérique veut mener un sondage en 2023 pour évaluer le site internet actuel de la fédération. Le but est de collecter les opinions et commentaires des licenciés, des organisateurs et des structures de la fédération afin de garantir que la refonte du site internet fédéral réponde à leurs besoins.

Si des licenciés de la FFCO souhaitent participer à l'étude de la refonte du site internet fédéral, ils peuvent rejoindre la commission numérique. Ils pourront aider dans l'analyse des résultats du sondage ou dans l'écriture des spécifications du nouveau site. Cela leur donnera l'opportunité de donner leur avis sur les fonctionnalités et les designs qu'ils souhaitent voir sur le nouveau site internet fédéral.

En parallèle des travaux de refonte du site internet fédéral, la commission numérique a pris la décision de reprendre en charge le développement du site O'France. Cette décision a permis d'économiser 1500 euros par an et 4000 euros pour l'édition 2023 de O'France. La commission numérique va travailler pour améliorer le site O'France pour qu'il permette une mise en ligne plus rapide des informations. Cela permettra à la commission communication de publier les informations plus rapidement sans dépendre d'un tiers.

Composition de la commission

Rémi BAUDOT, Vincent FREY, Daniel PÖEDRAS et Yann RICHARD

CLUB FRANCE

Joël POULAIN, Responsable

Le Club France a soutenu les équipes de France, avec la création d'une affiche des meilleurs résultats en CO pédestre des championnats du Monde et d'Europe 2022, pour une séance de dédicaces qui a connu un beau succès le 27 août, à l'issue des championnats de France de relais par catégorie, sur l'Arena de Risoul (05).

Une seconde affiche, saluant les meilleurs résultats en CO à VTT des championnats internationaux, a été réalisée, toujours avec l'aide de notre chargée de communication et de notre DTN, pour une séance de dédicaces, qui a eu lieu le 30 octobre, à l'issue du CNE, sur l'Arena du château de la Charbonnière (45).

Je remercie le Comité directeur pour la confiance qu'il m'a accordée pendant ces 13 années de responsabilité du Club France.



COMMISSION MIXTE NATIONALE FFSU-FFCO

Dominique BRET, représentante FFCO

La commission mixte nationale s'est réunie à 3 reprises en visioconférence : 23 juin, 19 septembre et 9 décembre. La collaboration entre les deux fédérations, au sein de la CNM, est fructueuse. L'activité universitaire en 2022 a été marquée, outre le traditionnel Championnat de France les 14 et 15 mai à Epinal (Vosges), par les Championnats du Monde Universitaire du 17 au 21 août à Biel-Bienne (Suisse) et les très beaux résultats de nos représentants.

Félicitons tous les représentants français, plus particulièrement :

- . Cécile CALANDRY pour sa 3^{ème} place et Maëlle BEAUVIR pour sa 6^{ème} place en Sprint ;
- . Mathieu PERRIN pour sa 3^{ème} place et Florence HANAUER pour sa 5^{ème} place en LD ;
- . Mathieu PERRIN pour sa 3^{ème} place et Flornece HANAUER pour sa 5^{ème} place en MD ;

et surtout l'équipe féminine composée de Maëlle BEAUVIR, Florence HANAUER et Cécile CALANDRY pour leur titre de Championnes du Monde en Relais.

Les différentes réunions, complétées par de nombreux échanges de mails, ont porté sur les points suivants :

- la Dispositions Particulière pour la Course d'Orientation des règlements FFSU ;
- les moyens pour permettre la mise en place de sélections pour les Championnats de France dans chaque territoire ;
- les demandes de qualification exceptionnelle pour les Championnats de France ;
- le bilan des CFU : 44F et 47H, 14 académies représentées, 8 orienteurs Haut Niveau et les perspectives pour 2023 ;
- les modalités pour sélectionner les représentants pour les compétitions internationales, notamment pour les EUSA à Saint-Gallen (Suisse) en 2023 ;
- la liste des sélectionnés pour les Championnats du Monde Universitaires ;
- la rédaction d'un article pour COmag, paru dans le numéro 148, janvier-mars 2022.

Reste une problématique sur laquelle la commission n'a, à ce jour, pas de solution : la faible vitalité de la CO universitaire dans certaines régions malgré une activité fédérale conséquente.

Composition de la commission
Joël POULAIN, Simon LEROY (CTS)

REPRÉSENTATION A L'INTERNATIONAL

- Mickaël BLANCHARD est membre de la commission Technologies de l'information depuis 2021.
- Michel EDIAR a été élu membre du Panel Ethique, dont le mandat court jusqu'en 2024. Pour en savoir plus sur le rôle de ce Panel : <https://orienteering.sport/iof/governance-and-organisation/ethics-panel/>
- Vincent FREY est membre du Council de la Fédération Internationale (IOF) pour la période 2020-2024. Les comptes rendus des réunions du Council sont disponibles à l'adresse <https://orienteering.sport/iof/governance-and-organisation/council/>
- Jean-Philippe STEFANINI est membre de la commission cartographique de l'IOF depuis 2015. Il en assure la présidence depuis avril 2022. Les comptes rendus des réunions de la commission sont disponibles à l'adresse <https://orienteering.sport/iof/mapping/map-commission/>



RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Marie-Violaine PALCAU, Directrice technique nationale

En cours d'élaboration, ce dernier sera transmis ultimement.



Bilan annuel du médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire* (SMR) – 2022

Médecin coordonnateur de la SMR (nom, prénom, courriel) :

DOCTEUR CATHERINE CHALOPIN
CATHERINE.CHALOPIN@FFCORIENTATION.FR

DOCUMENT OBLIGATOIRE

*Sportifs inscrits sur les listes ministérielles : SHN, Espoirs et collectifs nationaux

Rappel du contexte

Conformément à l'article R 231-4 du code du sport, l'instance dirigeante compétente de la fédération sportive désigne, un **médecin chargé de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale** des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le projet de performance fédérale (espoirs et sportifs des collectifs nationaux).

Il a notamment la charge de **recevoir et d'analyser les résultats** (art R.231-9 du code du sport) de l'ensemble des examens pratiqués dans le cadre de cette surveillance médicale définie aux articles A 231-3 et A.231-4 du code du sport.

Il peut **établir**, le cas échéant, un **certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives** au vu des résultats de cette surveillance médicale (art L.231-3 du code du sport).

Enfin il lui appartient de **dresser un bilan de l'action relative à la surveillance médicale** des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le projet de performance fédéral.

Ce bilan annuel fait état des modalités de mise en oeuvre et de la synthèse des résultats collectifs de cette surveillance. Il est présenté par le médecin coordonnateur à chaque assemblée générale fédérale et adressé par la fédération au ministre chargé des sports (art R.231-10 du code du sport).

**Le présent document devra être déposé sur le PFS
onglet Porte-documents/Documents annuels/2021
item « 2-Indicateur RAP 4-1 Synthèse anonyme établie par le médecin
coordonnateur du SMR » avant le **15 mars 2023****

Si le médecin veut échanger avec le médecin du ministère des sports contact :
gilles.einsargueix@sports.gouv.fr

I-Observance de la SMR : indicateur 4.1*

Calculs automatiques

POPULATION suivie (1 novembre 2020-30 octobre 2021)	SHN	% de suivi	Collectif national	% de suivi	Espoirs	% de suivi	Autre population suivie (15 groupe- 18 et 13 groupe CO à VTT)	% de suivi
Nombre d'inscrits sur LM	23		4		22		0 (non LM 28)	
Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire	22	96%	4	100%	20	91%	27	96%
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire	1	4%	0	0%	2	9%	0	0%
Absence de suivi	0	0%	0	0%	0	0%	1	4%

Commentaires :

- 3 sportifs en liste ministérielle ou espoir n'ont pas réalisé l'ensemble de leur surveillance médicale règlementaire ayant arrêté leur carrière sportive de haut-niveau en cours d'année 2022 pour raisons professionnelles ou d'études incompatibles avec la poursuite du haut-niveau.
- 1 sportif en Groupe CO à VTT n'a pas donné suite à sa SMR et s'est mis en retrait du haut-niveau en 2022.

II-Structuration

Le médecin coordonnateur est-il bénévole ou rémunéré ? rémunéré 33% d'ETP

La fédération a-t-elle mis en place un secrétariat médical dédié ? OUI NON
Si oui, indiquer si le poste est bénévole ou rémunéré ainsi que le % d'ETP :

La fédération est-elle dotée d'un logiciel de suivi médical ? OUI NON
Si oui, nom :

III-Contenu de la SMR

Précisez la nature et la périodicité des examens médicaux obligatoires fixés par la fédération pour chacune des catégories de sportifs.

La surveillance médicale règlementaire définie selon l'article 14 du règlement médical FFCO est organisée sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2022.

« Les différentes populations de sportifs ont à effectuer :

1. Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :

- Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et selon la fiche médicale de surveillance médicale règlementaire FFCO qui précise les problèmes spécifiques CO en particulier traumatisme oculaire, allergie, prévention des maladies transmises par les tiques, interrogatoire de dépistage de carence en fer, examen morphologique des membres inférieurs et colonne vertébrale
- Le questionnaire médico-sportif (fiche FFCO) renseignant sur les antécédents familiaux, personnels médicaux et traumatiques à apporter à la visite médicale, lors de la première inscription en liste ministérielle.

- c. Un bilan diététique et des conseils nutritionnels
- d. Un bilan psychologique visant à dépister les difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive

A la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologique et diététique mentionnés au c) et d) pourront être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.

- e. La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport.

2. Un électrocardiogramme standardisé de repos avec compte rendu médical

- 3. **Les sportifs de haut niveau Relève et les sportifs Espoirs** devront effectuer à mi-saison une 2° visite médicale selon la fiche médicale de la SMR FFCO n° 2
- 4. A mi-saison, **les sportifs de haut niveau Elites et Seniors et les sportifs Collectifs Nationaux** seront soumis à un auto-questionnaire médical à renvoyer au médecin coordonnateur.
- 5. **Les sportifs** non-inscrits en liste ministérielle et **reconnus dans le projet de performance fédéral** (pôles, groupes France) seront soumis à la même surveillance médicale réglementaire que les SHN comme définie en n° 1 et 2, une fois par an. »

Ci-dessous les dates limites des différents bilans à faire :

Examens à faire	1 ^{ère} Inscription en liste SHN, liste Espoir, en groupe France -18 et CO VTT (avant le 28/02/2022)	1 ^{er} bilan pour : sportifs inscrits en liste SHN (Elite, Senior, Relève), liste Espoir, Collectifs nationaux, et groupes France -18 et CO VTT (avant le 28/02/2022)	2 ^{ème} bilan pour : sportifs en liste SHN Relève et liste Espoir (avant le 31/10/2022)	2 ^{ème} bilan pour : sportifs en liste SHN (Elite, Senior) et liste Collectifs Nationaux (avant le 31/10/22)
1° Examen médical sur Fiche FFCO comprenant enquête diététique et bilan psychologique	oui	oui		
Electrocardiogramme de repos (ECG) 1 par an	oui	oui	Oui si non fait au 1° bilan	Oui si non fait au 1° bilan
1° questionnaire de Forme SFMES	oui	oui		
2° questionnaire de Forme SFMES			oui	oui
Auto-Questionnaire de santé FFCO				oui
2° examen médical sur fiche FFCO			oui	

En fonction du bilan médical, le médecin examinateur demande les bilans ou examens complémentaires qu'il juge nécessaire.

IV-Anomalies détectées dans le cadre de la SMR

Est considéré comme anomalie, toute **pathologie** confirmée ayant nécessité un bilan complémentaire et/ou une prise en charge thérapeutique et/ou une contre indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.

Sont exclues :

-les variations et les modifications non significatives ou « physiologiques » des paramètres cliniques, biologiques ou autres ;

-les pathologies survenues ou détectées préalablement à la réalisation des examens de la SMR.

Précisez par appareil (cardio, pneumo...) le nombre et le type de pathologies détectées :

Appareil cardiovasculaire :

Nombre et type de pathologies détectées : **0** mais 5 consultations de contrôles cardiologiques post-covid effectuées sans contre-indication

Appareil Respiratoire :

Nombre et type de pathologies détectées : **3** asthmes, déjà traités et retrouvés lors de la SMR dont 1 asthme d'effort avec bilan complémentaire suite à la SMR.

Bilan psychologique :

Nombre et type de pathologies détectées : **5** asthénies post Covid.

Bilan diététique ou nutritionnel :

Nombre et type de pathologies détectées : **1** TCA suivi en cours.

Bilan digestif : Nombre et type de pathologies détectées: **0**.

Bilan ORL : Nombre et type de pathologies détectées: **0**

Bilan ophtalmologique : Nombre et type de pathologies détectées: : **1** dyschromatopsie (déjà connue)

Autres : Nombre et type de pathologies détectées: **1** thyroïdite de Hashimoto suivie et traitée depuis 10 ans

Précisez le nombre d'état de surentrainement détecté : **2**

IV-Contre-indications prononcées dans le cadre de la SMR

Il est rappelé que la non-réalisation de la SMR peut conduire à une sanction administrative ou disciplinaire fédérale. Cette absence s'apparente à « une contre-indication administrative », terme impropre qui doit être distingué d'une véritable contre-indication médicale prononcée à la découverte d'une pathologie.

Anomalie	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication temporaire	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication définitive
	0	0

V-Conclusions sur la mise en place de la SMR 2022

La Surveillance médicale réglementaire n'a pas dépistée de pathologies entraînant une contre-indication médicale à la pratique sportive mais a montré que les effets de la pandémie à la Covid19 sont encore bien présents pour certains SHN et ont impactés leur pratique sportive en 2022 malgré un strict respect de toutes les règles d'hygiène préconisées.

PARTIE 2



DOCUMENTS FINANCIERS



RAPPORT DE GESTION

Valérie BERGER-CAPBERN, Trésorière

Exercice financier du 01/01/2022 au 31/12/2022

1. EQUILIBRE RECETTES/DEPENSES
2. ANALYSE DES RECETTES
3. ANALYSE DES DEPENSES
4. ANALYSE DU BILAN
5. PERSPECTIVES 2023-2024

Annexe : proposition d'affectation du résultat 2022
O'France 2023 : Etat des dépenses et des recettes réalisées
Statistiques redevances 2022

1. EQUILIBRE RECETTES/DEPENSES

(document de référence : compte de résultat FFCO 2022)

Le résultat comptable 2022 est excédentaire de 69 926,39 €.

L'année 2022 redevient « normale » après plusieurs années impactées par le COVID. A noter :

- la forte inflation avec un impact sur les dépenses de salaires,
- une utilisation forte des fonds dédiés 2020-2021,
- l'obtention de nouveaux types de subventions,
- l'absence de O'France 2022,
- le changement des règles de calcul des redevances.

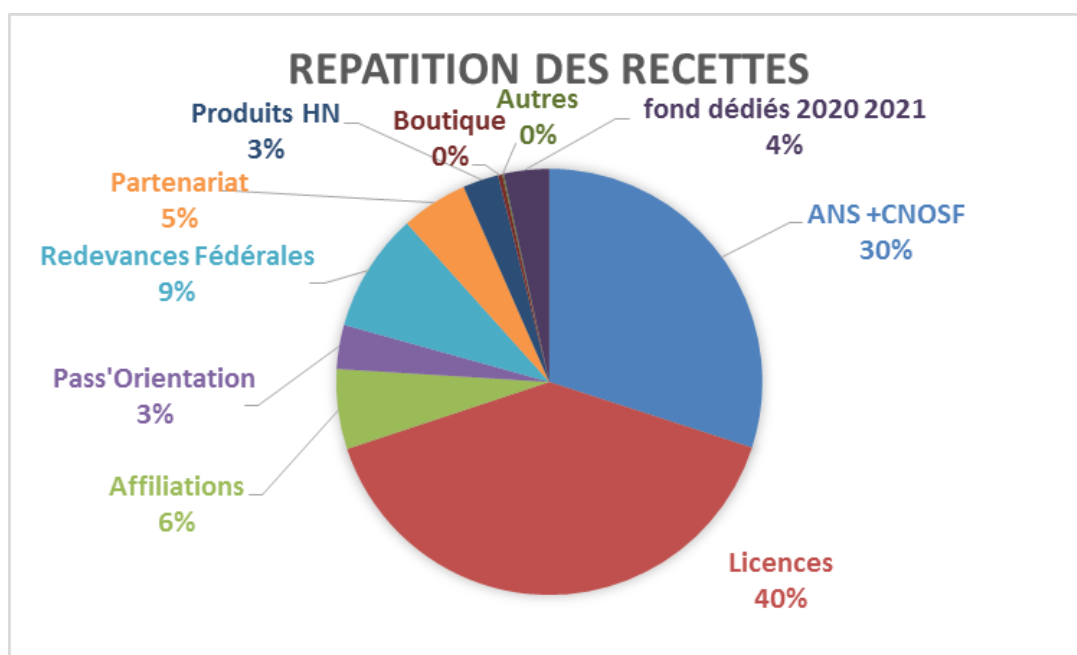
Les subventions publiques s'élèvent à 378 000 € de l'ANS + 1500 € du CNOSF (PAIF) soit 379 500 €. Les subventions représentent 30 % du montant total des produits (ressources) de la Fédération (1 265 308,81 €) ce qui est du même ordre qu'en 2021 (38 % en 2020, 25 % en 2019, 29 % en 2021). A noter des subventions que nous n'aurons pas l'année prochaine de l'ordre de 63 000 € (aide post COVID de 10 000 € ; subvention de 40 000 € sur le numérique ; subvention de 13 000 € sur l'audiovisuel). Sans ces subventions, le pourcentage pour 2022 serait de 25 %.

2. ANALYSE DES RECETTES

(document de référence : compte de résultat FFCO 2022)

	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2019	Variation/ Réalisé 2019
Recettes	1 265 309 €	1 098 686 €	1 089 025 €	16,2%
ANS +CNOSF	379 500 €	325 205 €	275 669 €	37,7%
Licences	504 948 €	439 785 €	446 840 €	13,0%
Affiliations	76 885 €	74 100 €	73 726 €	4,3%
Pass'	42 276 €	21 986 €	45 564 €	-7,2%
Redevances Fédérales	114 372 €	79 710 €	149 059 €	-23,3%
Partenariat	63 972 €	31 434 €	8 064 €	693,3%
Produits Haut-Niveau	34 328 €	38 441 €	42 036 €	-18,3%
Boutique	4 221 €	2 805 €	5 772 €	-26,9%
Autres	487 €	6 359 €	42 295 €	
Sevanova		78 861 €		
Fonds dédiés 2020-2021	44 319 €			





Bonne augmentation des recettes par rapport à 2021.

Par rapport à 2019, les 2 postes encore en dessous du niveau espéré sont :

- Les redevances sur les compétitions
- Les titres de participation

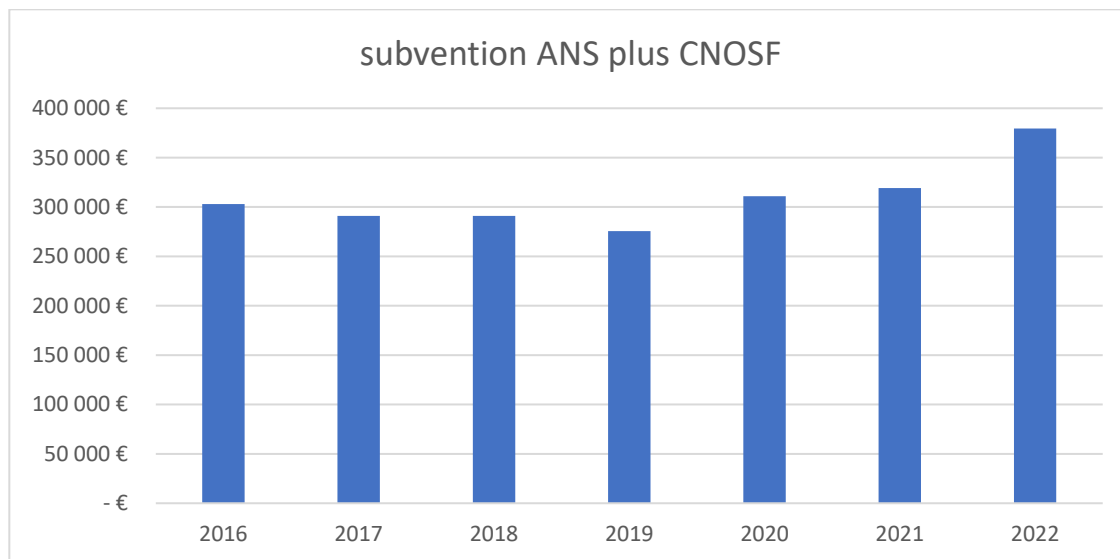
C'est principalement lié au fait qu'il n'y a pas eu de O'France en 2022.

Le changement de règles de fonctionnement des redevances a été évalué fin 2022 pour la réunion des Présidents de ligue du 26 novembre. Les résultats sont en ligne avec la prévision. Pour information, 670 événements traités au calendrier dont 266 avec redevance. Cependant, 16 structures n'ont pas encore déclaré leurs Pass' et/ou leur participation d'une organisation 2022 malgré plusieurs relances (relances automatiques du site, relances du secrétariat fédéral). Cela représente un travail chronophage pour le secrétariat fédéral qui ne peut pas inventer une participation inférieure à 100 ou l'absence de Pass' délivrés : si c'est le cas, il suffit à l'organisateur de le déclarer. Si la situation n'est pas rétablie en 2023, ces structures ne seront pas ré-affiliées en 2024, conformément au règlement fédéral.

Le partenariat s'est encore amélioré cette année, mais c'est en partie exceptionnel du fait du renouvellement des tenues des équipes de France avec une ristourne de Noname de 60 % prise en compte. Les autres partenariats sont liés à la retransmission des Championnats de France et des Championnats du Monde et au partenariat avec la MAIF (rendez-vous Sport Planète).

La participation des athlètes de Haut-Niveau a baissé. C'est dû aux déplacements qui étaient moins chers cette année.

Subventions publiques (Agence Nationale du Sport (ANS) et CNOSF)



En 2022, les subventions de l'ANS concernant le Haut-Niveau et le développement ont été de 315 000 €.

- Pour le contrat de développement : la subvention annuelle de l'ANS est de 80 000 €, dont 50 000 € dédiés au projet fédéral + 30 000 € dédiés à la campagne de subvention PSF (Projet Sportif Fédéral) menée par la FFCO (idem 2021) correspondant à un transfert d'activité de l'Etat à la fédération. Le montant de 80 000 € est validé jusqu'en 2024. Montant auquel s'ajoute les fonds dédiés (reliquat des subventions 2020 et 2021 qu'il n'avait pas été possible de justifier) : 12 231 € de fonds dédiés de 2020 et 13 671 € de fonds dédiés de 2021. Au vu de notre bonne gestion, l'ANS ne nous demande pas de justifier les 12 231 € de 2020. Par contre, à partir de 2022, ce que nous ne sommes pas en mesure de justifier sur l'année sera déduit de nos subventions l'année suivante. Les fonds dédiés 2022 pour 2023 sont de 6451 € (sur une subvention globale de 50 000 €).
- o Rappel : depuis 2021, on est revenu sur le fonctionnement « normal », les subventions ne peuvent couvrir que 50 % de l'action, avec report possible sur un autre chapitre de dépense, si accord préalable de l'Agence Nationale du Sport (ANS).
- Pour le contrat de performance : la subvention 2022 de l'ANS est de 235 000 € (dont 20 000 € d'aides personnalisées pour les sportifs de Haut-Niveau). Le montant est revalidé chaque année (le budget est fait avec l'hypothèse qu'il sera constant, ce qui n'est pas validé à ce jour pour 2023). Il y avait 18 417 € de fonds dédiés de 2021. Ils ont été dépensés en 2022, il n'y a pas de fonds dédié pour 2023.

Se sont ajoutées pour 2022 :

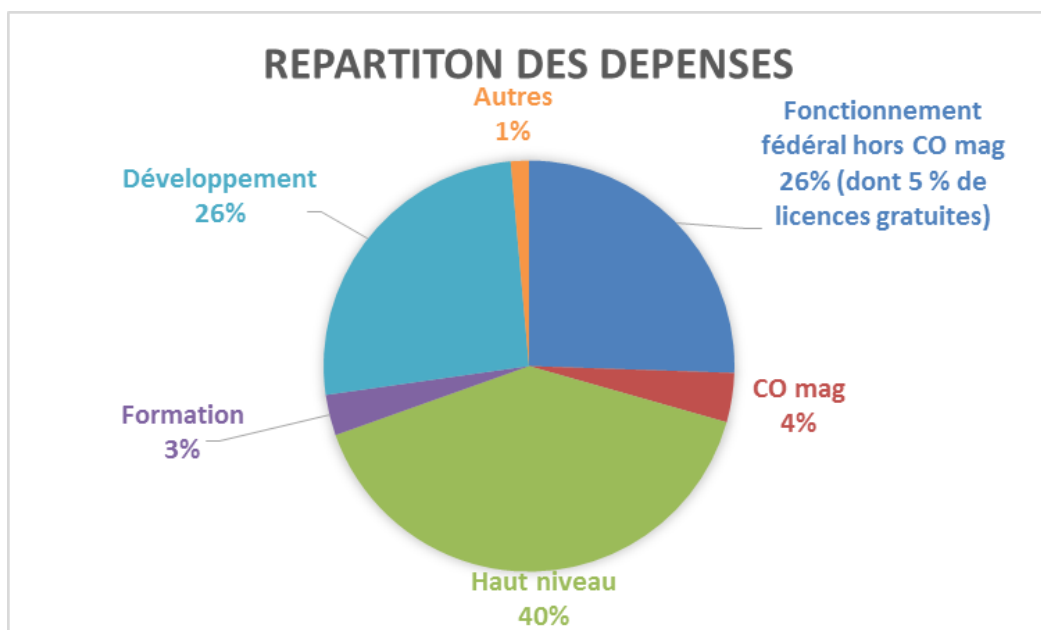
- une subvention de 13 000 € au titre du Fonds de soutien à la production audiovisuelle (retransmission des Championnats de France et des Championnats du monde par TV8 Mont Blanc),
- une subvention exceptionnelle de 10 000 € au titre du Fonds de compensation lié à la crise sanitaire, sans justification demandée,
- une subvention de 40 000 € au titre du Projet Transformation numérique des fédérations sportives, notifiée à la fédération le 07/10/2022. La FFCO a donc jusqu'au 07/10/2023 pour la justifier en totalité. Sur le projet Outdoorvision (suivi GPS de nos coureurs pour justifier, entre autres, le fait qu'on respecte les zones interdites), la subvention de 25 000 € a été justifiée en 2022. La subvention de 15 000 € concernant la refonte du site FFCO sera à justifier en 2023 avant le 07/10/2023.

Pour ce qui est du CNOSF, sur les 3 déplacements à l'international, nous avons perçu 1500 € de subvention soit 58 % de la dépense.

3. ANALYSE DES DEPENSES

(document de référence : compte de résultat FFCO 2022)

	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2019	Variation/Réalisé 2019
Dépenses	1 195 383 €	1 097 345 €	1 128 963 €	5,8%
Fonctionnement fédéral	351 149 €	390 962 €	381 781 €	-8,0%
Haut-Niveau	479 392 €	456 410 €	425 421 €	12,7%
Formation	38 248 €	39 504 €	41 038 €	-6,8%
Développement	309 540 €	188 151 €	256 657 €	20,1%
Autres	17 053 €	22 318 €	24 066 €	-29,1%



Fonctionnement fédéral

Le niveau des dépenses de fonctionnement a encore baissé. Les points notables sont :

- **Fonctionnement Comité Directeur et Bureau Directeur (A1C)** : niveau faible : 1 425 €. Il s'agit de l'ensemble des remboursements de frais des membres du Comité Directeur. Cette dépense est faible du fait de la tenue de la majorité des réunions en visioconférence, du faible nombre de déplacements des élus au siège de la FFCO, et de l'affectation de certains déplacements cumulant plusieurs motifs sur d'autres lignes budgétaires.
- **Edition et distribution de CO Mag** : grosse augmentation du fait de l'augmentation du nombre de licenciés et du coût du papier et de la distribution. Ce poste est historiquement dans les frais statutaires car il y a un aspect obligatoire d'avoir une revue fédérale. Cependant, il contribue principalement à la communication, dans le chapitre développement.

- **Salaires** : il faut considérer 3 types de salarié(e)s à la FFCO : le médical (lié au Haut-Niveau) ; les 3 postes du secrétariat fédéral (responsable administrative, assistance généraliste et comptable), répartis sur plusieurs lignes analytiques en fonction de leur activité ; et le poste de chargé de communication. La ligne « Salaires et charges » dans le chapitre « Fonctionnement fédéral » correspond à 85 % des 3 postes du secrétariat fédéral.
- **Affiliations et assurance** : dû à l'augmentation du nombre de licenciés.

En 2022, une collecte mensuelle des heures de bénévolat a été mise en place pour les membres du Comité Directeur.

Formation

Niveau de dépense stable par rapport à l'année passée. La FFCO a engagé des fonds propres sur la formation en 2022 à hauteur de 15 165 €. A noter une forte reprise de fonds dédiés.

Haut-Niveau

La FFCO a engagé des ressources propres sur le Haut-Niveau en 2022 à hauteur 190 693 € soit 40 % des dépenses (comparé à 201 586 € en 2021).

Pour rappel, en 2019, la FFCO avait financé les dépenses du Haut-Niveau à hauteur de 155 000 € sur ses fonds propres. A noter une forte reprise de fonds dédiés.

Développement

A noter sur les dépenses de développement les remarques suivantes :

- sur le projet « jeunes », aidé par l'ANS concernant les RDE et la détection, un nombre insuffisant de ligues ont demandé des prestations à la FFCO. Cette ligne de dépenses devrait être plus utilisée en 2023 ;
- les dépenses sur le site internet ont pris du retard, donc peu de dépenses en 2022 ;
- le projet Outdoorvision n'était pas prévu à la date de l'AG 2022 (somme en entrée/sortie, sur subvention ANS) ;
- moins de frais d'expertises sur les compétitions car dépenses affectées à la formation du fait de nombreux stagiaires à valider (rattrapage post COVID) ;
- dépense importante sur le renouvellement des tenues des équipes de France (pédestre et CO à VTT).

O' France : le sujet est traité au titre du budget 2023.



4. ANALYSE DU BILAN

(document de référence : bilan SOPRECA)

Pour terminer ce rapport 2022, vous trouverez les derniers indicateurs tirés du bilan. Ils permettent de visualiser des données importantes afin de se faire une idée de la qualité de la gestion de notre fédération :

Trésorerie :

Il s'agit des moyens financiers immédiatement disponibles.

Au 31 décembre 2022, elle s'élève à 917 275 €.

Créances clients : 25 742 €

C'est l'argent qui est dû à la fédération.

Dettes fournisseurs : 79 553 €

C'est l'argent que la fédération doit à ses prestataires ou fournisseurs.

Différence de 53 811 €, ce qui n'est pas un problème au vu de la trésorerie.

5. PERSPECTIVES 2023-2024

(documents de référence : budget prévisionnel réactualisé 2023 et budget prévisionnel 2024)

Les perspectives 2023 et 2024 sont faites en supposant que la crise sanitaire est finie, mais que l'inflation est importante (5 % sur 2023, 2 % sur 2024).

Evolutions de recettes significatives

- Subventions ANS

- Le contrat de développement et le contrat de performance sont signés jusqu'en 2024, concernant la formation, les jeunes, la structuration fédérale, la cartographie et le Haut-Niveau, ils nous fixent un objectif de dépenses et de recettes.
- 80 000 € dans le cadre du contrat de développement (acquis chaque année jusqu'en 2024), dont 30 000 € dédiés à l'instruction de la campagne de subvention PSF.
- 235 000 € dans le cadre du contrat de performance, subvention annuelle concernant le Haut-Niveau (idem 2022). Montant 2023 non validé à ce jour.
- Fonds dédiés 2022 de 5 025,09 € sur les jeunes et 1425,70 € sur la formation (seront soustraits à la subvention 2023).
- Pas de fonds dédiés du contrat de performance sur 2023.

- Subvention CNOSF : en fonction des déplacements IOF prévus (50 % des dépenses).

- Affiliations : prise en compte d'une augmentation de 3 % des recettes affiliations et licences. Prise en compte de l'évolution du taux de base (7,2 € en 2023, 7,32 € en 2024).

- Redevances : conservation de la règle 2022. **43 000 € de redevances O'France sont budgétisées en 2023 et 30 000 € pour OOCup en 2024 dans l'Ain.**

- Formation : dans la continuité.

- Partenariat : importance du partenariat MAIF au titre des événements Sports Planète qui rapporte à la FFCO 10 000 € par an, en partie redistribués aux organisateurs des événements.



Evolutions de dépenses significatives

Les dépenses concernant le contrat de développement (jeunes et formation) et le contrat de performance (Haut-Niveau) doivent correspondre à ce qui a été agréé avec l'ANS. (200 % pour le contrat de développement, 105 % pour le contrat de performance, couvrant uniquement le pédestre).

Les Pôles France vont voir leurs subventions régionales baisser énormément en 2023, pour passer à zéro en 2024. Afin de conserver l'activité de ces Pôles, en attente de trouver d'autres subventions, la FFCO propose de compenser les pertes des subventions qui étaient attribuées par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

- Sur les frais statutaires ainsi que les salaires, une augmentation de 5 % sur 2023 et 2 % sur 2024 a été appliquée pour prendre en compte l'inflation.
- Pas de litige en cours, ni en prévision, on revient à une prévision de 2 000 € sur la ligne conseil juridique.
- O'camp : la gestion est sous-traitée par la FFCO à un organisme de vacances, mais les entrées/sorties passent quand même par la fédération. Subvention de 50 Euro par jeune.
- Le **renouvellement du site fédéral est toujours prévu** (8 000 € de maintenance en 2023, plus 17 000 € sur le cahier des charges en 2023, 13 000 € en 2024 : correspondant à 6 mois d'amortissement sur 10 ans de 130 000 € d'investissement plus 8 000 € de maintenance).
- Il est prévu de recruter progressivement deux temps partiels pour **couvrir le besoin DTN (50 % pour un poste administratif en charge de la gestion des déplacements à partir de mai et 50 % sur un poste en charge de la préparation physique des athlètes à partir d'octobre)**. Si le poste de CTS n'est pas remplacé, il faudra envisager d'autres besoins.
- Sur le budget communication, l'achat de flammes à destination des comités départementaux est prévu au budget 2023.
- Sur le budget « experts », en plus des déplacements, il est prévu au budget 2023 de doter tous les arbitres nationaux d'une veste.

Conclusion

Avec les hypothèses retenues, le budget réactualisé 2023 est en léger bénéficiaire (10 000 €) et le budget prévisionnel 2024 est en léger déficit (- 20 000 €).



ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

❖ Proposition d'affectation du résultat 2022

Après prise en compte :

- de l'excédent de 69 926,39 € pour l'exercice clos le 31/12/2022 et d'un report à nouveau créditeur de 278 821,72 €.
- Formant un total affectable de 348 748,11 €.

Il est proposé de reporter à nouveau cette somme.

Un projet associatif « Professionnalisation » sera à l'étude pour l'année prochaine.

Soit en synthèse

	Origine	Augmentation	Diminution	Solde
Valeur du patrimoine	465 000,00			465 000,00
Autres réserves	100 000,00			100 000,00
Projet associatif "Site Internet"	130 000,00			130 000,00
Report à nouveau	278 821,72	69 926,39		348 748,11
Résultat 31/12/2022	69 926,39		69 926,39	0,00
TOTAUX	1 043 748,11	69 926,39	69 926,39	1 043 748,11

❖ O'France 2023 : Etat des dépenses et des recettes réalisées (au 27/02/2023)

		Produits	Charges
D10F01	Inscriptions / ventes	149 047,00 €	0,00 €
D10F02	Récompenses	0,00 €	9 174,00 €
D10F03	Hébergement / restauration des bénévoles	0,00 €	5 300,00 €
D10F04	Prestations techniques et frais divers	0,00 €	0,00 €
D10F05	Communication	0,00 €	515,65 €
D10F06	Subventions	0,00 €	0,00 €
D10F07	Remboursement déplacements des bénévoles	0,00 €	163,32 €
D10F08	Bénévolat	0,00 €	0,00 €
D10F09	Cartographie	0,00 €	25 695,00 €
D10F10	Salaires et frais divers salariés	0,00 €	0,00 €
D10F11	Redevances	0,00 €	0,00 €
TOTAL		149 047,00 €	40 847,97€

Autres dépenses engagées ou en cours

- Cartographie : solde à payer : 3 668,90 € (déjà comptabilisé : 1 305,90 €)
- Hébergement des bénévoles : 17 670 € ((acompte versé: 5 300 €)
- Prestation de covoiturage : 663,50 €
- Maillots participants : 16 680 € (acompte versé : 9 174€)
- Toilettes sèches : 5 282 €
- Secouristes : 5 190 €
- Médecins : 2 000 €

❖ Statistiques redevances 2022

Redevances courses nationales		Redevances autres courses	
Réalisé	51 696,92 €	Réalisé	62 675,26 €
Budgétisé	53 000,00 €	Budgétisé	47 000,00 €
Ecart réalisé/budgétisé	97,54%	Ecart réalisé/budgétisé	133,35%
Redevances 2021	59 063,94 €	Redevances 2021	20 646,74 €
Redevances 2019	108 933,65 €	Redevances 2019	40 125,04 €
Variation 2021/2022	-12,47%	Variation 2021/2022	203,56%
Variation 2019/2022	-51,35%	Variation 2021/2022	17,13%

Redevances 2022	114 372,18 €
Part redevances courses nationales	45,20%
Part redevances autres courses	54,80%

Redevances 2021	79 710,68 €
Part redevances courses nationales	74,10%
Part redevances autres courses	25,90%

Redevances 2019	149 058,69 €
Part redevances courses nationales	73,08%
Part redevances autres courses	26,92%

Redevances 2022 calculées avec l'ancienne règle		Variation ancienne règle/nouvelle règle
Redevances courses nationales	54 467,36 €	-5,09%
Redevances courses CN	51 272,54 €	22,24%
Total	105 739,90 €	8,16%

Redevances moyennes par type de course (toutes courses)		
Seuils de participation	Nombre de courses	Redevance moyenne
Moins de 100 participants	372	0,00 €
Entre 101 et 250 participants	189	119,10 €
Entre 251 et 500 participants	47	502,15 €
Entre 501 et 1000 participants	18	1 296,17 €
Entre 1001 et 2000 participants	10	3 664,83 €
Plus de 2000 participants	1	8 282,60 €

Redevances moyennes par type de course (courses nationales)		
Seuils de participation	Nombre de courses	Redevance moyenne
Moins de 100 participants	4	0,00 €
Entre 101 et 250 participants	14	383,69 €
Entre 251 et 500 participants	6	1 052,31 €
Entre 501 et 1000 participants	5	1 824,23 €
Entre 1001 et 2000 participants	6	3 767,95 €
Plus de 2000 participants	1	8 282,60 €



Redevances moyennes par type de course (autres courses)		
Seuils de participation	Nombre de courses	Redevance moyenne
Moins de 100 participants	368	0,00 €
Entre 101 et 250 participants	175	97,93 €
Entre 251 et 500 participants	41	421,63 €
Entre 501 et 1000 participants	13	1 093,07 €
Entre 1001 et 2000 participants	4	3 510,16 €
Plus de 2000 participants	0	0,00 €

Contributions par ligue (toutes courses)		
Ligue	Montant	%
Auvergne-Rhône-Alpes	13 812,90 €	12,08%
Bourgogne Franche-Comté	736,10 €	0,64%
Bretagne	1 259,70 €	1,10%
Centre-Val-de-Loire	17 502,10 €	15,30%
Grand-Est	16 264,50 €	14,22%
Hauts-de-France	5 399,80 €	4,72%
Ile-de-France	5 789,72 €	5,06%
Normandie	1 751,68 €	1,53%
Nouvelle-Aquitaine	33 347,38 €	29,16%
Nouvelle-Calédonie	171,70 €	0,15%
Occitanie	1 530,68 €	1,34%
PACA	16 576,42 €	14,49%
Pays-de-la-Loire	229,50 €	0,20%

Contributions par ligue (courses nationales)		
Ligue	Montant	%
Auvergne-Rhône-Alpes	4 777,74 €	9,24%
Bourgogne Franche-Comté	0,00 €	0,00%
Bretagne	0,00 €	0,00%
Centre-Val-de-Loire	9 303,00 €	18,00%
Grand-Est	13 495,88 €	26,11%
Hauts-de-France	3 365,58 €	6,51%
Ile-de-France	982,80 €	1,90%
Normandie	0,00 €	0,00%
Nouvelle-Aquitaine	14 487,92 €	28,02%
Nouvelle-Calédonie	0,00 €	0,00%
Occitanie	0,00 €	0,00%
PACA	5 284,00 €	10,22%
Pays-de-la-Loire	0,00 €	0,00%

Contributions par ligue (autres courses)		
Ligue	Montant	%
Auvergne-Rhône-Alpes	9 035,16 €	14,42%
Bourgogne Franche-Comté	736,10 €	1,17%
Bretagne	1 259,70 €	2,01%
Centre-Val-de-Loire	8 199,10 €	13,08%
Grand-Est	2 768,62 €	4,42%
Hauts-de-France	2 034,22 €	3,25%
Ile-de-France	4 806,92 €	7,67%
Normandie	1 751,68 €	2,79%
Nouvelle-Aquitaine	18 859,46 €	30,09%
Nouvelle-Calédonie	171,70 €	0,27%
Occitanie	1 530,68 €	2,44%
PACA	11 292,42 €	18,02%
Pays-de-la-Loire	229,50 €	0,37%



COMPTE DE RESULTAT 2022

PRODUITS

CHARGES

	Prévisionnel 2022	Réactualisé 2022	Réalisé 2022	Prévisionnel 2022	Réactualisé 2022	Réalisé 2022
--	----------------------	---------------------	-----------------	----------------------	---------------------	-----------------

TOTAL	1 151 000,00 €	1 117 559,00 €	1 265 308,81 €	1 151 000,00 €	1 118 584,84 €	1 195 382,42 €
--------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

	Prévisionnel 2022	Réactualisé 2022	Réalisé 2022	Prévisionnel 2022	Réactualisé 2022	Réalisé 2022
A- Fonctionnement fédéral	605 000,00 €	641 450,09 €	677 236,73 €	397 000,00 €	336 666,04 €	351 149,08 €
A1 Frais statutaires		30 000,00 €	30 040,00 €	113 000,00 €	110 881,90 €	113 340,70 €
A1A Frais d'AG				6 000,00 €	8 000,00 €	4 451,01 €
A1B Structuration fédérale		30 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	29 955,57 €	28 617,57 €
A1C Fonctionnement comité et bureau directeur et siège				20 000,00 €	7 000,00 €	1 425,43 €
A1D Fonctionnement DTN				10 000,00 €	8 000,00 €	5 386,04 €
A1E Commissaire aux comptes et expert comptable				17 000,00 €	10 985,81 €	16 772,40 €
A1F Adhésion IOF et CNOSF				9 000,00 €	10 940,52 €	10 426,00 €
A1G Edition de CO mag (revue fédérale officielle)			40,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	46 262,25 €
A2 Fonctionnement général		0,00 €	23 087,00 €	38 000,00 €	37 388,47 €	44 927,91 €
A2A Abonnements, documentation générale				1 000,00 €		
A2B Matériel de bureau				1 000,00 €	5 140,85 €	6 286,83 €
A2C Fourniture de bureau				1 000,00 €	1 598,45 €	1 336,35 €
A2D Reprographie (location et usage dont entretien)				4 000,00 €	2 675,03 €	2 191,19 €
A2E Assurance membres (MAIF)				30 000,00 €	25 974,15 €	32 094,34 €
A2F Conseil juridique				1 000,00 €	2 000,00 €	
A2G Evenements exceptionnels			23 087,00 €		0,00 €	3 019,20 €
A3 Frais de siège		0,00 €	0,00 €	194 000,00 €	145 271,92 €	133 291,22 €
A3A Salaires et charges				160 000,00 €	118 002,02 €	105 681,57 €
A3B Indemnités des CTS				12 000,00 €	8 787,30 €	10 851,20 €
A3C Local charges copropriété				2 000,00 €	2 207,74 €	3 140,90 €
A3D Taxe foncière				3 500,00 €	3 550,62 €	3 466,00 €
A3E Assurance locaux				1 000,00 €	875,01 €	857,85 €
A3F Travaux et entretien des locaux				7 000,00 €	3 141,46 €	2 068,18 €
A3G EDF-GDF				1 500,00 €	1 700,04 €	1 290,62 €
A3H Affranchissement				1 500,00 €	692,80 €	918,55 €
A3I Téléphonie et internet				5 500,00 €	6 314,93 €	5 016,35 €
A4 Licences affiliations	605 000,00 €	611 450,09 €	624 109,73 €	50 000,00 €	41 123,74 €	59 589,25 €
A4A Affiliations + membres associés	75 000,00 €	81 860,47 €	76 885,44 €			68,00 €
A4B Licences	480 000,00 €	485 845,54 €	504 947,94 €	50 000,00 €	41 123,74 €	59 521,25 €
A4C Pass'O	50 000,00 €	43 744,08 €	42 276,35 €			
A5 Fonctionnement des commissions		0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
A5A Commission de discipline				1 000,00 €	1 000,00 €	
A5B Commission anti dopage				1 000,00 €	1 000,00 €	



COMPTE DE RESULTAT 2022

PRODUITS

CHARGES

Prévisionnel 2022	Réactualisé 2022	Réalisé 2022	Prévisionnel 2022	Réactualisé 2022	Réalisé 2022
----------------------	---------------------	-----------------	----------------------	---------------------	-----------------

B- Formation		25 000,00 €	20 160,00 €	23 082,60 €	42 000,00 €	41 321,00 €	38 247,66 €
B1	Formation fédérale Continue		10 160,00 €	7 000,00 €		20 321,00 €	11 950,94 €
	B1C Séminaire éducateurs						
	B1D Séminaire pôle technique des compétitions			1 500,00 €			3 892,44 €
	B1E séminaire pôle administratif et logistique			5 500,00 €			8 058,50 €
B2	Formation fédérale Initiale		10 000,00 €	16 082,60 €		20 000,00 €	25 181,01 €
	B2A Educateurs			4 240,30 €			8 691,88 €
	B2B Pôle technique des compétitions			10 842,30 €			14 090,77 €
	B2C Pôle administratif et logistique des compétitions			1 000,00 €			2 398,36 €
B3	Autres formations		0,00 €	0,00 €		1 000,00 €	0,00 €
	B3A Contenus et matériels						
	B3B Collaborations diverses						
B4	Formation professionnelle		0,00 €	0,00 €		0,00 €	1 115,71 €
	B4A CQP						504,21 €
	B4B CTS						611,50 €
	B4C Personnels FFCO						

C - Haut niveau		270 000,00 €	288 817,00 €	288 949,86 €	455 500,00 €	481 166,80 €	479 392,92 €
C1	Filière		21 000,00 €	21 000,00 €		35 000,00 €	35 000,00 €
	C1A Pôle France Loire		11 600,00 €	11 200,00 €		18 000,00 €	18 000,00 €
	C1B Pôle espoir Fontainebleau					1 000,00 €	1 000,00 €
	C1C Pôle France Relève Clermont		9 400,00 €	9 800,00 €		16 000,00 €	16 000,00 €
C2	Compétitions		84 500,00 €	88 306,96 €		172 200,00 €	174 937,65 €
	C2A Seniors pied		49 500,00 €	52 806,96 €		71 500,00 €	69 360,50 €
	C2B Juniors pied		18 000,00 €	25 100,00 €		23 900,00 €	35 513,67 €
	C2C GF-18 pied		17 000,00 €	10 400,00 €		17 800,00 €	16 232,54 €
	C2D CO VTT					59 000,00 €	53 830,94 €
	C2E CO Ski						
C3	Stages et week-end		141 637,00 €	136 242,90 €		174 300,00 €	176 399,17 €
	C3A Seniors pied		74 637,00 €	68 665,50 €		79 000,00 €	83 933,76 €
	C3B Juniors pied		28 000,00 €	30 442,40 €		32 800,00 €	33 647,25 €
	C3C GF-18 pied		35 100,00 €	32 600,00 €		40 500,00 €	41 480,96 €
	C3D CO VTT		3 900,00 €	4 535,00 €		22 000,00 €	17 337,20 €
	C3E Détection						
C4	Suivi médical		21 680,00 €	23 400,00 €		64 100,00 €	64 075,75 €
	C4A Suivi réglementaire des HN Elite		2 003,00 €	1 500,00 €		2 800,00 €	2 634,31 €
	C4B Suivi réglementaire autres (dont SE SCN)		1 200,00 €	1 600,00 €		5 600,00 €	3 600,08 €
	C4C Encadrement sanitaire des équipes de France		16 477,00 €	17 900,00 €		27 700,00 €	29 973,85 €
	C4D Coordination SMR		2 000,00 €	2 400,00 €		28 000,00 €	27 867,51 €



COMPTE DE RESULTAT 2022

PRODUITS

CHARGES

		Prévisionnel 2022	Réactualisé 2022	Réalisé 2022	Prévisionnel 2022	Réactualisé 2022	Réalisé 2022
C5	Aide aux sportifs		20 000,00 €	20 000,00 €		35 500,00 €	28 980,35 €
	C5A Aides personnalisées		20 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
	C5B Aides fédérales					15 000,00 €	8 624,56 €
	C5C Cartes 12/25					500,00 €	355,79 €
C6	Coordination HN					66,80 €	
D - Développement et Promotion de l'activité		249 500,00 €	166 390,00 €	274 461,13 €	232 500,00 €	240 841,00 €	309 539,88 €
D1	Jeunes	55 500,00 €	24 790,00 €	33 423,91 €	70 000,00 €	46 465,00 €	40 511,83 €
	D1A Projets Jeunes - CN des Ecoles de CO	8 000,00 €	12 115,00 €	8 661,49 €	16 000,00 €	18 115,00 €	13 981,49 €
	D1B Projets Jeunes - RDE/Détection/Préparation compétitions	27 500,00 €	12 675,00 €	8 362,42 €	34 000,00 €	25 350,00 €	8 692,34 €
	D1C O'Camp	20 000,00 €	0,00 €	16 400,00 €	20 000,00 €	3 000,00 €	17 838,00 €
D2	Santé		0,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €
	D2A Développement des activités santé				500,00 €	500,00 €	
	D2B Structuration médicale						
D7	Communication		0,00 €	19 000,00 €	51 000,00 €	83 676,00 €	82 179,60 €
	D7A Frais divers (presse et médias)			19 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	34 865,79 €
	D7B Site web				20 000,00 €	16 200,00 €	8 017,27 €
	D7C Outils de communication				26 000,00 €	3 000,00 €	1 044,19 €
	D7D Club France Investissement						275,32 €
	D7E Chargé de Communication					34 476,00 €	37 977,03 €
D8	Relations Clubs et extérieures	1 000,00 €	1 600,00 €	1 500,00 €	13 000,00 €	5 200,00 €	3 583,71 €
	D8A Relations CD/Ligues/clubs en A1B				2 000,00 €		58,50 €
	D8B Relations internationales		1 600,00 €	1 500,00 €	10 000,00 €	3 200,00 €	2 596,03 €
	D8C Relations avec fédérations affinitaires	1 000,00 €			500,00 €	1 000,00 €	733,28 €
	D8D Relations avec autres institutions				500,00 €	1 000,00 €	195,90 €
D9	Equipements sportifs	13 000,00 €	18 000,00 €	45 972,00 €	24 000,00 €	36 000,00 €	60 113,37 €
	D9A Cartographie Développement		10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	19 893,00 €
	D9B Cartographie contrôle, valorisation		1 500,00 €	1 500,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	3 168,55 €
	D9D Développement PPO		6 500,00 €	9 472,00 €		13 000,00 €	13 043,29 €
	D9E Projet Outdoorvision			25 000,00 €			24 008,53 €
D10	Evénementiels	150 000,00 €	100 000,00 €	114 372,18 €	40 000,00 €	31 000,00 €	28 160,61 €
	D10A Redevances groupe national		53 000,00 €	51 696,92 €	8 000,00 €		
	D10B Redevances autres courses		47 000,00 €	62 675,26 €			
	D10C Expertises				20 000,00 €	20 000,00 €	15 602,97 €
	D10D Evénements internationaux				2 000,00 €	3 000,00 €	396,00 €
	D10E Récompenses				10 000,00 €	8 000,00 €	11 691,12 €
	D10F O'France 2023						470,52 €



COMPTE DE RESULTAT 2022

PRODUITS

CHARGES

			Prévisionnel 2022	Réactualisé 2022	Réalisé 2022	Prévisionnel 2022	Réactualisé 2022	Réalisé 2022
D11	Partenariats commerciaux		25 000,00 €	20 000,00 €	55 971,84 €	30 000,00 €	38 000,00 €	93 203,57 €
	D11A	Partenaire		5 000,00 €				
	D11B	Equipementier Equipes de France			49 971,84 €	30 000,00 €	35 000,00 €	90 703,57 €
	D11D	Autres partenaires		15 000,00 €	6 000,00 €		3 000,00 €	2 500,00 €
	D11E	Recettes publicitaires						
	D11F	Séminaire d'entreprise						
D12	Boutique		5 000,00 €	2 000,00 €	4 221,20 €	4 000,00 €	0,00 €	1 787,19 €
	D12A	Vente Matériel GEC						
	D12B	Matériel d'organisation de course (location)		1 000,00 €	2 173,60 €	2 000,00 €		
	D12C	Divers boutique et Matériel GEC		1 000,00 €	2 047,60 €	2 000,00 €		1 787,19 €
E - Autres			1 500,00 €	741,91 €	1 578,49 €	24 000,00 €	18 590,00 €	17 052,88 €
E1	Amortissements			0,00 €	0,00 €		16 590,00 €	14 388,70 €
	E1A	Amortissement achat locaux					8 580,00 €	8 580,61 €
	E1B	Amortissement agencement et installation					5 010,00 €	5 019,95 €
	E1C	Amortissement équipements et matériels					3 000,00 €	788,14 €
E2	Autres			0,00 €	146,70 €		2 000,00 €	2 580,18 €
	E2A	Autres			146,70 €		2 000,00 €	2 580,18 €
E5	Placements financiers			741,91 €	1 431,79 €		0,00 €	84,00 €
	E5A	Placements financiers		741,91 €	1 431,79 €			84,00 €



BUDGET RÉACTUALISÉ 2023 BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

PRODUITS

Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Prévisionnel 2024
-----------------	----------------------	---------------------	----------------------

CHARGES

Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Prévisionnel 2024
-----------------	----------------------	---------------------	----------------------

2023 previ **-21 483,92 €**

2022 69 926,39 €

2023 10 888,39 €

2024 -19 627,01 €

TOTAL 1 265 308,81 € 1 154 414,53 € 1 484 256,33 € 1 300 950,77 €

1 195 382,42 € 1 175 898,45 € 1 473 367,94 € 1 320 577,78 €

A - Fonctionnement fédéral		677 236,73 €	696 840,27 €	713 903,05 €	746 160,48 €
A1 Frais statutaires		30 040,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
A1A	Frais d'AG				
A1B	Structuration fédérale	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
A1C	Fonctionnement CD, BD, siège				
A1D	Fonctionnement DTN				
A1E	Commissaire aux comptes et expert comptable				
A1F	Adhésion IOF et CNOSF				
A1G	Edition de CO mag (revue fédérale officielle)	40,00 €			
A2 Fonctionnement général		23 087,00 €			
A2A	Abonnements, documentation générale				
A2B	Matériel de bureau				
A2C	Fourniture de bureau				
A2D	Reprographie (location et usage dont entretien)				
A2E	Assurance membres (MAIF)				
A2F	Conseil juridique				
A2G	Evenements exceptionnels	23 087,00 €			
A3 Frais de siège		0,00 €			
A3A	Salaires et charges				
A3B	Indemnités des CTS				
A3C	Local charges copropriété				
A3D	Taxe foncière				
A3E	Assurance locaux				
A3F	Travaux et entretien des locaux				
A3G	EDF-GDF				
A3H	Affranchissement				
A3I	Téléphonie et internet				
A4 Licences affiliations		624 109,73 €	666 840,27 €	683 903,05 €	716 160,48 €
A4A	Affiliations + membres associés	76 885,44 €	89 276,06 €	87 106,68 €	91 215,21 €
A4B	Licences	504 947,94 €	529 857,43 €	550 690,28 €	576 664,51 €
A4C	Pass'O	42 276,35 €	47 706,78 €	46 106,09 €	48 280,76 €
A5 Fonctionnement des commissions		0,00 €			
A5A	Commission de discipline				
A5B	Commission anti dopage				

351 149,08 €	376 411,79 €	393 303,86 €	407 983,24 €
113 340,70 €	112 379,54 €	134 171,17 €	143 654,60 €
4 451,01 €	8 160,00 €	8 000,00 €	10 160,00 €
28 617,57 €	30 554,69 €	30 048,45 €	30 649,42 €
1 425,43 €	7 140,00 €	5 000,00 €	5 100,00 €
5 386,04 €	8 160,00 €	15 655,34 €	20 768,45 €
16 772,40 €	11 205,52 €	17 611,02 €	17 963,24 €
10 426,00 €	11 159,33 €	9 281,00 €	9 466,62 €
46 262,25 €	36 000,00 €	48 575,36 €	49 546,87 €
44 927,91 €	39 005,83 €	49 742,83 €	48 959,03 €
6 286,83 €	7 273,66 €	6 601,17 €	6 733,19 €
1 336,35 €	510,00 €	1 403,17 €	1 431,23 €
2 191,19 €	2 728,53 €	2 300,75 €	2 346,76 €
32 094,34 €	26 493,63 €	34 340,94 €	35 027,76 €
	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
3 019,20 €		3 096,80 €	1 420,08 €
133 291,22 €	178 177,36 €	139 955,78 €	142 754,90 €
105 681,57 €	150 362,06 €	110 965,65 €	113 184,96 €
10 851,20 €	8 963,05 €	11 393,76 €	11 621,64 €
3 140,90 €	2 251,89 €	3 297,95 €	3 363,90 €
3 466,00 €	3 621,63 €	3 639,30 €	3 712,09 €
857,85 €	892,51 €	900,74 €	918,76 €
2 068,18 €	3 204,29 €	2 171,59 €	2 215,02 €
1 290,62 €	1 734,05 €	1 355,15 €	1 382,25 €
918,55 €	706,66 €	964,48 €	983,77 €
5 016,35 €	6 441,23 €	5 267,17 €	5 372,51 €
59 589,25 €	44 849,07 €	67 434,08 €	70 614,72 €
68,00 €		67 434,08 €	70 614,72 €
59 521,25 €	44 849,07 €	67 434,08 €	70 614,72 €
0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €



BUDGET RÉACTUALISÉ 2023 BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

PRODUITS

Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Prévisionnel 2024
--------------	-------------------	------------------	-------------------

CHARGES

Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Prévisionnel 2024
--------------	-------------------	------------------	-------------------

B - Formation		23 082,60 €	20 160,00 €	16 574,30 €	18 000,00 €
B1 Formation fédérale Continue		7 000,00 €	10 160,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
B1C	Séminaire éducateurs			1 500,00 €	
B1D	Séminaire pôle technique des compétitions	1 500,00 €		1 500,00 €	
B1E	séminaire pôle administratif et logistique	5 500,00 €		5 000,00 €	
B2 Formation fédérale Initiale		16 082,60 €	10 000,00 €	8 574,30 €	10 000,00 €
B2A	Educateurs	4 240,30 €		2 500,00 €	
B2B	Pôle technique des compétitions	10 842,30 €		4 574,30 €	
B2C	Pôle administratif et logistique des compétitions	1 000,00 €		1 500,00 €	
B3 Autres formations		0,00 €			
B3A	Contenus et matériels				
B3B	Collaborations diverses				
B4 Formation professionnelle		0,00 €			
B4A	CQP				
B4B	CTS				
B4C	Personnels FFCO				

38 247,66 €		41 321,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €
11 950,94 €		20 321,00 €	16 000,00 €	18 000,00 €
3 892,44 €			3 000,00 €	
8 058,50 €			10 000,00 €	
25 181,01 €		20 000,00 €	20 000,00 €	22 000,00 €
8 691,88 €			5 000,00 €	
14 090,77 €			12 000,00 €	
2 398,36 €			3 000,00 €	
0,00 €		1 000,00 €	4 000,00 €	
1 115,71 €			4 000,00 €	
504,21 €			2 000,00 €	2 000,00 €
611,50 €			2 000,00 €	

C - Haut niveau		288 949,86 €	264 400,00 €	274 600,00 €	274 600,00 €
C1 Filière		21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	
C1A	Pôle France Loire	11 200,00 €	11 600,00 €	11 600,00 €	
C1B	Pôle espoir Fontainebleau				
C1C	Pôle France Relève Clermont	9 800,00 €	9 400,00 €	9 400,00 €	
C2 Compétitions		88 306,96 €	68 000,00 €	80 800,00 €	
C2A	Seniors pied	52 806,96 €	43 000,00 €	51 600,00 €	
C2B	Juniors pied	25 100,00 €	14 000,00 €	18 200,00 €	
C2C	GF-18 pied	10 400,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	
C2D	CO VTT				
C2E	CO Ski				
C3 Préparation dont Stages		136 242,90 €	134 500,00 €	131 900,00 €	
C3A	Seniors pied	68 665,50 €	67 500,00 €	72 800,00 €	
C3B	Juniors pied	30 442,40 €	28 000,00 €	25 000,00 €	
C3C	GF-18 pied	32 600,00 €	35 100,00 €	29 100,00 €	
C3D	CO VTT	4 535,00 €	3 900,00 €	5 000,00 €	
C3E	Détection /prépa physique				
C4 Suivi médical		23 400,00 €	20 900,00 €	20 900,00 €	
C4A	Suivi réglementaire des HN Elite	1 500,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	
C4B	Suivi réglementaire autres (dont SE SCN)	1 600,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	
C4C	Encadrement sanitaire des équipes de France	17 900,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	
C4D	Coordination SMR	2 400,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
C5 Aide aux sportifs		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
C5A	Aides personnalisées	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
C5B	Aides fédérales				
C5C	Cartes 12/25				
C6 Coordination HN		0,00 €			

479 392,92 €		505 225,14 €	543 200,00 €	592 092,00 €
35 000,00 €			54 000,00 €	66 000,00 €
18 000,00 €			26 000,00 €	34 000,00 €
1 000,00 €				
16 000,00 €			28 000,00 €	32 000,00 €
174 937,65 €			168 600,00 €	177 532,00 €
69 360,50 €			69 500,00 €	76 450,00 €
35 513,67 €			30 000,00 €	30 600,00 €
16 232,54 €			17 100,00 €	17 442,00 €
53 830,94 €			52 000,00 €	53 040,00 €
176 399,17 €			217 600,00 €	243 900,00 €
83 933,76 €			97 000,00 €	106 700,00 €
33 647,25 €			43 600,00 €	40 780,00 €
41 480,96 €			41 000,00 €	41 820,00 €
17 337,20 €			30 000,00 €	30 600,00 €
64 075,75 €			6 000,00 €	24 000,00 €
2 634,31 €			68 500,00 €	69 870,00 €
3 600,08 €			2 800,00 €	2 856,00 €
29 973,85 €			4 900,00 €	4 998,00 €
27 867,51 €			31 400,00 €	32 028,00 €
28 980,35 €			29 400,00 €	29 988,00 €
20 000,00 €			34 500,00 €	34 790,00 €
8 624,56 €			20 000,00 €	20 000,00 €
355,79 €			14 000,00 €	14 280,00 €
0,00 €			500,00 €	510,00 €
0,00 €			0,00 €	



BUDGET RÉACTUALISÉ 2023 BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

PRODUITS

Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Prévisionnel 2024
-----------------	----------------------	---------------------	----------------------

CHARGES

Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Réactualisé 2023	Prévisionnel 2024
-----------------	----------------------	---------------------	----------------------

D - Développement et Promotion de l'activité		274 461,13 €	172 272,35 €	477 678,98 €	260 690,29 €
D1	Jeunes	33 423,91 €	24 790,00 €	26 974,91 €	33 000,00 €
D1A	Projets Jeunes - CN des Ecoles de CO	8 661,49 €	12 115,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
D1B	Projets Jeunes - RDE/Détection/Préparation compétitions	8 362,42 €	12 675,00 €	2 974,91 €	8 000,00 €
D1C	O'Camp	16 400,00 €		18 000,00 €	19 000,00 €
D2	Santé	0,00 €			
D2A	Développement des activités santé				
D7	Communication	19 000,00 €		23 232,11 €	19 000,00 €
D7A	Frais divers (presse et médias)	19 000,00 €		7 000,00 €	19 000,00 €
D7B	Site web			15 000,00 €	
D7C	Outils de communication				
D7D	Club France Investissement				
D7E	Chargé de Communication			1 232,11 €	
D8	Relations Clubs et extérieures	1 500,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
D8A	Relations CD/Ligues/clubs en A1B				
D8B	Relations internationales	1 500,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
D8C	Relations avec fédérations affinitaires				
D8D	Relations avec autres institutions				
D9	Equipements sportifs	45 972,00 €	18 000,00 €	20 972,00 €	20 972,00 €
D9A	Cartographie Développement	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
D9B	Cartographie contrôle, valorisation	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
D9D	Développement PPO	9 472,00 €	6 500,00 €	9 472,00 €	9 472,00 €
D9E	Projet Outdoorvision	25 000,00 €			
D10	Événementiels	114 372,18 €	100 882,35 €	368 899,96 €	150 118,29 €
D10A	Redevances groupe national	51 696,92 €	51 117,65 €	97 737,92 €	52 650,21 €
D10B	Redevances autres courses	62 675,26 €	49 764,71 €	66 362,04 €	97 468,07 €
D10C	Expertises			4 800,00 €	
D10D	Événements internationaux				
D10E	Récompenses				
D10F	O'France 2023			200 000,00 €	
D11	Partenariats commerciaux	55 971,84 €	25 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
D11A	Partenaires		10 000,00 €		
D11B	Équipementier Equipes de France	49 971,84 €		24 000,00 €	24 000,00 €
D11D	Autre partenaire (MAIF)	6 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
D12	Boutique	4 221,20 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D12B	Matériel d'organisation de course (location)	2 173,60 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
D12C	Divers boutique	2 047,60 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

309 539,88 €		235 030,52 €	475 774,08 €	260 092,54 €
40 511,83 €		46 465,00 €	49 000,00 €	50 000,00 €
13 981,49 €		18 115,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
8 692,34 €		25 350,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
17 838,00 €		3 000,00 €	21 000,00 €	22 000,00 €
0,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €
		500,00 €	500,00 €	500,00 €
82 179,60 €		82 865,52 €	104 875,88 €	105 693,40 €
34 865,79 €		30 000,00 €	23 000,00 €	35 000,00 €
8 017,27 €		14 700,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
1 044,19 €		3 000,00 €	16 000,00 €	3 000,00 €
275,32 €				
37 977,03 €		35 165,52 €	40 875,88 €	42 693,40 €
3 583,71 €		5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
58,50 €				
2 596,03 €		3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €
733,28 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
195,90 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
60 113,37 €		36 000,00 €	38 698,20 €	39 199,14 €
19 893,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
3 168,55 €		3 000,00 €	3 263,61 €	3 361,51 €
13 043,29 €		13 000,00 €	13 434,59 €	13 837,63 €
24 008,53 €			2 000,00 €	2 000,00 €
28 160,61 €		31 000,00 €	232 500,00 €	14 500,00 €
15 602,97 €		20 000,00 €	28 000,00 €	10 000,00 €
396,00 €		3 000,00 €	500,00 €	500,00 €
11 691,12 €		8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
470,52 €			200 000,00 €	
93 203,57 €		33 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €
90 703,57 €		30 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
2 500,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
1 787,19 €			2 000,00 €	2 000,00 €
1 787,19 €				

E - Autres		1 578,49 €	741,91 €	1 500,00 €	1 500,00 €
E1	Amortissements	0,00 €		0,00 €	0,00 €
E1A	Amortissement achat locaux				
E1B	Amortissement agencement et installation				
E1C	Amortissement équipements et matériels				
E2	Autres	146,70 €		500,00 €	500,00 €
E5	Placements financiers	1 431,79 €	741,91 €	1 000,00 €	1 000,00 €

17 052,88 €		17 910,00 €	19 090,00 €	18 410,00 €
14 388,70 €		15 910,00 €	16 590,00 €	15 910,00 €
8 580,61 €		8 580,00 €	8 580,00 €	8 580,00 €
5 019,95 €		4 330,00 €	5 010,00 €	4 330,00 €
788,14 €		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
2 580,18 €		2 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
84,00 €				





FEDERATION FRANCAISE
DE COURSE D'ORIENTATION
(FFCO)

Siège social :

15 Passage des Mauxins
75019 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022****FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)**

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier fédéral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le comité directeur relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 8 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes
AUREALYS

Aymeric JANET

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	22 030	22 030		
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 670		47 670	47 670
Constructions	507 244	365 369	141 875	153 107
Autres immobilisations corporelles	68 286	54 533	13 753	18 652
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	338		338	338
Total I	645 567	441 932	203 636	219 767
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	2 736		2 736	3 400
Avances et acomptes versés sur commandes	23 740		23 740	15 669
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	25 742		25 742	15 944
Autres créances				6 802
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	917 613		917 613	860 500
Charges constatés d'avance	27 711		27 711	2 237
Total II	997 542		997 542	904 551
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 643 109	441 932	1 201 177	1 124 318
Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	465 000	465 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité	230 000	313 000
Report à nouveau	278 822	194 481
Excédent ou déficit de l'exercice	69 926	1 341
Situation nette (sous-total)	1 043 748	973 822
Total I	1 043 748	973 822
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	6 451	44 319
Total II	6 451	44 319
PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	338	
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	20 821	12 300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 553	65 305
Dettes fiscales et sociales	35 266	28 571
Produits constatés d'avance	15 000	
Total IV	150 978	106 177
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 201 177	1 124 318

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	130 157
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	338
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	624 110	535 872
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	2 048	1 640
Ventes de prestations de services	58 861	75 024
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	364 500	325 205
Ressources liées à la générosité du public	12 000	34 179
Dont Dons manuels		8 115
Dont Mécénats	12 000	26 064
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	4 168	79 554
Utilisation des fonds dédiés	44 319	3 560
Autres produits	116 669	79 246
Total I	1 226 675	1 134 279
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	707	
Variation des stocks	664	-1 094
Autres achats et charges externes	720 249	643 681
Aides financières	148 453	210 857
Impôts, taxes et versements assimilés	6 680	6 421
Salaires et traitements	186 151	159 865
Charges sociales	58 116	50 549
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	29 599	33 369
Reports en fonds dédiés	6 451	32 088
Autres charges	1 025	462
Total II	1 158 096	1 136 198
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	68 579	-1 919
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 432	742
Différences positives de change		50
Total III	1 432	792
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 432	792

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	70 010	-1 127
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		2 552
Total V		2 552
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		2 552
Impôts sur les bénéfices (VIII)	84	84
Total des produits (I+III+V)	1 228 107	1 137 623
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 158 180	1 136 282
EXCEDENT OU DEFICIT	69 926	1 341

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Féd. Franç. de Course d'Orientation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 201 177 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 69 926 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/02/2023 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* **Constructions :**

En fonction des sous-ensembles immobiliers : 7 à 40 ans

* **Agencements des constructions :** 3 à 15 ans

* **Installations générales, agencements et aménagements divers :** 5 à 8 ans

* **Matériel de bureau :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

* **Matériel informatique :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

* **Mobilier :**

Mobilier : 3 à 6 ans

Matériels de courses : 1 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Actif immobilisé

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur d'utilité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les activités de la Fédération ont pu reprendre un cours normal contrairement aux deux exercices précédents impactés par la crise sanitaire.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 796	9 300	4 066	22 030
Immobilisations incorporelles	16 796	9 300	4 066	22 030
– Terrains	47 670			47 670
– Constructions sur sol propre	429 030			429 030
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	78 214			78 214
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	18 954			18 954
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	64 859		15 527	49 332
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	638 727		15 527	623 200
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	338			338
Immobilisations financières	338			338
ACTIF IMMOBILISE	655 860	9 300	19 593	645 567

Immobilisations incorporelles

Les marques et logos sont amortis sur 5 ans; les logiciels 100% sur un exercice, 12 mois ou 3 ans

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 061	13 468	4 066	15 463
Immobilisations incorporelles	6 061	13 468	4 066	15 463
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	284 277	8 581		292 857
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	69 861	2 651		72 512
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	5 828	2 369		8 197
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 333	2 531	15 527	46 336
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	419 298	16 131	15 527	419 902
ACTIF IMMOBILISE	425 359	29 599	19 593	435 365

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 53 791 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	338		338
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	25 742	25 742	
Autres			
Charges constatées d'avance	27 711	27 711	
Total	53 791	53 453	338
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS-FACT. A ETABLIR	170
Total	170

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	10 735		4 168	6 566
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	10 735		4 168	6 566
<i>Répartition des dotations et reprises :</i>				
Exploitation			4 168	
Financières				
Exceptionnelles				

Les fichiers et codes sources (refonte du site Internet) cédés par SEVANOVA sont entrés dans le patrimoine immobilisé de la FFCO en 2021, mais leur potentiel d'utilisation est quasi nul; la VNC a donc été dépréciée à 100% à la clôture de l'exercice.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	465 000				465 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	313 000		10 000	93 000	230 000
Report à Nouveau	194 481		278 822	194 481	278 822
Excédent ou déficit de l'exercice	1 341	-1 341	69 926		69 926
Situation nette	973 822	-1 341	358 748	287 481	1 043 748
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	973 822	-1 341	358 748	287 481	1 043 748

Affectation du résultat 2021 : selon décision assemblée générale du 26 mars 2022

Le poste "Réserves" comprend au 31/12/2022 : 100.000 euros de réserves "libres" et 130.000 € de réserves pour "Projets Associatifs" liées à la refonte et mise en place d'un nouveau site Internet/Intranet gestion des courses.

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 130 157 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	338	338		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 553	79 553		
Dettes fiscales et sociales	35 266	35 266		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	15 000	15 000		
Total	130 157	130 157		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	8 468
PERSONNEL – CONGES A PAYER	12 286
PERSONNEL – DIVERS A PAYER	766
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	5 067
DIVERS CHG SOCIALES A PAYER	466
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	2 287
Total	29 341

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	27 711		
Total	27 711		

Les charges constatées d'avance au 31/12/2022 correspondent principalement à des dépenses relatives à la cartographie O'France 2023

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRDS CONSTATES D AVANCE	15 000		
Total	15 000		

Les 15.000 € de produits constatés d'avance correspondent à la subvention de l'ANS relative à l'évolution du site internet de la FFCO (service aux pratiquants) dans le cadre du projet de transformation numérique des fédérations sportives 2022. Cette subvention n'a pas été employée en 2022 et sera utilisée en 2023.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 872 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Subventions d'exploitation

La FFCO a obtenu au titre de l'année 2022 de la part de l'Agence Nationale du Sport des subventions pour un montant total de 378.000 € (dont 363.000 € en produits sur 2022) réparties comme suit :

1. Contrat de performance annuel 2022 : 215.000 €
2. Contrat pluriannuel de développement 2021–2024 : 80.000 €
3. Aide exceptionnelle sur le Fonds de compensation lié à la crise sanitaire : 10.000 €
4. Fonds de soutien à la production audiovisuelle : 13.000 €
5. Aides personnalisées 2022 pour les sportifs de haut-niveau : 20.000 €
6. Projet transformation numérique des fédérations sportives : 40.000 € (dont 25.000 € pour Outdoorvision [data] en 2022 et 15.000 € pour l'évolution du site internet de la FFCO [services aux pratiquants] reportés sur 2023)

En outre, la FFCO a pu prétendre au Programme d'Accompagnement International des Fédérations (PAIF) pour 2022 de la part du CNOSF pour 1500 €

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		364 500				364 500
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						364 500

Autres informations

BILAN - PASSIF

Fonds dédiés (en €)	Montant au début de l'exercice	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Quote part subventions 2020	12 231 €	12 231 €	12 231 €	- €	- €
Quote part subventions 2021	32 088 €	32 088 €	32 088 €	- €	- €
Quote part subventions 2022	- €	- €	- €	6 451 €	6 451 €
Quote part subventions TOTAL	44 319 €	44 319 €	44 319 €	6 451 €	6 451 €

Remarque : Les subventions d'Etat (MJS/ANS) non utilisées en N restent acquises à la FFCO, sauf celle relative au contrat annuel de développement (les montants disponibles au 01/01/2022 ont été ajoutés aux subventions 2022; la quote-part des ces subventions 2022 non utilisée est reportée sur 2023 et sera déduite de la subvention accordée au titre de 2023)

RESULTAT

Montant des frais remboursés aux membres élus du Bureau Directeur (en €)	2018	2019	2020	2021	2022
Total des frais bruts remboursables	20 240	19 404	5 588	4 723	7 617
à déduire : dons	1 734	5 500	-	-	-
Total des frais remboursés	18 505	13 904	5 588	4 723	7 617
dont au titre des commissions, expertises sportives, formations	2 426	3 421	1 150	1 543	2 314

Remarque : ces remboursements concernent principalement les frais de déplacements, missions, réceptions, téléphonie

HORS BILAN

Contributions volontaires en nature (non comptabilisées)	2018	2019	2020	2021	2022
Bénévolat (en € ou en heures)	5189,5 h	4399,5 h	597,0 h	3470,9 h	8437,5 h

Remarque : en 2015 il a été mis en place un système de collecte des heures via les notes de frais (autoévaluation de leurs temps par les bénévoles). Ce volume cumulé d'heures n'est donc pas forcément exhaustif. Il n'est pas valorisé dans les comptes. En 2022, une collecte mensuelle des heures de bénévolat a été mise en place pour les membres du Comité Directeur pour ses travaux en tant que tel.



**FEDERATION FRANCAISE
DE COURSE D'ORIENTATION
(FFCO)**

Siège social :

15 Passage des Mauxins
75019 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris**

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO),

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris, le 8 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes
AUREALYS

Aymeric JANET

Rapport des vérificateurs aux comptes 2022

Établi pour la 60^{ème} assemblée générale de la FFCO du 25 mars 2023

Notre intervention s'est déroulée au siège de la fédération le 21 mars 2022.

Lors de cette intervention, Benjamin CLEMENT-AGONI, trésorier-adjoint de la fédération, et Nathalie MATTON, responsable administrative, étaient présents au siège.

Valérie BERGER-CAPBERN, trésorière et Valérie SCHVARTZ, comptable générale se sont rendues disponibles pour répondre par téléphone à nos questions.

Nous avons procédé à la vérification des comptes en utilisant comme référence le règlement financier de la fédération. Nous avons procédé sous forme de sondage en utilisant les documents suivants : rapport financier annuel, les grands livres généraux, les balances clients et fournisseurs, demandes d'achat classiques et demandes d'achat de haut niveau, tableau des amortissements, bilan et compte de résultat.

Tous les documents que nous avons sollicités nous ont été remis, et toutes nos interrogations ont pu obtenir une réponse.

Comme au cours des exercices précédents, tout au long de l'année, les points forts de la gestion financière de la fédération ont été confirmés :

- justesse et gestion de bonne foi des comptes,
- rigueur dans la gestion administrative et le classement,
- niveau de contrôle des demandes d'achats, avec une revue systématique de toutes les lignes des demandes de remboursement.

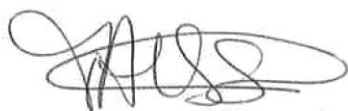
En conclusion de l'exercice de vérification des comptes, au vu des éléments regardés, nous pouvons affirmer la justesse, la bonne foi et la rigueur de la tenue des comptes.

Nous proposons à l'assemblée générale de donner le quitus pour l'exercice comptable de l'activité 2022.

Fait à Paris le 3 mars 2023,

Vérificateur :

Sandrine TAISSON



Vérificateur :

Mathieu LEMERCIER



PARTIE 3



RÉSOLUTIONS A VOTER



RÉSOLUTION FINANCIÈRE

Augmentation du taux de base 2024

Il est proposé une augmentation de 1,6% du taux de base pour 2024, soit un taux de base de 7,32€.

Ce qui correspond à revenir à la règle de prendre en compte l'inflation de l'année N-3 (2021).
Le budget 2024 présenté est fait avec cette hypothèse.

Il est proposé d'ajourner le vote sur le taux de base 2025.



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITIONS VOTÉES PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 21 février 2023

MODIFICATION DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LIE A LA MODIFICATION DU CODE DU SPORT / CERTIFICAT MEDICAL POUR LES PERSONNES MAJEURES

VOTE BLOQUE

• STATUTS

Article 5.1

Texte actuel

La délivrance de ces licences peut être subordonnée à la présentation d'un certificat médical dans les conditions fixées par l'article L231-2 du code du sport. Ce certificat médical doit être présenté et remis au responsable de l'association affiliée, chargé d'enregistrer la demande de licence.

Proposition

La délivrance de ces licences peut être subordonnée à la présentation d'une attestation relative à la santé du licencié ou d'un certificat médical dans les conditions fixées par le code du sport et le règlement médical fédéral. Ce document doit être présenté et remis au responsable de l'association affiliée, chargé d'enregistrer la demande de licence.

Article 6 - Pratique « non licencié »

Texte actuel

Ce titre constitue un droit de participation et d'assurance (obligatoire telle que stipulée par le code du sport), pour son détenteur, durant la manifestation :

- avec un certificat médical conforme à l'article L231-2.1 du Code du Sport, sur un parcours chronométré en respect du règlement des compétitions,
- sans certificat médical sur un circuit non chronométré, sans classement

Proposition

Ce titre constitue un droit de participation et d'assurance (obligatoire telle que stipulée par le code du sport), pour son détenteur, durant la manifestation :

- avec une attestation relative à la santé du licencié ou un certificat médical dans les conditions fixées par le code du sport et le règlement médical fédéral, sur un parcours chronométré en respect du règlement des compétitions,
- sans attestation ou certificat médical sur un circuit non chronométré, sans classement.



• RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Texte actuel

Article 15 - Certificat médical

La nature du certificat médical à présenter pour l'obtention d'une licence est définie par l'article L231-2 du Code du sport.

Les documents à présenter pour le renouvellement des licences sont définis dans les articles D231-1-4 (pour les personnes majeures) et D231-1-4-1 (pour les mineurs) du Code du Sport.

Le texte de ces articles est repris dans l'annexe III de ce document.

Sur le bulletin de demande de la licence, est mentionnée la date du certificat médical ou l'attestation des réponses négatives à toutes les rubriques du questionnaire de santé « QS-Sport ».

Les présidents des associations affiliées sont dépositaires du certificat médical de leurs licenciés et de l'attestation de réponse négative à toutes les rubriques du questionnaire « QS-Sport ». Ils sont responsables de la conservation de ce certificat médical ou de cette attestation.

Proposition

Article 15 – Conditions médicales d'accès à la licence

Pour les personnes majeures l'obtention d'une licence ou son renouvellement, n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée mais à la signature d'une attestation par le licencié qui certifie avoir rempli le questionnaire de santé fédéral et pris les dispositions médicales nécessaires en cas de réponse positive à une question, afin d'adapter sa pratique sportive à son état de santé du moment, avoir pris connaissance et appliquer tout au long de sa pratique sportive, les 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport. Le questionnaire de santé fédéral et les 10 règles d'or figurent en annexe du règlement médical fédéral.

Pour les mineurs les documents à présenter pour l'obtention ou le renouvellement des licences quelles qu'elles soient sont définis dans les articles L231-2 et D231-1-4-1 du Code du Sport.

Elle nécessite :

- Soit la présentation d'une attestation par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (défini par l'arrêté du 7 mai 2021) a été rempli conjointement par eux et qu'il a donné lieu uniquement à des réponses négatives ;
- Soit à défaut, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois.

Sur le bulletin de demande de la licence, est uniquement mentionnée la date des documents requis : attestations ou pour les mineurs exclusivement certificat médical.

Les présidents des associations affiliées sont dépositaires des documents requis de leurs licenciés. Ils sont responsables de leur conservation pendant une période minimale de 10 ans.

Article 20.3 La licence annuelle « Loisir Santé »

Texte actuel

Le passage à une licence annuelle « COMPÉTITION » ou « DÉCOUVERTE COMPÉTITION » est possible, en cours d'année, moyennant la présentation d'un certificat médical conforme ou une attestation du renseignement d'un questionnaire de santé et le paiement du différentiel de tarif.

Proposition

Le passage à une licence annuelle « COMPÉTITION » ou « DÉCOUVERTE COMPÉTITION » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.



Article 20.4 : La licence annuelle « BÉNÉVOLE »

Texte actuel

Le passage à un autre type de licence annuelle est possible, en cours d'année, moyennant le respect des conditions d'âge, la présentation d'un certificat médical conforme ou une attestation du renseignement d'un questionnaire de santé et le paiement du différentiel de tarif.

Proposition

Le passage à un autre type de licence annuelle est possible, en cours d'année, moyennant le respect des conditions d'âge, le respect des conditions médicales et le paiement du différentiel de tarif.

CHAPITRE IV - LES TITRES DE PARTICIPATION

Texte actuel

Article 21 - Les différents titres de participation (cette mesure sera mise en application au 1er juin 2022 - AG du 26.03.2022)

Article 21.1 - Le Pass'Loisir Santé

- Délivré sur toutes les manifestations
- Pas de chronométrage (aucun certificat médical à présenter) ni de classement
- Accès limité au circuit de couleur jaune
- Valable le jour de la manifestation

Article 21.2 - Le Pass'Découverte Compétition

- Délivré sur toutes les manifestations
- Obligation de présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès limité au circuit de couleur jaune
- Valable le jour de la manifestation

Article 21.3 - Le Pass'Compet

- Délivré sur toutes les manifestations pour une pratique compétitive
- Obligation de présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès à tous les circuits de couleur
- Valable le jour de la manifestation

Article 21.4 - Le Pass'Event

- Délivré uniquement sur les courses à étapes du groupe national pour une pratique compétitive
- Obligation de présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la Course d'Orientation, en compétition
- Accès à tous les niveaux techniques
- Valable pour la durée de l'évènement

Article 22 - Modalités de délivrance

Les titres de participation (article 6 des statuts) sont distribués pour le compte de la Fédération par les associations affiliées, les organes déconcentrés et les membres associés (uniquement le Pass'Loisir Santé), en règle avec le paiement de leur cotisation annuelle.

Le Comité directeur de la FFCO fixe les modalités de délivrance et de distribution des titres de participation.

Il est obligatoirement distribué lors d'une manifestation.

Il ne donne pas accès aux autres activités fédérales.



Article 23 - Attestation médicale

Sur les compétitions, l'organisateur (hors membre associé) distribuant des titres de participation est responsable de la conservation du certificat médical du concurrent participant sur un circuit chronométré.

Pour être chronométré, tout coureur non-licencié FFCO (licencié dans une fédération membre de l'IOF compris), obligatoirement détenteur d'un titre de participation, est tenu de présenter un certificat médical conforme à l'article L231-2-1 du Code du Sport lors de toute participation à une épreuve organisée par une association affiliée ou par un organe déconcentré se déroulant sur le territoire national.

Article 24 - Droits et obligations

Le détenteur d'un titre de participation

- peut participer avec ou sans certificat médical selon le titre de participation délivré
- peut accéder aux classements établis sur la compétition selon le titre de participation délivré
- ne peut accéder à aucun titre
- ne peut accéder à aucune sélection
- ne peut accéder à aucun classement annuel
- ne peut se voir attribuer de points en coupe de France

Le titre de participation constitue notamment une attestation d'assurance RC et accidents pour la durée de la manifestation une seule journée ou sur la durée de l'évènement (raid sur 2 jours, courses à étapes).

Proposition

Article 21 - Modalités de délivrance

Les titres de participation (article 6 des statuts) sont distribués pour le compte de la Fédération par les associations affiliées, les organes déconcentrés et les membres associés (uniquement le Pass'Loisir Santé), en règle avec le paiement de leur cotisation annuelle.

~~Le Comité directeur de la FFCO fixe les modalités de délivrance et de distribution des titres de participation.~~

Il est obligatoirement distribué lors d'une manifestation sportive qu'il s'agisse d'une compétition ou non (animation, entraînement, ...)

Il ne donne pas accès aux autres activités fédérales.

Article 22 - Conditions médicales d'accès

Tous les titres de participation permettant l'inscription d'un non licencié FFCO à une compétition nécessitent

- pour une personnes majeure la présentation d'une attestation signée indiquant qu'elle a pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport disponibles en annexe du règlement médical fédéral
- pour une personne mineure,
 - o soit la présentation d'une attestation par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (défini par l'arrêté du 7 mai 2021) a été rempli conjointement par eux et qu'il a donné lieu uniquement à des réponses négatives ;
 - o soit, à défaut, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois.

Les présidents des associations affiliées sont dépositaires des documents requis. Ils sont responsables de leur conservation pendant une période minimale de 10 ans.

Note : ce point est susceptible d'être modifié par le vote sur la possibilité pour les membres associés d'organiser des compétitions.

Article 23 - Droits et obligations

Le détenteur d'un titre de participation peut accéder aux classements établis sur la compétition selon le titre de participation délivré. Il ne peut accéder à aucun titre, aucun classement annuel ni se voir attribuer de points en coupe de France

Le titre de participation constitue en outre une attestation d'assurance RC et individuelle accidents pour la durée de la manifestation.

Article 24 - Les différents titres de participation

Article 24.1 - Le Pass'Loisir Santé

- Délivré sur toutes les manifestations uniquement si ni chronométrage ni classement
- Accès limité aux circuits de couleur jaune, bleu et vert
- Valable le jour de la manifestation (2 jours pour les raids avec bivouac)

Article 24.2 - Le Pass'Découverte Compétition

- Délivré sur toutes les manifestations dans les conditions de l'article 22
- Accès limité aux circuits de couleur jaune, bleu et vert
- Valable le jour de la manifestation (2 jours pour les raids avec bivouac)

Article 24.3 - Le Pass'Compet

- Délivré sur toutes les manifestations dans les conditions de l'article 22
- Accès à tous les circuits de couleur
- Valable le jour de la manifestation (2 jours pour les raids avec bivouac)

Article 24.4 - Le Pass'Event

- Délivré uniquement sur les courses à étapes des groupes C & D2 dans les conditions de l'article 22
- Accès à tous les niveaux techniques
- Valable pour la durée de l'évènement



MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR : ACCES DES LICENCIES DECOUVERTE COMPETITION ET LOISIR SANTÉ AUX FORMATION INITIALE D'ANIMATEUR

VOTE PAR ARTICLE

Modification des articles 20.2, 20.3

Texte actuel

Elle ne permet pas :

- de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats,
- de participer aux classements établis par la Fédération,
- de participer aux formations fédérales initiales.

Proposition

Elle ne permet pas :

- de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats,
- de participer aux classements établis par la Fédération,
- de participer aux formations fédérales initiales, sauf à la formation « Animateur ».

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR SUR LA POSSIBILITE POUR LES MEMBRES ASSOCIES D'ORGANISER DES COMPETITIONS

VOTE BLOQUE

Texte actuel

Article 11 - Droits des membres associés

Les membres associés ont le droit :

- selon l'organisme, tel que défini dans l'article 2.2 des statuts, de délivrer des titres de participation (Pass'Loisir Santé uniquement) au nom de la Fédération. Les sommes collectées à ce titre sont reversées à la Fédération via la ligue régionale

...

Article 22 - Modalités de délivrance

Les titres de participation (article 6 des statuts) sont distribués pour le compte de la Fédération par les associations affiliées, les organes déconcentrés et les membres associés (uniquement le Pass'Loisir Santé), en règle avec le paiement de leur cotisation annuelle.

Proposition

Article 11 - Droits des membres associés

Les membres associés ont le droit :

- Pour les organismes relevant de l'article 2.2.1 des statuts, de délivrer des titres de participation au nom de la Fédération, lors de manifestations sportives chronométrées ou non organisées dans le cadre du calendrier régional FFCO. Les sommes collectées à ce titre sont reversées à la Fédération via la ligue régionale,

...

Article 21 - Modalités de délivrance

Les titres de participation (article 6 des statuts) sont distribués pour le compte de la Fédération par les associations affiliées, les organes déconcentrés et les membres associés relevant de l'article 2.2.1 des statuts, en règle avec le paiement de leur cotisation annuelle.

Rappel de l'article 2.2 des statuts : - Elle (La FFCO) peut comprendre également des membres associés : 1. Des organismes à but lucratif ou non lucratif dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs de ses spécialités et qu'elle autorise à délivrer des titres de participation conformément au règlement intérieur,



MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR LIE A LA MODIFICATION DU CODE DU SPORT / GOUVERNANCE DES FEDERATIONS A LA SUITE DE L'ADOPTION DE LA LOI SUR LA DEMOCRATISATION DU SPORT DU 2 MARS 2022

VOTE BLOQUE

RAPPEL DES NOUVELLES OBLIGATIONS RELATIVES AUX ASSEMBLEES GENERALES ELECTIVES

Après l'article L. 131-5 du code du sport, il est inséré un article L. 131-5-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 131-5-1.-Les dispositions obligatoires des statuts des fédérations prévoient :

« 1° Que l'assemblée générale électorale est composée au minimum du président ou du dirigeant, ou de l'un de ses membres dûment mandaté en cas d'empêchement de ce dernier, **de chaque membre** de ladite fédération représentant au minimum 50 % du collège électoral et au minimum 50 % des voix de chaque scrutin à partir de l'année 2024 ;

« 2° Que le président de la fédération et les membres de l'organe collégial d'administration sont élus par les membres de l'assemblée générale.

« Les statuts des fédérations peuvent prévoir que les règles de composition de l'assemblée générale électorale fixées au présent article déterminent la composition des assemblées générales ordinaires. »

II. -Après l'article L. 131-15-2 du code du sport, il est inséré un article L. 131-15-3 ainsi rédigé :

« Art. L. 131-15-3.-Les statuts des fédérations délégataires prévoient les modalités selon lesquelles les sportifs de haut niveau participent aux instances dirigeantes de la fédération. Ils créent à cet effet une commission des sportifs de haut niveau, composée de membres élus par leurs pairs, qui désigne deux représentants, un homme et une femme, pour siéger dans les instances dirigeantes de la fédération délégataire, avec voix délibérative.

« Des représentants des entraîneurs et des arbitres, élus par leurs pairs, siègent avec voix délibérative au sein de l'organe collégial d'administration de la fédération délégataire.

« La part des sièges réservés au sein des instances dirigeantes de la fédération à des licenciés ayant une qualité particulière ne peut représenter plus de 25 %. »

III. -Les I et II du présent article entrent en vigueur le 1er janvier 2024.

Article 29

I. -Les 1 à 3 du II de l'article L. 131-8 du code du sport sont ainsi rédigés :

« 1. Les statuts prévoient les conditions dans lesquelles est garanti le fait que, dans les instances dirigeantes de la fédération, **l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes n'est pas supérieur à un.**

Article 31

Après le II de l'article L. 131-8 du code du sport, il est inséré un II bis ainsi rédigé :

« II bis.-Les statuts mentionnés au I prévoient également les conditions dans lesquelles les instances dirigeantes de la fédération se prononcent, dans un délai de deux mois à compter de l'élection de son président, sur le principe et le montant des indemnités allouées à celui-ci au titre de l'exercice de ses fonctions. »

Article 36

Le 1° de l'article L. 131-5 du code du sport est ainsi rédigé :

« 1° Le nombre des représentants des organismes affiliés ou agréés est proportionnel aux nombres d'adhérents de chacune des catégories, lorsque cette catégorie représente au moins 10 % des membres de l'assemblée générale ; ».

A ce jour nous avons 199 clubs 9699 licenciés et 22 membres associés. Il est donc nécessaire d'avoir 1 représentant des membres associés au comité directeur

SITUATION ACTUELLE

La notion de membre est définie par l'article 2 des statuts qui distinguent actuellement 4 types de membres :

- Les associations affiliées
- Les licenciés individuels
- Les membres associés
- Les membres d'honneur

Nous devons donc revoir l'article 2 pour séparer les membres avec des droits de vote (associations affiliées et membre associé) des autres membres.

Les modalités relatives à l'Assemblée générale sont décrites aux articles 7.1 Composition et 7.2 Fonctionnement des [statuts](#) et précisés par le chapitre V du [règlement intérieur](#) (articles 25 à 36)

Proposition :

L'assemblée générale (AG) est soit :

- uniquement une assemblée générale ordinaire traitant de tous les sujets sauf des élections au comité directeur et
- ou une assemblée générale ordinaire plus une assemblée générale élective en cas d'élection au comité directeur.

Le corps électoral et les modalités d'organisation de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale élective sont différents.

On conserve le corps électoral et les modalités actuelles pour les assemblées générales ordinaires et on institue un corps électoral différent pour les AG électives. Deux propositions vous seront soumises concernant le corps électoral des AG électives :

- a) Soit un corps électoral avec uniquement des représentants des clubs et des membres associés. Le corps électoral comprend un représentant par membre (association affiliée ou membre associé). Le principe est d'une voix par licencié ou par membre associé. Dans ce cas on est à 100 % du corps électoral et à 100 % des voix pour les représentants directs des membres.
- b) Soit un corps électoral associant le corps électoral des AG ordinaires auquel on rajoute les représentants des clubs et des membres associés. On garde une voix par licencié pour les représentants des clubs, 1 voix pour les représentants d'un membre associé et on affecte aux représentants des ligues 1 voix par licencié de la ligue. Dans ce cas sur la base du nombre de clubs actuels et de nombre de licenciés, on est à 88% du corps électoral et un tout petit plus de 50% voix pour les représentants directs des membres

Pour les AG élective on procède par voie électronique avec possibilité de vote par correspondance (avant la tenue de l'AG), vote par procuration (1 mandat possible par représentant).

21 membres du comité directeur dont

- 2 représentants des athlètes de haut niveau à parité F/H
- 1 représentants des entraîneurs et 1 représentant des arbitres avec une parité F/H
- 1 médecin

15 membres élus au titre des associations sportives

1 membre élu au titre des membres associés

Parité obligatoire (écart hommes femmes inférieur à 1) avec si nécessaire des sièges vacants

• STATUTS

Proposition de modification de l'article 2

Texte actuel

Article 2 - Composition

Art. 2.1 - La Fédération Française de Course d'Orientation se compose :

1. D'associations sportives constituées dans les conditions prévues par le chapitre 1er, du titre troisième, du livre 1er du code du sport, régissant les activités physiques et sportives,
2. Des personnes physiques auxquelles elle délivre directement des licences.

Art. 2.2 - Elle peut comprendre également des membres associés :

1. Des organismes à but lucratif ou non lucratif dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs de ses spécialités et qu'elle autorise à délivrer des titres de participation conformément au règlement intérieur,
2. Des organismes à but lucratif ou non lucratif qui, sans avoir pour objet la pratique d'une ou de plusieurs de ses spécialités, contribuent au développement d'une ou de plusieurs de celles-ci.

Art. 2.3 - Elle peut aussi compter des membres d'honneur.

Proposition

Article 2 - Composition

Art. 2.1 - La Fédération Française de Course d'Orientation se compose :

1. D'associations sportives constituées dans les conditions prévues par le chapitre 1er, du titre troisième, du livre 1er du code du sport, régissant les activités physiques et sportives,
2. De membres associés qui sont des organismes à but lucratif ou non lucratif dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs de ses spécialités ou d'accompagner le développement de la course d'orientation

Article 2.2 : Elle peut aussi comprendre des personnes physiques auxquelles elle délivre directement des licences sans que ces licenciés n'acquière la qualité de membre.

Art. 2.3 - Elle peut aussi compter des membres d'honneur dans les conditions définies à l'article 3.3 des statuts, qui n'acquière pas la qualité de membre.

Une modification de l'ensemble des articles faisant référence au « 2.2 des statuts » sera nécessaire tant dans le règlement intérieur (Articles 7, 9.2 et 11) que dans les statuts (Article 7.3) La nouvelle référence sera l'article 2.1.2 des statuts



Proposition de modification de l'article 7.1.1

Texte actuel

1. L'Assemblée générale de la fédération est composée des représentants des associations sportives affiliées élus au vote uninominal majoritaire par les assemblées générales des organismes régionaux.

Ces représentants doivent, au jour de leur désignation et au jour de l'assemblée générale de la Fédération Française de Course d'Orientation à laquelle ils participent, être licenciés de la Fédération Française de Course d'orientation depuis au moins six mois dans une structure rattachée à la Ligue Régionale de Course d'orientation au titre de laquelle ils sont élus.

Ils siègent à toutes les assemblées générales fédérales se déroulant entre leur élection et la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle de leur ligue, sauf dans le cas où une Assemblée Générale de la Ligue régionale aurait procédé à de nouvelles élections de représentants des associations sportives affiliées.

Les représentants des associations sportives affiliées sont rééligibles.

Chaque ligue régionale doit tenir son assemblée générale ordinaire annuelle avant l'assemblée générale fédérale ordinaire annuelle.

Proposition

1. L'assemblée générale peut être une assemblée générale ordinaire traitant de tous les sujets sauf des élections au comité directeur ou une assemblée générale élective en cas d'élection au comité directeur. La composition du corps électoral et les modalités d'organisation de ces deux assemblées générales sont différentes.

1.1 L'Assemblée générale ordinaire (sans élection au comité directeur) de la fédération est composée des représentants des associations sportives affiliées élus au vote uninominal majoritaire par les assemblées générales des organismes régionaux.

Ces représentants doivent, au jour de leur désignation et au jour de l'assemblée générale de la Fédération Française de Course d'Orientation à laquelle ils participent, être licenciés de la Fédération Française de Course d'orientation depuis au moins six mois dans une structure rattachée à la Ligue Régionale de Course d'orientation au titre de laquelle ils sont élus.

Ils ne peuvent être ni membre du comité directeur fédéral, ~~ni responsable d'une commission fédérale, ni membre d'une commission internationale~~, ni vérificateurs aux comptes de ladite assemblée,

Ils siègent à toutes les assemblées générales fédérales se déroulant entre leur élection et la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle de leur ligue, sauf dans le cas où une Assemblée Générale de la Ligue régionale aurait procédé à de nouvelles élections de représentants des associations sportives affiliées.

Les représentants des associations sportives affiliées sont rééligibles.

Chaque ligue régionale doit tenir son assemblée générale ordinaire annuelle **au moins 15 jours** avant l'assemblée générale fédérale ordinaire annuelle.

Cas a) 1.2 L'Assemblée générale élective de la fédération est composée du président ou du dirigeant, ou de l'un de ses membres dûment mandatés en cas d'empêchement de ce dernier, de chacun de ses membres (Association sportive affiliée ou membre associé). Les personnes mandatées doivent, au jour de leur désignation et au jour de l'assemblée générale de la Fédération Française de Course d'Orientation à laquelle ils participent, être licenciés de la Fédération Française de Course d'orientation.

Cas b) 1.2 L'Assemblée générale élective de la fédération est composée du corps électoral des Assemblées générales ordinaires auquel se rajoute le président ou le dirigeant, ou un de ses membres dûment mandatés en cas d'empêchement de ce dernier, de chacun des membre (Association sportive affiliée ou membre associé). Les personnes mandatées doivent, au jour de leur désignation et au jour de l'assemblée générale de la Fédération Française de Course d'Orientation à laquelle ils participent, être licenciés de la Fédération Française de Course d'orientation.



Proposition de modification de l'article 7.1.2

Texte actuel

2. Le nombre de ces représentants des associations affiliées et le nombre de voix dont ils disposent sont déterminés en fonction du nombre de licences délivrées, selon un barème suivant :

- dans chaque ligue régionale, une voix est attribuée par tranche ouverte de cinquante licenciés
- un représentant est désigné par tranche ouverte de huit voix. Il ne peut porter plus de huit voix. Aucun report n'est possible d'un représentant sur un autre.

3. Si la fédération comprend des membres des catégories mentionnées à l'article 2.2, ces membres auront leur(s) représentant(s) désigné(s) par le même mode de scrutin, chaque membre associé équivalant à un licencié.

Proposition

2. Pour les assemblées générales ordinaires, le nombre des représentants des associations affiliées et le nombre de voix dont ils disposent sont déterminés en fonction du nombre de licences délivrées, selon un barème suivant :

- dans chaque ligue régionale, une voix est attribuée par tranche ouverte de cinquante licenciés
- un représentant est désigné par tranche ouverte de huit voix. Il ne peut porter plus de huit voix.

La répartition des voix entre représentants doit être transmise au Président de la commission de surveillance des opérations électorales au moins une semaine avant l'assemblée générale fédérale. En l'absence de réception de cette répartition une répartition égalitaire sera effectuée par ce Président.

Aucun report n'est possible d'un représentant sur un autre.

Si la fédération comprend des membres des catégories mentionnées à l'article 2.2, ces membres auront leur(s) représentant(s) désigné(s) par le même mode de scrutin, chaque membre associé équivalant à un licencié. Nul ne peut être à la fois représentant d'une ligue et des membres associés.

Cas a) 3. Pour les assemblées générales électives, le nombre de voix dont dispose le représentant de chacune des associations affiliées est déterminé en fonction du nombre de licences annuelles délivrées au cours du dernier exercice achevé, selon un barème suivant : une voix par licence annuelle. Le nombre de voix dont dispose le représentant d'un membre associé est d'une voix.

Nul ne peut être à la fois représentant d'une association affiliée et d'un membre associé.

Cas b) 3. Pour les assemblées générales électives, le nombre de voix dont dispose le représentant de chacune des associations affiliées est déterminé en fonction du nombre de licences annuelles délivrées au cours du dernier exercice achevé, selon un barème suivant : une voix par licence annuelle. Le nombre de voix dont dispose le représentant d'un membre associé est d'une voix.

Nul ne peut être à la fois représentant d'une association affiliée et d'un membre associé.

Le nombre de voix portées par les représentants de chacune des ligues est fonction du nombre de licences annuelles délivrées au cours du dernier exercice achevé dans cette ligue, selon un barème suivant : une voix par licence annuelle.

La répartition entre les représentants des ligues se fait au prorata des voix attribuées à chacun d'entre eux pour l'assemblée générale ordinaire. Le représentant des membres associés à l'AG ordinaire portera une voix.



Proposition de modification de l'article 7.2.1

Texte actuel

...

Le lieu est fixé par le Président fédéral. En cas de circonstances exceptionnelles, après consultation du Comité directeur, il peut décider de la tenue de l'assemblée générale par visioconférence.

Proposition

Le lieu est fixé par le Président fédéral. Après consultation du Comité directeur, il peut décider de la tenue de l'assemblée générale ordinaire par visioconférence et vote électronique L'assemblée générale électorale se déroule elle, sauf exception, par visioconférence et vote électronique.

Proposition de modification de l'article 7.2.2

Texte actuel

2. La présence d'au moins un tiers des représentants, détenant au moins la moitié des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Les voix d'un représentant absent ne peuvent être attribuées à une autre personne présente. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée générale est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut délibérer quel que soit le nombre des voix représentées et le nombre de représentants présents. Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis.

Toutefois, les représentants des ligues et clubs situés hors métropole pourront voter par correspondance dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Proposition

2. La présence d'au moins un tiers des représentants, détenant au moins la moitié des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Les voix d'un représentant absent ne peuvent être attribuées à une autre personne présente. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée générale est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut délibérer quel que soit le nombre des voix représentées et le nombre de représentants présents. Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis pour les assemblées générales ordinaires à l'exception des votes des représentants des ligues et clubs situés hors métropole qui pourront voter par correspondance. Ce vote sera transmis au Président de la commission de surveillance des opérations électorales, sous double enveloppe cinq jours avant la date de l'assemblée générale.

Le vote par correspondance et le vote par procuration sont possibles pour les assemblées générales électorales. Chaque représentant pourra donner mandat à un autre représentant de la même catégorie (association affiliée/membre associé). Le mandat porte sur l'intégralité des voix détenues par le mandant. Ce pouvoir devra être transmis par le mandant 3 jours avant l'assemblée générale électorale. Un mandataire ne pourra détenir plus d'un mandat.

Proposition de modification de l'article 7.2.5 point j

Texte actuel

5. Elle est seule compétente pour :

...

j. élire le Comité Directeur Fédéral.

Proposition

5. Elle est seule compétente pour :

...

j. élire le Comité Directeur Fédéral et le Président.

Proposition de modification de l'article 7.2.6

Texte actuel

6. Modalités des opérations de vote

Hors vote électif, les votes ont lieu à main levée. Toutefois un scrutin à bulletin secret peut-être demandé par un représentant. Dans ce cas, les votes auront lieu à bulletin secret.

Rajout de : Pour chacun des votes, la répartition des voix portées par un même représentant est possible

Proposition de modification de l'article 8.2

Texte actuel

Art. 8.2 - Composition, fonctionnement, élections

1. La fédération est administrée par un Comité directeur constitué de vingt-et-un membres.
2. Sur ces vingt-et-un membres, la représentation de chacun des deux sexes au sein du Comité directeur doit être conforme à l'article L131-8 du Code du Sport. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est élu.
3. a. Un médecin élu siègera au sein du Comité directeur.
b. Un sportif de haut-niveau élu siègera au sein du Comité directeur.
4. Les membres associés, définis par l'article L. 131-3 du code du Sport, peuvent siéger au Comité directeur sur invitation du Président avec voix consultative.
5. Les membres du Comité directeur sont élus par l'Assemblée générale au scrutin uninominal à deux tours pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.

Le scrutin est organisé sous le contrôle de la Commission de surveillance des opérations électorales prévue à l'article 10.1 de la section II des statuts.

Les membres du Comité directeur sont élus, par l'Assemblée générale, au titre des licences annuelles délivrées au cours du dernier exercice achevé.

L'élection d'un membre du Comité directeur se fait au scrutin uninominal à deux tours. Le vote se déroule à bulletin secret. Pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue des voix exprimées au premier tour ou la majorité relative au second tour, en obtenant toutefois au moins le tiers des voix exprimées. Les bulletins blancs ou nuls sont exclus.

Proposition

Art. 8.2 - Composition, fonctionnement, élections

1. La fédération est administrée par un Comité directeur constitué de 21 membres.
2. Sur ces 21 membres, la représentation de chacun des deux sexes au sein du Comité directeur doit être conforme à l'article L131-8 du Code du Sport. De ce fait il ne pourra pas y avoir plus de 11 personnes du même sexe. En cas de nombre limité de candidatures d'un sexe donné, les sièges seront laissés vacants.
3. Sièges réservés : 5 sièges seront réservés à des personnes es qualité
 - a. Un médecin élu siègera au sein du Comité directeur. Un recensement des licenciés médecins sera fait 90 jours avant l'élection fédérale accompagné d'un appel à candidature.
Le vote devra avoir lieu au plus tôt 70 jours et au plus tard 51 jours avant la tenue de l'assemblée générale
 - b. Deux représentants, un homme et une femme, des sportifs de haut-niveau désignés par une commission des sportifs de haut niveau composée de 4 membres élus par leurs pairs au plus tôt (2 hommes et 2 femmes) 90 jours et au plus tard 51 jours avant la tenue de l'assemblée générale. La commission des sportifs de haut niveau est élue par les licenciés figurant ou ayant figuré sur la liste des sportifs de haut niveau des disciplines de course d'orientation au cours d'une des huit dernières années. L'élection de la commission doit intervenir au plus tard 90 jours avant l'assemblée générale élective



- c. Un représentant des entraîneurs et un représentant des arbitres, élus par leurs pairs, au plus tôt 70 jours et au plus tard 51 jours avant la tenue de l'assemblée générale. De façon à garantir la mixité, devront être élus un homme et une femme. Chacun de ces deux représentants sera donc de sexe opposé et le sexe de chaque représentant alternera à chaque olympiade. Le sexe du premier représentant des arbitres sera tiré au sort lors de la première élection de ces représentants.

Le corps électoral des arbitres sera composé de tous les licenciés titulaires d'un diplôme de délégué arbitre régional reconnu en activité.

Le corps électoral des entraîneurs sera composé des licenciés titulaires du diplôme d'animateur fédéral en activité.

4. 16 membres sont élus par l'Assemblée générale au scrutin uninominal à deux tours pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. Si le nombre de représentants des membres associés est supérieur à 10 % des membres de l'AG, un de ces 16 membres devra être un membre associé.

Chacune des élections mentionnées aux points 3 et 4 ci-dessus est organisée sous le contrôle de la Commission de surveillance des opérations électorales prévue à l'article 10.1 de la section II des statuts. Elle se déroule **au scrutin uninominal à deux tours**. Le vote se déroule à bulletin secret. Pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue des voix exprimées au premier tour ou la majorité relative au second tour, en obtenant toutefois au moins le tiers des voix exprimées. Les bulletins blancs ou nuls sont exclus.

En cas d'égalité de voix, le plus âgé des candidats est élu.

Proposition de modification de l'article 9 des statuts

Texte actuel

Art. 9.1 - Le Président de la fédération est choisi parmi les membres du Comité directeur élu, sur proposition de celui-ci. Il est élu par l'Assemblée générale à bulletin secret et il doit recueillir la majorité absolue des voix exprimées. Dans le cas où le candidat présenté par le Comité directeur n'obtient pas la majorité absolue, le comité directeur présente un nouveau candidat qui doit être élu dans les mêmes conditions.

...

Art. 9.4 - Il peut déléguer certaines de ses attributions telles que :

- les actes bancaires d'un montant inférieur à 2500 € au Trésorier et au Trésorier-adjoint,
- les mouvements postaux, non financiers, au secrétariat administratif.

La représentation de la fédération en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial accordé par le Président.

...

Art. 9.7 - Le Président est aidé dans sa tâche par un bureau constitué de sept personnes dont lui-même. Il se compose du président, du secrétaire général, du trésorier, du secrétaire général-adjoint, du trésorier-adjoint et de deux membres. Ces postes sont pourvus par vote à bulletin secret par le Comité directeur en son sein. Pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue. Le Bureau devra respecter la proportionnalité féminine vis-à-vis des candidatures pour ces postes. En cas de vacance d'un des membres du Bureau, une nouvelle élection aura lieu lors de la réunion suivante du Comité directeur.

Proposition

Art. 9.1 - Le Président de la fédération est choisi parmi les membres du Comité directeur élu, sur proposition de celui-ci. Il est élu par l'Assemblée générale à bulletin secret et il doit recueillir la majorité absolue des voix exprimées. Dans le cas où le candidat présenté par le Comité directeur n'obtient pas la majorité absolue, le comité directeur présente un nouveau candidat qui doit être élu dans les mêmes conditions.

Le nombre de mandats de plein exercice exercés par un même président ne peut excéder le nombre de trois.

...



Art. 9.4 - Il peut déléguer certaines de ses attributions telles que :

- les actes bancaires d'un montant inférieur à **10 000 €** au Trésorier et au Trésorier-adjoint,
- les mouvements postaux, non financiers, au secrétariat administratif.

La représentation de la fédération en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial accordé par le Président.

...

Art. 9.7 - Le Président est aidé dans sa tâche par un bureau constitué de **neuf** personnes dont lui-même. Il se compose du président, du secrétaire général, du trésorier, du secrétaire général-adjoint, du trésorier-adjoint, de deux membres et des deux représentants, un homme et une femme, des sportifs de haut-niveau désignés par une commission des sportifs de haut niveau tel que prévu à l'article 8.2 ci-dessus. Ces postes sont pourvus par vote à bulletin secret par le Comité directeur en son sein **lors d'une réunion qui se tient dès la fin de l'assemblée générale électorale**. Pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue. La représentation de chacun des deux sexes au sein du Bureau directeur doit être conforme à l'article L131-8 du Code du Sport. Il ne pourra donc pas y avoir plus de 5 personnes du même sexe.

Lors de cette même réunion le Comité Directeur se prononce, sur le principe et le montant des indemnités allouées aux membres du Bureau au titre de l'exercice de leurs fonctions.

En cas de vacances d'un des membres du Bureau, une nouvelle élection aura lieu lors de la réunion suivante du Comité directeur.

Proposition de modification de l'article 10 des statuts

Mise en conformité avec l'article 39 de la loi du 2 mars 2022

Texte actuel

Art. 10.1 - Conseil National de l'Éthique

Conformément à la loi n° 2017-261 du 1er mars 2017 visant, en particulier, à préserver l'éthique du sport chez une fédération délégataire, la fédération a établi une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par ladite loi.

Le Comité directeur institue au sein de la fédération, un Conseil National de l'Éthique, chargé de l'assister dans son fonctionnement. Ce conseil dispose d'un pouvoir d'appréciation indépendant, et est habilité à saisir les organes disciplinaires compétents. De plus il est chargé de veiller à l'application de cette charte et aux respects des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitements des conflits d'intérêts.

Le Comité directeur désigne, dans les conditions définies par le règlement intérieur, les membres de ce conseil. Le Président de la fédération nomme le président du conseil parmi les membres désignés.

Proposition

Art. 10.1 - Conseil National de l'Éthique

Conformément à la loi n° 2017-261 du 1er mars 2017 visant, en particulier, à préserver l'éthique du sport chez une fédération délégataire, la fédération a établi une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par ladite loi.

Le Comité directeur institue au sein de la fédération, un Conseil National de l'Éthique, chargé de l'assister dans son fonctionnement. Ce conseil dispose d'un pouvoir d'appréciation indépendant, et est habilité à saisir les organes disciplinaires compétents. De plus il est chargé de veiller à l'application de cette charte et aux respects des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitements des conflits d'intérêts.

Le comité d'éthique est compétent pour déterminer la liste des membres des instances dirigeantes nationales et régionales ainsi que des commissions mentionnées dans les statuts qui lui adressent une déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur nomination, au cours des cinq années précédant cette date et, au moyen de déclarations rectificatives, jusqu'à la fin de l'exercice de leur mandat. Il saisit la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique de toute difficulté concernant ces déclarations d'intérêts.

Le Comité directeur désigne, dans les conditions définies par le règlement intérieur, les membres de ce conseil. Le Président de la fédération nomme le président du conseil parmi les membres désignés.



• REGLEMENT INTERIEUR

Texte actuel

CHAPITRE V - LE CODE ÉLECTORAL FÉDÉRAL

Section 1ère - L'élection du Comité directeur

Les élections des membres du Comité directeur se déroulent selon les modalités suivantes :

Article 25 - Mode de scrutin

Le scrutin pour l'élection des membres du Comité directeur se déroule conformément à l'article 8.2., alinéa 5 des statuts.

Le ou les représentant(s) de chaque ligue régionale dispose(nt) d'autant de voix représentatives des licences annuelles distribuées dans la ligue régionale conformément au barème défini par les statuts (art. 7.1).

Article 26 - Conditions d'éligibilité

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle en cours de validité.

Elle doit joindre à son dossier une attestation sur l'honneur stipulant :

- ne pas avoir été condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ou, si elle est de nationalité étrangère, ne pas avoir été condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- ne pas avoir été condamnée à une des peines mentionnées à l'article L212-9 du Code du Sport.

Le candidat mineur (plus de 16 ans) doit joindre à son dossier de candidature une autorisation parentale.

Article 27 - Définition des collèges d'électeurs

Les membres de l'assemblée générale de la Fédération tels que définis à l'article 7.1 des statuts, votent suivant les modalités définies par l'article 7.2 des statuts. L'acte de vote est effectué par :

- le ou les représentants élus par les associations affiliées, étant précisé qu'ils ne peuvent être ni membres du comité directeur fédéral, ni responsables d'une commission fédérale, ni membres d'une commission internationale, ni vérificateurs aux comptes de ladite assemblée,
- le ou les représentants désignés des membres associés dans les mêmes conditions,
- les associations affiliées, domiciliées dans les départements, collectivités et communautés d'outre-mer, expriment leur vote par correspondance à raison d'une voix par tranche ouverte de cinquante licenciés. Ce vote sera transmis au Président de la commission de surveillance des opérations électorales, sous double enveloppe cinq jours avant la date de l'assemblée générale.

Article 28 - Quota des voix et représentants

Chaque ligue régionale, lors de son assemblée générale doit élire son ou ses représentants selon les conditions prévues à l'article 7.1, alinéa 2 des statuts :

Les membres associés selon les conditions prévues à l'article 7.1, alinéa 3 des statuts désigneront leur(s) représentant(s) pour leur collège. Nul ne peut être à la fois représentant d'une ligue et des membres associés.

Proposition

CHAPITRE V - LE CODE ÉLECTORAL FÉDÉRAL

Section 1ère - L'élection du Comité directeur

Article 25 - Mode de scrutin

Les élections des membres du Comité directeur se déroulent selon les modalités définies à l'article 8.2. des statuts. Le corps électoral et les modalités de vote sont définis aux articles 7.1 et 7.2 des statuts.

Article 26 - Conditions d'éligibilité : inchangé

Article 27 et 28 supprimés

Proposition de modification de l'article 7.1.1

Le contrôle d'honorabilité ayant été étendu aux arbitres, nous devons amender l'article 6 en incluant l'obligation d'honorabilité des arbitres et d'inscription des manifestations au calendrier fédéral avec mention de l'arbitre.

Texte actuel

Article 6 - Obligations des associations sportives affiliées

Toute association sportive affiliée est tenue :

- d'être à jour de sa cotisation de l'année en cours selon le barème donné dans l'annexe 1 du présent règlement,
- d'être à jour administrativement et financièrement vis-à-vis de la FFCO et de ses organes déconcentrés, avant de renouveler son affiliation,
- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des statuts et règlements fédéraux qui lui sont applicables, Dans ce cadre, afin de permettre à la Fédération de contrôler le respect par ses licenciés de l'article L212-9 du Code du Sport, elle transmettra à la Fédération la liste nominative des licenciés amenés à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou à entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle dans le cadre des activités de l'association,
- de rendre compte annuellement de son activité liée à la course d'orientation sous toutes ses formes – compte-rendu moral ; compte-rendu d'activités ; compte-rendu financier (compte de résultats et bilan) validé par un ou des vérificateurs aux comptes. Ces documents doivent parvenir à l'organe déconcentré supérieur et à la FFCO au moins quinze jours avant l'AG,
- de respecter, pour toute activité ou appellation spécifique, les critères définis par la Fédération,
- d'informer par tout moyen adapté les employés, les pratiquants et le public de tout ce qui concerne les licences fédérales et autres labels décernés par la Fédération,
- de contribuer à la lutte antidopage en participant aux actions de prévention ainsi qu'en prêtant son concours à la mise en œuvre des enquêtes et contrôles, perquisitions et saisies organisées en application du code du sport, que ces mesures aient été prises sur instruction du Ministre des Sports ou à la demande de la Fédération,
- d'élire les représentants des licenciés de l'association pour les organes déconcentrés,
- d'informer la Fédération et ses organes déconcentrés de tout changement dans la direction ou l'administration de l'association sportive, et ce dans un délai de trente jours en fournissant à la Fédération l'état civil complet du ou des nouveaux membres du bureau,
- d'appliquer la charte relative à la prévention des violences sexuelles,
- d'appliquer la charte contre l'homophobie dans le sport.



Proposition

Toute association sportive affiliée est tenue :

- d'être à jour de sa cotisation de l'année en cours selon le barème donné dans l'annexe 1 du présent règlement,
- d'être à jour administrativement et financièrement vis-à-vis de la FFCO et de ses organes déconcentrés, avant de renouveler son affiliation,
- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des statuts et règlements fédéraux qui lui sont applicables, Dans ce cadre, afin de permettre à la Fédération de contrôler le respect par ses licenciés de l'article L212-9 du Code du Sport, elle transmettra **annuellement** à la Fédération la liste nominative des licenciés amenés à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou à entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle dans le cadre des activités de l'association, **ainsi que celle des arbitres devant intervenir au cours de l'année.**
- **d'inscrire au calendrier fédéral l'ensemble des compétitions qu'elle organise en précisant dès que possible l'arbitre en charge de celle-ci.**
- de rendre compte annuellement de son activité liée à la course d'orientation sous toutes ses formes – compte-rendu moral ; compte-rendu d'activités ; compte-rendu financier (compte de résultats et bilan) validé par un ou des vérificateurs aux comptes. Ces documents doivent parvenir à l'organe déconcentré supérieur et à la FFCO au moins quinze jours avant l'AG,
- de respecter, pour toute activité ou appellation spécifique, les critères définis par la Fédération,
- d'informer par tout moyen adapté les employés, les pratiquants et le public de tout ce qui concerne les licences fédérales et autres labels décernés par la Fédération,
- de contribuer à la lutte antidopage en participant aux actions de prévention ainsi qu'en prêtant son concours à la mise en œuvre des enquêtes et contrôles, perquisitions et saisies organisées en application du code du sport, que ces mesures aient été prises sur instruction du Ministre des Sports ou à la demande de la Fédération,
- d'élire les représentants des licenciés de l'association pour les organes déconcentrés,
- d'informer la Fédération et ses organes déconcentrés de tout changement dans la direction ou l'administration de l'association sportive, et ce dans un délai de trente jours en fournissant à la Fédération l'état civil complet du ou des nouveaux membres du bureau,
- d'appliquer la charte relative à la prévention des violences sexuelles,
- d'appliquer la charte contre l'homophobie dans le sport.



● REGLEMENT FINANCIER

Proposition de modification de l'article 7.8

ajouts en rouge

7.8 - Règles de dépenses

7.8.1 - Règles relatives aux notes de frais

Il est mis en place un barème de remboursement, sur justificatifs, des frais liés à des missions, sur proposition de la Commission financière, adopté par le Comité directeur de la Fédération. Il est révisable et actualisé chaque année.

Un dépassement (à hauteur de 150 % maximum) des plafonds établis par le barème de remboursement sera autorisé à titre exceptionnel, sur demande préalable adressée par mail au Président et aux Trésoriers, dans le cadre de certaines missions de représentation officielle.

Les cartes d'abonnement de transport sont remboursées à 100 % aux membres du Comité directeur et aux experts dès leur première utilisation pour une mission FFCO et sur justificatif.

Les dépenses en espèces devront être réduites au strict minimum.

Le barème, adapté aux déplacements nationaux, est intégré à l'annexe 1 « Etat de remboursement des frais de déplacement par mission ».

Concernant le cas particulier des membres des Commissions mixtes nationales :

Les frais de déplacement relatifs aux réunions des Commissions mixtes nationales seront pris en charge par la Fédération. Les frais relatifs à d'autres déplacements (ex. : participation aux Championnats de France) ne seront remboursés que si la personne a été mandatée préalablement par la FFCO pour une action donnée. Sans ordre de mission préalablement signé du Président ou du Secrétaire Général de la FFCO, ces déplacements resteront à la charge de la personne ou à celle de la structure pour laquelle elle intervient.

Concernant le cas particulier des déplacements internationaux, ceux-ci devront respecter certaines règles de base :

- Les billets d'avion devront être réservés en classe économique, le plus en avance possible et dans la mesure où la mission est quasi certaine. Les billets d'avion d'autres classes de réservation seront remboursés sur la base du tarif économique. Une impression écran datant du jour de la réservation doit accompagner la fiche de frais afin d'évaluer le tarif économique.
- Les hôtels devront présenter un niveau de confort similaire à ceux que l'on peut réserver en France suivant le barème national. Il pourra être dérogé à cette règle dans le cadre de représentation à des événements internationaux pour lesquels l'hôtel est réservé par l'organisation, dans la mesure où cette dépense reste prévue et conforme aux prévisions budgétaires.
- **Les achats en devises étrangères seront pris en compte au taux du moment ; ce taux sera à reporter sur le formulaire de demande de remboursement.**

Proposition de modification de l'article 9.3

ajouts en rouge

9.3 - Suivi des organes déconcentrés et des associations affiliées

Les organes déconcentrés (Ligues régionales et Comités départementaux) sont obligés de tenir une comptabilité conforme au plan comptable fédéral, lui-même conforme aux directives ministérielles.

A l'issue de leurs assemblées générales respectives, les organes déconcentrés transmettent à l'autorité immédiatement au-dessus leur comptabilité (le Comité départemental à la Ligue, la Ligue à la Fédération).

Tous les organes déconcentrés et toutes les associations affiliées doivent opter pour le prélèvement automatique (exception faite, éventuellement, pour les clubs omnisports). Les associations peuvent aussi opter pour le virement bancaire.

En cas de non-paiement pour insuffisance d'approvisionnement ou tout autre problème, une participation aux frais bancaires sera refacturée à l'association 20 €, **10 jours après le 1^{er} rappel.**



Propositions de modifications des annexes (états de remboursement)

Frais de repas

Plafond actuel : 22 € maximum par personne

Proposition : 24 € maximum par personne

Frais d'hébergement

Plafonds actuels

- Paris/Ile-de-France et villes de plus de 200 000 habitants : 95 € maximum par personne
- Province : 75 € maximum par personne

Proposition

- Paris/Ile-de-France et villes de plus de 200 000 habitants : 100 € maximum par personne
- Province : 80 € maximum par personne

Frais de transports

Barème kilométrique actuel :

- 0,320 € si la personne demande le remboursement de ses frais
- 0,308 € si la personne renonce au remboursement de ses frais et les laisse à l'association en tant que don

Proposition : avoir un seul barème kilométrique qui est celui en vigueur pour les dons ouvrant droit à réduction d'impôt (barème actuel : 0,324 €)



ANNEXES

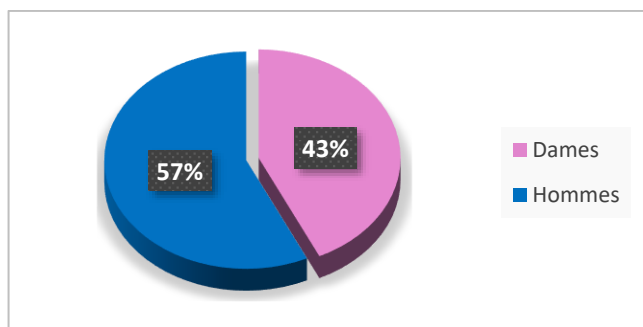
STATISTIQUES



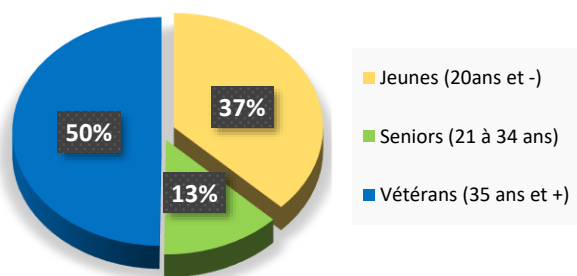
Licenciés

1. Nombre de licenciés en 2022 : 9699 (+631)

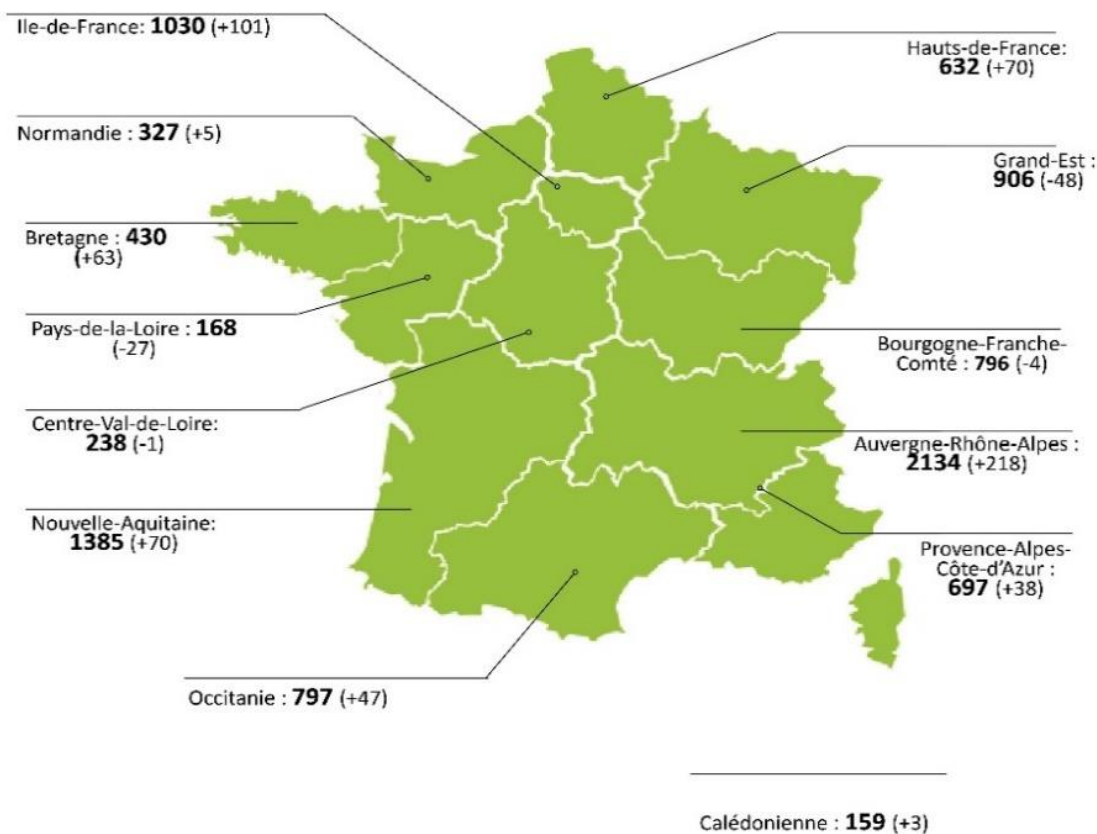
2. Répartition du nombre de licenciés 2022 par sexe



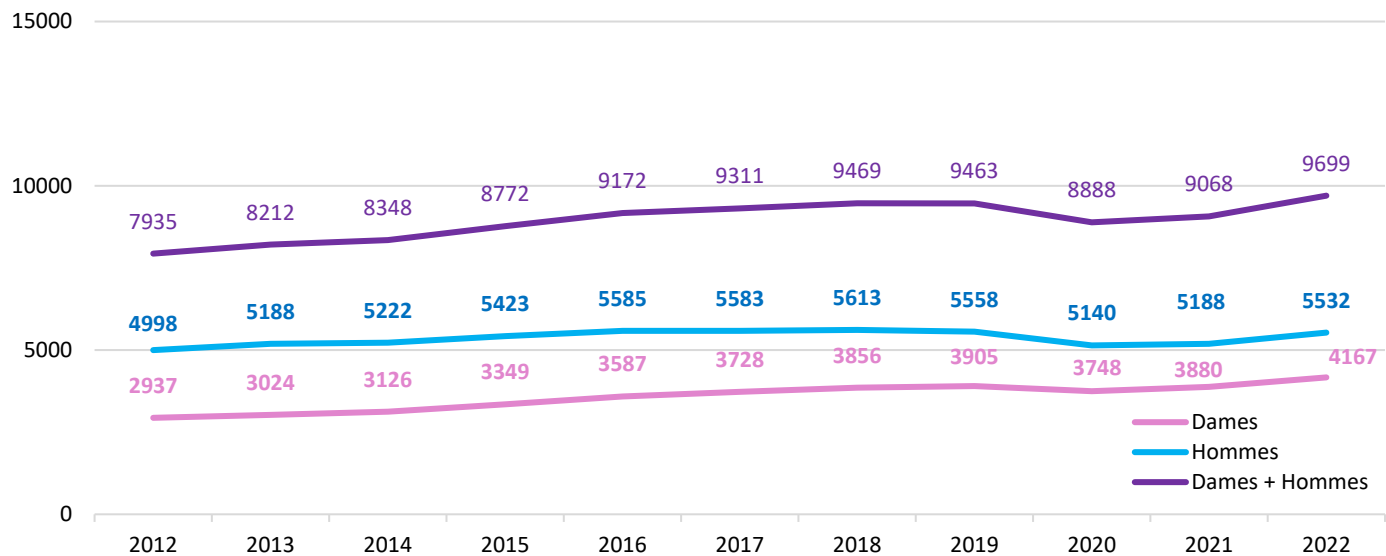
3. Répartition du nombre de licenciés 2022 par catégorie d'âge



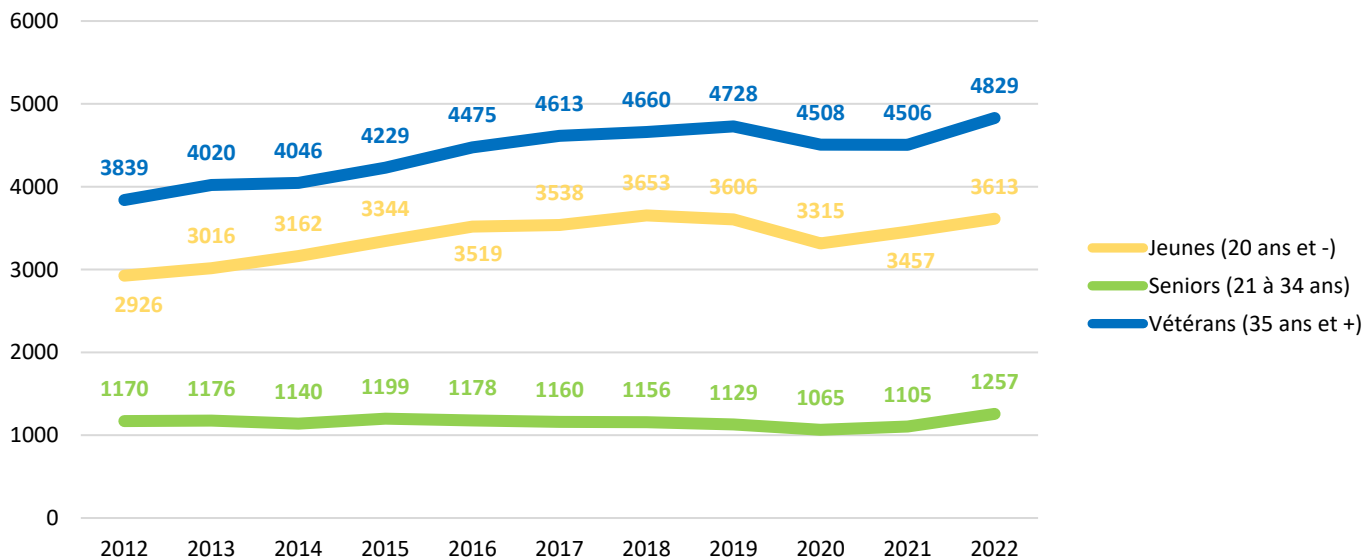
4. Répartition du nombre de licenciés 2022 par ligue



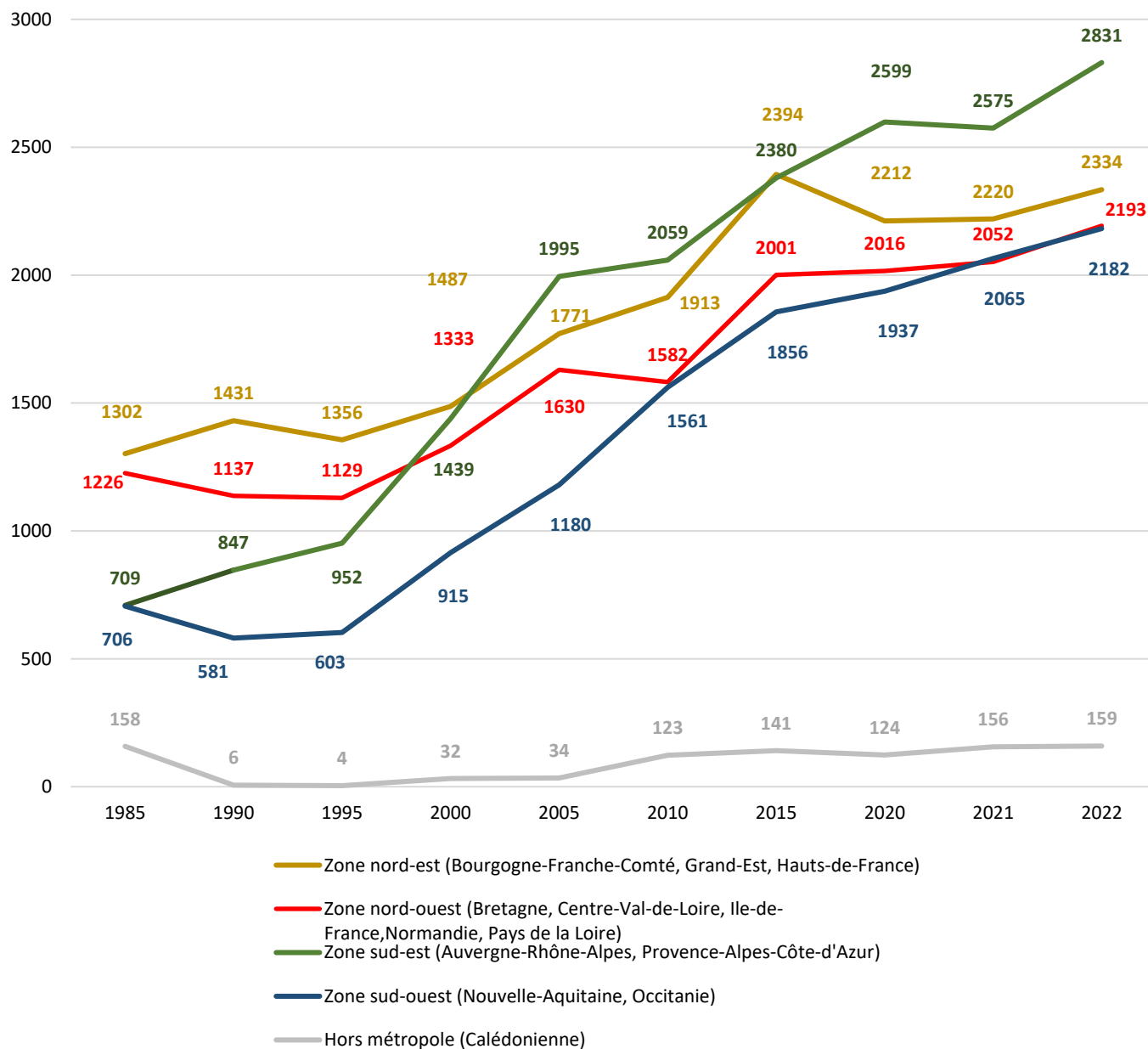
5. Évolution du nombre de licencié par sexe



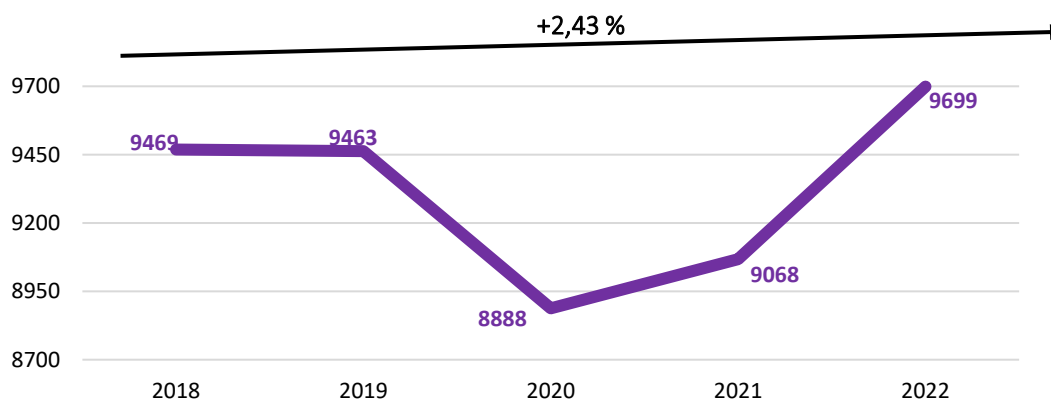
6. Évolution du nombre de licenciés par catégorie d'âge



7. Évolution du nombre de licenciés par zone géographique



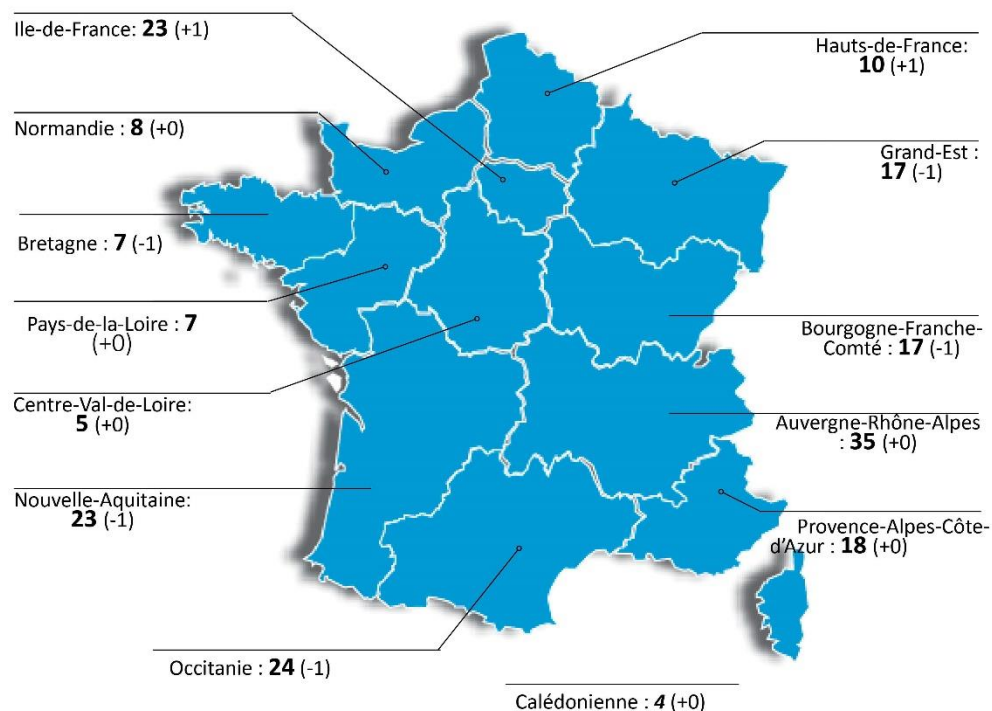
8. Évolution du nombre de licenciés sur les cinq dernières années



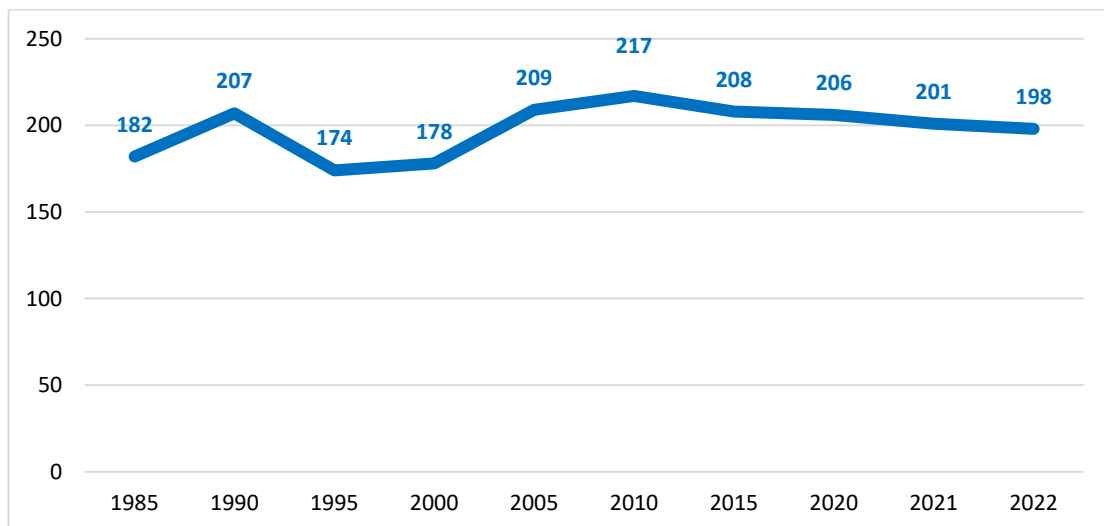
Clubs

1. Nombre de clubs en 2021 : 198 (-3)

2. Répartition du nombre de clubs par ligue en 2022



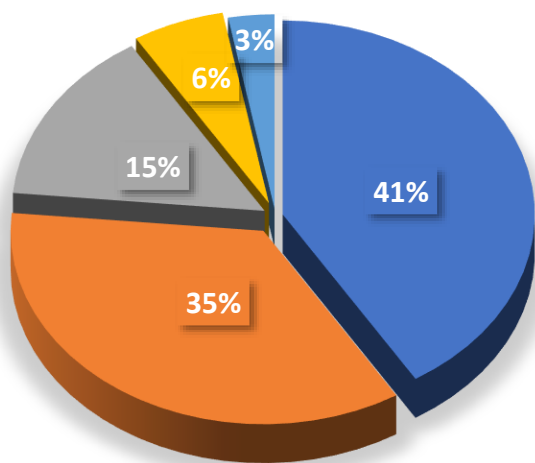
3. Évolution du nombre de clubs



Courses

1. Nombre de courses du groupe national en 2022 : 34 (+15)

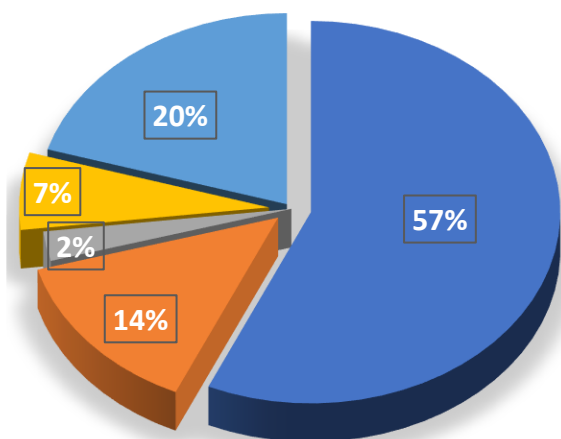
2. Répartition du nombre de courses du groupe national par spécialité en 2022



- **Course d'orientation à pied**
14 courses (+5)
- **Course d'orientation à VTT**
12 courses (+6)
- **Course d'orientation à ski**
5 courses (+5)
- **Course d'orientation en raid**
2 courses (+1)
- **Course d'orientation à étapes**
1 course (+1)

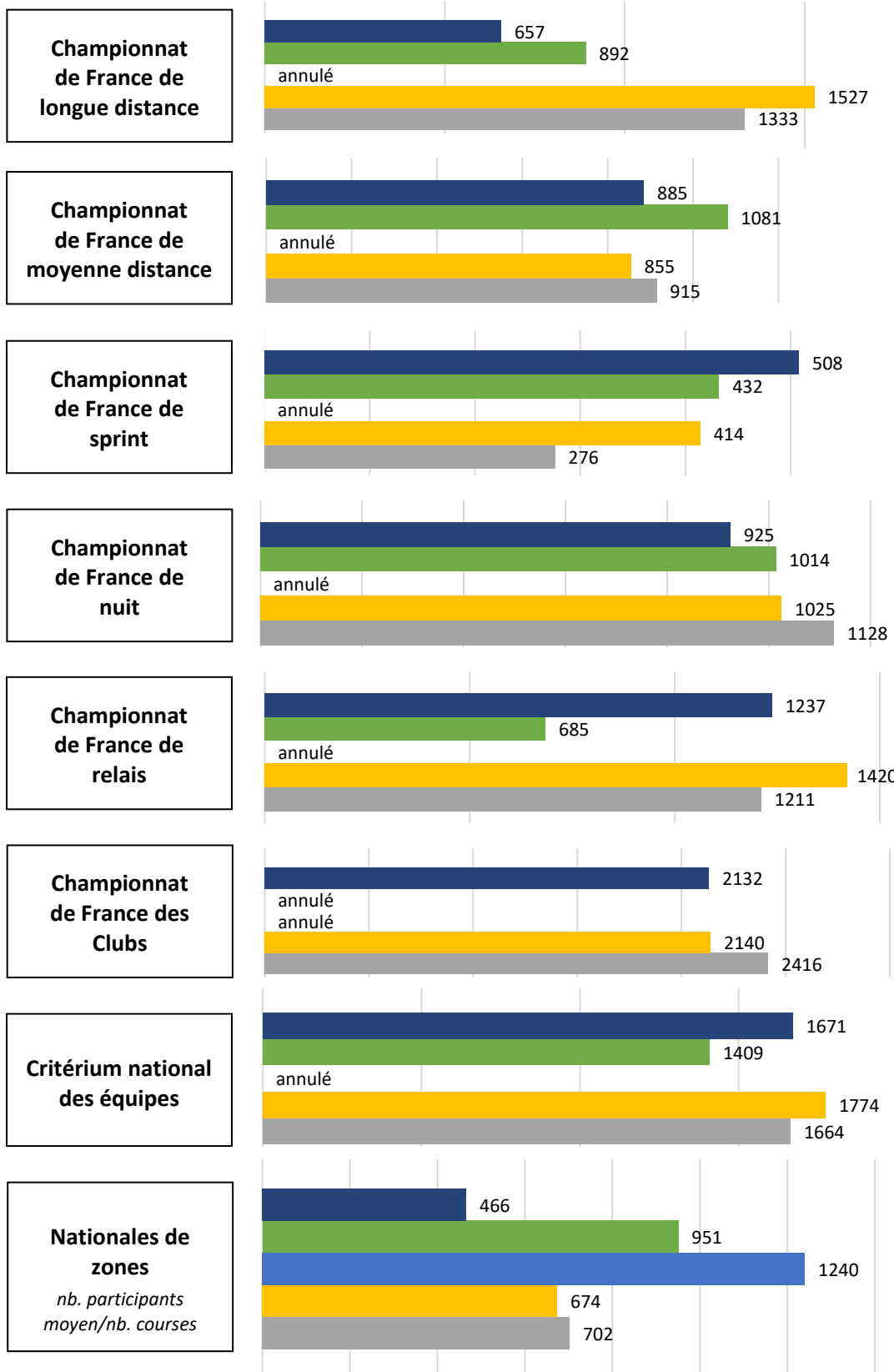
3. Nombre de participants aux courses du groupe national en 2022 : 19236 (-3319)

4. Répartition du nombre de participants aux courses du groupe national par spécialité en 2022

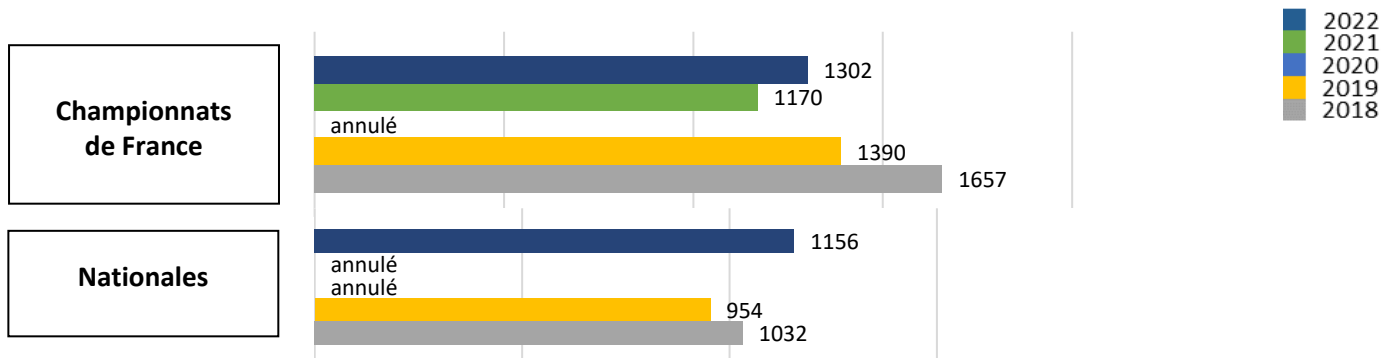


- **Course d'orientation à pied**
11052 participants
- **Course d'orientation à VTT**
2706 participants
- **Course d'orientation à ski**
487 participants (+487)
- **Course d'orientation en raid**
1271 participants (+1223)
- **Course d'orientation à étapes**
3968 participants

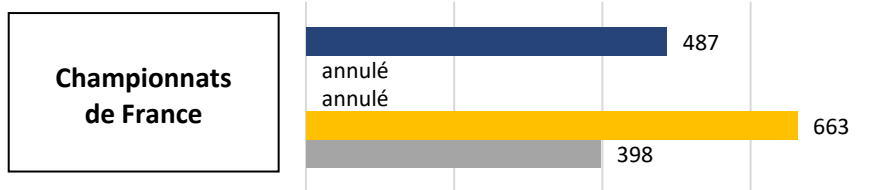
5. Évolution du nombre de participants aux courses du groupe national 2022 CO à pied



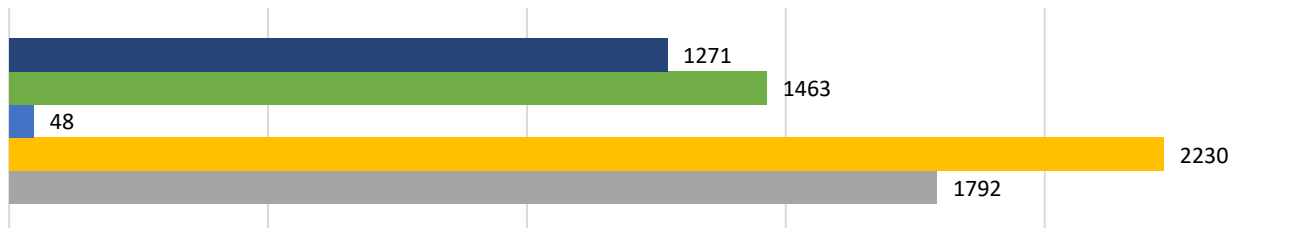
6. Évolution du nombre de participants aux Championnats de France et Nationales 2022 CO à VTT



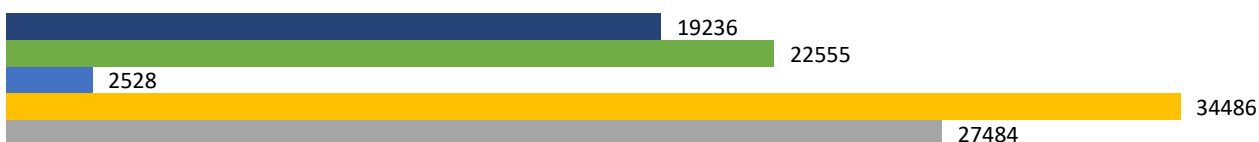
7. Évolution du nombre de participants aux Championnats de France 2022 CO à ski



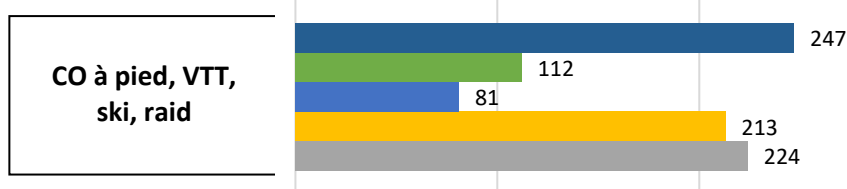
8. Évolution du nombre de participants aux manches de la Coupe de France 2022 CO en raid



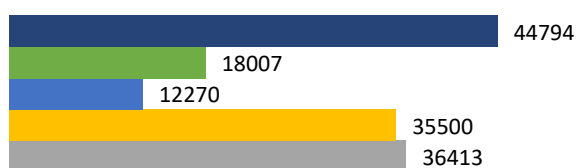
9. Évolution du nombre de participants aux courses du groupe national en 2022 toutes spécialités confondues (pied, VTT, ski, raid)



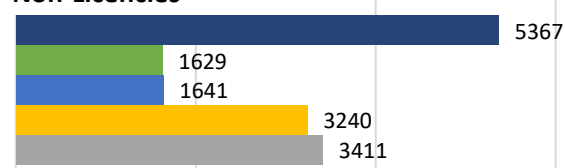
10. Évolution du nombre de courses régionales et départementales inscrites au classement national 2022 et nombre de participants



Licenciés



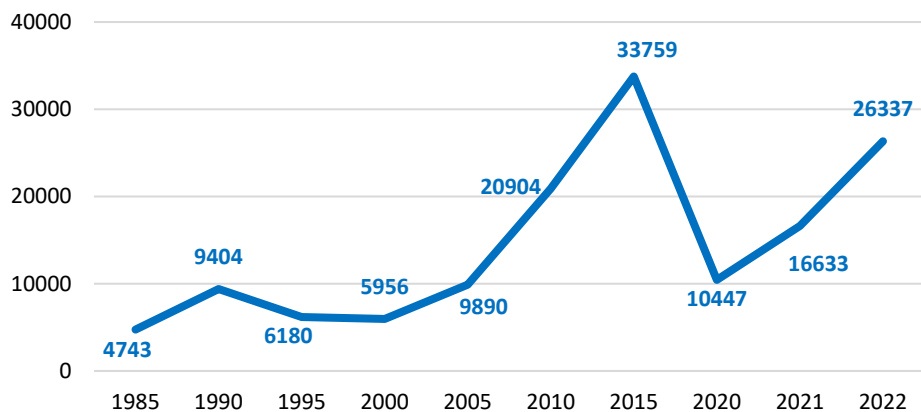
Non-Licenciés



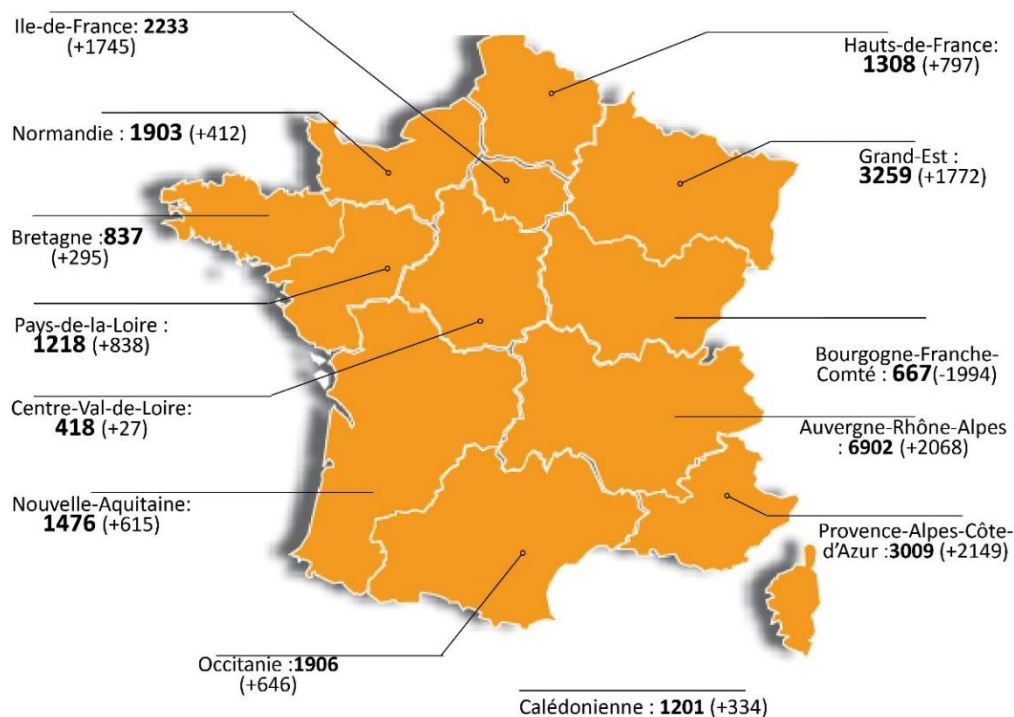
PASS'

1. Nombre de titres de participation (Pass') en 2022 : 26337 (+9704)

2. Évolution du nombre de titres de participation



3. Évolution du nombre de titres de participation (pass') par ligue en 2022



RÉSULTATS NATIONAUX & INTERNATIONAUX



COUPES DE FRANCE

CO à pied

Cat.	Nom	Prénom	Club	Points
D12	PERRIN	Garance	2109BF	380
D14	MARTIN	Laura	5402GE	440
D16	DELAHAYE	Fanny	4705NA	405
D18	DUPUY	Violette	1905NA	440
D20	LATASTE	Lucie	6804GE	340
D21	CLOUARD	Lucile	7807IF	340
D35	KULOW	Anico	3810AR	270
D35	LOUVET	Eloise	7707IF	270
D40	MERCIER	Agnès	5907HF	440
D45	IMBERT	Adeline	2606AR	380
D50	WYMER	Isabelle	2508BF	360
D55	MORLON	Marie	2108BF	460
D60	BERGER-CAPBERN	Valérie	3105OC	440
D65	PREVOST	Pascale	7707IF	460
D70	DEVILLE	Nelly	5402GE	400
D75	DUBROCA	Monique	3308NA	332
D80	PIGER	Ghislaine	4504CE	140
D80	LAUNEY	Noella	7203PL	140
H12	KOTECKY	Jáchym	5906HF	349
H14	CALANDRY	Simon	7404AR	380
H16	PHILIBERT	Nathan	3410OC	370
H18	DERLOT	Antoine	7707IF	420
H20	LATASTE	Mathias	6804GE	300
H21	VERGNAUD	Alexandre	1905NA	305
H35	MOTTET	Martin	3502BR	356
H40	MAURIES	Benjamin	7807IF	335
H45	VANNIER	Fabrice	7716IF	400
H50	BRASSART	Eric	1403NM	330
H55	LE CAM	Raphaël	3502BR	286
H60	SMIRNOV	Konstantin	5906HF	340
H65	FATH	Jean-Marie	5402GE	330
H70	LE ROUX	Jacques	3502BR	315
H75	CORDIER	Jacques	5716GE	380
H80	LARMINACH	Andre	3308NA	440

CO à VTT

Cat. COVTT	Nom	Prénom	Club	Points
D12	GILLMANN	Zelie	6804GE	360
D14	LECLERE	Celeste	3812AR	380
D17	BARDINE	Enola	0705AR	360
D20	COLLE	Lou	0705AR	400
D21	DEVILLERS	Constance	2508BF	360
D40	PIVOT	Claire	3812AR	360
D50	VILLAR	Aurélie	6008HF	360
D60	MARCHESIN	Sylvie	5402GE	380
D70	DEVILLE	Nelly	5402GE	380
H12	REICH	Ulysse	6804GE	380
H14	HUGUET	Thomas	2605AR	360
H17	LECLERE	Augustin	3812AR	360
H20	BLOT	Timothy	8807GE	380
H21	FUCHS	Baptiste	7309AR	440
H40	LESQUER	David	0705AR	290
H50	LALEVEE	Jean-Charles	2104BF	380
H60	TREVISAN	Georges	7305AR	325
H70	GUILLON	Alain	7701IF	360

CO en Raid

Cat.	Nom	Prénom	Club	Points
H-Seniors	HABERKORN	Guilhem	2105BF	289
	SEGUIN	Simon		
H-V2&3	GREFF	Nicolas	0111AR	320
	BEGUINOT	Alain		
H-V2&3	LONGA	Laurent	2605AR	276
	VERT	Christian		

1 ACA Aix en Provence		0:59:36	
1	Céline DODIN	ACA Aix en Provence	0:15:48 0:15:48
2	Mathias BARROS-VALLET	ACA Aix en Provence	0:14:41 + 0:30:29
3	Guilhem ELIAS	ACA Aix en Provence	0:14:01 + 0:44:30
4	Annabelle DELENNE	ACA Aix en Provence	0:15:06 + 0:59:36

2 ASUL SPORTS NATURE		01:02:12 + 02:36	
1	Marie VUITTON	Asul Sports Nature	0:17:09 0:17:09
2	Hugo VAXELAIRE	Asul Sports Nature	0:15:26 + 0:32:35
3	Basile BASSET	Asul Sports Nature	0:14:09 + 0:46:44
4	Juliette BASSET	Asul Sports Nature	0:15:28 + 1:02:12

3 TOUS AZIMUTS DOUAI		1:04:15 + 04:39	
1	Agnès MERCIER	Tous Azimuts Douai	0:17:31 0:17:31
2	Guilhem VEROVE	Tous Azimuts Douai	0:14:53 0:32:24
3	Thomas RADONDY	Tous Azimuts Douai	0:14:58 0:47:22
4	Mélanie D'HARREVILLE	Tous Azimuts Douai	0:16:53 1:04:15

NATIONALE 1

1	T.A.D.		4:56:24
1	Louis HALTZ	T.A.D.	0:48:42 0:48:42
2	Mélanie D'HARREVILLE	T.A.D.	0:38:54 1:27:36
3	Sarah ROOMAN	T.A.D.	0:21:01 1:48:37
4	Thomas RADONDY	T.A.D.	0:49:10 2:37:47
5	Guilhem VEROVE	T.A.D.	0:41:31 3:19:18
6	Agnès MERCIER	T.A.D.	0:23:25 3:42:43
7	Rémi DUBOIS	T.A.D.	0:27:20 4:10:03
8	Philippe ADAMSKI	T.A.D.	0:46:21 4:56:24

2 ACA Aix en Provence

1	ACA Aix en Provence	5:02:50
1	Mathias BARROS-VALLET	ACA Aix en Provence 0:55:40 0:55:40
2	Céline DODIN	ACA Aix en Provence 0:36:50 1:32:30
3	Annabelle DELENNE	ACA Aix en Provence 0:18:38 1:51:08
4	Matthieu PUECH	ACA Aix en Provence 0:56:40 2:47:48
5	Tommy DELENNE	ACA Aix en Provence 0:37:13 3:25:01
6	Camilla DELENNE	ACA Aix en Provence 0:19:47 3:44:48
7	Olivier CHAMPIGNY	ACA Aix en Provence 0:30:00 4:14:48
8	Guilhem ELIAS	ACA Aix en Provence 0:48:02 5:02:50

3 NOSE

1	NOSE	5:05:52
1	Maxime CHABANCE	NOSE 0:54:14 0:54:14
2	Amélie CHATAING	NOSE 0:37:42 1:31:56
3	Lise PELLUSSIER	NOSE 0:26:20 1:58:16
4	Mael HERITIER	NOSE 0:55:27 2:53:43
5	Eric PERRIN	NOSE 0:29:41 3:23:24
6	Justine PELLISSIER	NOSE 0:21:23 3:44:47
7	Arthur PERRIN	NOSE 0:31:26 4:16:13
8	Corentin ROUX	NOSE 0:49:39 5:05:52

NATIONALE 2

1	OE42	4:25:34
1	Emmanuel RIBIER	OE42 0:49:04 0:49:04
2	Raphaël MIDENA	OE42 0:21:26 1:10:30
3	Sarah GHIBAUDO	OE42 0:33:19 1:43:49
4	Yoann GARDE	OE42 0:36:58 2:20:47
5	Hana GARDE	OE42 0:34:24 2:55:11
6	Yona JACQUEMIN	OE42 0:20:14 3:15:25
7	Jean-Baptiste BOURRIN	OE42 0:32:33 3:47:58
8	Nathan ARONDEAU	OE42 0:37:36 4:25:34

2 O. Caennaise

1	O. Caennaise	4:42:58
1	François CALANDOT	O. Caennaise 0:45:08 0:45:08
2	Flavie MAHALIN	O. Caennaise 0:23:28 1:08:36
3	Elouan BRASSART	O. Caennaise 0:36:24 1:45:00
4	Luc SANDEVOIR	O. Caennaise 0:35:39 2:20:39
5	Estelle MAHALIN	O. Caennaise 0:34:40 2:55:19
6	Christine ANTOINE	O. Caennaise 0:22:30 3:17:49
7	Benoit SANDEVOIR	O. Caennaise 0:41:16 3:59:05
8	Eric BRASSART	O. Caennaise 0:43:53 4:42:58

3 Echo 73

1	Echo 73	4:53:41
1	Gaspard ASTRADE	Echo 73 0:42:14 0:42:14
2	Jérôme JANOD	Echo 73 0:28:47 1:11:01
3	Diane BODY	Echo 73 0:32:08 1:43:09
4	Florentin BODY	Echo 73 0:41:35 2:24:44
5	Laurence-Marie GREBEL	Echo 73 0:43:27 3:08:11
6	Gédéon DEVEAUX	Echo 73 0:35:43 3:43:54
7	Xavier ANDRIEUX	Echo 73 0:32:29 4:16:23
8	Quentin ANDRIEUX	Echo 73 0:37:18 4:53:41

NATIONALE 3

1	Asul Sports Nature	4:07:06
1	Anthony URVOAS	Asul Sports Nature 0:42:50 0:42:50
2	Bruno PLUMEY	Asul Sports Nature 0:49:03 1:31:53
3	Martial BALEYDIER	Asul Sports Nature 0:21:59 1:53:52
4	Camille RAUTURIER	Asul Sports Nature 0:47:35 2:41:27
5	Thomas RABOURDIN	Asul Sports Nature 0:45:36 3:27:03
6	Fiona BASSET	Asul Sports Nature 0:40:03 4:07:06

2 Orient'Alp

1	Orient'Alp	4:13:19
1	Christophe DANTIN	Orient'Alp 0:43:08 0:43:08
2	Antoine NAILLON	Orient'Alp 0:48:25 1:31:33
3	Thibaut DEVILLE	Orient'Alp 0:20:11 1:51:44
4	Florence HERPIN	Orient'Alp 0:45:57 2:37:41
5	Matthieu CHABANOL	Orient'Alp 0:59:16 3:36:57
6	Clémentine BELLET	Orient'Alp 0:36:22 4:13:19

3 CO Ambérieu

1	CO Ambérieu	4:16:10
1	Nicolas GREFF	CO Ambérieu 0:37:34 0:37:34
2	Alain BEGUINOT	CO Ambérieu 1:03:10 1:40:44
3	Vanessa BEGUINOT	CO Ambérieu 0:33:56 2:14:40
4	Marc BEGUINOT	CO Ambérieu 0:38:08 2:52:48
5	Cyril SOUCAT	CO Ambérieu 0:37:46 3:30:34
6	Noémie VARIOT	CO Ambérieu 0:45:36 4:16:10

NATIONALE 4

1	Balise 63	3:30:36
1	François MEYNIER	Balise 63 0:40:38 0:40:38
2	Steve LECONTE	Balise 63 0:54:58 1:35:36
3	Leslie MERCIER	Balise 63 0:17:49 1:53:25
4	Emmanuel PRADEAU	Balise 63 0:20:41 2:14:06
5	François PRADEAU	Balise 63 0:41:01 2:55:07
6	Guillaume ROCHE	Balise 63 0:35:29 3:30:36

2 POP

1	POP	3:33:09
1	Capucine ROSSARD	POP 0:44:33 0:44:33
2	Gregory BLOT	POP 0:45:31 1:30:04
3	Evan AUZELOUX	POP 0:17:23 1:47:27
4	Romain CHAGNON	POP 0:15:39 2:03:06
5	Maxime LIORIT	POP 0:47:25 2:50:31
6	Stéphane CHAGNON	POP 0:42:38 3:33:09

3 VALMO

1	VALMO	3:34:30
1	Konstantin SMIRNOV	VALMO 0:37:52 0:37:52
2	Vincent ROY	VALMO 0:53:00 1:30:52
3	Clémentine BAUDSON	VALMO 0:24:26 1:55:18
4	Marie DINGREVILLE	VALMO 0:18:23 2:13:41
5	Jerome DANIEL	VALMO 0:44:05 2:57:46
6	Quentin GILLET	VALMO 0:36:44 3:34:30

H12

1	Mathys HAFFNER Thibault ARNOUX	LO Sanchey	0:42:15
2	Maé VADROT Antonin ROBLOT-ADDA	MARCO	0:46:08 + 03:53
3	Erwan LE ROUX Jean LE ROUX	GO78	0:52:15 + 10:00

H16

1	Anton WENZEL Lucie GAUDION Gaël GAUDION	OPA	1:11:27
2	David DISCHER Tom LEMERCIER Maël TRIBOUT	T.A. FAMECK	1:13:07 + 01:40
3	Fanny DELAHAYE Mathéo JURADO Paul COCCHIO-JOURNET	N.O.R.D.	1:17:33 + 06:06

H20

1	Guilhem VEROVE Gaël AMERJICKX Thomas RADONDY	T.A.D.	1:30:18
2	Simon DECHAVANNE Romain PICHARD Basile BASSET	Asul Sports Nat	1:35:36 + 05:18
3	Arthur PERRIN Yann CHABANCE Maël HERITIER	NOSE	1:36:41 + 06:23

H21

1	Alexandre VERGNAUD Benjamin LEDUC Riccardo SCALET	Brive CCO	1:35:28
2	Adrien DELENNE Mathias BARROS-VALLET Guilhem ELIAS	ACA Aix en Prov	1:41:46 + 06:18
3	Maxime RAUTURIER Bastien THENOZ Axel PANNIER	GO78	1:41:55 + 06:27

H35

1	Pierre MAHIEU Maxime GAUDUIN Philippe ADAMSKI	T.A.D.	1:33:37
2	Yann LOCATELLI Mickaël BLANCHARD Benoit PEYVEL	COCS	1:40:22 + 06:45
3	Martin MOTTET Raphaël LE CAM Kévin THURIOT	CRCO	1:43:55 + 10:18

D12

1	Chloé FREY Caroline HARNIST	COMulhouse	0:44:09
2	Garance PERRIN Pauline SKOWRONEK	A.S. Quetigny	0:46:58 + 02:49
3	Eloïse BADOR Apolline LION	VervinsO	0:53:40 + 09:31

D16

1	Liv PERRIN Elsa DUVERNEY	NOSE	0:43:44
2	Habygaël DESTREZ Yaëlle MALARD-MOULIERE	VervinsO	0:43:54 + 00:10
3	Titouane JANOD Jérôme JANOD	Echo 73	0:44:21 + 00:37

D20

1	Mélanie DALIBARD Lucie LATASTE	COColmar	0:48:43
2	Yona JACQUEMIN Sarah GHIBEDAU	OE42	0:48:59 + 00:16
3	Coline BOURGEOIS Violette DUPUY	BriveCorrèzeCO	0:51:58 + 03:15

D21

1	Cécile FOLTZER Rahela BRUNNER Tifenn MOULET	OTB	1:41:21
2	Juliette BASSET Marie VUITTON Isia BASSET	Asul Sports Nat	1:51:37 + 10:16
3	Annabelle DELENNE Camilla DELENNE Joanna DELENNE	ACA Aix en Prov	2:00:23 + 19:02

D35

1	Anico KULOW Florence HERPIN Elodie DUCHENE	Orient'Alp	1:19:01
2	Marie DESRUMAUX Aurélie KIRILOV Michaela KOTECKA	VALMO	1:22:22 + 03:21
3	Hana GARDE Lucile CHATELON Annie COMBET	OE42	1:24:25 + 05:24

H45

1	Jérôme BAUDSON Jérôme DANEL Ondrej KOTECKY	VALMO	1:22:01
2	Igor DANIEL Francis DUPUY Yannick BEAUVIR	BriveCorrèzeCO	1:30:22 + 08:21
3	Xavier ANDRIEUX Thierry BODY Jean-Laurent BODY	Echo 73	1:34:32 + 12:31

H55

1	Serge GRILLET Dominique FLEURENT	ASO	0:48:43
2	Jean-David LALEVEE Jean-Charles LALEVEE	Vallée Ouche Or	0:52:01 + 03:18
3	Michel VUILLEMIN Alain POURRE	Balise 25	0:52:03 + 03:20

H65

1	Jean-Marie FATH Paul ALLE	Scapa Nancy	0:48:02
2	Jean-François DECHAVANNE Christian CACHARD	Asul Sports Nat	0:48:56 + 00:54
3	Christian ESCUDIE Jean-Claude MENUET	BOA Albi	0:55:34 + 07:32

D45

1	Adeline IMBERT Laure COUPAT Isoline GASPARD	LOUP	1:05:38
2	Pascale MIALHE Fabienne FRIGGERI Karine OUVRRARD	OPA	1:11:10 + 05:32
3	Sabrina FERNANDEZ Charlotte BOURHIS Isabelle BERRIEN	MARCO	1:12:02 + 06:24

D55

1	Marie MORLON Véronique GUINOT	Talant SO	0:44:17
2	Lucia CALANDRY Marie-Violaine PALCAU	ASO	0:46:14 + 01:57
3	Marie-Françoise ROUX Sylvie PITAVALL	NOSE	1:00:45 + 16:28

D65

1	Camille GIRE Pascale PREVOST	OPA	0:50:50
2	Christine BONNET-POINSIGNON Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:54:36 + 03:46
3	Evelyne THIEBAUT Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	1:37:27 + 46:37

H12

1	Célestin COCHEY	Orient'Alp	0:24:49	
2	Augustin FREY	COMulhouse	0:27:35	+ 02:46
3	Jules ZENEVRE	Terres d'O	0:28:17	+ 03:28

H14

1	Simon CALANDRY	ASO	0:38:32	
2	Maé REGNARD	Talant SO	0:40:18	+ 01:46
3	Tom LEMERCIER	T.A. Fameck	0:40:58	+ 02:26

H16

1	Anton WENZEL	OPA	0:48:57	
2	Paul COCCHIO-JOURNET	N.O.R.D.	0:51:42	+ 02:45
3	Théo DEGAND	Boussole en F.	0:52:57	+ 04:00

H18

1	Mathias LATASTE	COColmar	1:03:51	
2	Romain PICHARD	Asul Sports Nat	1:04:51	+ 01:00
3	Guilhem VEROVE	T.A.D.	1:07:07	+ 03:16

H20

1	Basile BASSET	Asul Sports Nat	1:07:51	
2	Nathan MARCHAND	COBS	01:11:24	+ 03:33
3	Romain DISCHER	T.A. Fameck	1:11:38	+ 03:47

H21

1	Frédéric TRANCHAND	OE42	1:25:50	
2	Loïc CAPBERN	TOAC Orientation	1:25:53	+ 00:03
3	Alexandre VERGNAUD	BriveCorrèzeCO	1:28:25	+ 02:35

H35

1	Yoann GARDE	OE42	1:14:59	
2	Baptiste PETIN	Balise 77	1:15:25	+ 00:26
3	Mickaël BLANCHARD	COCS	1:20:53	+ 05:54

H40

1	Benjamin MAURIES	GO78	1:12:08	
2	Benoit PEYVEL	COCS	1:15:07	+ 02:59
3	Johann TINCHANT	OTB	1:17:43	+ 05:35

D12

1	Violette RANNOU-SERINE	US CENON CO	0:28:46	
2	Margot DECHAVANNE	Asul Sports Nat	0:30:21	+ 01:35
3	Elana ROCHA	ANO	0:30:52	+ 02:06

D14

1	Laura MARTIN	Scapa Nancy	0:37:39	
2	Titouane JANOD	Echo 73	0:38:21	+ 00:42
3	Ines PINNA	CARTO 32	0:42:26	+ 04:47

D16

1	Fanny DELAHAYE	N.O.R.D.	0:45:23	
2	Sonia JOLLY-JANSSON	GO78	0:46:49	+ 01:26
3	Mélissa TROCHUT	COCS	0:47:12	+ 01:49

D18

1	Sarah GHIBAUDDO	OE42	0:51:43	
2	Alice MERAT	O'Jura	0:52:09	+ 00:26
3	Violette DUPUY	BriveCorrèzeCO	0:53:39	+ 01:56

D20

1	Lucie LATASTE	COColmar	1:09:12	
2	Tifenn MOULET	OTB	1:09:32	+ 00:20
3	Alix VILLAR	COSE	1:16:40	+ 07:28

D21

1	Maelle BEAUVIR	BriveCorrèzeCO	1:09:20	
2	Cécile CALANDRY	ASO	1:10:16	+ 00:56
3	Cécile FOLTZER	OTB	1:12:27	+ 03:07

D35

1	Hanna GARDE	OE42	0:53:51	
2	Florence HERPIN	Orient'Alp	0:59:33	+ 05:42
3	Marie VUILLEMARD	O'Zone 88	1:02:47	+ 08:56

D40

1	Laure COUPAT	LOUP	0:55:07	
2	Noémie VOUILLON	ADOChenôve	0:59:01	+ 03:54
3	Agnès MERCIER	T.A.D.	1:00:40	+ 05:33

H45

1	Jérôme BAUDSON	VALMO	1:09:45	
2	Fabrice VANNIER	Balise 77	1:11:04	+ 01:19
3	David LESQUER	Raidlink's 07	1:12:28	+ 02:43

H50

1	Jean-Laurent BODY	Echo 73	1:11:19	
2	Yannick BEAUVIR	BriveCorrèzeCO	1:13:27	+ 02:08
3	Gilles PERRIN	NOSE	1:14:18	+ 02:59

H55

1	Michel VUILLEMIN	Balise 25	0:54:06	
2	Pascal LASSALLE	CO Amberieu	0:54:41	+ 00:35
3	Pierre ELIAS	ACA Aix en Prov	0:55:06	+ 01:00

H60

1	Joël POULAIN	CapOnord	0:47:07	
2	Didier GROSHENS	Talant SO	0:48:44	+ 01:37
3	Patrick CAPBERN	TOAC Orientatio	0:48:44	+ 01:37

H65

1	Patrick EUDIER	COBS	0:48:37	
2	Jean-Luc PERRIN	HVO	0:50:13	+ 01:36
3	Christian COLE	ADOChenôve	0:53:48	+ 05:11

H70

1	Jean DERMINE	Dauphine'O	0:28:56	
2	Henri MASCARELL	Asul Sports Nat	0:35:45	+ 06:49
3	Patrick ROBIN	CMO	0:36:28	+ 07:32

H75

1	Etienne BOUSSIER	Metz'O	0:31:24	
2	Guy TAILLANDIER	OSCM	0:34:19	+ 02:55
3	Hervé CABON	Individuel	0:35:01	+ 03:37

H80

1	Andre LARMINACH	SAGC Cestas	0:56:43	
2	Jean-Claude ELIAS	ACA Aix en Prov	1:11:22	+ 14:39
3	Jean-Claude GANDON	ALCO	1:13:14	+ 16:31

D45

1	Marie-Hélène MOULIERE	Vervins'O	0:56:33	
2	Perrine THENOZ	GO78	0:59:42	+ 03:09
3	Stéphanie VARRON	AS IGN	1:03:55	+ 07:22

D50

1	Béatrice DE LONGUEVILLE	T.A.D.	0:49:37	
2	Isabelle WYMER	Balise 25	0:54:46	+ 05:09
3	Véronique HERITIER	NOSE	0:55:00	+ 05:23

D55

1	Marie MORLON	Talant SO	0:48:04	
2	Marie-Violaine PALCAU	ASO	0:52:05	+ 04:01
3	Fabienne GILLONNIER	Echo 73	0:52:57	+ 04:53

D60

1	Valérie BERGER-CAPBERN	TOAC Orientat	0:36:47	
2	Véronique GUINOT	Talant SO	0:36:59	+ 00:12
3	Marie-Françoise ROUX	NOSE	0:37:30	+ 00:43

D65

1	Pascale PREVOST	OPA Montigny	0:37:18	
2	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:39:11	+ 01:53
3	Jocelyne ROUPIOZ	Raidlink's 07	0:46:25	+ 09:07

D70

1	Brigitte ANNE	CO Amberieu	0:42:28	
2	Monique ENARD	A.B.C.O. Dijon	0:44:11	+ 01:43
3	Annick COULON	VSAO	0:45:37	+ 03:09

D75

1	Monique DUBROCA	SAGC Cestas	0:45:43	
2	Françoise FRANTZ	Quimper 29	1:09:30	+ 23:47

D80

1	Anne-Marie GROSJEAN	Crapahut	1:29:01	
---	---------------------	----------	---------	--

H14

1	Simon CALANDRY	ASO	0:11:43
2	Gaël GAUDION	OPA	0:12:52 + 01:09
3	Mathieu HERAULT	FINO46	0:13:25 + 01:42

H16

1	Anton WENZEL	OPA	0:13:15
2	Nathan PHILIBERT	MUC Orientation	0:13:54 + 00:39
3	Lucas VERJUX	Balise 25	0:14:01 + 00:46

H18-20

1	Romain PICHARD	Asul Sports Nat	0:14:09
2	Bastien THENOZ	GO 78	0:14:11 + 00:02
3	Antoine DERLOT	OPA Montigny	0:14:12 + 00:03

H21-35

1	Loic CAPBERN	TOAC	0:15:40
2	Theo RADONDY	TAD	0:15:42 + 00:02
3	Adrien DELENNE	ACA Aix en Prov	0:15:45 + 00:05

H40-55

1	Serguei SMIRNOV	VALMO	0:14:22
2	Jérôme BAUDSON	VALMO	0:14:55 + 00:33
3	Benjamin MAURIES	GO 78	0:14:57 + 00:35

H60

1	Paul ALLE	Scapa Nancy	0:15:37
2	Luc BOUCHAN	OTB	0:15:45 + 00:08
3	Jean-François MORLON	Talant SO	0:15:50 + 00:13

D14

1	Emma BARRIERE	SMOG	0:13:16
2	Amaia ROCHE	ANO	0:13:42 + 00:26
3	Zélie ZANATTA	CMO	0:14:02 + 00:46

D16

1	Fanny DELAHAYE	N.O.R.D.	0:14:16
2	Sasha FLANDRIN	B.A	0:14:45 + 00:29
2	Mahaut ZANATTA	CMO	0:14:45 + 00:29
3	Elsa POULAIN	COBS	0:14:46 + 00:01

D18-20

1	Lise BELLET	Orient'Alp	0:16:16
2	Violette DUPUY	Brive Corrèze CO	0:16:21 + 00:05
3	Jade BOUSSIER	ADOChenôve	0:16:24 + 00:08

D21-35

1	Cecile CALANDRY	Annecy SO	0:16:08
2	Maelle BEAUVIR	Brive Correze CO	0:16:30 + 00:22
3	Isia BASSET	Asul Sports Nature	0:16:41 + 00:33

D40-55

1	Agnès MERCIER	TAD	0:14:26
2	Marie MORLON	Talant SO	0:15:34 + 01:08
3	Marie COMPAGNON	CMO	0:15:38 + 01:12

D60

1	Valérie BERGER-CAPBERN	TOAC orientation	0:14:07
2	Pascale PREVOST	OPA Montigny	0:15:05 + 00:58
3	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:15:25 + 01:18

CNE HOMMES

1 NOSE 4:40:55

1	Maxime CHABANCE	NOSE	0:43:11	0:43:11
2	Corentin ROUX	NOSE	0:39:05	1:22:16
3	Arthur PERRIN	NOSE	0:53:17	2:15:33
4	Yann CHABANCE	NOSE	0:31:35	2:47:08
5	Arnaud PERRIN	NOSE	0:43:37	3:30:45
6	Mael HERITIER	NOSE	0:27:26	3:58:11
7	Mathieu PERRIN	NOSE	0:42:44	4:40:55

2 GO78 4:44:28

1	Maxime RAUTURIER	GO78	0:41:57	0:41:57
2	Bastien THENOZ	GO78	0:40:21	1:22:18
3	Aymeric ROGER CHAUVINEAU	GO78	0:55:12	2:17:30
4	Benjamin MAURIES	GO78	0:28:43	2:46:13
5	Quentin RAUTURIER	GO78	0:44:22	3:30:35
6	Antoine STEPHANY	GO78	0:28:52	3:59:27
7	Axel PANNIER	GO78	0:45:01	4:44:28

3 T.A.D. 4:45:35

1	Louis HALTZ	T.A.D.	0:47:04	0:47:04
2	Benjamin LEPOUTRE	T.A.D.	0:38:00	1:25:04
3	François JOLY	T.A.D.	0:51:42	2:16:46
4	Guilhem VEROVE	T.A.D.	0:26:08	2:42:54
5	Rémi DUBOIS	T.A.D.	0:50:22	3:33:16
6	Philippe JOLY	T.A.D.	0:28:09	4:01:25
7	Théo RADONDY	T.A.D.	0:44:10	4:45:35

CNE FEMMES

1 OTB 2:12:54

1	Rahela BRUNNER	OTB	0:40:25	0:40:25
2	Cécile FOLTZER	OTB	0:28:02	1:08:27
3	Tifenn MOULET	OTB	0:37:47	1:46:14
4	Léa VERCELLOTTI	OTB	0:26:40	2:12:54

2 ACA Aix en Prov 2:13:17

1	Céline DODIN	ACA Aix en Prov	0:37:40	0:37:40
2	Camilla DELENNE	ACA Aix en Prov	0:32:04	1:09:44
3	Eva JURENIKOVA	ACA Aix en Prov	0:36:33	1:46:17
4	Annabelle DELENNE	ACA Aix en Prov	0:27:00	2:13:17

3 Asul Sports Nat 2:14:33

1	Juliette BASSET	Asul Sports Nat	0:40:45	0:40:45
2	Marta GUIJO-ALONSO	Asul Sports Nat	0:28:31	1:09:16
3	Isia BASSET	Asul Sports Nat	0:36:43	1:45:59
4	Marie VUITTON	Asul Sports Nat	0:28:34	2:14:33

CNE JEUNES

1 FiNO 1:48:41

1	Baptiste HERAULT	FiNO	0:30:20	0:30:20
2	Mathieu HERAULT	FiNO	0:22:06	0:52:26
3	Nahia CALMETTES	FiNO	0:25:21	1:17:47
4	Elian DELLAC	FiNO	0:30:54	1:48:41

2 N.O.R.D. 1:49:23

1	Fanny DELAHAYE	N.O.R.D.	0:31:25	0:31:25
2	Mathéo JURADO	N.O.R.D.	0:25:20	0:56:45
3	Milan CARPINELLA	N.O.R.D.	0:24:43	1:21:28
4	Paul COCCHIO-JOURNET	N.O.R.D.	0:27:55	1:49:23

3 OPA 1:49:47

1	Anton WENZEL	OPA	0:27:48	0:27:48
2	Gael TREVISAN	OPA	0:27:51	0:55:39
3	Lucie GAUDION	OPA	0:24:55	1:20:34
4	Gaël GAUDION	OPA	0:29:13	1:49:47

MINI-RELAIS

1 O'Jura 0:43:31

1	Loïc BARGE	O'Jura	0:15:40	0:15:40
2	Elio FAIVRE	O'Jura	0:12:39	0:28:19
3	Hippolyte BOBIN	O'Jura	0:15:12	0:43:31

2 CO Mulhouse 0:45:53

1	Augustin FREY	CO Mulhouse	0:15:41	0:15:41
2	Chloé FREY	CO Mulhouse	0:15:01	0:30:42
3	Caroline HARNIST	CO Mulhouse	0:15:11	0:45:53

3 ANO 0:45:56

1	Philomène LETERME	ANO	0:17:23	0:17:23
2	Elana ROCHE	ANO	0:13:29	0:30:52
3	Arthur ROUX CORBIC	ANO	0:15:04	0:45:56

H12

1	Hippolyte BOBIN	O'Jura	0:14:34
2	Raphaël LEMIEGRE	VIK'AZIM	0:15:30 + 00:56
3	Loïc BARGE	O'Jura	0:15:59 + 01:25

H14

1	Simon CALANDRY	ASO	0:20:43
2	Gaël GAUDION	OPA	0:20:51 + 00:08
3	Mathieu HERAULT	FiNO46	0:21:22 + 00:39

H16

1	Nathan PHILIBERT	MUC Orientation	0:33:41
2	Louis GIL SILVEIRA	AS IGN	0:36:34 + 02:53
3	Célestin DUPUY	Brive Corrèze CO	0:40:13 + 06:32

H18

1	Olivier CHAMPIGNY	ACA Aix en Prov	0:43:59
2	Arthur PERRIN	NOSE	0:45:28 + 01:29
3	Antoine LESQUER	Raidlink's 07	0:45:31 + 01:32

H20

1	Romain PICHARD	Asul Sports Nat	0:53:24
2	Nathan ARONDEAU	OE42	0:54:38 + 01:14
3	Mael HERITIER	NOSE	0:55:38 + 02:14

H21

1	Loïc CAPBERN	TOAC Orientation	0:52:23
2	Mathieu PERRIN	NOSE	0:53:26 + 01:03
3	Loïc MARTY	FiNO46	0:55:24 + 03:01

H35

1	Steve LECONTE	Balise 63	0:50:49
2	Cyril SOUCAT	CO Amberieu	0:53:07 + 02:18
3	Mickaël BLANCHARD	COCS	0:54:14 + 03:25

H40

1	Johann TINCHANT	OTB	0:46:17
2	Matthieu PUECH	ACA Aix en Prov	0:46:23 + 00:06
3	Benjamin MAURIES	GO78	0:49:05 + 02:48

D12

1	Caroline HARNIST	CO Mulhouse	0:16:27
2	Garance PERRIN	A.S. Quetigny	0:16:44 + 00:17
3	Elana ROCHE	ANO	0:17:47 + 01:20

D14

1	Laura MARTIN	Scapa Nancy	0:21:30
2	Amaia ROCHE	ANO	0:24:16 + 02:46
3	Inès PINNA	CARTO 32	0:24:18 + 02:48

D16

1	Camille PINARD	Balise 25	0:28:34
2	Sasha FLANDRIN	B.A	0:28:41 + 00:07
3	Jérôme JANOD	Echo 73	0:29:04 + 00:30

D18

1	Violette DUPUY	Brive Corrèze CO	0:42:29
2	Lise PELLISSIER	NOSE	0:43:07 + 00:38
3	Alyssia WYMER	Balise 25	0:44:32 + 02:03

D20

1	Romane LESQUER	Raidlink's 07	1:00:51
2	Lise BELLET	Orient'Alp	1:07:46 + 06:55
3	Liv CHARBONNIER	NOSE	1:11:49 + 10:58

D21

1	Isia BASSET	Asul Sports Nat	0:46:05
2	Cécile CALANDRY	ASO	0:47:50 + 01:45
3	Juliette BASSET	Asul Sports Nat	0:51:58 + 05:53

D35

1	Mélanie D'HARREVILLE	T.A.D.	0:56:08
2	Cécile DODIN	ACA Aix en Prov	0:57:55 + 01:47
3	Florence HERPIN	Orient'Alp	1:10:09 + 14:01

D40

1	Agnès MERCIER	T.A.D.	0:45:54
2	Cindy BECU	Noyon CO	0:48:06 + 02:12
3	Marie COMPAGNON	CMO	0:50:29 + 04:35

H45

1	Fabrice VANNIER	Balise 77	0:44:08
2	Francis DUPUY	Brive Corrèze CO	0:46:19 + 02:11
3	Benoit COCHEY	Orinet'Alp	0:47:01 + 02:53

H50

1	Thierry BESTEL	COLE	0:42:09
2	Benoit VERDENAL	Scapa Nancy	0:45:30 + 03:21
3	Eric PERRIN	NOSE	0:45:52 + 03:43

H55

1	Jean-Christophe LEDUC	Brive Corrèze CO	0:47:18
2	Raphaël LE CAM	CRCO	0:47:56 + 00:38
3	Alain POURRE	Balise 25	0:51:44 + 04:26

H60

1	Patrick CAPBERN	TOAC Orientation	0:32:52
2	Pascal LEGERE	VALMO	0:34:16 + 01:24
3	Didier GROSHENS	Talant SO	0:34:58 + 02:06

H65

1	Paul ALLE	Scapa Nancy	0:31:52
2	Jean-Marie FATH	Scapa Nancy	0:37:51 + 05:59
3	Jean-François BATTISTA	SAGC Cestas	0:40:19 + 08:27

H70

1	Pierre DAYON	B.R.O.S	0:35:42
2	Daniel TESSIER	USM/CO	0:44:04 + 08:22
3	Dominique ETIENNE	LO Sanchey	0:44:22 + 08:40

H75

1	Guy TAILLANDIER	OSCM	0:36:56
2	Jean-Paul HUMBERTCLAUDE	CapOnord	0:44:53 + 07:57
3	Christian COLOMBET	Talant SO	0:45:29 + 08:33

H80

1	André LARMINACH	SAGC Cestas	0:42:40
---	-----------------	-------------	----------------

D45

1	Adeline IMBERT	LOUP	0:54:34
2	Marie DESRUMAUX	VALMO	0:55:35 + 01:01
3	Stephanie VARRON	AS IGN	0:56:24 + 01:50

D50

1	Pascale MIAILHE	OPA	0:34:28
2	Céline LEMERCIER	T.A. Fameck	0:36:00 + 01:32
3	Muriel LE CAM	CRCO	0:36:34 + 02:06

D55

1	Marie MORLON	Talant SO	0:34:26
2	Joëlle GUINOT	Brive Corrèze CO	0:44:42 + 10:16
3	Valérie PEKER	OPA Montigny	0:48:53 + 14:27

D60

1	Valérie BERGER-CAPBERN	TOAC Orientation	0:25:43
2	Line ROIRAND	BONO	0:32:00 + 06:17
3	Virginie BLUM	ASO Sillery	0:35:35 + 09:52

D65

1	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:24:46
2	Evelyne THIEBAUT	Scapa Nancy	0:41:41 + 16:55
3	Pascale PREVOST	OPA Montigny	0:43:57 + 19:11

D70

1	Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	0:45:29
2	Annick COULON	VSAO	0:57:40 + 12:11

D75

1	Françoise FRANTZ	Quimper 29	1:28:24
---	------------------	------------	----------------

1 O'JURA		1:22:25	
1	Clément PONCET	O'Jura 2	0:25:55
2	Natalja NIGGLI	O'Jura 2	0:15:27
3	Clément PONCET	O'Jura 2	0:25:34
4	Natalja NIGGLI	O'Jura 2	0:15:29
2 O'JURA		1:23:19 +0:54	
1	Victor DANNECKER	O'Jura 1	0:27:32
2	Alina NIGGLI	O'Jura 1	0:16:39
3	Victor DANNECKER	O'Jura 1	0:24:01
4	Alina NIGGLI	O'Jura 1	0:15:07
3 ORIENTALP		1:31:51 +9:26	
1	Rémi BONIN	Orient'Alp 1	0:27:30
2	Lise BELLET	Orient'Alp 1	0:21:42
3	Rémi BONIN	Orient'Alp 1	0:25:44
4	Lise BELLET	Orient'Alp 1	0:16:55

H14

1	Jules HAMEL	O'Jura	0:27:21
2	Solal DURIX-MURIS	ASO	0:27:47 + 00:26

H18

1	Rémi BONIN	Orient'Alp	0:46:24
2	Célestin DUFOUR	LOUP	0:51:00 + 04:36
3	Millian AVIAS	LOUP	0:55:55 + 09:31

H21

1	Baptiste FUCHS	COCS	0:49:16
2	Victor DANNECKER	O'Jura	0:51:22 + 02:06
3	Gaspard ASTRADE	Echo 73	0:55:33 + 06:17

H40

1	Franck DECHAVANNE	Asul Sports Nat	0:50:21
1	Yann LOCATELLI	COCS	1:00:53 + 10:32
3	François JANOD	Echo 73	1:02:34 + 12:13

H50

1	Ludovic DUDOIGNON	CROCO	0:55:54
2	Luc BOUCHAN	OTB	0:56:30 + 00:36
3	Laurent ASTRADE	Echo 73	0:58:26 + 02:32

D14

1	Titouane JANOD	Echo 73	0:34:37
2	Flore LEFRANCOIS	O'Jura	0:48:28 + 13:51
3	Elise DUFOUR	LOUP	0:50:18 + 15:41

D18

1	Alice MERAT	O'Jura	0:32:08
2	Liv DURIX-MURIS	ASO	0:36:17 + 04:09
3	Ambre DUFOUR	LOUP	0:37:52 + 05:44

D21

1	Alina NIGGLI	O'Jura	0:43:35
2	Natalja NIGGLI	O'Jura	0:47:57 + 04:22
3	Elodie BOURGEOIS-PIN	COCS	0:48:48 + 05:13

D40

1	Aurore IVALDI	O'Jura	1:01:06
2	Adeline IMBERT	LOUP	1:02:20 + 01:14
3	Daria NIGGLI	O'Jura	1:46:24 + 45:18

D50

1	Lucia CALANDRY	ASO	0:38:03
2	Laurence-Marie GREBEL	Echo 73	0:39:27 + 01:24
3	Caroline CLERC	Echo 73	0:51:20 + 13:17

H14

H18

1	Célestin DUFOUR Virgile MIDENA	Loup	0:56:33
2	Millian AVIAS Mattéo RAMAUGE	CROCO	0:58:05 + 01:32
3	Simon DECHAVANNE Romain PICHARD	Asul	1:02:03 + 05:30

H21

1	Nils GOUY Baptiste FUCHS	COCS	0:57:43
2	Victor DANNECKER Clément PONCET	O'Jura	1:00:49 + 03:06
3	Gaspard ASTRADE Hélian CONTRAIRE	Echo 73	1:07:08 + 09:25

H40

1	Raphaël DUFOUR Benjamin MIDENA	Loup	0:49:24
2	Xavier ANDRIEUX François JANOD	Echo 73	0:49:36 + 00:12
3	Joachim LEONARDIN Eric LAROSE	Orient'Alp	0:50:57 + 01:33

H50

1	Laurent ASTRADE Patrice BORNARD	Echo 73	0:47:33
2	Thierry BODY Jean-Laurent BODY	Echo 73	48:00 + 00:27
3	Gilles DANNECKER Philippe BOBIN	O'Jura	48:48 + 01:15

D14

1	Elise DUFOUR Circe MIDENA	Loup	0:44:03
2	Titouane JANOD Maëlle JANOD	Echo 73	0:59:13 + 15:10
3	Adèle BOUIS Lissandre AVIAS	CROCO	1:12:31 + 28:28

D18

1	Lucie BELLIER Elisa DORIER	CROCO	1:15:20
---	-------------------------------	-------	----------------

D21

1	Lou DENAIX Elodie BOURGEOIS-PIN	COCS	0:51:28
2	Lise BELLEY Florence HERPIN	Orient'Alp	0:55:09 + 03:41

D40

1	Adeline IMBERT Laure COUPAT	Loup	0:47:23
2	Fabienne GILLONIER Laurence GAUDRIER	Echo 73	1:06:01 + 18:38
3	Stéphanie DEVILLE Christelle RIVIERE	Orient'Alp	1:20:56 + 33:33

D50

1	Véronique DECROIX Johanne FREMONT	ASO	1:04:54
2	Isabelle VAYSSE-JANOD Caroline CLERC	Echo 73	1:25:28 + 20:34

HE

1	Baptiste FUCHS	COCS	0:14:53
2	Nils GOUY	COCS	0:16:21 + 01:28
3	Franck DECHAVANNE	Asul Sports Nat	0:16:31 + 01:38

HJ

1	Marc BEGUINOT	CO Amberieu	0:13:38
2	Célestin DUFOUR	Loup	0:13:55 + 00:17
3	Thibaut DEVILLE	Orient'Alp	0:14:26 + 00:48

DE

1	Lou DENAIX	COCS	0:16:01
2	Lucie BONVALLET	Orient'Alp	0:17:39 + 01:38
3	Lise BELLET	Orient'Alp	0:18:10 + 02:09

DJ

1	Ambre DUFOUR	Loup	0:14:54
2	Titouane JANOD	Echo 73	0:16:42 + 01:48
3	Louna VIALARD	OPA	0:17:57 + 03:03

H14

1	Emile BOBIN	O'Jura	0:41:02
2	Célestin COCHEY	Orient'Alp	0:49:59 + 08:57
3	Leo CLOSSET	O'Jura	0:56:31 + 15:29

H18

1	Marc BEGUINOT	CO Amberieu	0:59:53
2	Célestin DUFOUR	Loup	1:04:40 + 04:47
3	Simon DECHAVANNE	Asul Sports Nat	1:06:47 + 06:54

H21

1	Baptiste FUCHS	COCS	1:22:51
2	Robin GALINDO	Orient'Alp	1:25:50 + 02:59
3	Nils GOUY	COCS	1:31:10 + 08:19

H40

1	Franck DECHAVANNE	Asul Sports Nat	1:03:52
2	Laurent DECHAVANNE	Asul Sports Nat	1:06:36 + 02:44
3	Raphaël DUFOUR	Loup	1:11:46 + 07:54

H50

1	François JANOD	Echo 73	0:55:00
2	Michel VUILLEMIN	Balise 25	0:55:26 + 00:26
3	Jean-Laurent BODY	Echo 73	0:55:48 + 00:48

D14

1	Flore LEFRANCOIS	O'Jura	0:47:44
2	Circe MIDENA	Loup	0:47:53 + 00:09
3	Titouane JANOD	Echo 73	0:49:01 + 01:17

D18

1	Ambre DUFOUR	Loup	0:59:06
2	Jéromine JANOD	Echo 73	1:11:32 + 12:26
3	Lucie BELLIER	CROCO	1:15:31 + 16:25

D21

1	Elodie BOURGEOIS-PIN	COCS	1:12:49
2	Lise BELLET	Orient'Alp	1:20:35 + 07:46
3	Céline DODIN	ACA Aix en Prov	1:21:28 + 08:39

D40

1	Laure COUPAT	Loup	1:01:57
2	Charlotte FORESTIER	OTB	1:10:43 + 08:46
3	Aurore IVALDI	O'Jura	1:11:55 + 09:58

D50

1	Fabienne GILLONNIER	Echo 73	1:04:02
2	Johanne FREMONT	ASO	1:07:21 + 03:19
3	Pascale MIALHE	OPA	1:11:24 + 07:22

H12

1	Ulysse REICH	COColmar	0:37:10
2	Elio PENNETEAU	Noyon CO	0:50:16 + 13:06
3	Koben DESTREZ	Vervins O	1:00:15 + 23:05

H14

1	Guillaume BEGUINOT	CO Amberieu	0:32:07
2	Gabriel SANCHEZ	Noyon CO	0:35:09 + 03:02
3	Gabriel DUFEY	Noyon CO	0:37:05 + 04:58

H17

1	Jocelin LAURET	AS Samoï	1:00:16
2	Augustin LECLERE	Bol d'Air	1:00:22 + 00:06
3	Hugo PISZCZOROWICZ	Noyon CO	1:00:42 + 00:26

H20

1	Timothy BLOT	LO Sancheÿ	1:28:10
2	Mathieu VAYSSAT	Noyon CO	1:32:27 + 04:17
3	Noa LAUVERGNE	COBuhl.Florival	1:39:23 + 11:13

H21

1	Samson DERIAZ	ADOChenôve	1:23:15
2	Baptiste FUCHS	COCS	1:23:17 + 00:02
3	Yoann COURTOIS	LO Sancheÿ	1:25:52 + 02:37

H40

1	Thomas COIRON	ANSA	1:06:59
2	Yann REICH	COColmar	1:11:22 + 04:23
3	Vincent BROCHOT	Balise 77	1:13:03 + 06:04

H50

1	Jean-Charles LALEVEE	Vallée Ouche OR	1:03:07
2	Frédéric PINSARD	AS Samoï	1:06:23 + 03:16
3	Patrick JANAND	BALISE 25	1:06:26 + 03:19

H60

1	Georges MAHLER	Scapa Nancy	0:41:51
2	Eric PIGACHE	OPA Montigny	0:43:34 + 01:43
3	Jean-Marc ROBBE	ANSA	0:44:03 + 02:12

D12

1	Sarah SANCHEZ	Noyon CO	0:40:53
2	Morgane PARISOT	VervinsO	1:00:06 + 19:13

D14

1	Faustine VILLAR-THIERY	Noyon CO	0:34:22
2	Habygaël DESTREZ	VervinsO	0:48:06 + 13:44
3	Anaëlle REICH	COColmar	1:08:46 + 34:24

D17

1	Enola BARDINE	Raidlink's 07	0:40:26
2	Alyssa WYMER	Balise 25	0:43:47 + 03:21
3	Anne Caroline SIPOS	AS Samoï	0:44:01 + 03:35

D20

1	Lou COLLE	Raidlink's 07	1:15:25
2	Margaux LECLERC	LO Sancheÿ	1:16:54 + 01:29
3	Manon DESBORDES	LO Sancheÿ	1:34:25 + 19:00

D21

1	Constance DEVILLERS	Balise 25	1:11:11
2	Lou GARCIN	Bol d'Air	1:11:12 + 00:01
3	Lucie RUDKIEWICZ	Balise 25	1:12:08 + 00:57

D40

1	Marianne PAULY	CMO	0:45:08
2	Agnès MERCIER	T.A.D.	0:50:25 + 05:17
3	Caroline PAILHES	Raidlink's 07	0:55:45 + 10:37

D50

1	Danny BONNORONT	Bol d'Air	0:50:18
2	Sandrine TAISSON	GO78	0:53:30 + 03:12
3	Lydie LIJOUR	ANSA	0:58:14 + 07:56

D60

1	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:36:57
2	Nancy ESNAULT	Scapa Nancy	0:46:20 + 09:23
3	Sylvie LECONTE	Balise 77	0:50:55 + 13:58

H70

1	Alain GUILLOIN	CSA CNSD	0:33:44
2	Maurice AUBRY	Scapa NANCY	0:35:05 + 01:21
3	Dominique ETIENNE	LO Sanchey	0:38:36 + 04:52

D70

1	Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	46:33
2	Bernadette ETIENNE	LO Sanchey	1:01:16 + 14:43

H12-14

1	Gabriel SANCHEZ Gabriel DUFET	Noyon CO	0:50:00
2	Paul GATINEAU Julien GATINEAU	ESPAD	0:58:14 + 08:14
3	Jules MAVET Habygaël DESTREZ	VervinsO	1:07:07 + 17:07

H17-20

1	Nicolas LECLERC Timothy BLOT	LO Sanchey	1:17:12
2	Maxence DENOUAL Mathieu VAYSSAT	Noyon CO	1:19:38 + 02:26
3	Léo GONDCAILLE Aubin VILLAR-THIERY	Noyon CO	1:19:43 + 02:31

H21

1	Paul DEBRAY Florian PINSARD	Balise 25	1:30:43
2	Roméo DERIAZ Samson DERIAZ	ADOChenôve	1:32:20 + 01:37
3	Thomas COUVAL Yoann COURTOIS	LO Sanchey	1:39:40 + 08:57

H40

1	Vincent BOUCHUT Clément THERY	OPA	1:21:31
2	Yann REICH Philippe RAVANEL	COColmar	1:33:13 + 11:42
3	Nicolas BOUSSAC Nicolas ROLLAND	ASCO Orleans	2:01:24 + 39:53

H50

1	Jean-David LALEVEE Jean-Charles LALEVEE	Vallée Ouche OR	1:10:25
2	Patrick JANAND Alain POURRE	Balise 25	1:12:57 + 02:32
3	Georges MAHLER Benoit VERDENAL	Scapa Nancy	1:16:25 + 06:00

D12-14

1	Sarah SANCHEZ Lilou VERAY	Noyon CO	1:15:56
---	------------------------------	----------	---------

D17-20

1	Enola BARDINE Lola COLLE	Raidlink's 07	1:36:35
2	Margaux LECLERC Manon DESBORDES	LO Sanchey	1:46:38 + 10:03
3	Agathe TISSANDIER Manon TISSANDIER	COBS	1:55:14 + 18:39

D21

1	Lucie RUDKIEWICZ Constance DEVILLERS	Balise 25	1:36:43
2	Marianne PAULY Lilou PAULY	CMO	1:41:25 + 04:42
3	Margot MARCEL Marine DEROUX	CROCO	2:13:18 + 36:35

D40

1	Agnès COURTOIS Karine BLOT	LO Sanchey	1:35:43
2	Melanie VERET Marie-Pierre GERARDIN	RO'Paris	2:25:31 + 49:48

D50

1	Sandrine TAISSON Nathalie RAUTURIER	GO78	1:33:05
2	Sandrine LAUVERGNE Myriam BERNARD-MOES	COBuhl.Florival	1:35:51 + 02:46
3	Isabelle RORA Sylvie LECONTE	Balise 77	1:54:16 + 21:11

H60

1	Gilbert LECONTE José RORA	Balise 77	1:15:07
2	Bruno LEGRAND Christian PROST	Vallée Ouche Or	1:17:06 + 01:59
3	Franck GARCIN Danny BONNORONT	Bol d'Air	2:26:59 + 11:52

D60

1	Nelly DEVILLE Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	1:20:19
2	Nancy ESNAULT Evelyne THIEBAUT	Scapa Nancy	1:51:28 + 31:09

H12

1	Ulysse REICH	COColmar	0:14:51
2	Matthieu THOURET	OE42	0:20:35 + 0:05:44
3	Elie CHADOURNE	COMulhouse	0:45:32 + 0:30:41

H14

1	Thomas HUGUET	VSO	0:27:10
2	Paul GATINEAU	ESPAD	0:27:16 + 00:06
3	Julien GATINEAU	ESPAD	0:31:17 + 04:07

H17

1	Augustin LECLERE	Bol d'Air	0:19:40
2	Hugo PISZCZOROWICZ	Noyon CO	0:19:59 + 00:19
3	Aubin VILLAR-THIERY	Noyon CO	0:20:51 + 01:11

H20

1	Timothy BLOT	LO Sanchev	0:24:47
2	Mathieu VAYSSAT	Noyon CO	0:26:53 + 02:06
3	Noa LAUVERGNE	COBuhl.Florival	0:27:00 + 02:13

H21

1	Baptiste FUCHS	COCS	0:23:21
2	Yoann COURTOIS	LO Sanchev	0:24:14 + 00:53
3	Florian PINSARD	Balise 25	0:24:28 + 01:07

H40

1	David LESQUER	Raidlink's 07	0:21:48
2	Yann REICH	COColmar	0:22:55 + 01:07
3	François FLOTAT	Echo 73	0:23:29 + 01:41

H50

1	Jean-Charles LALEVEE	Vallée Ouche Or	0:20:38
2	Denis VALENTIN	B.R.O.S	0:22:58 + 02:20
3	Frédéric PINSARD	AS Samoï	0:23:02 + 02:24

H60

1	Jean Marc ROBBE	ANSA	0:22:06
2	Michel DENAIX	COCS	0:22:26 + 00:20
3	Christian PROST	Vallée Ouche OR	0:22:56 + 00:50

H70

1	Alain GUILLON	CSA CNSD	0:20:29
2	Didier MARCHAL	Balise 25	0:21:29 + 01:00
3	Bernard OUDIN	COColmar	0:22:13 + 01:44

D12

1	Zelie GILLMAN	COColmar	0:20:46
2	Fiona MARCHAND	V.H.S.O.	0:26:37 + 05:51

D14

1	Celeste LECLERE	Bol d'Air	0:29:06
2	Lilou MARCHAND	V.H.S.O.	0:36:11 + 07:05
3	Amandine MISCHÉL	COColmar	0:45:20 + 16:14

D17

1	Jade BOUSSIER	ADOChenôve	0:21:23
2	Enola BARDINE	Raidlink's 07	0:21:55 + 00:32
3	Agathe TISSANDIER	COBS	0:22:18 + 00:55

D20

1	Lou COLLE	Raidlink's 07	0:24:54
2	Margaux LECLERC	LO Sanchev	0:25:03 + 00:09
3	Melanie DALIBARD	COColmar	0:29:52 + 04:58

D21

1	Constance DEVILLERS	Balise 25	0:23:02
2	Laurane MEYERS	B.A	0:23:42 + 00:40
3	Lou GARCIN	Bol d'Air	0:24:44 + 01:42

D40

1	Claire PIVOT	Bol d'Air	0:24:06
2	Anne THOURET	OE42	0:26:38 + 02:32
3	Caroline PAILHES	Raidlink's 07	0:28:03 + 03:57

D50

1	Aurelie VILLAR	Noyon CO	0:21:50
2	Nathalie BERRUE	CARTO	0:24:21 + 02:31
3	Sophie PISZCZOROWICZ	Noyon CO	0:25:51 + 04:01

D60

1	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:26:13
2	Corinne MEYER	COColmar	0:38:36 + 12:23
3	Brigitte BOULANGER	Chantelle SN	0:44:26 + 18:13

D70

1	Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	0:29:33
2	Bernadette ETIENNE	LO Sanchev	0:57:21 + 27:48

H12

1	Ulysse REICH	COColmar	0:29:12
2	Matthieu THOURET	OE42	0:32:13 + 0:03:01
3	Antoine CUNY	LO Sanchev	0:38:41 + 0:09:29

H14

1	Thomas HUGUET	VSO	0:48:11
2	Paul GATINEAU	ESPAD	0:53:07 + 04:56
3	Eliot RONSOUX	Bol d'Air	0:57:59 + 09:48

H17

1	Hugo PISZCZOROWICZ	Noyon CO	1:03:48
2	Augustin LECLERE	Bol d'Air	1:06:23 + 02:35
3	Jocelin LAURET	AS Samoï	1:09:02 + 05:14

H20

1	Timothy BLOT	LO Sanchev	1:35:11
2	Mathieu VAYSSAT	Noyon CO	1:41:25 + 06:14
3	Logan LABARBE	B.R.O.S	1:54:36 + 19:25

H21

1	Baptiste FUCHS	COCS	1:36:22
2	Yoann COURTOIS	LO Sanchev	1:37:36 + 01:14
3	Samson DERIAZ	ADOChenôve	1:39:46 + 03:24

H40

1	Vincent BROCHOT	Balise 77	1:25:34
2	Vincent BOUCHUT	OPA	1:25:41 + 00:07
3	Yann REICH	COColmar	1:29:51 + 04:17

H50

1	Jean-Charles LALEVEE	Vallée Ouche Or	1:09:26
2	Sebastien THIERY	Noyon CO	1:11:16 + 01:50
3	Jurg NIGGLI	O'Jura	1:13:25 + 03:59

H60

1	Georges TREVISAN	Echo 73	0:50:10
2	Michel DENAIX	COCS	0:54:07 + 03:57
3	Didier BOULANGER	Chnatelle SN	1:00:14 + 10:04

H70

1	Didier MARCHAL	Balise 25	0:48:12
2	Alain GUILLON	CSA CNSD	0:54:03 + 05:51
3	Jean-François DECHAVANNE	Asul Sports Nat	0:54:16 + 06:04

D12

1	Zelie GILLMANN	COColmar	0:44:32
2	Fiona MARCHAND	V.H.S.O.	1:15:55 + 31:23

D14

1	Celeste LECLERE	Bol d'Air	0:43:43
2	Anaëlle REICH	COColmar	1:05:40 + 21:57
3	Amandine MISCHÉL	COColmar	1:11:23 + 27:40

D17

1	Jade BOUSSIER	ADOChenôve	0:53:23
2	Enola BARDINE	Raidlink's 07	0:54:15 + 00:52
3	Alyssia WYMER	Balise 25	0:56:06 + 02:43

D20

1	Lou COLLE	Raidlink's 07	1:37:22
2	Margaux LECLERC	LO Sanchev	1:47:31 + 10:09
3	Manon TISSANDIER	COBS	2:18:40 + 41:18

D21

1	Laurane MEYERS	B.A	1:41:42
2	Lucie RUDKIEWICZ	Balise 25	1:42:26 + 00:44
3	Constance DEVILLERS	Balise 25	1:43:47 + 02:05

D40

1	Claire PIVOT	Bol d'Air	1:05:11
2	Marie VUILLEMARD	O'Zone 88	1:06:55 + 01:44
3	Caroline PAILHES	Raidlink's 07	1:11:27 + 06:16

D50

1	Aurélie VILLAR	Noyon CO	0:54:35
2	Sophie PISZCZOROWICZ	Noyon CO	0:59:33 + 04:58
3	Florence BLANC JOUVAN	Orient'Alp	1:12:41 + 18:06

D60

1	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:56:18
2	Chantal BASTIEN	COColmar	1:00:24 + 04:06
3	Nancy ESNAULT	Scapa Nancy	1:05:20 + 09:02

D70

1	Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	1:02:27
2	Christiane VOGT	SCBarr	1:41:42 + 39:15

H12

1	Hippolyte BOBIN	O'Jura	0:18:20
2	Yohan DORIER	CROCO	0:22:20 + 04:00
3	Ulysse REICH	COColmar	0:28:40 + 10:20

H14

1	Guillaume BEGUINOT	CO Amberieu	0:21:33
2	Gaël GAUDION	OPA	0:26:06 + 04:33
3	Gabriel SANCHEZ	Noyon CO	0:26:50 + 05:17

H17

1	Augustin LECLERE	Bol d'Air	0:39:44
2	Hugo PISZCZOROWICZ	Noyon CO	0:39:49 + 00:05
3	Milian AVIAS	CROCO	0:41:30 + 01:46

H20

1	Armel BERTHAUD	Outdoor 07	0:55:55
2	Timothy BLOT	LO Sanchey	1:02:19 + 06:24
3	Logan LABARBE	B.R.O.S.	1:06:33 + 10:38

H21

1	Samson DERIAZ	ADOchenove	0:51:11
2	Baptiste FUCHS	COCS	0:52:35 + 01:24
3	Jeremi POURRE	Balise 25	0:54:31 + 03:20

H40

1	Xavier TASTET	B.R.O.S	0:53:18
2	David LESQUER	Raidlink's 07	0:53:22 + 00:04
3	Herve CLOR	COColmar	0:54:50 + 01:32

H50

1	Jean-Laurent BODY	Echo 73	0:47:04
2	Philippe BOBIN	O'Jura	0:50:07 + 03:03
3	Stéphane TOUSSAINT	Balise 77	0:50:12 + 03:08

H60

1	Georges TREVISAN	Echo 73	0:37:19
2	Georges MAHLER	Scapa Nancy	0:38:34 + 01:15
3	Michel DENAIX	COCS	0:42:17 + 04:58

H70

1	Didier MARCHAL	Balise 25	0:33:20
2	Michel BOURIEL	MARCO	0:39:25 + 06:05
3	Christian MATHÉLIER	AS Samoï	0:44:38 + 11:18

D12

1	Clémence MAZAN	AOC	0:24:22
2	Elise DUFOUR	LOUP	0:26:45 + 02:23
3	Maëlle JANOD	Echo 73	0:37:21 + 12:59

D14

1	Celeste LECLERE	Bol d'Air	0:30:30
2	Louna VIALARD	OPA	0:31:24 + 00:54
3	Circe MIDENA	LOUP	0:32:14 + 01:44

D17

1	Enola BARDINE	Raidlink's 07	0:37:24
2	Lola COLLE	Raidlink's 07	0:39:30 + 02:06
3	Anne Caroline SIPOS	AS Samoï	0:39:54 + 02:30

D20

1	Lou COLLE	Raidlink's 07	0:51:20
2	Lise BELLET	Orient'Alp	0:52:38 + 01:18

D21

1	Lucie RUDKIEWICZ	Balise 25	0:53:58
2	Constance DEVILLERS	Balise 25	0:55:56 01:58
3	Lilou PAULY	CMO	0:57:45 + 01:49

D40

1	Claire PIVOT	Bol d'Air	0:45:01
2	Anne THOURET	OE42	0:45:04 + 00:03
3	Emmanuelle VALENTIN	B.R.O.S	0:45:46 + 00:45

D50

1	Florence BLANC JOUVAN	Orient'Alp	0:47:41
2	Frédérique BONNAURE	OPA	0:49:39 + 01:58
3	Christine GROSJEAN	OPA	0:50:01 + 02:20

D60

1	Sylvie MARCHESIN	Scapa Nancy	0:37:30
2	Genevieve PELLETIER	Asul Sports Nat	0:39:35 + 02:05
3	Evelyne THIEBAUT	Scapa Nancy	0:54:17 + 16:47

D70

1	Nelly DEVILLE	Scapa Nancy	0:45:54
2	Bernadette ETIENNE	LO Sanchey	1:22:08 + 36:14

1 Balise 25 **1:46:36**

1	Jeremi POURRE	Balise 25	0:28:53	0:28:53
2	Lucie RUDKIEWICZ	Balise 25	0:23:41	0:52:34
3	Lucas VERJUX	Balise 25	0:25:58	1:18:32
4	Florian PINSARD	Balise 25	0:28:04	1:46:36

2 Raidlink's 07 **1:47:19 + 00:43**

1	Antoine LESQUER	Raidlink's 07	0:29:46	0:29:46
2	David LESQUER	Raidlink's 07	0:24:38	0:54:24
3	Lou COLLE	Raidlink's 07	0:24:41	1:19:05
4	Albin DEMARET-JOLY	Raidlink's 07	0:28:14	1:47:19

3 ADOChenôve **1:55:23 + 08:47**

1	Roméo DERIAZ	ADOChenôve	0:32:30	0:32:30
2	Jade BOUSSIER	ADOChenôve	0:22:43	0:55:13
3	Florine GRANDCLEMENT	ADOChenôve	0:33:32	1:28:45
4	Samson DERIAZ	ADOChenôve	0:26:38	1:55:23

RESULTATS DE L'EQUIPE DE FRANCE PODIUMS 2022

Championnats d'Europe des jeunes / Hongrie / 02-04 juillet 2022

SPRINT

2 Médaille d'argent Guilhem Verove

Championnats du monde juniors / Portugal / juillet et novembre 2022

SPRINT

3 Médaille de bronze Basile Basset

Coupe du monde n°1 - Suède - 26-29 mai 2022

SPRINT HOMMES - 4280m					IP
1	Kasper Fosser	NOR	15:40		1,00
2	Tim Robertson	NZL	15:46	+0:06	1,01
3	Yannick Michiels	BEL	15:51	+0:11	1,01
7	Loic Capbern	FRA	16:12	+0:32	1,03
34	Lucas Basset	FRA	16:53	+1:13	1,08
39	Adrien Delenne	FRA	16:58	+1:18	1,08
51	Mathieu Perrin	FRA	17:13	+1:33	1,10
59	Quentin Moulet	FRA	17:22	+1:42	1,11
71	Theo Radondy	FRA	17:39	+1:59	1,13
74	Benjamin Lepoutre	FRA	17:47	+2:07	1,14
75	Maxime Rauturier	FRA	17:49	+2:09	1,14

SPRINT FEMMES - 3930m					IP
1	Tove Alexandersson	SWE	15:50		1,01
2	Lina Strand	SWE	16:19	+0:29	1,04
3	Hanna Lundberg	SWE	16:43	+0:53	1,07
3	Simona Aebersold	SUI	16:43	+0:53	1,07
26	Isia Basset	FRA	17:50	+2:00	1,14
36	Cecile Calandry	FRA	18:01	+2:11	1,15
57	Florence Hanauer	FRA	18:39	+2:49	1,19
61	Cecile Foltzer	FRA	18:44	+2:54	1,20
68	Tifenn Moulet	FRA	18:54	+3:04	1,21
83	Maelle Beauvir	FRA	19:29	+3:39	1,24

KO SPRINT HOMMES				
1	Matthias Kyburz	SUI	07:21	
2	Tim Robertson	NZL	07:22	
3	August Mollen	SWE	07:23	
16	Adrien Delenne	FRA	07:33	
31	Lucas Basset	FRA	07:53	
37	Quentin Moulet	FRA	09:57	
37	Mathieu Perrin	FRA	09:50	
44	Loic Capbern	FRA	09:53	
46	Theo Radondy	FRA	09:54	
53	Maxime Rauturier	FRA	10:08	
88	Benjamin Lepoutre	FRA	10:14	

KO SPRINT FEMMES				
1	Tove Alexandersson	SWE	08:15	
2	Megan Carter Davies	GBR	08:19	
3	Andrine Benjaminsen	NOR	08:26	
25	Isia Basset	FRA	08:25	
37	Florence Hanauer	FRA	10:44	
55	Maelle Beauvir	FRA	10:44	
59	Cecile Calandry	FRA	10:56	
72	Tifenn Moulet	FRA	10:55	
82	Cecile Foltzer	FRA	11:57	

RELAIS SPRINT

1	SUEDE	0:55:20	
	Lina Strand	13:44	
	Martin Regborn	13:42	
	Emil Svensk	13:18	
	Karolin Ohlsson	14:36	
2	SUISSE	00:55:56	+00:36
	Simona Aebersold	14:22	
	Joey Hadorn	13:24	
	Matthias Kyburz	13:35	
	Elena Roos	14:35	
3	NORVEGE	00:56:36	+01:16
	Ane Dyrkorn	14:54	
	Havard Sandstad Eidsmo	13:28	
	Kasper Fosser	13:32	
	Andrine Benjaminsen	14:42	
7	FRANCE	00:57:49	+02:29
	Isia Basset	15:11	
	Loic Capbern	13:58	
	Adrien Delenne	13:42	
	Cecile Calandry	14:58	

Championnats du monde - Danemark - 26-30 juin 2022

RELAIS SPRINT

1	SUEDE	00:58:39	
	Lina Strand	14:34	
	Max Peter Bejmer	15:13	
	Gustav Bergman	14:54	
	Tove Alexandersson	13:58	
2	GRANDE-BRETAGNE	00:59:41	+01:02
	Charlotte Ward	15:09	
	Ralph Street	14:53	
	Kristian Jones	14:38	
	Megan Carter Davies	15:01	
3	NORVEGE	01:00:20	+01:41
	Ane Dyrkorn	15:16	
	Lukas Liland	15:56	
	Kasper Fosser	14:30	
	Andrine Benjaminsen	14:38	
6	FRANCE		+01:52
	Isia Basset	15:27	
	Adrien Delenne	15:04	
	Lucas Basset	15:00	
	Cécile Calandry	15:00	

KO SPRINT HOMMES

			RK	
1	Matthias Kyburz	SUI	07:19	03:45
2	August Mollen	SWE	07:20	03:45
3	Jonatan Gustafsson	SWE	07:24	03:47
5	Loic Capbern	FRA	07:30	03:50
8	Adrien Delenne	FRA	06:43	03:26
37	Lucas Basset	FRA	10:46	05:31



KO SPRINT FEMMES				RK
1	Tove Alexandersson	SWE	08:09	04:10
2	Megan Carter Davies	GBR	08:24	04:18
3	Eef van Dongen	NED	08:25	04:18
19	Cecile Calandry	FRA	07:24	03:47
25	Florence Hanauer	FRA	07:48	04:00
31	Isia Basset	FRA	07:45	03:58

SPRINT HOMMES - 4325m				RK	IP
1	Kasper Harlem Fosser	NOR	13:56	03:13	1,00
2	Gustav Bergman	SWE	14:12	+0:16	03:16 1,02
3	Yannick Michiels	BEL	14:20	+0:24	03:18 1,03
16	Adrien Delenne	FRA	15:03	+1:07	03:28 1,08
25	Lucas Basset	FRA	15:34	+1:38	03:35 1,12
30	Loic Capbern	FRA	15:40	+1:44	03:37 1,12

SPRINT FEMMES - 3775m				RK	IP
1	Megan Carter Davies	GBR	14:22	03:48	1,00
2	Simona Aebersold	SUI	14:28	+0:06	03:49 1,01
3	Alice Leake	GBR	14:40	+0:18	03:53 1,02
19	Cecile Calandry	FRA	15:34	+1:12	04:07 1,08
30	Florence Hanauer	FRA	16:13	+1:51	04:17 1,13
33	Isia Basset	FRA	16:28	+2:06	04:21 1,15

Championnats d'Europe des Jeunes - Hongrie - 2-4 juillet 2022

LONGUE DISTANCE D16 - 5500m				RK	IP
1	Katerina Douskova	CZE	54:27	09:54	
2	Viktorie Skachova	CZE	54:33	+0:06	09:55
3	Janka Mikes	HUN	01:00:06	+5:39	10:55
5	Fanny Delahaye	FRA	01:01:50	+7:23	11:14
5	Yaëlle Malard	FRA	01:01:50	+7:23	11:14
39	Louna Chatelon	FRA	01:12:58	+18:31	13:16
53	Mahaut Zanatta	FRA	01:17:29	+23:02	14:05

LONGUE DISTANCE D18 - 6640m				RK	IP
1	Alma Svennerud	SWE	00:56:45	08:32	
2	Eeva Liina Ojanaho	FIN	00:58:33	+1:48	08:49
3	Ingeborg Roll Mosland	NOR	01:01:35	+4:50	09:16
17	Alice Merat	FRA	01:07:08	+10:23	10:06
36	Lilou Parigot	FRA	01:14:28	+17:43	11:12
41	Annabelle Delenne	FRA	01:15:04	+18:19	11:18

LONGUE DISTANCE H16 - 6800m				RK	IP
1	Matthieu Barbier	SUI	0:49:22	07:15	
2	Marton Csoboth	HUN	00:49:49	+0:27	07:19
3	Tomas Kucera	CZE	00:50:47	+01:25	07:28
10	Anton Wenzel	FRA	00:58:00	+08:38	08:31
26	Lucas Verjux	FRA	01:04:50	+15:28	09:32
68	Paul Cocchio Journet	FRA	01:21:08	+31:46	11:55
73	Nathan Philibert	FRA	01:25:56	+36:34	12:38



LONGUE DISTANCE H18 - 7740m					RK	IP
1	Tadas Dementavicius	LTU	00:57:38		07:26	
2	Jiri Donda	CZE	01:00:37	+2:59	07:49	
3	Hannes Mogensen	DEN	01:01:40	+4:02	07:58	
5	Guilhem Verove	FRA	01:02:34	+4:56	08:05	
27	Antoine Derlot	FRA	01:09:05	+11:27	08:55	
63	Mathias Lataste	FRA	01:16:44	+19:06	09:54	
79	Arthur Perrin	FRA	01:22:22	+24:44	10:38	

SPRINT D16 - 2580m					RK	IP
1	Janka Mikes	HUN	13:06		05:04	1,00
2	Katerina Douskova	CZE	14:02	+0:56	05:26	1,07
3	Leonie Mathis	SUI	14:07	+1:01	05:28	1,08
13	Yaelle Malard	FRA	14:59	+1:53	05:48	1,14
25	Mahaut Zanatta	FRA	15:26	+2:20	05:58	1,18
28	Fanny Delahaye	FRA	15:35	+2:29	06:02	1,19
30	Louna Chatelon	FRA	15:40	+2:34	06:04	1,20

SPRINT D18 - 2800m					RK	IP
1	Rita Maramarosi	HUN	13:17		04:44	1,00
2	Michaela Novotna	CZE	14:03	+0:46	05:01	1,06
3	Silva Kempfi	FIN	14:07	+0:50	05:02	1,06
15	Annabelle Delenne	FRA	15:34	+2:17	05:33	1,17
27	Alice Merat	FRA	16:25	+3:08	05:51	1,24
41	Sarah Ghibaudo	FRA	17:20	+4:03	06:11	1,30
43	Lilou Parigot	FRA	17:21	+4:04	06:11	1,31

SPRINT H16 - 3180m					RK	IP
1	Marton Csoboth	HUN	13:11		04:08	1,00
2	Tamas Felfoldi	HUN	13:50	+0:39	04:21	1,05
3	Matthieu Buehrer	SUI	14:19	+1:08	04:30	1,09
7	Nathan Philibert	FRA	14:46	+1:35	04:38	1,12
20	Lucas Verjux	FRA	15:37	+2:26	04:54	1,18
29	Anton Wenzel	FRA	16:06	+2:55	05:03	1,22
57	Paul Cocchio Journet	FRA	17:41	+4:30	05:33	1,34

SPRINT H18 - 3400m					RK	IP
1	Gonzalo Ferrando	ESP	15:25		04:32	1,00
2	Guilhem Verove	FRA	15:32	+0:07	04:34	1,01
3	Philip Lehmann Romoren	NOR	15:37	+0:12	04:35	1,01
19	Mathias Lataste	FRA	16:25	+1:00	04:49	1,06
23	Arthur Perrin	FRA	16:39	+1:14	04:53	1,08
34	Antoine Derlot	FRA	17:08	+1:43	05:02	1,11



RELAIS D16

1	REPUBLIQUE TCHEQUE	01:21:25	
	Julie Bambouskova	00:26:40	
	Viktorie Skachova	00:28:04	
	Katerina Douskova	00:26:41	
2	HONGRIE	01:23:03	+01:38
	Zsuzsa Gonczi	00:28:29	
	Zsofia Felfoldi	00:30:04	
	Janka Mikes	00:24:30	
3	SUISSE	01:26:19	+04:54
	Leonie Mathis	00:27:42	
	Miira Werder	00:28:44	
	Minna Senn	00:29:53	
4	France	01:28:20	+06:55
	Mahaut Zanatta	00:28:08	
	Yaelle Malard	00:28:55	
	Fanny Delahaye	00:31:17	

RELAIS D18

1	FINLANDE	01:41:29	
	Virna Pellikka	00:33:05	
	Elli Punto	00:34:58	
	Eeva Liina Ojanaho	00:33:26	
2	REPUBLIQUE TCHEQUE	01:41:44	+0:15
	Lucie Dittrichova	00:34:01	
	Michaela Novotna	00:32:33	
	Lea Martanova	00:35:10	
3	NORVEGE	01:41:58	+00:29
	Elisa Gotsch Iversen	00:33:16	
	Anna Taksdal	00:33:16	
	Ingeborg Roll Mosland	00:35:26	
11	France	02:02:21	+20:52
	Sarah Ghibaudo	00:33:12	
	Alice Merat	00:40:50	
	Annabelle Delenne	00:48:19	

RELAIS H16

1	SUISSE	01:20:01	
	Matthieu Buehrer	00:25:50	
	Loic Berger	00:27:30	
	Lukas Gasser	00:26:41	
2	HONGRIE	01:26:30	+06:29
	Gergo Balint	00:30:04	
	Tamas Felfoldi	00:29:33	
	Marton Csoboth	00:26:53	
3	REPUBLIQUE TCHEQUE	01:27:19	+07:18
	Ondrej Brosch	00:30:12	
	Tomas Kucera	00:26:12	
	Jan Stepanek	00:30:55	
4	FRANCE	01:45:56	+25:55
	Anton Wenzel	0:32:32	
	Lucas Verjux	00:35:40	
	Nathan Philibert	00:37:44	



RELAIS H18

1	REPUBLIQUE TCHEQUE	01:46:12	
	Martin Kabat	00:35:58	
	Jiri Donda	00:33:21	
	Jan Strycek	00:36:53	
2	LITUANIE	01:50:07	+03:55
	Tautvydas Rimkus	00:35:42	
	Kasparas Murenas	00:35:29	
	Tadas Dementavicius	00:38:56	
3	DANEMARK	01:51:22	+05:10
	Casper Blakskjaer	00:35:57	
	Niels Dalgaard	00:36:49	
	Hannes Mogensen	00:38:36	
7	FRANCE	01:54:14	+08:02
	Antoine Derlot	00:36:10	
	Mathias Lataste	00:39:31	
	Guilhem Verove	00:38:33	

Championnats du monde juniors - Portugal - juillet et novembre 2022

SPRINT HOMMES - 3300m				RK	IP
1	Axel Elmblad	SWE	13:45	04:10	1,00
2	Tobias Alstad	NOR	14:11	+0:26	04:17 1,03
3	Mikkel Holt	NOR	14:13	+0:28	04:18 1,03
3	Ilian Angeli	ITA	14:13	+0:28	04:18 1,03
3	Basile Basset	FRA	14:13	+0:28	04:18 1,03
15	Guilhem Verove	FRA	14:46	+1:01	04:28 1,07
20	Thomas Radondy	FRA	14:49	+1:04	04:29 1,08
25	Mathias Barros Vallet	FRA	15:06	+1:21	04:34 1,10
33	Nathan Marchand	FRA	15:24	+1:39	04:40 1,12
54	Romain Discher	FRA	16:04	+2:19	04:52 1,17

SPRINT FEMMES - 3000m				RK	IP
1	Elisa Mattila	FIN	14:57	04:59	1,00
2	Lilly Graber	SUI	15:10	+0:13	05:03 1,01
3	Anna Karlova	CZE	15:16	+0:19	05:05 1,02
6	Tifenn Moulet	FRA	15:22	+0:25	05:07 1,03
29	Annabelle Delenne	FRA	16:57	+2:00	05:39 1,13
31	Lucie Lataste	FRA	17:04	+2:07	05:41 1,14
39	Alix Villar	FRA	17:21	+2:24	05:47 1,16
49	Diane Body	FRA	17:51	+2:54	05:57 1,19
81	Alice Merat	FRA	19:13	+4:16	06:24 1,29

RELAIS SPRINT			RK	IP
1	NORVEGE	00:57:50		
	Oda Scheele	00:15:53		
	Mikkel Holt	00:14:05		
	Tobias Alstad	00:13:17		
	Pia Young Vik	00:14:35		
2	HONGRIE	00:57:52	+00:02	
	Boglarka Czako	00:15:42		
	Peter Nagy	00:14:23		
	Zoltan Bujdoso	00:13:22		
	Rita Maramarosi	00:14:25		
3	REPUBLIQUE TCHEQUE	00:57:55	+00:05	
	Anna Karlova	00:14:43		
	Jakub Chaloupsky	00:14:02		
	Daniel Bolehovsky	00:14:42		
	Marketa Mulickova	00:14:28		
14	FRANCE	01:02:33	+04:43	
	Alix Villar	00:16:26		
	Mathias Barros Vallet	00:14:51		
	Thomas Radondy	00:14:15		
	Diane Body	00:17:01		

MOYENNE DISTANCE HOMMES - 4025m				RK	IP
1	Zoltan Bujdoso	HUN	00:24:20	06:02	1,00
2	Edvin Nilsson	SWE	00:24:39	+0:19	06:07 1,01
3	Touko Seppa	FIN	00:24:42	+0:22	06:08 1,02
7	Basile Basset	FRA	00:25:24	+1:04	06:18 1,04
10	Nathan Marchand	FRA	00:25:38	+1:18	06:22 1,05
35	Thomas Radondy	FRA	00:27:42	+3:22	06:52 1,14
47	Mathias Barros Vallet	FRA	00:28:43	+4:23	07:08 1,18
67	Romain Discher	FRA	00:30:48	+6:28	07:39 1,27

MOYENNE DISTANCE FEMMES - 3475m				RK	IP
1	Hanna Lundberg	SWE	00:23:18	06:42	1,00
2	Elsa Sonesson	SWE	00:26:08	+2:50	07:31 1,12
3	Eeva Liina Ojanaho	FIN	00:26:28	+3:10	07:36 1,14
16	Tifenn Moulet	FRA	00:28:55	+5:37	08:19 1,24
39	Annabelle Delenne	FRA	00:31:38	+8:20	09:06 1,36
51	Diane Body	FRA	00:33:13	+9:55	09:33 1,43
72	Alix Villar	FRA	00:37:00	+13:42	10:38 1,59
93	Alice Merat	FRA	00:43:45	+20:27	12:35 1,88

RELAIS HOMMES			RK	IP
1	SUEDE	01:29:19		
	Jesper Johansson	00:30:38		
	Edvin Nilsson	00:28:51		
	Noel Braun	00:29:50		
2	FINLANDE	01:30:15	+00:56	
	Aaro Ojala	00:31:16		
	Akseli Virtanen	00:30:42		
	Touko Seppa	00:28:17		
3	NORVEGE	01:30:46	+01:27	
	Mikkel Holt	00:30:57		
	Martin Vehus Skjerve	00:31:41		
	Kornelius Kriszat Lovfald	00:28:08		
6	FRANCE	01:34:42	+05:23	
	Nathan Marchand	00:34:35		
	Thomas Radondy	00:30:32		
	Basile Basset	00:29:35		



RELAIS FEMMES			RK	IP
1	SUEDE	01:26:06		
	Hilda Holmqvist Johansson	00:29:13		
	Elsa Sonesson	00:29:01		
	Hanna Lundberg	00:27:52		
2	HONGRIE	01:30:13	+04:07	
	Boglarka Czako	00:29:33		
	Viktoria Mag	00:31:01		
	Rita Maramarosi	00:29:39		
3	FINLANDE	01:30:57	+04:51	
	Elsa Ankelo	00:31:12		
	Salla Isoherranen	00:32:02		
	Eeva Liina Ojanaho	00:27:43		
7	FRANCE	01:39:26	+13:20	
	Tifenn Moulet	00:31:08		
	Diane Body	00:34:13		
	Alix Villar	00:34:05		

LONGUE DISTANCE HOMMES - 10750m				RK	IP
1	Noel Braun	SWE	01:10:11	06:31	1,00
2	Kornelius Kriszat Lovfald	NOR	01:10:28	+0:17	06:33 1,00
3	Touko Seppa	FIN	01:11:42	+1:31	06:40 1,02
8	Thomas Radondy	FRA	01:15:16	+5:05	07:00 1,07
17	Basile Basset	FRA	01:17:40	+7:29	07:13 1,11
34	Guilhem Verove	FRA	01:21:50	+11:39	07:36 1,17
36	Nathan Marchand	FRA	01:22:56	+12:45	07:42 1,18
53	Romain Discher	FRA	01:26:04	+15:53	08:00 1,23
-	Mathias Barros Vallet	FRA	mispunched		

LONGUE DISTANCE FEMMES - 7350m				RK	IP
1	Hanna Lundberg	SWE	00:53:14	07:14	1,00
2	Eeva Liina Ojanaho	FIN	00:56:13	+2:59	07:38 1,06
3	Oda Scheele	NOR	00:57:39	+4:25	07:50 1,08
28	Tifenn Moulet	FRA	01:07:34	+14:20	09:11 1,27
33	Alice Merat	FRA	01:10:33	+17:19	09:35 1,33
36	Annabelle Delenne	FRA	01:11:01	+17:47	09:39 1,33
39	Diane Body	FRA	01:11:57	+18:43	09:47 1,35
52	Alix Villar	FRA	01:15:31	+22:17	10:16 1,42

Championnats d'Europe (coupe du monde n°2) - Estonie - 3-7 août 2022

FINALE MOYENNE DISTANCE HOMMES				RK	IP
1	Albin Ridefelt	SWE	00:35:40		
2	Anton Johansson	SWE	00:35:57	+0:17	
3	Gustav Bergman	SWE	00:36:17	+0:37	
5	Loic Capbern	FRA	00:37:59	+2:19	
8	Mathieu Perrin	FRA	00:38:45	+3:05	
33	Quentin Moulet	FRA	00:42:25	+6:45	
39	Maxime Rauturier	FRA	00:43:42	+8:02	
42	Raphael Masliah	FRA	00:44:40	+9:00	
51	Nicolas Rio	FRA	00:46:14	+10:34	

FINALE MOYENNE DISTANCE FEMMES				RK	IP
1	Simona Aebersold	SUI	0:35:40		
2	Evely Kaasiku	EST	0:37:07	+1:27	
3	Venla Harju	FIN	0:38:30	+2:50	
30	Cecile Calandry	FRA	0:46:51	+11:11	



LONGUE DISTANCE HOMMES - 17290m				RK	IP
1	Martin Regborn	SWE	01:39:18	05:44	1,00
2	Eskil Kinneberg	NOR	01:39:49	+0:31	05:46 1,01
3	Elias Kuukka	FIN	01:40:24	+1:06	05:48 1,01
17	Quentin Moulet	FRA	01:50:08	+10:50	06:22 1,11
26	Mathieu Perrin	FRA	01:53:56	+14:38	06:35 1,15
37	Maxime Rauturier	FRA	02:00:30	+21:12	06:58 1,21
43	Loic Capbern	FRA	02:03:27	+24:09	07:08 1,24
57	Raphael Masliah	FRA	02:12:04	+32:46	07:38 1,33
62	Antoine Becaert	FRA	02:14:47	+35:29	07:47 1,36
69	Quentin Rauturier	FRA	02:18:02	+38:44	07:59 1,39
85	Axel Pannier	FRA	02:31:10	+51:52	08:44 1,52

LONGUE DISTANCE FEMMES - 12930m				RK	IP
1	Venla Harju	FIN	01:29:52	06:57	1,00
2	Tove Alexandersson	SWE	01:30:09	+0:17	06:58 1,00
3	Marika Teini	FIN	01:30:44	+0:52	07:01 1,01
37	Maelle Beauvir	FRA	01:52:06	+22:14	08:40 1,25
60	Florence Hanauer	FRA	02:04:03	+34:11	09:35 1,38
68	Chloe Dudoignon	FRA	02:09:29	+39:37	10:00 1,44
76	Lucile Clouard	FRA	02:25:51	+55:59	11:16 1,62
82	Juliette Basset	FRA	02:40:02	+1:10:10	12:22 1,78

RELAIS HOMMES				RK	IP
1	NORVEGE		01:46:44		
	Magne Daehli		00:36:39		
	Kasper Harlem Fosser		00:34:18		
	Eskil Kinneberg		00:35:47		
2	SUEDE		01:48:15	+01:31	
	Viktor Svensk		00:36:42		
	Isac von Krusenstierna		00:35:25		
	Max Peter Bejmer		00:36:08		
3	SUISSE		01:48:25	+01:41	
	Daniel Hubmann		00:37:56		
	Florian Howald		00:35:26		
	Matthias Kyburz		00:35:03		
6	FRANCE		01:50:46	+03:58	
	Loic Capbern		00:37:52		
	Quentin Moulet		00:37:42		
	Mathieu Perrin		00:35:12		

RELAIS FEMMES				RK	IP
1	SUEDE		01:49:18		
	Lina Strand		00:38:48		
	Sara Hagstrom		00:36:08		
	Tove Alexandersson		00:34:22		
2	REPUBLIQUE TCHEQUE		01:54:28		
	Vendula Horcickova		00:39:06		
	Adela Finstrlova		00:36:50		
	Tereza Janosikova		00:38:32		
3	NORVEGE		01:55:32		
	Ane Dyrkorn		00:41:54		
	Marie Olaussen		00:39:03		
	Andrine Benjaminsen		00:34:35		
12	France		02:15:29		
	Maelle Beauvir		00:39:16		
	Cecile Calandry		00:41:46		
	Chloe Dudoignon		00:54:27		



Coupe du monde n°3 - Suisse - 1-3 octobre 2022

RELAIS HOMMES			RK	IP
1	SUISSE	01:41:34		
	Daniel Hubmann	00:33:20		
	Florian Howald	00:35:45		
	Joey Hadorn	00:32:29		
2	NORVEGE	01:42:06	+00:32	
	Magne Daehli	00:34:00		
	Kasper Harlem Fosser	00:33:33		
	Eskil Kinneberg	00:34:33		
3	SUEDE	01:42:26	+00:52	
	Viktor Svensk	00:34:40		
	Emil Svensk	00:34:24		
	Anton Johansson	00:33:22		
6	FRANCE	01:45:54	+04:20	
	Frederic Tranchand	00:33:30		
	Guilhem Elias	00:37:03		
	Basile Basset	00:35:21		

RELAIS FEMMES			RK	IP
1	SUISSE	01:45:59		
	Elena Roos	00:36:39		
	Sabine Hauswirth	00:34:47		
	Simona Aebersold	00:34:33		
2	SUEDE	01:47:04	+01:05	
	Lisa Risby	00:36:25		
	Sara Hagstrom	00:34:46		
	Sanna Fast	00:35:53		
3	NORVEGE	01:48:59	+03:00	
	Tone Bergerud Lye	00:36:34		
	Marie Olaussen	00:35:03		
	Andrine Benjaminsen	00:37:22		
8	FRANCE	02:06:12	+20:13	
	Tifenn Moulet	00:41:35		
	Lucie Lataste	00:39:13		
	Isia Basset	00:45:24		

MOYENNE DISTANCE HOMMES - 5400m				RK	IP
1	Kasper Harlem Fosser	NOR	00:34:07	06:19	1,00
2	Albin Ridefelt	SWE	00:34:57	+0:50	06:28 1,02
3	Daniel Hubmann	SUI	00:34:58	+0:51	06:28 1,02
17	Lucas Basset	FRA	00:37:07	+3:00	06:52 1,09
22	Loic Capbern	FRA	00:37:35	+3:28	06:57 1,10
26	Mathieu Perrin	FRA	00:37:49	+3:42	07:00 1,11
43	Quentin Moulet	FRA	00:39:33	+5:26	07:19 1,16
47	Guilhem Elias	FRA	00:39:53	+5:46	07:23 1,17
55	Maxime Rauturier	FRA	00:40:56	+6:49	07:34 1,20
82	Raphael Masliah	FRA	00:43:52	+9:45	08:07 1,29
114	Basile Basset	FRA	00:48:28	+14:21	08:58 1,42



MOYENNE DISTANCE FEMMES - 4300m				RK	IP
1	Tove Alexandersson	SWE	00:32:37	07:35	1,00
2	Andrine Benjaminsen	NOR	00:33:07	+0:30	07:42 1,02
3	Lisa Risby	SWE	00:34:15	+1:38	07:57 1,05
39	Isia Basset	FRA	00:41:40	+9:03	09:41 1,28
47	Cecile Calandry	FRA	00:43:37	+11:00	10:08 1,34
50	Florence Hanauer	FRA	00:44:09	+11:32	10:16 1,35
58	Tifenn Moulet	FRA	00:46:24	+13:47	10:47 1,42
62	Maelle Beauvir	FRA	00:46:38	+14:01	10:50 1,43
69	Lucie Lataste	FRA	00:47:58	+15:21	11:09 1,47

LONGUE DISTANCE HOMMES - 14400m				RK	IP
1	Daniel Hubmann	SUI	01:36:24	06:41	1,00
2	Max Peter Bejmer	SWE	01:36:55	+0:31	06:43 1,01
3	Kasper Harlem Fosser	NOR	01:37:12	+0:48	06:45 1,01
21	Loic Capbern	FRA	01:44:39	+8:15	07:16 1,09
24	Frederic Tranchand	FRA	01:45:17	+8:53	07:18 1,09
32	Quentin Moulet	FRA	01:46:54	+10:30	07:25 1,11
54	Mathieu Perrin	FRA	01:52:45	+16:21	07:49 1,17
55	Guilhem Elias	FRA	01:52:52	+16:28	07:50 1,17
76	Maxime Rauturier	FRA	02:00:06	+23:42	08:20 1,25
78	Basile Basset	FRA	02:00:20	+23:56	08:21 1,25
82	Raphael Masliah	FRA	02:01:25	+25:01	08:25 1,26

LONGUE DISTANCE FEMMES - 10400m				RK	IP
1	Simona Aebersold	SUI	01:19:22	07:37	1,00
2	Andrine Benjaminsen	NOR	01:20:56	+1:34	07:46 1,02
3	Elena Roos	SUI	01:23:54	+4:32	08:04 1,06
24	Cecile Calandry	France	01:34:47	+15:25	09:06 1,19
44	Florence Hanauer	France	01:39:43	+20:21	09:35 1,26
58	Maelle Beauvir	France	01:45:54	+26:32	10:10 1,33
71	Tifenn Moulet	France	01:50:03	+30:41	10:34 1,39
-	Lucie Lataste	France	did not finish		
71	Tifenn Moulet	France	01:50:03	+30:41	10:34 1,39
-	Lucie Lataste	France	did not finish		



RESULTATS DE L'EQUIPE DE FRANCE PODIUMS 2022

Championnats d'Europe jeunes (EYMTBOC) et juniors (JEMTBOC) - Lituanie - 19/22 mai 2022

MOYENNE DISTANCE H20

2 Médaille d'argent Timothy Blot

MOYENNE DISTANCE H17

2 Médaille d'argent Augustin Leclere

SPRINT H20

2 Médaille d'argent Mathieu Vayssat

SPRINT H17

1 Médaille d'or Augustin Leclere

3 Médaille de bronze Hugo Piszczorowicz

SPRINT D17

3 Médaille de bronze Enola Bardine

LONGUE DISTANCE H20

2 Médaille d'argent Timothy Blot

LONGUE DISTANCE H17

1 Médaille d'or Augustin Leclere

RELAIS H20

3 Médaille de bronze Mathieu Vayssat/Logan Labarbe/Timothy Blot

RELAIS H17

1 Médaille d'or Augustin Leclere/Antoine Lesquer/Hugo Piszczorowicz

RELAIS D17

2 Médaille de bronze Enola Bardine/Anne-Caroline Sipos/Jade Boussier

Championnats d'Europe jeunes (EYMTBOC) et juniors (JEMTBOC) - Lituanie - 19/22 mai 2022

MOYENNE DISTANCE H20 - 11950m

1	Hannes Hnilica	AUS	40:57
2	Timothy Blot	FRA	40:59
3	Sverre Rojgard	SWE	42:51
18	Mathieu Vayssat	FRA	48:27
19	Logan Labarbe	FRA	48:31

MOYENNE DISTANCE D20 - 9275m

1	Tilda Palm	SWE	35:13
2	Kaarina Nurminen	FIN	36:04
3	Lucie Nedomlelova	CZE	36:45
11	Margaux Leclerc	FRA	46:28

MOYENNE DISTANCE H17 - 8800m

1	Eemil Koskinen	FIN	30:26
2	Augustin Leclere	FRA	31:26
3	Timo Kudre	EST	32:16
5	Hugo Piszczorowicz	FRA	33:01
11	Antoine Lesquer	FRA	34:44

MOYENNE DISTANCE D17 - 6800m

1	Sofie Stranska	CZE	30:08
2	Aino Kankaanpaa	FIN	30:40
2	Annika Rantanen	FIN	30:40
4	Anne-Caroline Sipos	FRA	30:50
8	Jade Boussier	FRA	31:58
19	Enola Bardine	FRA	37:40
20	Agathe Tissandier	FRA	39:23

SPRINT H20 - 5475m

1	Flurin Schnyder	SUI	21:58
2	Mathieu Vayssat	FRA	22:00
3	Sverre Rojgard	SWE	22:16
6	Timothy Blot	FRA	22:29
13	Logan Labarbe	FRA	25:45

SPRINT D20 - 5050m

1	Kaarina Nurminen	FIN	19:07
2	Jana Hnilica	AUS	21:05
3	Pihla Hakkinen	FIN	21:11
3	Lucie Nedomlelova	CZE	21:11
9	Margaux Leclerc	FRA	27:09

SPRINT H17 - 5100m

1	Augustin Leclere	FRA	19:03
2	Eemil Koskinen	FIN	20:04
3	Hugo Piszczorowicz	FRA	20:06
dsq	Antoine Lesquer	FRA	



SPRINT D17 - 3850m

1	Aino Kankaanpaa	FIN	16:32
2	Emma Lang	FIN	17:05
3	Enola Bardine	FRA	17:32
5	Anne-Caroline Sipos	FRA	18:14
dsq	Agathe Tissandier	FRA	
dsq	Jade Boussier	FRA	

LONGUE DISTANCE H20 - 19725m

1	Sverre Rojgard	SWE	01:19:35
2	Timothy Blot	FRA	01:21:27
3	Flurin Schnyder	SUI	01:24:32
18	Logan Labarbe	FRA	01:41:11
mp	Mathieu Vayssat	FRA	

LONGUE DISTANCE D20 - 17900m

1	Kaarina Nurminen	FIN	01:19:46
2	Iris Aurora Pecorari	ITA	01:25:42
3	Silja Yli-Hietanen	FIN	01:26:36
9	Margaux Leclerc	FRA	01:40:55

LONGUE DISTANCE H17 - 18325m

1	Augustin Leclere	FRA	01:12:08
2	Eemil Koskinen	FIN	01:13:03
3	Hugo Piszczorowicz	FRA	01:14:18
9	Antoine Lesquer	FRA	01:19:36

LONGUE DISTANCE D17 - 14525m

1	Yrsa Rojgard	SWE	01:13:56
2	Sofie Stranska	CZE	01:16:10
3	Aino Kankaanpaa	FIN	01:16:14
4	Jade Boussier	FRA	01:16:48
6	Enola Bardine	FRA	01:17:27
15	Agathe Tissandier	FRA	01:26:15
16	Anne-Caroline Sipos	FRA	01:26:44

RELAIS H20

1	AUTRICHE	01:43:38
	Lukas Wieser	00:34:19
	Benjamin Gaudernak	00:36:16
	Hannes Hnilica	00:33:03
2	REPUBLIQUE TCHEQUE	01:45:22
	Karel Smolen	00:35:26
	Tomas Zrník	00:34:12
	Adam Cernik	00:35:44
3	FRANCE	01:49:45
	Mathieu Vayssat	00:38:08
	Logan Labarbe	00:38:46
	Timothy Blot	00:32:51



RELAIS H17

1	FRANCE	01:28:27
	Augustin Leclere	00:27:54
	Antoine Lesquer	00:31:03
	Hugo Piszczorowicz	00:29:30
2	FINLANDE	01:32:17
	Evert Kenttamies	00:29:29
	Rasmus Huhtamaki	00:31:41
	Eemil Koskinen	00:31:07
3	ESTONIE	01:35:17
	Timo Kudre	00:32:11
	Chris Marcus Krahv	00:31:49
	Renno Merenakk	00:31:17

RELAIS D17

1	FINLANDE	01:20:26
	Emmariikka Laamanen	00:27:51
	Annika Rantanen	00:26:35
	Aino Kankaanpaa	00:26:00
2	France	01:22:34
	Enola Bardine	00:25:50
	Anne-Caroline Sipos	00:30:04
	Jade Boussier	00:26:40
3	LITUANIE	01:30:35
	Vytene Puisyte	00:27:09
	Eidvile Tevelyte	00:33:09
	Rugile Denisovaite	00:30:17

Championnats d'Europe seniors (EMTBOC) - Lituanie - 20/22 mai 2022

SPRINT HOMMES - 7300m

1	Vojtech Ludvik	CZE	24:17
2	Morten Oernhagen	DEN	24:39
3	Marcus Jansson	SWE	24:53
16	Baptiste Fuchs	FRA	26:14
20	Jeremi Pourre	FRA	27:02
26	Yoann Courtois	FRA	27:33
35	Albin Demaret Joly	FRA	28:15

SPRINT FEMMES - 6300m

1	Camilla Soegaard	DEN	25:00
2	Martina Tichovska	CZE	25:05
3	Marika Hara	FIN	25:44
16	Lilou Pauly	FRA	28:06
29	Lou Garcin	FRA	32:07
dsq	Constance Devillers	FRA	

LONGUE DISTANCE HOMMES - 30325m

1	Simon Braendli	SUI	01:46:43
2	Samuel Pokala	FIN	01:47:42
3	Jiri Hradil	CZE	01:47:54
23	Baptiste Fuchs	FRA	01:57:38
25	Yoann Courtois	FRA	01:57:52
30	Jeremi Pourre	FRA	01:59:23
57	Albin Demaret Joly	FRA	02:20:24



LONGUE DISTANCE FEMMES - 23325m

1	Gabriele Andrasuniene	LIT	01:42:13
2	Nikoline Splittorff	DEN	01:44:04
3	Anna Tiderman	SWE	01:45:37
12	Constance Devillers	FRA	01:52:45
16	Lou Garcin	FRA	01:56:03
25	Lilou Pauly	FRA	02:02:50

RELAIS MIXTE

1	REPUBLIQUE TCHEQUE	01:55:28
	Martina Tichovska	00:42:14
	Vojtech Ludvik	00:37:12
	Krystof Bogar	00:36:02
2	AUTRICHE	01:57:34
	Marina Reiner	00:43:31
	Tobias Breitschaedel	00:38:42
	Andreas Waldmann	00:35:21
3	SUEDE	01:59:13
	Linn Bylars	00:45:14
	Rasmus Nordgren	00:37:41
	Marcus Jansson	00:36:18
5	FRANCE	02:00:51
	Constance Devillers	00:45:40
	Baptiste Fuchs	00:38:35
	Yoann Courtois	00:36:36

Championnats du monde juniors (JWMTBOC) - Suède - 15/20 juillet 2022

MOYENNE DISTANCE H20 - 108100m

1	Hannes Hnilica	AUS	42:28
2	Flurin Schnyder	SUI	43:50
2	Felix Silver	SWE	43:50
9	Timothy Blot	FRA	46:41
13	Mathieu Vayssat	FRA	47:05
33	Noa Lauvergne	FRA	54:24

MOYENNE DISTANCE D20 - 9580m

1	Kaarina Nurminen	FIN	00:43:24
2	Silja Yli-Hietanen	FIN	00:46:00
3	Tilda Palm	SWE	00:46:31
8	Lou Colle	FRA	00:48:43

RELAIS H20

1	FINLANDE	01:41:28
	Paulus Hanhijarvi	00:34:01
	Eemil Koskinen	00:32:15
	Tatu Aaltonen	00:35:12
2	SUEDE	01:42:12
	Jon Hansson	00:33:10
	Sverre Rojgard	00:35:10
	Felix Silver	00:33:52
3	REPUBLIQUE TCHEQUE	01:44:29
	Tomas Zrník	00:35:37
	Adam Cernik	00:33:11
	Matej Tuma	00:35:41
4	FRANCE	01:44:40
	Mathieu Vayssat	00:34:04
	Noa Lauvergne	00:36:56
	Timothy Blot	00:33:40



LONGUE DISTANCE H20 - 18270m

1	Felix Silver	SWE	01:15:40
2	Tatu Aaltonen	FIN	01:19:09
3	Flurin Schnyder	SUI	01:20:57
20	Timothy Blot	FRA	01:41:11
21	Noa Lauvergne	FRA	01:30:55
31	Mathieu Vayssat	FRA	01:39:01

LONGUE DISTANCE D20 - 16120m

1	Kaarina Nurminen	FIN	01:16:24
2	Iris Aurora Pecorari	ITA	01:20:21
3	Natali Chamrada	CZE	01:22:20
8	Lou Colle	FRA	01:28:27

SPRINT H20 - 5770m

1	Felix Silver	SWE	00:19:56
2	Flurin Schnyder	SUI	00:20:18
3	Matej Tuma	CZE	00:20:26
13	Mathieu Vayssat	FRA	00:21:32
15	Timothy Blot	FRA	00:21:47
31	Noa Lauvergne	FRA	00:24:17

SPRINT D20 - 4880m

1	Kaarina Nurminen	FIN	00:18:15
2	Silja Ylihietanen	FIN	00:19:29
3	Aino Kankaanpaa	FIN	00:19:37
14	Lou Colle	FRA	00:21:41

MASS START H20 - 14110m

1	Felix Silver	SWE	00:50:56
2	Tatu Aaltonen	FIN	00:51:49
3	Akseli Pesu	FIN	00:52:49
18	Timothy Blot	FRA	00:59:03
29	Mathieu Vayssat	FRA	01:04:55
31	Noa Lauvergne	FRA	01:06:51

MASS START D20 - 10800m

1	Kaarina Nurminen	FIN	00:51:07
2	Iris Aurora Pecorari	ITA	00:51:44
3	Tilda Palm	SWE	00:52:48
4	Lou Colle	FRA	00:53:33



Championnats du monde seniors (WMTBOC) - Suède - 15/20 juillet 2022

MOYENNE DISTANCE HOMMES - 13560m

1	Krystof Bogar	CZE	00:52:15
2	Samuel Pokala	FIN	00:53:13
3	Jan Hasek	CZE	00:53:54
14	Yoann Courtois	FRA	00:56:16
21	Jeremi Pourre	FRA	00:57:33
26	Samson Deriaz	FRA	00:58:38
29	Florian Pinsard	FRA	00:58:50
dsq	Baptiste Fuchs	FRA	

MOYENNE DISTANCE FEMMES - 11520m

1	Nikoline Splittorff	DEN	00:53:02
2	Camilla Soegaard	FIN	00:53:55
3	Nadia Larsson	SWE	00:54:01
16	Constance Devillers	FRA	00:59:18
26	Lucie Rudkiewicz	FRA	01:01:17
28	Laurane Meyers	FRA	01:02:09
47	Lou Garcin	FRA	01:32:45

RELAIS HOMMES

1	FINLANDE	02:02:07
	Andre Haga	00:40:23
	Jussi Laruila	00:41:10
	Juha Lilja	00:40:34
2	SUISSE	02:05:00
	Adrian Jaeggi	00:42:36
	Silas Hotz	00:43:10
	Simon Braendli	00:39:14
3	REPUBLIQUE TCHEQUE	02:06:02
	Jan Hasek	00:40:21
	Vojtech Ludvik	00:45:24
	Krystof Bogar	00:40:17
5	FRANCE	02:07:49
	Jeremi Pourre	00:40:43
	Baptiste Fuchs	00:41:50
	Yoann Courtois	00:45:16

RELAIS FEMMES

1	FINLANDE	01:59:32
	Henna Saarinen	00:40:25
	Ruska Saarela	00:39:16
	Marika Hara	00:39:51
2	DANEMARK	02:07:04
	Caecilie Christoffersen	00:42:31
	Nikoline Splittorff	00:41:28
	Camilaa Soegaard	00:43:05
3	REPUBLIQUE TCHEQUE	02:09:27
	Renata Paulickova	00:42:33
	Marie Kamarytova	00:45:56
	Martina Tichovska	00:40:58
7	FRANCE	02:19:53
	Lucie Rudkiewicz	00:44:35
	Constance Devillers	00:45:07
	Lou Garcin	00:50:11



LONGUE DISTANCE HOMMES - 27340m

1	Marcus Jansson	SWE	01:52:47
2	Krystof Bogar	CZE	01:54:19
3	Andre Haga	FIN	01:55:52
14	Baptiste Fuchs	FRA	02:03:36
17	Jeremi Pourre	FRA	02:04:53
22	Yoann Courtois	FRA	02:06:50
26	Florian Pinsard	FRA	02:09:02
28	Samson Deriaz	FRA	02:11:44

LONGUE DISTANCE FEMMES - 20400m

1	Emily Benham Kvale	GBR	01:35:56
2	Camilla Soegaard	DEN	01:37:03
3	Ruska Saarela	FIN	01:37:57
11	Constance Devillers	FRA	01:45:15
23	Lou Garcin	FRA	01:51:50
25	Lucie Rudkiewicz	FRA	01:53:40
28	Laurane Meyers	FRA	01:56:15

SPRINT HOMMES - 7770m

1	Krystof Bogar	CZE	00:24:29
2	Vojtech Stransky	CZE	00:24:31
3	Lauri Malsroos	EST	00:24:44
14	Yoann Courtois	FRA	00:25:48
17	Baptiste Fuchs	FRA	00:26:02
26	Jeremi Pourre	FRA	00:26:41

SPRINT FEMMES - 6370m

1	Henna Saarinen	FIN	00:23:08
2	Nikoline Splittorff	DEN	00:24:05
3	Camilla Soegaard	DEN	00:24:09
19	Constance Devillers	FRA	00:26:45
31	Lucie Rudkiewicz	FRA	00:27:51
32	Laurane Meyers	FRA	00:28:05
46	Lou Garcin	FRA	00:37:19

MASS START HOMMES - 19240m

1	Samuel Pokala	FIN	01:08:29
2	Davide Machado	POR	01:10:15
3	Krystof Bogar	CZE	01:10:16
9	Baptiste Fuchs	FRA	01:12:28
21	Florian Pinsard	FRA	01:14:51
22	Jeremi Pourre	FRA	01:14:54
35	Yoann Courtois	FRA	01:17:59

SPRINT FEMMES - 6370m

1	Camilla Soegaard	DEN	01:02:36
2	Emily Benham Kvale	GBR	01:02:41
3	Martina Tichovska	CZE	01:05:49
16	Constance Devillers	FRA	01:11:44
17	Lou Garcin	FRA	01:11:52
18	Lucie Rudkiewicz	FRA	01:12:44
38	Laurane Meyers	FRA	01:27:14



Coupe du monde n°3 - Bulgarie - 16/18 septembre 2022

SPRINT HOMMES - 9750m

1	Vojtech Ludvik	CZE	00:18:13
2	Jonas Maiselis	LIT	00:18:55
3	Martin Kanta	CZE	00:18:57
10	Florian Pinsard	FRA	00:19:21
19	Jeremi Pourre	FRA	00:19:31
23	Yoann Courtois	FRA	00:19:53
38	Paul Debray	FRA	00:20:56
40	Albin Demaret Joly	FRA	00:21:08

SPRINT FEMMES - 6370m

1	Camilla Soegaard	DEN	00:17:11
1	Ruska Saarela	FIN	00:17:11
3	Marika Hara	FIN	00:17:19
15	Constance Devillers	FRA	00:18:54
17	Lucie Rudkiewicz	FRA	00:19:03
19	Lilou Pauly	FRA	00:19:14
26	Lou Garcin	FRA	00:20:11

LONGUE DISTANCE HOMMES - 37800m

1	Vojtech Ludvik	CZE	01:32:51
2	Andreas Waldmann	AUS	01:32:58
3	Davide Machado	POR	01:33:13
4	Jeremi Pourre	FRA	01:36:18
10	Florian Pinsard	FRA	01:38:05
17	Yoann Courtois	FRA	01:42:34
19	Albin Demaret Joly	FRA	01:42:53
29	Paul Debray	FRA	01:46:46

LONGUE DISTANCE FEMMES - 31300m

1	Camilla Soegaard	DEN	01:31:48
2	Caecilie Christoffersen	DEN	01:32:44
3	Nikoline Splittorff	DEN	01:33:34
12	Lilou Pauly	FRA	00:18:54
13	Lucie Rudkiewicz	FRA	01:47:17
23	Constance Devillers	FRA	01:47:54
mp	Lou Garcin	FRA	

RELAIS MIXTE

1	REPUBLIQUE TCHEQUE	02:26:20
	Marie Kamarytova	00:57:34
	Vojtech Ludvik	00:43:43
	Krystof Bogar	00:45:03
2	LITUANIE	02:27:30
	Gabriele Andradiuniene	00:56:58
	Ignas Ambrazas	00:46:13
	Jonas Maiselis	00:44:19
3	ITALIE	02:28:27
	Iris Aurora Pecorari	00:58:02
	Fabiano Bettega	00:47:18
	Luca Dallavalle	00:43:07
5	FRANCE	02:32:38
	Constance Devillers	00:57:04
	Jeremi Pourre	00:45:28
	Yoann Courtois	00:50:06





Course d'Orientation
Fédération Française



FFCO
15, passage des Mauxins
75019 PARIS
Tél. 01 47 97 11 91
E-mail : contact@ffcorientation.fr
www.ffcorientation.fr

